



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 156 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 14 mars 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 mars 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

• (1005)

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ainsi que le rapport financier y afférent.

Le rapport a trait à la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF qui s'est tenue au Caire et à Alexandrie, en Égypte, du 10 au 13 février 2002.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le professionnalisme de Mme Guyanne Desforges lors de la préparation de cette mission et son importante collaboration pour l'élaboration de ce rapport.

* * *

JEAN-PAUL RIOPELLE

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous avons appris avec regret, mardi soir, la mort du personnage international qu'a été Jean-Paul Riopelle. Il est décédé dans sa maison de l'Île-aux-Grues à l'âge de 78 ans.

Peintre et sculpteur, Jean-Paul Riopelle comptait parmi les artistes connus mondialement et qui ont mis notre pays sur la carte artistique du monde. M. Riopelle a émergé comme vedette internationale du monde des beaux-arts dans les années 1950. Membre du groupe des automatistes, son influence aura été extraordinaire sur la scène artistique internationale. On peut voir ses oeuvres dans tous les grands musées des beaux-arts au Canada et dans les musées et collections privées autour du monde.

Né à Montréal en 1923, Jean-Paul Riopelle a passé la majeure partie de sa vie en France, mais retournait régulièrement au Canada.

Il s'est réinstallé il y a quelques années au bord du Saint-Laurent, où il a puisé l'inspiration de sa dernière période créatrice.

Monsieur Riopelle a également trouvé l'inspiration sur les eaux françaises où il naviguait à bord du voilier *Sérica*, qui avait auparavant appartenu à Henri Matisse. Le gouvernement du Canada a récemment eu l'occasion d'aider le Musée maritime du Québec à acquérir, mettre en valeur et interpréter ce voilier de bois du début du siècle, que l'on peut maintenant visiter au musée.

L'année dernière, le gouvernement du Canada s'est réjoui de pouvoir contribuer à l'acquisition de l'oeuvre de Riopelle intitulée *Espagne* par le Musée du Québec. Depuis un an, on a aussi contribué à l'acquisition de 92 de ses tableaux justement pour mettre l'accent sur sa valeur artistique internationale.

Les programmes que nous avons mis de l'avant ont permis récemment, pour la première fois, de réunir une collection de 20 oeuvres très importantes de M. Riopelle pour les mettre en valeur au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Hommage à l'immense contribution du peintre tant ici qu'outre frontières, M. Riopelle est devenu Compagnon de l'Ordre du Canada en 1969, et son nom a été ajouté à l'allée des célébrités canadiennes en l'an 2000.

En ce jour, nous portons le deuil d'un artiste qui nous laisse en héritage une oeuvre monumentale. De la part du gouvernement du Canada, à sa compagne et à sa fille, nous aimerions leur transmettre le message que sa perte en est une pour tout le pays. Nous exprimons nos plus grandes condoléances à sa famille, à ses proches et surtout au monde artistique qui vit un vide en raison de cette grande perte internationale.

[Traduction]

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui, au nom de l'opposition officielle, pour exprimer notre tristesse à l'annonce du décès de M. Riopelle.

Hier, nous avons rendu hommage à Herb Gray qui, par son attachement au Canada, a conféré à la vie politique un trait bien particulier.

Aujourd'hui, en pensant à Jean-Paul Riopelle, nous reconnaissons que le Canada, peu importe dans quelle sphère d'activité, produit des géants. Les recherches que j'ai faites font clairement ressortir que c'était précisément le cas de M. Riopelle.

Affaires courantes

Permettez-moi d'adopter une approche un peu différente pour lui rendre hommage. Pour faire valoir certaines techniques, ou aspects techniques, qu'il nous a fait découvrir, je me reporte au texte de l'édition anglaise de *L'Encyclopédie du Canada*, qui est le suivant:

Sous l'influence du surréalisme, qui mettait l'accent sur la libération de l'esprit humain, Riopelle est passé de la peinture figurative à l'abstraction gestuelle, pour laquelle il est aujourd'hui célèbre. Après la Seconde Guerre mondiale, dénonçant la montée de la normalisation et de la dépersonnalisation due au capitalisme industriel, les tableaux de Riopelle se sont démarqués en raison de l'improvisation personnelle et des gestes bruts qui attestaient le processus strictement humain qui avait été utilisé. Pour accroître la spontanéité de son art, Riopelle a eu recours à plusieurs techniques expérimentales: les souples coups de pinceaux gestuels [...]; la technique contrôlée des gouttes de peinture appliquées en appuyant le tube directement sur la toile [...]; et, au début des années 50, l'utilisation du couteau à palette pour créer des mosaïques — caractéristique de son style de peinture par la suite.

Si je me suis reporté à cette description plutôt technique de l'art— et, bien sûr, l'art ne saurait être réduit simplement à des techniques—, c'était pour illustrer la créativité de cet artiste.

Je conviens avec le ministre du Patrimoine que le Canada vient de perdre un géant dans le domaine des arts. Il a certainement fait honneur à tous les Canadiens. Notre pays tout entier pleure sa perte.

● (1010)

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un grand honneur mais aussi avec tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour souligner la mort d'un grand homme, d'un grand Québécois, d'un grand peintre international, Jean-Paul Riopelle.

C'est très spécial pour moi, car Jean-Paul Riopelle a vécu très longtemps dans le comté de Laurentides, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. L'un de ses très grands amis, qui est également un de mes amis, a un petit bistrot, le Bistrot à Champlain, et il possède plusieurs peintures que Jean-Paul Riopelle lui avait données en cadeau; il lui faisait cadeau régulièrement de quelques peintures, pour se faire plaisir.

On sait que Jean-Paul Riopelle était très attaché à ses amis. Pour lui, ses amitiés étaient sacrées. Il laisse donc dans la peine des amis très chers avec qui il a œuvré pendant plusieurs années.

J'aimerais ici citer Jean-Paul Riopelle, qui était un être exceptionnel:

Si on me demande combien de temps ça me prend pour faire une toile, je ne saurais pas. Souvent j'entre à l'atelier, en fait j'y vais presque tous les jours, j'ouvre la porte et je la referme, je ne peux rien faire. Mais quand ça marche, le temps ne compte plus, je peux en sortir dix heures après, vingt heures après, mais c'est dans un autre état.

J'aimerais aussi citer François-Marc Gagnon, de l'Université de Montréal qui disait:

Les oeuvres récentes de Riopelle nous ont fait retrouver quelque chose de ce premier choc. Elles nous scandalisent, nous font trébucher, pour reprendre le sens étymologique du mot «scandale», qui vient du grec *skandalon*, pierre d'achoppement, nous font perdre notre équilibre. Certes, leur révélation est troublante, mais il me semble, que pour cette raison même, elles dépassent en intérêt humain tout ce que le peintre a peint jusque-là et ne méritent aucunement la négligence un peu gênée où on les tient aujourd'hui. Comme tout ce qui vient du bas, on aimerait mieux ne pas le voir. On voudrait le cacher. Certainement pas les lancer à la vue de tous sur la grand-route électronique et les faire apparaître sur le petit écran vertical de nos ordinateurs.

J'aimerais laisser les gens avec cette pensée: Jean-Paul Riopelle a été ce grand homme et il restera dans nos mémoires pour l'éternité. Il était aussi quelqu'un de très simple, de très sympathique, un grand ami.

Il nous laisse dans la tristesse et je suis très heureuse que le gouvernement du Québec ait décidé de lui faire honneur lundi

prochain par des funérailles nationales car cet homme aura marqué l'histoire du Québec aujourd'hui et pour l'éternité.

● (1015)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au nom du Nouveau Parti démocratique du Canada pour souligner le décès, à l'Île-aux-Grues, de l'un des artistes les plus reconnus du Québec et du Canada, Jean-Paul Riopelle.

Ce fut un plaisir d'entendre la députée de Laurentides nous faire part de ses souvenirs personnels et évoquer l'image qu'elle conserve de l'homme. Son intervention ajoute à ce moment mémorable.

Il est juste de dire que Riopelle a été pour la peinture et la sculpture canadienne ce que Glen Gould a représenté pour la musique canadienne. Il a été un véritable phare dans le monde de la création artistique. Son art était l'expression directe, par l'oeuvre de ses mains, du monde de l'inconscient. L'oeuvre de Riopelle est à couper le souffle. L'émotion brute jaillit de ses toiles. Comme les grands artistes, il voyait le monde différemment. C'est par la peinture qu'il nous parlait, exprimait des émotions, nous donnait à apercevoir de façon fugitive sa vision du monde.

Riopelle a fait partie d'un groupe qu'on a appelé les automatistes, dont les membres croyaient dans la transcription spontanée sur la toile des moindres mouvements de l'esprit. Riopelle avait la même spontanéité dans sa vie quotidienne. Même lorsqu'il en est revenu à une peinture plus réaliste, il a continué d'enrichir l'expression artistique.

Riopelle a montré clairement au monde que les Canadiens peuvent non seulement créer, mais aussi faire valoir une perspective unique, et que nous sommes parvenus à un niveau d'excellence artistique dont nous n'avons pas à nous excuser. Jean-Paul Riopelle ne l'a jamais fait.

Nous saluons aujourd'hui un grand artiste canadien.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre moi aussi hommage à Jean-Paul Riopelle.

Jean-Paul Riopelle est né et a grandi à Montréal. Fils d'un entrepreneur en construction et architecte amateur, il a développé son amour et son goût de l'art alors qu'il était enfant. Ses études et sa carrière l'ont amené à quitter sa province d'origine, le Québec, pour Paris, où son oeuvre a été acclamée internationalement et a largement contribué à la reconnaissance de la peinture canadienne à l'extérieur de nos frontières.

Jean-Paul Riopelle est considéré comme l'un des plus grands peintres du Canada. Il s'est distingué en étant le premier Canadien à vendre une toile plus d'un million de dollars. Il a obtenu de nombreuses récompenses pour ses réalisations, y compris le Prix UNESCO 1962 et le Grand Prix de la ville de Paris en 1985; il a aussi été fait Compagnon de l'Ordre du Canada en 1969, il a reçu le Prix Philippe Hébert en 1973 et le Prix du Québec en 1981 et il a été fait Officier de l'Ordre du Québec en 1988.

Nous remercions Jean-Paul Riopelle de ses créations qui resteront gravées dans nos mémoires longtemps après sa disparition. Aujourd'hui, nous pensons principalement aux membres de sa famille. Nous leur offrons nos pensées, nos condoléances et nos prières. Au nom de mes collègues de la coalition PC/RD, j'offre à la famille de M. Riopelle et à ses amis nos sincères condoléances. J'invite tous les Canadiens à célébrer sa vie ainsi que son apport à l'art canadien et à notre pays.

*Les crédits***QUESTIONS AU FEUILLETON**

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Bélair): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bélair): Je signale à la Chambre que, en raison de la déclaration de la ministre, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 12 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1020)

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ — LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, les principes et dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), y compris leurs mécanismes de règlement des différends, soient appliqués intégralement au commerce de bois d'oeuvre résineux, et que le gouvernement soit exhorté à ne pas accepter un règlement négocié de l'actuel différend sur le bois d'oeuvre résineux en dehors de l'ALE et de l'ALENA, à moins que ce règlement garantisse un accès libre et sans entraves au marché américain et comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales.

—Monsieur le Président, on m'a posé ce matin une question au sujet de la dernière partie de la motion qui se lit comme ceci: «et comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales». L'intention derrière cela était de prévoir un mécanisme de règlement des différends qui l'emporterait sur la loi américaine régissant le commerce qui a toujours été la pierre d'achoppement. Les États-Unis ont toujours gardé la carte maîtresse dans les accords sur le bois d'oeuvre.

Cela me réjouit de pouvoir soumettre aujourd'hui la question à la Chambre. Nous savons tous à quel point le différend sur le bois d'oeuvre nuit à l'économie canadienne. Il mérite depuis longtemps d'être ramené à l'avant-scène.

Le différend dure depuis près de 12 mois. Il a commencé lorsque l'ancien accord sur le bois d'oeuvre a expiré, en mars 2001. Des localités, des travailleurs et des entreprises forestières vivent depuis ce temps-là dans l'incertitude à l'égard de l'accessibilité au marché américain. Tout le monde est dans l'expectative d'une solution car, le 21 mars, soit dans une semaine, le département américain du Commerce annoncera sa position prétendument définitive sur les droits compensateurs et antidumping.

Je rappelle aux Canadiens que cette date limite n'est qu'une parmi plusieurs. La terre n'arrêtera pas de tourner le 21 mars. Nous avons connu d'autres dates limites: la fin mai, la fin août, la fin décembre et, plus récemment, le 19 février. Faut-il se surprendre alors que la population et bien des gens de l'industrie ne comprennent plus très bien ce qui se passe? Il est difficile, même pour ceux d'entre nous qui suivent le dossier de près, de se retrouver dans la chronologie des événements.

Chose certaine, nous sommes aux prises avec ce différend depuis un an. Il ne faut pas avoir recours à la stratégie de la corde raide. Le différend dure depuis longtemps et il serait utile de réexaminer les

démarches antérieures afin de tirer des leçons du passé. L'industrie forestière doit se refaire une santé sans toutefois menacer la viabilité à long terme du secteur du bois d'oeuvre en appliquant des solutions symboliques à court terme qui auraient des répercussions néfastes à long terme.

D'autres mauvaises nouvelles nous sont parvenues aujourd'hui lorsque des entreprises de la Colombie-Britannique, notre principal secteur d'exportation du bois d'oeuvre, ont annoncé leurs bénéfices. La Colombie-Britannique produit environ la moitié du bois d'oeuvre canadien exporté vers les États-Unis chaque année. Le Québec vient au deuxième rang. Hier, la firme Pricewaterhouse Coopers a annoncé que la rentabilité globale des sociétés forestières de la Colombie-Britannique cotées en bourse a chuté l'an dernier, leurs profits passant de 1,5 milliard de dollars à 200 millions de dollars. Il s'agit d'une baisse de 87 p. 100. Les droits de douane constituant une pénalisation n'ont pas été appliqués pendant toute l'année. Comme les députés le savent, ils n'ont été imposés qu'une partie de l'année.

• (1025)

C'est une mesure très importante. Des entreprises ont obtenu en fait des résultats bien pires que cela. Les sociétés ont mis de côté d'énormes réserves d'argent pour couvrir les droits possibles. L'année dernière a été la pire année en cinq ans. Les prix pour la pâte et le bois d'oeuvre n'étaient pas très bons même si les prix du bois d'oeuvre cette année ont nettement monté. Nous pouvons prévoir qu'en large partie, cela est attribuable aux répercussions de ce conflit.

Au cours de cinq des six dernières années, nous avons été visés par un accord sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis qui était basé sur un système de quotas. Nous n'avons jamais eu de système de quotas auparavant. Cela a été négocié par le gouvernement libéral et imposé en 1996. Le système de quotas nous a amenés jusqu'à 2001. Il a grandement faussé le marché et a eu des répercussions catastrophiques pour les indépendants, pour les gens qui n'avaient pas de quotas et pour les nouveaux venus sur le marché.

J'ai vu le gouvernement défendre ce système de quotas pratiquement jusqu'à son expiration en mars 2001. Entre-temps, beaucoup de gens ont essayé d'amener le gouvernement à planifier pour l'avenir. Le gouvernement allait-il adopter le libre-échange? Allait-il prolonger l'ancien système de quotas qui posait de plus en plus de problèmes?

Des groupes des deux côtés de la frontière, les associations américaines de consommateurs et les producteurs canadiens, voulaient tous que le gouvernement prenne position. Il ne l'a pas fait avant mars 2001. Ce qui m'exaspère, ainsi que mon parti, c'est qu'on ait perdu tout ce temps.

Entre-temps, l'Alliance canadienne, l'opposition officielle, entendait bien promouvoir un accès tout à fait libre au marché américain pour notre bois. Nous avons bâti beaucoup de ponts avec les consommateurs américains et avec l'industrie canadienne. Je veux le signaler. Même si le gouvernement libéral parle à l'heure actuelle de libre-échange, dans les faits, il n'est pas très libre-échangiste.

Les crédits

Il faut examiner cette question d'un autre point de vue. Il nous incombe, comme nous nous y sommes engagés, et comme le veut l'intérêt de notre pays, d'appuyer les organisations internationales avec des mécanismes efficaces de règlement des différends qui fonctionnent sur la scène internationale, peut-être avec des délais plus courts. Nous ne pouvons miner des organisations comme l'Organisation mondiale du commerce. Si nous prenons des mesures qui minent l'OMC, nous sommes hypocrites.

Je veux qu'on garde cela à l'esprit. Il y a des avenues que l'on tente d'explorer, en tant que nation, par l'entremise de l'OMC en vue de régler ce différend sur le bois d'oeuvre. On ne peut renoncer à cela sans tenir compte du préjudice que l'on risque de causer à cet organisme ou à sa capacité de fonctionner sur la scène internationale.

On sait très bien ce que veut le lobby du bois de sciage aux États-Unis. Il veut restreindre l'accès de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre au marché américain. Et pourquoi cela? C'est très simple. Le lobby du bois de sciage aux États-Unis se compose principalement de propriétaires de terrains forestiers américains qui sont aussi des producteurs, mais parfois aussi seulement des propriétaires fonciers dont la marge de profits augmente lorsqu'ils peuvent restreindre l'accès des Canadiens à leur marché.

● (1030)

C'est aussi simple que cela. Les lois américaines les autorisent à présenter une requête à leur gouvernement, à harceler l'industrie forestière canadienne et à faire jouer en leur faveur pratiquement toutes les règles dans leurs activités commerciales. Cela n'a rien de nouveau. C'est comme cela depuis plus de 20 ans et notre dossier, en tant que nation, n'est pas particulièrement brillant dans ces différends sur le bois d'oeuvre. Nous avons plié en 1986 et nous avons imposé ce système de contingentement en 1996 afin de satisfaire le lobby américain. Nous n'avons jamais été jusqu'au bout du processus.

En n'allant jamais jusqu'au bout, nous nous exposons à d'autres tentatives de harcèlement. Le bois d'oeuvre est l'objet du plus gros commerce de biens avec les États-Unis. Le commerce du bois d'oeuvre est le plus gros commerce de biens dans le monde, et il est donc au centre de nos relations commerciales avec les États-Unis. Une mauvaise performance dans le domaine du bois d'oeuvre aurait des répercussions sur les autres échanges commerciaux.

Les négociations concernant le bois d'oeuvre ont toujours pris l'allure d'une partie de bras-de-fer diplomatique à Washington ou à Ottawa. Les acrobaties politiques sont incroyables. La fin de semaine dernière, les représentants canadiens et américains ont exposé leurs points de vue respectifs. Le nôtre a été qualifié de non-document, parce qu'il n'existe pas vraiment, bien que j'aie quelque chose ici. L'écart entre les deux points de vue est incroyable.

Les problèmes sont d'envergure. Il y a un problème de souveraineté. Allons-nous permettre que la politique forestière provinciale soit sujette à l'approbation des intérêts américains, du lobby américain du bois d'oeuvre? Voulons-nous assurer la survie à long terme de nos scieries indépendantes et des petites localités tributaires d'une seule industrie ou allons-nous en arriver au point où seuls les gens qui ont de gros moyens peuvent survivre?

Cela dépend en grande partie du comportement de nos gouvernements. Si nous voulons faire une étude de cas, il suffit de se rappeler ce qui est arrivé après l'imposition d'une taxe à l'exportation en 1986. Les députés devraient regarder ce qui s'est passé au cours des quatre à cinq années qui ont suivi et ils verront très clairement ce qui arrivera si nous nous retrouvons avec une taxe à l'exportation écrasante.

Nous avons un exemple flagrant en Colombie-Britannique où, l'automne dernier, des propositions d'orientation très importantes ont été mises sur la table, propositions dont on pensait qu'elles amélioreraient la conjoncture dans la province. La province s'était montrée très proactive et les avait présentées aux négociateurs américains.

● (1035)

Comme on pouvait s'y attendre, ces propositions faites en toute bonne foi ont suscité comme toute réponse que ça ne suffisait pas. Elles ont été entièrement rejetées par le lobby américain du bois d'oeuvre, celui-ci ayant la mainmise sur le droit commercial interne, ce qui est très regrettable.

Pour être à égalité avec notre partenaire dans ces négociations, nous devons utiliser les moyens de négociation à notre disposition. Quels sont-ils? Les groupes d'arbitrage de l'OMC et de l'ALENA. C'est pour ça que nous avons tellement insisté pour que ces deux organisations soient dotées d'un mécanisme efficace ou neutre de règlement de différends. C'est pourquoi, sur la scène internationale, nous encourageons les solutions de ce genre. C'est notre atout. C'est tout à fait clair. Nous abandonnerons les poursuites que nous avons intentées devant l'OMC et en vertu de l'ALENA si les pétitionnaires américains retirent leurs requêtes. Le cycle pourra alors recommencer.

J'ai eu le plaisir, le week-end dernier à Victoria, à la réception offerte par le Président en l'honneur des six députés de l'île de Vancouver, de rencontrer Mike Apsey, qui est président sortant du Council of Forest Industries et qui, depuis 20 ans, est exposé à ces différends commerciaux.

Il a dit qu'il pourrait reprendre ses anciens dossiers et déduire à partir de là ce que le lobby américain du bois d'oeuvre dirait la semaine prochaine. Il a raison; c'est pourquoi il faut changer ce programme. Le monde évolue plus rapidement que le département américain du Commerce et que le lobby du bois d'oeuvre des États-Unis. L'enjeu est l'accès au marché. Nous devons en arriver à une résolution non politique, non partisane et exécutoire dans ce différend commercial sur le bois d'oeuvre.

Si nous ne pouvons obtenir cela dans les négociations en cours, alors, nous ne devrions pas procéder ainsi. Si nous pouvions en arriver à une entente hors du cadre de l'ALENA et de l'OMC, avec une sorte de groupe spécial binational, ce serait acceptable. Toutefois, si nous n'arrivons pas à une entente, l'autre solution est l'ALENA.

Quant à la question d'une taxe à la frontière ou à l'exportation, nos pratiques forestières actuelles résistent bien à un examen attentif à l'échelle internationale. Néanmoins, nous avons proposé certaines modifications souhaitables. Elles sont axées sur le libre marché, et nos amis américains sont loin d'être sans reproche à cet égard. En effet, depuis 1984, les États-Unis bénéficiaient d'une aide financière de 1,3 milliard de dollars grâce au Timber Relief Act. Cette mesure législative a été prise uniquement pour les États de Washington, de l'Oregon et du nord de la Californie, après que le soi-disant système d'enchères publiques s'est effondré complètement parce que des gens avaient fait monter des contrats de bois d'oeuvre pour ensuite se rendre compte qu'ils ne pouvaient récolter et traiter les arbres de façon rentable.

Les crédits

Voilà le système que le lobby du bois d'oeuvre américain voudrait nous imposer. Ce système semble donner accès au marché, mais en fait, il viserait davantage à nous mettre des bâtons dans les roues. Lorsqu'on parle d'accès au marché, il faut se rappeler que la production de bois d'oeuvre des États-Unis diminue. Toutefois, la production de bois d'oeuvre au Canada ne peut augmenter énormément. Comme nos importations s'avèrent nécessaires aux États-Unis, il faut examiner tout ce secteur globalement.

● (1040)

Nous ne devrions pas nous battre les uns contre les autres. Cela ne ferait que donner la place à des produits de remplacement pour le bois. Nous avons davantage d'éléments en commun que d'éléments de divergence.

Pour en revenir à la motion, j'aimerais que la Chambre appuie cette motion sur le libre-échange. C'est ce dont nous avons besoin. Elle devrait être non partisane et toute la Chambre devrait l'accepter.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude du député d'en face. De toute évidence, il défend les intérêts d'une industrie en grave difficulté dans sa circonscription.

Je trouve cela paradoxal. Voilà six mois que l'Alliance canadienne répète sans arrêt à la Chambre que les Américains sont nos meilleurs amis, qu'ils ne nous feront aucun tort et que nous devrions les appuyer dans toutes leurs initiatives. Toutefois, voici un cas où il s'avère très difficile de vivre à côté de ces puissants amis, parfois durs, que sont les Américains.

Le député suggère que nous arrêtons de négocier directement avec les Américains la question du bois d'oeuvre, que nous ayons directement recours à l'Organisation mondiale du commerce ou à d'autres groupes de règlement des différends sans passer par les Américains. Je le comprends. Néanmoins, j'ai une question à ce sujet. Cela ne risque-t-il pas de prendre trop de temps?

Le problème, si l'on a recours à un mécanisme officiel de règlement des différends, est qu'il va peut-être falloir compter une année de plus pour régler la question. N'est-il donc pas préférable de négocier d'abord avec les Américains?

M. John Duncan: Monsieur le Président, je ne veux pas mettre tous les Américains dans le même sac. J'ai discuté avec des représentants du lobby américain pour le bois d'oeuvre. Dans cette affaire, nous avons plus d'amis que d'adversaires chez les Américains. Je me suis vraiment démené pour me faire des amis au Congrès, et pour ce qui a trait à ce dossier, et pour tisser des liens solides avec les consommateurs américains à la recherche de maisons à prix abordables. Je refuse de faire un stéréotype de notre relation avec les États-Unis. Je n'apprécie pas non plus que le stéréotype que le député cherche à apposer à l'Alliance canadienne. Le vice-premier ministre a lui aussi tendance à le faire, et je ne crois pas que ce soit productif.

Le plus important à nos yeux est que le Parlement du Canada fasse aujourd'hui montre d'une attitude consensuelle au sujet de ce libre-échange. Voilà le message le plus clair que nous puissions envoyer aux États-Unis.

Quant à savoir s'il ne serait pas plus intéressant de reprendre les négociations plutôt que d'entamer le long processus de résolution de ce différend, toutes choses étant égales, j'estime que ce serait merveilleux. Toutefois, si nous optons unilatéralement pour une décision rapide, dans certaines circonstances, cela ne peut que déboucher sur une solution unilatérale susceptible de privilégier l'autre camp. Les deux partis en cause doivent manifester une

volonté commune de régler ce différend, et le vouloir avec la même grande hâte. Autrement, nous tournons cela à notre désavantage.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Île de Vancouver-Nord d'avoir lancé ce débat à la Chambre aujourd'hui. Je sais qu'il a travaillé très fort dans ce dossier, comme bon nombre d'entre nous. Voici quelques commentaires à ce sujet.

J'aimerais rectifier les perceptions quant au fait que le gouvernement voulait un système de quotas. Le député a travaillé avec MacMillan Bloedel et j'ai travaillé en étroite collaboration avec le ministre du Commerce de l'époque, Roy MacLaren. J'ai aussi travaillé dans le domaine des produits forestiers. Je sais que le ministre et moi avons souvent discuté de la question. Il m'a dit que l'industrie lui avait demandé d'instaurer un système de quotas pour le bois afin d'obtenir cinq ans de paix. Ce ministre et gentilhomme n'était pas du genre à supporter le commerce administré. Il condamnait cela totalement. Laisser entendre que le gouvernement libéral a imposé à l'industrie un système de quotas pour cinq ans est totalement absurde et le député d'en face devrait le savoir.

De façon générale, j'appuie la motion. En fait, la position de notre ministre, c'est que nous ne devrions pas accepter un règlement négocié à moins d'avoir un accès libre et sans entrave au marché américain. Cependant, c'est le dernier paragraphe qui m'inquiète un peu.

Le député d'en face sait tout aussi bien que moi que les Américains ne vont absolument pas vouloir se substituer à leur propre pouvoir législatif. C'est l'un des défis. Je sais que cela constitue même le noeud du problème. Ce serait très difficile, et peut-être même irréaliste, de penser qu'ils laisseront ces mécanismes remplacer leur propre capacité de légiférer.

● (1045)

M. John Duncan: Monsieur le Président, premièrement, je sais d'où vinrent les pressions pour le système de quotas: de la Colombie-Britannique. Je sais que c'était une période très difficile car la Colombie-Britannique avait tellement dominé l'industrie forestière en 1996. Cela a poussé le gouvernement à adopter le système de quotas. Je n'ai pas dit qu'il l'avait imposé à l'industrie, mais qu'il l'avait essentiellement imposé au pays.

J'ai cependant été étonné de voir que longtemps après que l'industrie en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada se fut rendu compte que cela ne marchait pas, le gouvernement a persisté à défendre le système et a refusé d'adopter une position de libre-échange jusqu'en mars 2001, soit le mois où l'entente a expiré.

Quant à l'autre observation, si nous examinons la réponse américaine à la proposition canadienne du week-end dernier, nous constatons que le mécanisme de règlement des différends est obligatoire pour nous, mais non pour les Américains. Cela ne marchera tout simplement pas. C'est inacceptable. Si ce mécanisme n'est pas obligatoire pour les deux parties, je suis désolé, mais nous devons faire appliquer l'ALENA ou faire intervenir l'OMC.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'apprécie vivement l'intervention du député, qui est aussi le porte-parole de l'opposition officielle touchant le commerce international et notamment le dossier du bois d'oeuvre. Il y a consacré énormément de travail et je l'en félicite.

Je ferai remarquer que le problème du bois d'oeuvre revêt une très grande importance en Colombie-Britannique, car beaucoup de gens dépendent de cette industrie. Leur gagne-pain en dépend. L'économie de la province dépend dans une grande mesure du secteur du bois d'oeuvre.

Les crédits

Le député pourrait-il nous dire ce que le faible gouvernement fédéral aurait dû faire dans le passé pour résoudre ce problème plus tôt, ou pourrait-il éclaircir historiquement ce que le gouvernement aurait dû faire mais a négligé de faire dans ce dossier? Je serais heureux que le député puisse apporter des éclaircissements à ce sujet.

M. John Duncan: Monsieur le Président, il y a un certain nombre de choses à dire, auxquelles j'ai d'ailleurs déjà fait référence. Premièrement, nous n'avons pas conclu d'alliances lorsque nous le pouvions, tout simplement parce que le gouvernement a refusé de prendre position avant mars 2001.

En mars 2001, je rencontrais depuis 15 mois déjà les représentants de l'alliance des consommateurs des États-Unis. Au lieu de pouvoir consacrer leur temps à s'occuper du Congrès américain et de lui faire changer d'opinions, ils devaient continuer de s'interroger sur la position qu'allait adopter le gouvernement canadien. Il était inutile pour eux de se livrer à un lobbying sérieux auprès du Congrès américain si le gouvernement canadien ne logeait pas à la même enseigne. On a ainsi perdu beaucoup de temps et d'occasions.

Si nous voulons être en mesure de faire avancer le dossier, nous devons nous doter d'un plan d'urgence à l'intention des travailleurs forestiers et de l'industrie, en cas d'échec des négociations. Tout le monde sait que le gouvernement n'a rien fait de tel, et si les négociations échouent, il devra faire des pieds et des mains pour affronter la situation.

Nous avons déjà soulevé cette question il y a plusieurs semaines déjà, peut-être même des mois. À ce jour, le ministre du Commerce responsable de la Société pour l'expansion des exportations n'a même pas veillé à ce que la société élabore le contexte et les plans nécessaires pour pouvoir mettre en oeuvre un plan d'urgence. C'est tout à fait inacceptable.

• (1050)

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé la parole. Vous avez une tâche ardue à accomplir et je sais que vous faites preuve d'équité dans le choix des députés autorisés à poser des questions. Maintenant que j'ai la chance de parler, ce qui n'a pas été le cas pendant la période des questions et observations, et je comprends que vous deviez répartir les questions, je voudrais faire quelques observations au sujet de l'intervention intéressante de mon collègue de l'Alliance et porte-parole de ce parti en matière de commerce.

Le député a soulevé quelques points intéressants, mais il devrait s'adresser à la direction de son propre parti. Mon collègue a bien critiqué notre performance, mais je lui rappellerai que pendant plusieurs semaines l'an dernier, à cette période-ci, l'Alliance n'avait aucun porte-parole en matière de commerce, aussi incroyable que cela puisse sembler. Il est vrai qu'à ce moment la question du leadership au sein de son parti donnait lieu à passablement de remue-ménage. L'Alliance a maintenant un porte-parole, qui fait d'ailleurs du très bon travail. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas de leçon à recevoir de l'Alliance canadienne ou de son porte-parole en matière de commerce pour ce qui est de l'intérêt et de l'attention que nous portons à ce dossier.

Deuxièmement, le député a mentionné que le gouvernement canadien n'a pas établi s'il préconise ou non le libre-échange. C'est tout à fait inexact. Malgré mes efforts répétés, je ne semble pas réussir à faire comprendre cette idée simple au porte-parole de l'Alliance canadienne. Lorsque l'accord sur le bois d'oeuvre a expiré le 31 mars dernier, nous nous sommes retrouvés d'office dans une situation de libre-échange avec les États-Unis en ce domaine. C'est

automatiquement ce qui s'est produit. C'est le point de vue que le gouvernement canadien a intégralement appuyé avec le soutien unanime de toutes les provinces du Canada, y compris la Colombie-Britannique, province dont le député est originaire. Ce n'est que lorsque les Américains ont adopté leurs mesures commerciales très injustes et punitives que l'on a relevé une divergence par rapport à l'accord de libre-échange.

Il est tout à fait inapproprié de la part du député de déclarer que notre position n'était pas claire ou que nous n'avions pas mentionné clairement être en faveur du libre-échange. Je sais qu'il est honnête. Je ne peux donc qu'en conclure qu'il n'a pas saisi quelle était la situation. Nous avons à maintes reprises cherché à la lui expliquer, d'où la légère frustration que je manifeste à ce sujet.

Je poursuivrai maintenant mes observations en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international. Comme le ministre l'a dit à maintes reprises, nous avons atteint un stade critique dans le différend qui nous oppose aux États-Unis en ce qui concerne le bois d'oeuvre. La motion présentée par le député d'île de Vancouver-Nord arrive donc à point nommé. Je le félicite de son initiative et je suis ravi d'avoir l'occasion d'y réagir.

Je précise, monsieur le Président, comme j'aurais dû le faire dès le départ, que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Étobicoke-Nord.

Comme nous le savons tous, ce dossier est à l'origine du plus épineux différend à avoir jamais opposé le Canada aux États-Unis. Ce dossier est teinté depuis des décennies du protectionnisme à l'ancienne mode préconisé par une industrie américaine qui ne veut tout simplement pas soutenir la concurrence du bois d'oeuvre de haute qualité que produit efficacement le Canada et qu'exigent les consommateurs des États-Unis. Le protectionnisme représente une grande force et, malheureusement, correspond à une tradition fermement ancrée dans le secteur américain du bois d'oeuvre.

Dans le cadre de la plus récente ronde de négociations entourant la bataille du bois d'oeuvre, le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux ont consenti tous les efforts possibles en vue d'aboutir à une solution durable, et ont notamment proposé des changements constructifs aux pratiques provinciales de gestion des forêts qui devraient venir à bout une fois pour toute des plaintes des États-Unis.

Je passerai maintenant en revue notre stratégie afin de montrer que nous avons non seulement emprunté la bonne voie, mais que nous devons maintenant maintenir le cap.

D'entrée de jeu, je dirai que la coopération et la collaboration entre le gouvernement du Canada, les provinces et notre industrie du bois d'oeuvre sont sans précédent. Aucun prédécesseur de l'actuel ministre du Commerce n'a obtenu autant de succès que lui dans le maintien d'un consensus national sur ce très important dossier. C'est sans précédent. Il n'a pas ménagé ses efforts dans ce dossier, et il mérite d'être félicité.

Sous la direction du premier ministre et du ministre du Commerce international, nous avons travaillé tous ensemble à l'élaboration et au maintien d'une position unifiée et donc beaucoup plus forte.

Les crédits

•(1055)

Comme c'est arrivé dans le passé, l'industrie américaine a tenté de diviser les intervenants canadiens. Mais elle a échoué. Présentant un front uni, nous déployons notre stratégie coordonnée sur deux axes. Que le porte-parole de l'Alliance ouvre toutes grandes ses oreilles: c'est une stratégie déployée sur deux axes. D'abord, nous défendons énergiquement nos droits énoncés par l'OMC et l'ALENA. Ensuite, nous poursuivons les discussions avec le gouvernement américain pour en arriver à une solution durable fondée sur la politique pour l'ensemble de l'industrie du bois d'oeuvre. Notre stratégie n'est pas axée sur un choix, ce que semble préconiser l'Alliance. Nous allons nous prévaloir des recours juridiques s'il le faut, où nous aurons de nouveau gain de cause, mais, parallèlement, nous allons négocier cette question en détail avec notre partenaire commercial. C'est ce que demandent les provinces, la Colombie-Britannique au premier chef, d'où vient le porte-parole de l'Alliance.

Avant de parler de ces deux axes plus en détail, je voudrais souligner que nous avons tout mis en oeuvre pour défendre les intérêts canadiens dans l'enquête relative aux accusations de dumping et aux droits compensateurs. La décision finale du département du Commerce sur cette question est attendue pour le 21 mars, et elle sera suivie de la détermination finale des sanctions par la Commission du commerce international à la mi-mai.

Au cours de ces enquêtes, le gouvernement du Canada a produit plus de 250 000 pages de preuves réfutant les allégations de l'industrie américaine. Nous avons également aidé des entreprises à préparer 334 demandes d'exclusions de l'enquête sur les droits compensateurs. À une étape antérieure de ce processus, nous avons réussi à faire en sorte que les provinces de l'Atlantique soient totalement exclues de cette enquête.

À part cela, nous continuons de présenter des contestations dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC. C'est là le premier volet de notre stratégie. Comme les députés le savent, nous avons déjà eu gain de cause dans la première de ces contestations, que nous avons soumise à l'OMC comme mesure préventive même avant que les États-Unis n'entreprennent leur enquête sur les subventions. Nous avons agi de façon préventive. Dans ce cas, le groupe spécial de l'OMC a confirmé la position du Canada selon laquelle les exportations de billes ne constituent pas une subvention compensable. Cela vient neutraliser une allégation clé dans la plainte portée par l'industrie américaine.

Nous continuons de faire des progrès dans trois autres contestations dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Dans le premier cas, nous contestons une disposition de la loi américaine qui empêcherait le remboursement des droits compensateurs et des droits antidumping dans les cas où ces droits ont été jugés injustifiés lors d'une contestation dans le cadre du mécanisme de règlement des différends.

Dans le deuxième cas, nous contestons la méthode employée par le département du Commerce pour arriver à établir, de façon préliminaire, l'existence d'une subvention, de même que sa conclusion relative à l'existence de circonstances critiques, qui a mené à l'imposition du droit provisoire avec effet rétroactif et le fait qu'il n'a pas prévu de réexamen accéléré comme l'exige l'OMC.

Enfin, nous nous sommes joints à d'autres pays pour contester l'amendement Byrd, qui prévoit la distribution du produit des droits compensateurs et antidumping aux entreprises qui ont demandé dès le départ l'imposition de ces droits.

Le gouvernement est convaincu que nous aurons gain de cause auprès de l'OMC. Cela a toujours été le cas. La dernière fois que les

États-Unis ont établi l'existence d'une subvention aux termes de l'Accord de libre-échange, nous avons contesté cette conclusion et avons gagné, et nous gagnerons encore devant l'OMC. Nous prévoyons prendre d'autres mesures devant l'OMC ou en vertu de l'ALENA pour contester tout aspect des décisions finales relatives aux cas de subventions ou de dumping qui ne soit pas conforme aux règles. Nous sommes déjà allés de l'avant avec le processus de sélection du groupe spécial aux termes de l'ALENA.

Compte tenu de notre objectif ultime qui est d'échapper au cycle perpétuel des litiges et d'obtenir un accès garanti au marché américain, nous sommes passés au deuxième volet de notre stratégie. Ce volet comprend évidemment des discussions bilatérales visant à trouver une solution durable au différend sur le bois d'oeuvre. Dans ces discussions, le gouvernement du Canada et les provinces ont adopté une approche équilibrée. Nous avons répondu aux préoccupations exprimées par les États-Unis, mais nous l'avons fait dans l'optique de nos propres préoccupations.

Je constate que mon temps de parole tire à sa fin. J'ajouterai simplement que le gouvernement va continuer de faire avancer le dossier sur les deux fronts. Il y a plus d'un an que le gouvernement, aux plus hauts échelons, s'est saisi du problème. Il n'y a eu aucune inertie. Il est faux de le prétendre. Le premier ministre saisit aujourd'hui la plus récente occasion d'aborder la question avec le président Bush, à Washington. Le ministre discute tous les jours avec l'industrie, les provinces et les représentants américains. Le gouvernement va continuer d'agir sur les deux fronts.

•(1100)

Au besoin, nous obtiendrons gain de cause par les voies juridiques, car il a été clair dès le premier jour que nous tenions à ce que le régime de libre-échange s'applique au commerce du bois d'oeuvre. Nous voulons un accès garanti au marché américain. Nos producteurs le méritent, et ils l'auront.

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, ce matin, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international a bien essayé de déchirer sa chemise, de crier et de démontrer à cette Chambre que le ministre et le premier ministre ont fait leur travail en matière de négociations pour ce qui est du bois d'oeuvre.

En région, en ce qui a trait aux compagnies productrices de bois d'oeuvre, que ce soit du côté de Rivière-du-Loup, du côté de la rive sud du Saint-Laurent ou du côté de la rive nord, on a un problème quant à cette négociation. On se retrouve avec un litige entre le gouvernement canadien et le gouvernement américain.

Cela perdure depuis cinq ans. La lumière jaune est allumée depuis cinq ans. Les Américains critiquent le système d'empiètement du bois d'oeuvre sur leur marché. Le ministre du Commerce international de l'époque et celui d'aujourd'hui, tout comme le premier ministre, qui a toujours été le même, n'ont jamais fait leur travail en matière de négociations eu égard au marché américain.

Quand il y a eu du libre-échange et lorsque le Canada a décidé d'adhérer au libre-échange à l'époque des conservateurs, les libéraux critiquaient le libre-échange. Le libre-échange devrait se faire comme on l'a fait. Toutefois, le problème ne concerne pas uniquement le bois d'oeuvre, il touche aussi les tomates de serre et les produits laitiers.

Les crédits

Je veux demander ceci au secrétaire parlementaire. Je voudrais tout simplement qu'il avoue à la Chambre, de son fauteuil, que le gouvernement canadien est impuissant devant la grosse machine américaine et que, lorsqu'on en vient à négocier au sujet d'un produit aussi important que le bois d'oeuvre, on est à genoux devant le gouvernement américain.

[Traduction]

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, s'il faut déchirer sa chemise, je vais plutôt déchirer la mienne, mais je ne tiens pas vraiment.

Je peux comprendre qu'un séparatiste répande un mythe comme celui là, soit que le gouvernement du Canada est réduit à l'impuissance. C'est la grande thèse du Bloc québécois et de la maison mère de ce parti au Québec, le Parti québécois. C'est absurde, et tout le monde le sait.

Nous avons déjà porté cette cause devant l'OMC par le passé, et nous avons toujours triomphé. Je sais que le député séparatiste ne veut rien entendre, mais je voudrais pouvoir lui répondre. Je ne l'ai pas interrompu. Nous voulons dire quelques vérités à la Chambre? Allons-y. Nous avons défendu cette cause à l'OMC à maintes reprises, et nous avons toujours gagné.

Si le député veut présenter le gouvernement du Canada comme un gouvernement incapable de servir son principal objectif à lui, qu'il le fasse, mais, en réalité, tout le monde au Canada et la plupart des Québécois comprennent que le gouvernement défend les droits de toutes les provinces, y compris ceux de la belle province de Québec.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je me rends compte que je n'ai pas beaucoup de temps, mais le secrétaire parlementaire a fait quelques commentaires auxquels j'aimerais répondre.

Tout d'abord, le secrétaire parlementaire a souligné qu'il fut un temps où nous n'avions pas de porte-parole en matière de commerce. Ce n'est pas la première fois que j'entends parler de cela. Je tiens à souligner que je me suis occupé du dossier du bois d'oeuvre à titre de porte-parole en matière de foresterie et de mines et que ce dossier m'a suivi au commerce international. S'il veut des preuves, il peut consulter mon site web où il trouvera notre position sur la question du bois d'oeuvre, approuvée par le caucus, en date de juin 2000, alors que j'étais porte-parole en matière de foresterie et de mines. C'est moi qui l'ai écrite.

Pour ce qui est de l'autre déclaration du secrétaire parlementaire qui a affirmé que la décision du gouvernement importait peu puisque le 31 mars prochain nous reviendrions automatiquement au régime de libre-échange, c'est justement là ce que nous voulons savoir du gouvernement. Nous voulons que le gouvernement nous dise s'il compte laisser l'entente venir à échéance et revenir au libre-échange ou s'il compte la prolonger. Bon nombre d'indices semblaient démontrer que c'est ce que vous vouliez faire. Tous les responsables canadiens de l'industrie, de même que les consommateurs américains voulaient savoir ce que vous comptiez faire...

• (1105)

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais simplement rappeler au député, comme vous étiez d'ailleurs sans doute sur le point de le faire, monsieur le Président, qu'il n'est pas acceptable d'utiliser un pronom comme «vous» à la Chambre des communes. Le député ne s'adresse pas à vous, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le message est reçu et transmis. Le secrétaire parlementaire a 30 secondes pour répondre au député.

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, je mets le député au défi de trouver dans le hansard de demain que j'aurais dit que les propos tenus par le gouvernement n'avaient pas vraiment d'importance. Encore une fois, il n'écoutait pas. Il va sans dire que ces propos étaient importants. Nous étions automatiquement sous le régime du libre-échange le 31 mars dernier, quand l'accord a expiré. C'est ce que voulait le gouvernement. Tout le monde le voulait. Si les Américains n'avaient pas encore adopté des mesures punitives et injustes, nous ne serions pas en train de livrer ce débat et nous n'aurions pas été aux prises avec toutes les difficultés qu'ils nous infligent depuis un an et qui imposent des contraintes injustes à l'industrie et à l'économie du Canada. Le député ne comprend vraiment pas.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat. Bien sûr, le problème qui nous oppose actuellement aux Américains est double. Il y a, d'une part, le dumping et, d'autre part, les droits compensateurs devant remédier aux subventions alléguées.

J'ai été heureux l'autre jour en entendant le ministre du Commerce international en appeler de la plainte de dumping. Cette plainte est aussi ridicule que l'allégation de subventions. Les spécialistes déclarent ce qui suit:

Il y a dumping lorsqu'une marchandise est vendue sur un marché à un prix moindre que celui auquel elle, ou une marchandise comparable, est vendue sur le marché intérieur de l'exportateur.

Je regrette de le dire aux Américains, mais le bois d'oeuvre se vend à peu près au même prix partout en Amérique du Nord. En fait, compte tenu du système de quota en place depuis cinq ans, le prix sur le marché intérieur est parfois moins élevé. Après avoir enquêté auprès de sociétés au Canada, les Américains allèguent qu'il y a dumping. Ils extrapolent pour dire qu'il y a du dumping dans tous les secteurs de l'industrie forestière canadienne. C'est absolument farfelu et je suis certain qu'on nous donnera raison dans ce cas également.

En fait, nous avons gagné toutes les causes que nous avons portées devant un groupe spécial de l'ALENA ou devant l'OMC. Les députés d'en face disent qu'ils appuient le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre, et c'est très bien. Tout le monde à la Chambre et au Canada appuie cela. Le défi est de réaliser ce libre-échange, surtout lorsque les États-Unis agissent durement sur cette question et recourent à tous les subterfuges possibles. Nous gagnons devant les groupes spéciaux, devant l'OMC, et les Américains modifient leurs lois sur le commerce afin de pouvoir gagner eux aussi.

Je crois que nous devrions persévérer. J'espère que nous pourrions négocier un règlement qui garantira un accès libre et sans entraves au marché américain du bois d'oeuvre, mais lorsque nous lisons certaines dispositions qu'envisagent les Américains, la situation semble très compliquée et très désordonnée. Ils parlent d'une taxe à l'exportation du bois d'oeuvre à échelle mobile. Ils parlent d'un prix de référence des billots. Ils parlent d'accroître la vente de billots aux enchères. Ils parlent d'une commission ou d'un groupe de travail quelconque pour surveiller tout cela.

Les crédits

J'espère que nous pourrions y arriver. C'est possible. Le premier ministre, qui rencontre aujourd'hui le président Bush, à Washington, pourra peut-être conclure une entente qui nous garantira cet accès libre et sans entraves. Depuis le milieu des années 80, je me suis intéressé indirectement, puis plus directement aux questions liées aux droits compensateurs. Curieusement, lorsque nous devons répondre aux Américains à cet égard, nous ne pouvons pas vraiment dénoncer ou contester leur système d'établissement des prix. Si nous le pouvions, nous aurions de sérieuses questions à poser.

Par exemple, les preuves sont abondantes que le service forestier des États-Unis vend des billots à des titulaires de permis, à des sociétés forestières, à un prix inférieur au prix coûtant. Les Américains parlent également de l'élégance et de la beauté du marché de vente aux enchères des billots, mais il est déjà arrivé que le président des États-Unis n'intervienne pas auprès de sociétés qui ont vendu des billots aux enchères à des prix irréalistes, spéculatifs, alors qu'il n'est manifestement pas économique d'exploiter le peuplement ou le secteur à ces prix. Les Américains disent tout simplement: «Désolés, vous avez offert un prix trop élevé, vous n'êtes pas obligé de le payer.» Cela s'est produit. Alors, comment pouvons-nous dire qu'il y a un marché aux enchères lorsque les enchérisseurs font la pluie et le beau temps? Cela s'est déjà produit, et je suis sûr que cela se produira encore.

Nous savons que la demande pour le bois est très forte aux États-Unis, surtout dans les États de Washington et d'Oregon. Divers enjeux tels que l'étalement urbain et des considérations environnementales empiètent sur l'approvisionnement. Qu'on pense à la célèbre chouette tachetée dans les états de Washington et de l'Oregon. Là-bas, des acres et des acres et des milles et des milles de terres à bois potentiellement commerciales ne sont plus consacrés à la production au nom de la protection de l'habitat. Des contraintes pèsent sur l'approvisionnement aux États-Unis.

Ici aussi, mais notre pays est plus grand et nous avons plus de bois. En fait, nous avons les scieries les plus productives et efficaces en Amérique du Nord. Lorsque j'habitais en Colombie-Britannique, on envoyait des Américains à la Lakeland Mills à Prince George, l'une des scieries les plus automatisées au monde. Ils n'en revenaient pas. Cette scierie avait une production et un rendement énormes. Voilà une autre raison qui explique notre excellente position concurrentielle.

• (1110)

Nous savons tous que cette affaire des droits compensateurs n'a rien à voir avec les subventions ou le dumping. Elle a à voir avec notre part de marché.

Chaque fois que les producteurs canadiens dépassent 30 p. 100 de la part de marché aux États-Unis, les producteurs américains, qui ont un groupe de pression énorme et des relations avec d'influents sénateurs et membres du Congrès, réclament des droits compensateurs parce qu'ils sont incapables de concurrencer nos producteurs. Ils utilisent le moindre truc qu'ils ont dans leur chapeau pour nous évincer, allant jusqu'à essayer de faire modifier les lois régissant le commerce. Cela est manifestement injuste, et nous devons tenir notre bout.

Le ministre du Commerce international a dit à la Chambre, hier, qu'il y aurait une solution négociée à la condition expresse qu'on nous garantisse un accès libre d'entraves aux États-Unis pour notre bois d'oeuvre. Il s'est montré catégorique sur ce point. Mes collègues et moi-même de ce côté de la Chambre, et peut-être tous mes collègues de la Chambre, d'ailleurs, sommes derrière lui.

J'ai travaillé dans l'industrie forestière. D'après vous, qu'arriverait-il si quelqu'un allait dans le Tennessee ou au Mississippi avec l'intention d'y construire une usine de panneaux OSB, de panneaux MDF, une scierie ou une scierie de bois de colombage? Le gouverneur et une demi-douzaine de personnes lui feraient visiter le Mississippi, lui diraient ce qu'ils sont prêts à faire pour elle, c'est-à-dire pas mal de choses. Ils lui assureraient l'accès à une source d'énergie peu coûteuse, ils lui accorderaient une réduction de la taxe sur les ventes et des terres bon marché pour usage industriel, enfin ils lui feraient certaines concessions en matière d'impôts fonciers, et seraient même prêts à lui accorder d'autres congés fiscaux.

Malheureusement, étant donné les règles en matière de droits compensateurs, nous ne pouvons nous attaquer à leur système. Tout ce que nous pouvons faire, c'est nous défendre. Les Américains sont durs. Ils définissent les règles et c'est à nous de nous défendre. Ils nous disent que tout ce que nous pouvons faire, c'est nous défendre. Nous leur avons tenu tête par le passé et nous continuerons de le faire. Nous ne tolérerons pas une telle attitude.

Notre souveraineté est en jeu. Qui a le droit de nous dire à quel prix vendre notre bois d'oeuvre? Les Américains parlent des merveilles du marché. Je crois dans les marchés. Il arrive qu'ils se trompent et c'est pourquoi les gouvernements doivent être là. Si le marché est tellement bon et si le prix de leur bois d'oeuvre est tellement juste, comment expliquent-ils ce qui est arrivé au NASDAQ? Je ne suis pas sûr que ce marché fonctionnait si bien. Nous savons que les prix cotés au NASDAQ étaient basés sur des profits entièrement fictifs ou des prévisions de la même nature.

Il arrive que le marché ne fonctionne pas et il arrive que la vente aux enchères du bois soit une bonne chose, mais est-ce la seule solution? J'en doute. Le problème avec les Américains, c'est qu'ils nous disent de tout vendre aux enchères ou peut-être 60 p. 100 seulement; autrement dit, ils veulent que nous les imitions. Nous en sommes seulement à 14 ou 15 p. 100 à l'heure actuelle. Nous avons un régime foncier et une politique forestière complètement différents des leurs. Les Américains font montre de beaucoup d'arrogance en nous disant qu'ils ne nous imposeront aucun droit de douane si nous faisons les choses à leur façon.

Il faut mettre des limites quelque part, et nous l'avons fait. Ce serait magnifique de pouvoir négocier quelque chose. Si nous avions un accès à ce marché sans entraves ni conditions ou du moins avec des conditions acceptables, ce serait très bien. Vivre cela année après année est révoltant. De nombreux emplois et de nombreuses scieries sont menacés. Il faut trouver une autre solution.

Si nous ne pouvons pas en arriver à une solution négociée à l'OMC ni dans le cadre de l'ALENA, nous devons alors être prêts à venir en aide à notre secteur. La meilleure façon de le faire serait par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations, car les entreprises devront déposer des cautions pour couvrir les droits de douane et certaines ne seront pas en mesure de le faire.

L'avenir s'annonce sombre. J'espère que les négociations aboutiront. Ne perdons jamais espoir d'obtenir pour notre bois d'oeuvre un accès libre et sans entraves au marché américain!

• (1115)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je veux revenir sur l'un des derniers points que le député d'Etobicoke-Nord vient de soulever. Je le remercie de son discours dans lequel il a fait allusion à des dispositions de dernier recours en cas d'échec des négociations.

Les crédits

Le député a également parlé d'un cautionnement possible relativement aux droits imposés. Je voudrais préciser clairement qu'après le mois de mai, lorsque ces droits seront appliqués en l'absence d'un accord, il sera question de payer comptant et non de déposer une caution.

Le député est-il au courant de quelque mesure que ce soit qu'Exportation et Développement Canada entend prendre sous la forme d'études notamment, pour être en mesure de réagir rapidement dans ce dossier, car tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant a échoué?

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, si je comprends bien, EDC est saisie à l'heure actuelle de demandes. Je suppose que c'est une question de gestion des mouvements de trésorerie et il s'agit de savoir quels programmes EDC a ou pourrait mettre sur pied précisément pour répondre à ce problème. Je vais essayer de me renseigner davantage pour voir ce que EDC fait, même si je crois qu'elle a déjà réagi dans une certaine mesure.

C'est un domaine important et, pour ma part, je vais saisir EDC de la question. Si EDC a besoin d'un mandat plus étendu, le gouvernement devrait peut-être envisager cela également. Cependant, nous devons vraiment faire tout ce que nous pouvons pour aider ces entreprises si nous devons en fin de compte en saisir l'OMC. Certaines de ces entreprises et certains de ces emplois seront menacés.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, il y a un principe dans la vie auquel je crois, qui dit que pour convaincre quelqu'un il faut être convaincu.

J'aimerais rappeler au député qui vient de parler que, avant 1993, les libéraux étaient en faveur de mettre fin à l'Accord de libre-échange—en anglais, on utilise une expression un peu particulière, on dit «scrapper». On voit que cela fait un an que le problème persiste.

Je suis ravi d'entendre le député en parler aujourd'hui, mais je me demande pourquoi. Est-ce que c'est dû au fait que les députés ontariens étaient moins préoccupés par cette question, étant donné que cela n'était peut-être pas aussi important, ou que cela n'avait pas autant d'impact qu'en Colombie-Britannique ou au Québec, où il y a 25 p. 100 de la production?

J'aimerais qu'il m'explique pourquoi ils ont pris autant de temps et pourquoi ils manifestent aussi peu de fermeté dans leurs propos pour convaincre les États-Unis de faire quelque chose?

• (1120)

[Traduction]

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, nos arguments ne sont pas faibles, mais les Américains n'écoutent pas ou ne sont pas prêts à écouter.

Lorsqu'on examine l'Accord de libre-échange, on s'aperçoit que le Parti libéral a toujours défendu le libre-échange. Je pense que l'histoire jugera si l'Accord de libre-échange et l'ALENA étaient de bonnes ententes, mais lorsqu'on examine le volume de nos exportations vers les États-Unis, on constate qu'elles ont augmenté énormément dans le cadre de l'ALENA. En fait, nos exportations de bois d'oeuvre et d'autres produits forestiers ont augmenté à la suite de l'ALENA.

Je ne vais pas prétendre dans cette enceinte que tout est parfait en ce qui a trait à l'ALENA. Il y a des questions que nous devons examiner, comme le fait que nous sommes devenus si tributaires du marché américain. Nous devrions peut-être envisager de diversifier nos marchés pour ne pas dépendre tant des États-Unis.

En ce qui concerne les résultats de l'Accord de libre-échange, ce dernier a généralement très bien fonctionné. Du travail reste à faire, mais les résultats ont généralement été bons pour le Canada. Le problème, c'est que les Américains sont devenus tout à fait irrationnels et jouent la carte de l'intimidation dans certains différends commerciaux et notamment, chose certaine, dans le cas du bois d'oeuvre.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat. Je partagerai mon temps avec la députée de Jonquière qui a aussi beaucoup d'entreprises touchées par la question du bois d'oeuvre dans sa circonscription.

Au départ, je voudrais féliciter le député de Île de Vancouver-Nord pour sa proposition de motion, parce que cela m'apparaît finalement comme une espèce de cri du coeur.

Il y a des gens ont cru que le gouvernement canadien voulait en arriver au libre-échange relativement au bois d'oeuvre. Aujourd'hui, après tous les efforts qui ont été faits, non seulement en termes d'entreprises qui ont perdu des profits, mais encore plus en termes d'emplois qui ont été coupés dans nos industries régionales du bois, particulièrement dans ma circonscription, on a à peu près tout le portrait des industries du bois qui interviennent au Canada.

Par exemple, il y a la multinationale Bowater qui a des installations chez nous. Il y a aussi des producteurs privés comme la scierie Richard Pelletier et Fils, Deniso Lebel inc., qui est une grosse entreprise. Bégin et Bégin inc. et Le Groupe G.D.S. sont également des entreprises de sciage. Ce sont donc des gens qui interviennent non seulement sur le marché américain, mais aussi sur le marché canadien, parce que le conflit avec les États-Unis a aussi des conséquences sur le marché canadien.

Je pense que le texte de la motion est très bien rédigé, en ce sens qu'il ne s'agit pas tellement de mettre le tort sur le gouvernement, sur ce qu'il a fait jusqu'ici, mais il faut que la Chambre des communes s'assure que devant ce que j'appellerais «l'éléphant américain», le premier ministre, lors de sa rencontre avec le président américain, M. Bush, ou le ministre du Commerce international, ne sera pas obligé de faire des concessions qui seraient inacceptables.

S'il fallait qu'on en arrive, au cours des prochaines semaines, à un autre compromis comme celui qu'on a eu la dernière fois en 1996, et ce, pour cinq ans, et qu'on ait à refaire ce débat encore une fois, je pense que tout le monde se sentirait floué par la situation. C'est ce que stipule la motion, soit qu'il ne faut pas que les accords qui interviendront aillent en contradiction avec les accords de libre-échange, ne permettant pas un accès libre et sans entrave au marché américain. On veut donc que, finalement, la volonté de départ exprimée dans cette Chambre, la volonté défendue par tous les partis, se rende au bout de la ligne. On n'en est pas rendu là, par exemple. Et c'est très dangereux qu'on ne s'y rende pas.

Pourquoi? Parce que, actuellement, le gouvernement fédéral donne des signes qu'il est bien possible qu'il accepte un compromis. Si jamais le libre-échange n'est pas inclus dans ce compromis, s'il fallait qu'on en arrive encore avec quelque chose qui sera négocié de nouveau dans cinq ans, on serait vraiment passé à côté de la coche et on ne répondrait pas aux demandes que les gens ont faites.

Les crédits

Je me souviens d'une tournée dans ma circonscription l'automne dernier, avec le chef du Bloc québécois, où nous sommes allés visiter des scieries. Les travailleurs nous disaient: «La position qu'on défend présentement est correcte. Il faut que les Américains plient. Il faut qu'on ait accès au libre-échange.» On leur expliquait notre position et on disait aussi que maintenant, il y avait un lobby important aux États-Unis qui nous appuyait pour qu'on puisse arriver au libre-échange. Avec cela, on sentait qu'on avait un appui des gens.

Toutefois, si l'été prochain on retourne dans nos circonscription et qu'il y a eu un accord, soudainement, en vertu duquel les travailleurs se sont sentis floués, en vertu duquel ils ont perdu des semaines de travail et qu'en bout de ligne, ils n'ont rien gagné, et qu'on aurait été aussi bien de plier il y a trois ans, effectivement, dans ce cas-là, cela ne sera pas acceptable. C'est cette volonté que la proposition sur la table aujourd'hui veut mettre de l'avant.

Il y a une nécessité pour le gouvernement canadien d'en arriver à une conclusion qui mènera au retour au libre-échange. Si cette condition n'est pas dans l'entente, je pense qu'on n'aura pas respecté nos engagements.

Je me souviens notamment qu'à ma demande, un porte-parole du Conseil pour le libre-échange pour le bois d'oeuvre, M. Carl Grenier, est venu rencontrer les promoteurs à Rivière-du-Loup. On avait échangé sur l'ensemble de cette question. On avait aussi débattu le sujet des petites scieries individuelles par rapport aux grands propriétaires dans ce domaine. Il est bien évident que les grands propriétaires ont peut-être les reins plus solides pour se rendre en bout de ligne et passer à travers toute la crise, si jamais on en vient à une décision des instances judiciaires pertinentes dans les accords de libre-échange. Pour les plus petites scieries, c'est plus difficile.

J'étais très heureux d'entendre le député d'en face parler tout à l'heure d'un programme d'aide. Il faudrait effectivement nous assurer qu'on n'aura pas négocié à rabais, mais qu'on aura plutôt négocié quelque chose permettant le retour au libre-échange, et, si jamais les Américains ne veulent pas aller assez loin, il faut qu'on ait déjà prévu des façons d'aider nos entreprises et nos travailleurs.

• (1125)

La solidarité se joue des deux côtés dans une action concrète. Présentement, dans ma région du Bas-Saint-Laurent, 25 p. 100 des chômeurs, soit un chômeur sur quatre, se rendent à la limite de leurs prestations d'assurance-emploi.

Dans la question du bois d'oeuvre, on est devant une situation où les travailleurs ont été mis au chômage plus tôt à l'automne. Ils l'ont accepté. Ils vont travailler plus tard au printemps, ils l'acceptent encore. Toutefois, il y a des gens qui seront quatre, cinq, six ou huit semaines sans revenu. Ce ne sont pas des principes, ce n'est pas une guerre entre le Canada et les États-Unis, c'est la réalité vécue par les travailleurs touchés par cette situation.

Au Bloc québécois, nous avons proposé qu'il y ait un allongement du nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi pour ces gens-là. Je pense qu'il faudrait trouver des solutions pour permettre aux travailleurs de traverser cette période et qu'ils puissent continuer à appuyer la position menant au libre-échange. Il faut que l'on fasse la preuve de ce qui est finalement le plus important dans ces accords de libre-échange, soit qu'on s'est donné des instances décisionnelles qui permettront qu'un pays plus petit puisse gagner des choses contre un pays plus grand.

Quand il n'y avait pas du tout d'accord de libre-échange, les États-Unis ne se seraient même pas occupés de voir comment on réagissait; ils auraient imposé leurs droits et on aurait été pris pour vivre avec.

On a des moyens entre les mains, c'est la décision finale. On sait qu'on a la bonne position. On sait qu'au plan légal, on peut gagner. Il ne faudrait pas que le Canada décide de faire des concessions inacceptables. Il faut que les actions correspondent au discours. Lorsque le ministre du Commerce international dit quelque chose, il faut que cela se traduise dans les actes et dans les décisions. Si on n'en vient pas à cette décision, personne ne voudra livrer une telle bataille dans trois, quatre ou cinq ans. On aura été floués par le gouvernement et personne n'en sera satisfait.

Je voudrais ajouter un élément d'un autre ordre. Au Québec, on se rend compte de ce qui serait arrivé si le Québec avait été souverain lors de la dernière ronde de négociations sur cette question. Les Américains avaient reconnu que le Québec n'avait presque pas de droit compensatoire. Son système était valable et c'était beaucoup plus la situation en Colombie-Britannique qui créait problème.

Un compromis a été accepté par l'ensemble du Canada, sauf par les Maritimes qui n'étaient pas touchées. Le Québec a donc vécu pendant cinq ans avec cette entente. Si à ce moment-là il avait eu un pouvoir comme État souverain, il aurait pu argumenter avec les Américains que chez nous, au Québec, nous n'avions pas à subir de telles mesures car nous avons un comportement correct.

On se rend compte que, présentement, dans le système dans lequel on se trouve, le gouvernement fédéral et les provinces ont, jusqu'ici, joué le jeu correctement par rapport aux Américains. Je pense toutefois que le Québec souverain aurait eu une chance de se tirer de ce bourbier bien avant et de ne pas vivre pendant sept ou huit ans les situations que nous avons connues.

Il m'apparaît donc important qu'aujourd'hui, lorsque la Chambre votera sur cette motion, ce vote se fasse presque unanimement. J'espère qu'au-delà des discours de chacun, on s'arrêtera aux mots et on dira unanimement que la Chambre des communes considère qu'un accord acceptable, c'est un accord qui mène au libre-échange, un accord qui ne fait pas en sorte que des compromis empêchent de se rendre au libre-échange en matière de bois d'oeuvre.

Dans ce sens, c'est un message fort qu'on veut envoyer et au gouvernement du Canada et au gouvernement américain pour dire que pour la population d'ici, pour les gens que l'on représente, il est important que l'on puisse avoir accès au libre-échange et que notre bois puisse être vendu sur le libre marché américain. On le sait, on a développé une capacité de compétition extraordinaire; on est capable de vendre sur le marché américain. On est capable de faire en sorte que les maisons américaines soient construites à moindre coût. Mais pour cela, il ne faut pas plier les genoux au moment où on est en train de gagner cette bataille.

J'espère que c'est le message que le premier ministre transmettra au président Bush pour que l'on n'ait pas des goûts amers dans la bouche et l'impression d'avoir fait des efforts inutilement. Je souhaite que cela se traduise ainsi dans le vote de la Chambre pour que le message soit très clair.

• (1130)

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques.

Je suis d'accord avec le député pour dire que nous devons aider les compagnies qui ont des défis à relever dans le domaine du bois d'oeuvre.

Les crédits

À son avis, pense-t-il qu'il y a un risque que si la Société pour l'expansion des exportations aide ces compagnies, les Américains intentent des poursuites? Ils pourraient avoir comme argument que c'est une subvention. Y a-t-il un risque que cela arrive?

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question dans un français dont il peut être fier. Je pense qu'il a fait des gains intéressants en français.

C'est important, je crois, de dire aux Américains qu'on ne se laissera pas faire et qu'on leur dise: «Si certaines de nos entreprises sont pénalisées par le fait que vous n'acceptez pas le retour au libre-échange, nous allons les aider.»

À partir du moment où l'échéance vers les décisions finales se rapproche, on est en position de force dans les négociations. Notre plus important problème est de passer à travers la période actuelle. Je suis très conscient que beaucoup de scieries ont la vie très difficile. Les gens demandent qu'il y ait un accord intérimaire pour qu'ils soient capables de continuer à vivre économiquement et de créer des emplois, comme ils le font habituellement. Mais il faut envoyer un message clair aux Américains à l'effet qu'on n'a pas commencé à vider la maison, qu'on ne cédera pas.

On va donc avoir des appuis massifs pour nos gens, pour les entreprises et pour les travailleurs. Cela, je pense, est un aspect que le gouvernement actuel n'a pas assez mis de l'avant. On a mentionné qu'il y aurait des programmes pour aider les entreprises, mais on n'a pas encore parlé de programmes pour aider les travailleurs. Présentement, on les aide à recevoir leurs prestations d'assurance-emploi le plus rapidement possible, mais ce n'est pas l'aide recherchée.

Ce que je recherche, c'est une aide qui va permettre à ces gens-là d'avoir un revenu entre deux emplois, lorsqu'ils sont au chômage, parce que celui-ci a été provoqué par une guerre stratégique entre le Canada et les États-Unis. Il faut qu'ils soient protégés à cet égard.

Les Américains pourraient-ils prendre des mesures de rétorsion, comme le suggérait mon collègue? C'est possible. Mais ce n'est pas en pliant devant les Américains qu'on va gagner la bataille en ce sens; c'est plutôt en montrant clairement qu'on pense avoir raison sur le fond et que, s'ils n'adhèrent pas à la décision en ce qui concerne le retour au libre-échange, il faudra qu'ils en paient le prix autrement. Ce n'est pas à nous de payer pour cela.

• (1135)

[Traduction]

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir sollicité un appui unanime pour la motion. C'est le bon message à envoyer.

Je tiens à commenter la partie de son discours concernant le soutien ou l'appui du gouvernement. La question évidente qui nous vient à l'esprit a été posée par le député d'Etobicoke-Nord. Les Américains ne vont-ils pas s'opposer à cela en disant qu'il s'agit d'une forme de subvention?

La réalité est que si le programme est conçu de la façon déjà exposée en détail dans sa proposition au gouvernement, cet appui aurait la forme d'une garantie accordée par le gouvernement sur les prêts consentis par des sociétés de crédit commercial. Le montant réel de toute subvention pouvant se dégager de cela serait tellement marginal qu'il ne vaudrait pas la peine d'en faire de cas.

De plus, les États-Unis sont prêts à jouer dur sur cette question. Pourquoi ne jouerions-nous pas dur, nous aussi? Peut-être voudront-ils alors seulement recourir à l'OMC, et c'est là le but de l'exercice.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, concernant la question de l'aide aux entreprises, il s'agit effectivement qu'elle soit approchée d'une façon correcte et rationnelle par le gouvernement du Canada, de façon à développer les mécanismes les moins susceptibles possible d'être attaqués devant les tribunaux.

Cependant, je pense que la clé est entre les mains de ce Parlement et du gouvernement canadien pour dire que nous voulons le retour au libre-échange. Nous sommes prêts à examiner des phases transitoires, le cas échéant, mais d'aucune façon nous n'accepterons un accord qui nous obligera à avoir ce même type de débat dans quatre, cinq ou dix ans.

C'est pour cela qu'on fait appel, sur le texte même de la proposition, à l'unanimité de cette Chambre. Je pense qu'il est important de répéter qu'il faut absolument envoyer un message très clair.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion de mon collègue de l'Alliance canadienne, le député de Île de Vancouver-Nord. Je voudrais tout d'abord le féliciter car sa motion en est une de gros bon sens.

Aujourd'hui, alors que le premier ministre rencontre le président George Bush, il faut dire au premier ministre que tous les parlementaires de cette Chambre tiennent le même discours et que nous allons dans le même sens. Nous disons qu'il va falloir que ce problème du bois d'oeuvre se règle.

Comme l'a dit mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, il faut que les parlementaires appuient cette motion à l'unanimité. Il est important et urgent que les députés de tous les côtés de la Chambre, qui prendront la parole aujourd'hui sur cette motion, disent combien il est important que cela se règle pour l'avenir du Canada et également pour l'avenir de nos régions.

Je suis la porte-parole du Bloc québécois en matière de développement régional. J'aimerais dire aux gens de toutes les régions du Québec qui sont touchés par cette problématique que le Bloc québécois a une position très ferme dans le dossier du bois d'oeuvre. Le Bloc québécois a toujours été en faveur du retour intégral au libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre, comme le prévoit l'ALENA.

Le Bloc québécois est d'avis que le flottement qui persiste quant à la position canadienne eu égard aux négociations dans le dossier est néfaste au déroulement de celles-ci. Plus encore, le Bloc québécois demande au gouvernement d'aller de l'avant avec le plan d'aide annoncé par le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international.

Le Bloc québécois réitère sa demande de prolonger de dix semaines la durée des prestations d'assurance-emploi. Comme on le sait, la plupart des gens impliqués dans ce dossier, qu'ils travaillent en forêt ou dans les usines, sont des travailleurs saisonniers.

Ce conflit avec les États-Unis a amené énormément de pertes d'emplois au Québec et partout où on a fait face à ce problème. Nous demandons une extension de dix semaines pour que ces travailleurs n'aient pas à subir deux fois le trou noir. Nous, nous parlons du trou noir du printemps. C'est ce qu'apportent les contraintes de la réforme de l'assurance-emploi. Cette réforme augmente le nombre de semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-emploi et restreint le nombre de semaines de prestations. Il est important que ce gouvernement mette cette position sur la table.

Les crédits

Au Québec, nous avons 250 usines qui créent de l'emploi dans ce domaine. Plus de 35 000 emplois en usine et en forêt sont créés par le bois d'oeuvre; 250 municipalités du Québec se développent autour de l'industrie de la transformation du bois. Cela représente 100 p. 100 des emplois manufacturiers dans 135 villes et villages. Quatre milliards de dollars sont injectés dans l'économie régionale avec le bois d'oeuvre. Québec est la deuxième province productrice de bois d'oeuvre au Canada et a 25 p. 100 de la production canadienne. Au Québec, la forêt occupe 446 000 milles carrés. La production québécoise de bois d'oeuvre résineux représentait, en 2000, 17 077 000 pieds de planche.

Dans ma région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, en forêt et en usine, il y a création de 6 300 emplois. Aujourd'hui, ces 6 300 emplois sont dans la balance avec le problème que nous vivons présentement dans ce dossier. Selon l'Association des manufacturiers de bois d'oeuvre de sciage du Québec, 6 800 travailleurs et travailleuses ont perdu leur emploi depuis le début du conflit. Il y a environ 40 000 emplois reliés à cette industrie au Québec.

• (1140)

Je pense que cette journée d'opposition est immensément importante. Je ne sais pas si le premier ministre du Canada va être plus convaincant, devant le président américain, avec ce qu'on va lui donner comme poids, lors de sa rencontre d'aujourd'hui. Mais je ne le trouvais pas très convaincant dans les derniers jours.

Je ne remets pas en cause la position qu'ils avaient et ce qu'ils ont fait, mais il va falloir que les Américains comprennent qu'ils ne peuvent pas, après cinq ans, remettre en question des clauses qui mettent en péril des pans complets de nos ressources naturelles, qui affectent nos usines et nos travailleurs. On n'accepte pas que cela mette des emplois de chez nous en péril.

Le gouvernement américain, qui se prend pour un éléphant sur toute la planète, devra comprendre qu'il lui faudra se mettre à table pour négocier afin de revenir au libre-échange. À mon avis, il est impératif que cette situation se règle.

Statistique Canada a déposé des données au début de la semaine qui disaient que la population canadienne s'urbanise de plus en plus. Comme on le constate, tous les emplois rattachés de près ou de loin aux usines et aux scieries sont des emplois ruraux. Cela constitue un poids additionnel pour affirmer qu'il nous faudra garder ces emplois dans les communautés rurales pour permettre l'essor de ces communautés et freiner l'exode des jeunes qui les quittent.

Il faudra également que les ministres de l'Industrie et du Commerce international s'occupent également—comme ils le disaient lors de la dernière campagne électorale—du Québec profond, des régions éloignées. C'est donc un argument additionnel qu'on pourrait mettre dans le coffre à outils du premier ministre. Il faut qu'il leur dise que c'est important; il doit se tenir debout et être convaincant quand il dira aux Américains: «C'est assez. Il faut respecter ce que nous avons sur la table.»

Dans le passé, il y a déjà eu des verdicts de l'OMC qui disaient que le Canada avait raison. Alors, que le premier ministre s'appuie sur cela et que les Américains arrêtent de vouloir faire les gros bras partout. Qu'ils respectent les échanges que nous voulons avoir avec eux pour qu'à l'avenir, nous puissions tous être sur le même plancher des vaches, comme on dit chez nous, et qu'on puisse avoir une forme de complicité pour pouvoir avancer.

Je veux réitérer ma position et celle du Bloc québécois pour demander à tous les parlementaires de cette Chambre de voter unanimement en faveur de la motion du député de l'Île de Vancouver-Nord pour donner un poids additionnel au premier

ministre du Canada, afin qu'il puisse faire entendre raison au président américain. Il ne faut pas qu'il parle seulement de golf et de sport avec lui, mais qu'il lui dise: «J'ai un appui unanime des parlementaires de la Chambre des communes, de tous les intervenants et je veux que vous compreniez.» C'est cela qui doit en résulter.

C'est la position des gens des régions, surtout des gens qui y travaillent, des travailleurs d'usine, des travailleurs forestiers. Ils veulent travailler et ne veulent pas dépendre des soubresauts d'un discours qui ne tient plus la rampe. Cela concerne les emplois des gens de chez nous et des gens de toutes les autres provinces du Canada. On veut transiger avec les Américains et leur fournir le bois d'oeuvre, mais c'est par un tel échange que cela doit se faire. On veut aller de l'avant et participer à une négociation ferme qui aura un résultat à long terme.

• (1145)

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord féliciter la députée de Jonquière de son discours enthousiaste à ce sujet. J'ai bien aimé les aspects qu'elle a soulevés, mais surtout l'angle régional de son discours.

Elle vient d'une région—et c'est la même chose pour le Bas-du-Fleuve, l'Abitibi et d'autres régions—où il y a non seulement un exode des jeunes, mais, selon les rapports de Statistique Canada, il y aurait un mouvement vers les grandes villes du Québec, comme ailleurs. C'est un phénomène qui se produit présentement.

J'aimerais lui donner plus de temps pour qu'elle m'explique l'impact que cette situation produit sur les finances régionales. Hier, dans une déclaration, le ministre du Commerce international semblait dire que finalement—dans l'esprit du second argument de la députée—on ne sent pas une conviction très profonde de la part des députés d'en face. Le ministre responsable affirme qu'il ne pense pas qu'il y ait grand-chance que les négociations aboutissent à un accord, suite à la rencontre du premier ministre avec le président américain aujourd'hui.

J'aimerais que la députée commente ce genre d'opinion et qu'elle nous dise si elle trouve cela profitable, de tels commentaires, qui semblent dire qu'on s'avoue presque vaincus avant d'y être rendus.

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière. C'est vrai que c'est néfaste pour nos régions.

Tout à l'heure, j'ai parlé de statistiques. Au sujet du dossier du bois d'oeuvre, 35 000 emplois directs, en usine et en forêt, sont créés, seulement dans nos régions du Québec. Quatre milliards de dollars sont injectés dans les économies régionales et découlent de ces emplois. On voit à quel point c'est urgent. Il faudra que ce gouvernement ait le Québec profond et les régions éloignées dans son optique, parce qu'il en va de la survie de nos régions.

On parle de l'exode des jeunes, mais il y a présentement des ouvertures en haute technologie dans ces scieries et dans ces usines. Cela crée des emplois de haute technologie dans les régions. Toutefois, avec ce qui se passe présentement, cela provoque des mises à pied et cela fait dire aux jeunes: «Je quitte mon village; je vais aller voir en ville, parce que je ne peux pas me permettre de ne pas avoir de revenu.» C'est ce qui se passe, surtout avec le trou noir du printemps, où ils sont sans revenu pendant plusieurs semaines. On voit que cela fait partie du mécanisme qu'on doit arrêter, pour le bénéfice de nos régions.

Les crédits

En outre, il est vrai que le ministre du Commerce international n'a pas semblé convaincant hier. Il en est de même du premier ministre; je le trouvais mou. Je trouvais qu'il n'avait pas d'échine pour partir en croisade et dire: «On va aller le régler le problème!» C'est pour cela que je dis aujourd'hui que les députés à la Chambre qui vont parler, ils vont dire: «C'est ça, on vous donne notre appui entier, il faut que vous y alliez et que vous le régliez.»

Alors, j'espère qu'on va donner au premier ministre et au ministre du Commerce international l'énergie qui leur manque pour qu'ils disent enfin: «Aujourd'hui, on met le poing sur la table et on règle ce dossier là.»

• (1150)

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, j'ignore où était la députée au cours des deux derniers jours. Je lui laisserai l'occasion de commenter. Peut-être a-t-elle voulu porter un coup en bas de la ceinture.

Le premier ministre ne va pas parler de golf ou de sport avec le président des États-Unis, comme elle semble le croire. Je peux l'assurer que les deux hommes vont discuter de choses très sérieuses.

[Français]

M. Antoine Dubé: Pas cette fois-là.

[Traduction]

M. Pat O'Brien: Peut-être que les députés du Bloc pourraient m'écouter aussi attentivement que je les écoute.

J'aimerais que la députée commente la conférence de presse donnée hier par le ministre québécois des Forêts. Celui-ci a félicité le gouvernement du Canada, le ministre du Commerce international et le premier ministre pour le leadership exceptionnel dont ils ont fait preuve dans ce dossier.

Pourquoi la députée est-elle si négative? Pourquoi tant de mesquinerie de sa part, alors que le ministre des Forêts du Québec a bien perçu la réalité et s'est montré un petit peu plus généreux en reconnaissant les efforts du ministre du Commerce international et du premier ministre?

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire me surprend. Je pense qu'il n'a pas compris. Je pense que la traduction ne s'est pas rendue jusqu'à lui. Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que j'espère qu'il ne parlera pas uniquement de golf, de pêche et de chasse. J'espère qu'il va parler du bois d'oeuvre. J'espère qu'il va dire: «Tous les parlementaires de la Chambre des communes sont avec moi.» Je veux lui donner un souffle de plus. J'espère que le secrétaire parlementaire va écouter ce que j'ai dit et qu'il va comprendre.

Je veux donner de l'énergie additionnelle au premier ministre du Canada et au ministre du Commerce international. Parfois, quand on approche du fil d'arrivée, il nous faut un deuxième souffle. Alors, je veux leur donner un deuxième souffle pour qu'ils arrivent enfin au fil d'arrivée et que cela se règle. C'est seulement cela. J'espère que le secrétaire parlementaire fera la même chose.

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir parler ce matin d'un problème très grave qui touche le Canada. C'est certainement un problème qui a des répercussions sur le Canada à l'échelle nationale. Chaque province est, dans une certaine mesure, active dans le domaine de la foresterie

et subit les répercussions de ce que je considère être des tactiques d'intimidation de la part des Américains dans le dossier du bois d'oeuvre.

Je pense que de nombreux députés et, bien entendu, de nombreux Canadiens sont déçus de ce que les accords sur le bois d'oeuvre qui étaient préalablement en place soient arrivés à échéance sans que nous ayons vu les États-Unis prendre des mesures concrètes pour permettre un libre accès. De ce point de vue, il y a eu beaucoup de déception.

Cependant, en ce qui concerne la position du Canada, je suis heureuse que nous ayons tenu notre bout et que le ministre ait annoncé son intention de rester ferme. Parce qu'il arrive souvent que le Canada cède aux pressions des États-Unis, certains craignent que, pendant les dernières minutes ou les dernières heures de la lutte, et je pense en fait qu'il s'agira plutôt des derniers mois de cette lutte, le Canada va céder. J'ai été extrêmement heureuse de voir les ministres provinciaux responsables de la foresterie expliquer leur position ferme hier et recommander au ministre de ne pas céder parce que nous devons prendre les États-Unis de front.

Les entreprises forestières et leurs travailleurs sont au front dans ce conflit avec les États-Unis et ce sont eux qui subissent les attaques dirigées contre nous, relativement à des accords commerciaux. Souvent, on accuse les néo-démocrates de ne pas être en faveur des échanges commerciaux et on nous reproche de vouloir mettre en place toutes sortes de mesures protectionnistes. Cela n'a jamais été le cas. Ce que nous voulons, ce sont des échanges commerciaux équitables, qui reconnaissent que tous les partenaires ont besoin de règles justes et raisonnables témoignant de ce qui leur est cher. Nous n'avons rien contre l'idée d'un équilibre concernant les produits forestiers vendus entre le Canada et les États-Unis.

Les néo-démocrates ne sont pas les seuls à avoir l'impression que les accords commerciaux ne nous ont pas donné l'assurance que les Canadiens tirent profit de ces accords. Si je ne m'abuse, la coalition du bois d'oeuvre a soumis une proposition au gouvernement. Voici ce qu'elle mentionnait au sujet des entreprises forestières:

Les entreprises qui échoueront seront les victimes d'accords commerciaux inadéquats négociés avec les États-Unis par le gouvernement du Canada, accords qui laisseront les entreprises vulnérables à un protectionnisme injuste et à des manoeuvres d'intimidation financière paralysantes. Ces entreprises ont légitimement besoin de l'aide du gouvernement, et celui-ci doit les aider dans le cadre d'une politique commerciale internationale sérieuse et objective.

Notre pays et maintenant l'industrie font preuve de fermeté devant les États-Unis et c'est très bien, mais nous devons fournir à la première ligne de front, c'est-à-dire au secteur forestier et à ses travailleurs, les outils nécessaires pour survivre à cette guerre contre les États-Unis. Le gouvernement ne le fait pas. À cause des modifications apportées au régime d'assurance-emploi, un certain nombre de travailleurs ne sont plus admissibles aux prestations. Des sommes supplémentaires ne peuvent pas être versées aux travailleurs forestiers, mais pourraient l'être si le gouvernement jugeait bon d'assouplir les programmes afin de débloquer plus de fonds pour venir en aide à ces travailleurs. Le gouvernement refuse de le faire.

Il faut mettre au point un système. On en a déjà conçu un pour Exportation et Développement Canada. Permettez-moi de citer un extrait de la proposition soumise au gouvernement.

Les crédits

Le gouvernement du Canada pourrait élargir le service de garantie de prêts d'EDC, actuellement offert aux sociétés devant verser des cautionnements, aux prêts consentis par les banques commerciales, afin que les sociétés puissent verser des espèces en garantie si elles doivent le faire à partir du mois de mai 2002. Il devrait élaborer un programme lui permettant d'assumer une partie des risques sans toutefois avoir à verser des contributions financières aux entreprises. L'aide ainsi accordée pourrait n'avoir aucune incidence sur le litige en cours et ne jamais être considérée comme une subvention. Au contraire, des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois pourraient être sauvés pendant que le Canada dénonce les pratiques commerciales injustes des États-Unis.

● (1155)

Nous avons maintenant affaire à une industrie qui fait preuve de fermeté et qui est prête à affronter les Américains sur leur terrain. Le gouvernement doit appuyer cette industrie et ces travailleurs, ce qu'il ne fait pas. Non seulement il a tardé à s'occuper du dossier du bois d'oeuvre alors que l'accord était sur le point d'expirer, maintenant il est lent à mettre en place des programmes d'aide à l'industrie. Le gouvernement ne peut pas faire ça. Nous devons appuyer cette industrie.

Je crois fermement que ce qui se passe au sein de l'industrie du bois d'oeuvre et notre position vis-à-vis des États-Unis auront une influence sur les accords commerciaux à venir, que ce soit dans l'industrie de l'acier, l'industrie laitière ou l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce qui se passe maintenant donnera le ton à ce qui se passera à l'avenir. Si nous pouvons faire front uni dans ce dossier et si le gouvernement appuie ses industries, nous aurons une chance contre les mesures d'intimidation des États-Unis.

Nous avons de fortes chances de gagner. En effet, l'industrie tout entière, d'un bout à l'autre du pays, s'entend pour dire que ce que nous faisons est bien, que nous ne faisons rien de mal et que nous allons avoir gain de cause, mais que, en attendant, elle a besoin d'aide. Si les compagnies forestières sont exsangues, si on les laisse faire faillite, nous n'aurons rien accompli. Nous aurons détruit notre industrie. Nous aurons ouvert la porte aux compagnies étrangères qui les rachèteront pour en faire ce qu'elles veulent. Il est crucial que le gouvernement appuie l'industrie maintenant et mette immédiatement des programmes en place pour ce faire.

Je n'en dirai pas beaucoup plus car je sais que d'autres députés veulent intervenir et il est d'une importance cruciale que chacun puisse le faire. J'aimerais remercier mon collègue de l'Alliance canadienne. Nous avons déjà débattu la question du bois d'oeuvre. Nous savons à quel point elle est grave et nous savons que nous devons obtenir du gouvernement qu'il mette en place des programmes d'appui. Je tiens à remercier mon collègue d'avoir insisté pour que cette journée d'opposition porte sur l'industrie du bois d'oeuvre. J'espère que la motion recueillera l'appui des députés.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'apprécie les commentaires de la députée. La question du bois d'oeuvre s'avère très importante pour tous les Canadiens, particulièrement pour les citoyens comme moi qui viennent de la Colombie-Britannique où cette industrie est absolument essentielle à la survie de la province. De nombreuses collectivités de la Colombie-Britannique dépendent de l'industrie du bois d'oeuvre.

La députée a parlé des tactiques d'intimidation de la part des Américains. J'abonde dans ce sens. Depuis que je suis à la Chambre, j'ai vu cette attitude sur deux fronts, en l'occurrence dans les secteurs des pêches et du bois d'oeuvre. C'est malheureusement la réalité à laquelle nous nous sommes heurtés dans ces deux dossiers avec les Américains. Néanmoins, il faut se rappeler que les Américains sont nos voisins. Je crois que nous devons collaborer et établir un environnement coopératif à l'égard de plusieurs questions. Nous

devons maintenir des relations de libre-échange avec eux. Nous devons toujours pouvoir créer une synergie dans nos ressources et nos approches avec nos voisins.

En premier lieu, j'aimerais savoir comment la députée entend équilibrer une approche coopérative, parce que la question du bois d'oeuvre aura des répercussions sur nombre d'autres industries et éléments du programme de coopération et d'amitié entre nos deux pays.

En second lieu, que pense la députée de l'approche à la dure que les Américains ont adoptée à notre endroit, comme cela a été le cas précédemment avec le projet de loi C-55, qui a notamment eu des répercussions sur les industries de l'acier, des plastiques, des textiles et de l'agriculture? Quelles répercussions sur d'autres industries et sur le libre-échange avec les États-Unis la députée entrevoit-elle si ce dossier n'est pas traité comme il se doit?

● (1200)

Mme Bev Desjarlais: Madame la Présidente, comme je l'ai déjà dit, si nous négligeons de faire preuve de fermeté, alors que nous nous savons dans notre bon droit et en position de force, je crains que nous ayons à en payer le prix. Quel message donnerions-nous ainsi à notre voisin du Sud?

Nous avons de bonnes relations de voisinage avec les États-Unis. Personne ne pourra dire que les relations de travail entre le Canada et les États-Unis n'ont pas été excellentes à ce jour, et c'est d'ailleurs ainsi que ce devrait être. Mais nous comporter en bons voisins ne signifie pas que nous devons le faire avec servilité. Nous ne devons pas leur permettre de prendre le dessus chaque fois que cela s'avère être leur bon plaisir ou encore, s'ils croient que le Canada est susceptible d'être plus avantageux qu'eux, leur permettre de nous traiter différemment de ce qu'ils attendent pour eux-mêmes.

Je rappelle aussi que nous vivons en bonne entente avec nombre de personnes et d'organismes aux États-Unis qui sont désireux de voir le Canada réussir. Il s'agit des lobbyistes américains qui sont favorables à la position adoptée par le Canada, en ce que celle-ci leur permet de bénéficier des prix pratiqués au Canada, et de les répercuter ensuite sur les Américains pour que ces derniers puissent se construire des maisons et entreprendre différents projets dont ils n'auraient pas autrement le loisir s'ils ne disposaient pas des produits d'origine canadienne vendus à prix raisonnable.

Il ne s'agit pas de dumping de produits à bas prix; le Canada est sur la bonne voie, à mon sens, et il ne s'adonne pas à ce genre de pratiques, ce qui est bien accepté. Nous pouvons nous comporter en bons voisins, non pas uniquement dans le seul cas des entreprises américaines exerçant des pressions sur le gouvernement américain, non pas uniquement dans le seul cas des entreprises qui vendent du bois d'oeuvre et qui souhaitent en tirer le meilleur prix sur le marché américain, en augmentant justement leurs prix. Nous entretenons aussi de bonnes relations avec les centaines de milliers d'Américains qui veulent avoir accès à nos produits à un prix raisonnable.

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que notre accord de libre-échange avec les États-Unis et tous les aspects de nos échanges commerciaux avec les Américains devraient être établis sur des principes. Chaque fois que l'un de nos partenaires adopte une pratique commerciale déloyale, nous devrions, à l'intérieur des règles et des limites de nos accords commerciaux, défendre vigoureusement notre position et notre droit d'avoir libre accès aux marchés de nos partenaires commerciaux.

Les crédits

Je veux cependant faire comprendre en l'occurrence que le NPD a pris position contre le libre-échange. Ses députés débitent toujours ce discours anti-américain en dépit du fait que les Américains sont nos plus grands partenaires commerciaux, nos amis, nos voisins et même, et de plus en plus, nos parents. La Saskatchewan en constitue un bon exemple car, dans cette province, nous avons un gouvernement socialiste apparemment à perpétuité, et c'est à cause du NPD que nous n'arrêtons pas d'exporter des habitants de notre province, dont bon nombre vers l'Alberta et beaucoup aussi vers les États-Unis. De plus en plus, mes électeurs me disent que leurs fils et leurs filles s'en vont aux États-Unis à cause de la mentalité socialiste et rétrograde du NPD en Saskatchewan.

Je veux faire consigner au compte rendu une brève déclaration qu'a faite Tony Blair, chef du parti social-démocrate de la Grande-Bretagne. Lorsqu'il a pris la parole devant la Chambre l'année dernière, il a dit ceci:

Il est temps que nous commençons à débattre vigoureusement et clairement des raisons pour lesquelles le libre-échange est une bonne chose. C'est la clé de la création d'emplois pour nos gens, la clé de la prospérité et la clé, en fait, du développement des régions les plus pauvres du monde. L'argumentaire contre le libre-échange est malavisé; pire, il est injuste. Aussi sincères que soient les protestations, elles ne doivent pas nuire à une démarche rationnelle. Nous devrions commencer à l'affirmer avec force et détermination.

Comme le premier ministre de la Grande-Bretagne, je trouve que les députés néo-démocrates ont la tête vissée à l'envers et que nous devrions dénoncer leur discours malavisé avec autant de vigueur, de détermination et de force que lui.

• (1205)

Mme Bev Desjarlais: Madame la Présidente, lorsque j'étais jeune, une règle voulait que, si on n'avait rien de bon à dire, il fallait garder le silence. Je reconnais, et le terme est faible, qu'il y a des gens dans notre pays, et même des députés, qui sont tellement aveuglés, naïfs et ignorants de la réalité qu'ils font des affirmations qui ne sont tout simplement pas exactes.

Comme je l'ai dit dans mes observations, le NPD ne s'est jamais opposé au commerce. Nous n'avons jamais dit qu'il ne devrait pas y avoir de libre-échange ou de commerce. Nous disons qu'il faut un commerce équitable. Il faut établir des règles qui soient avantageuses pour les deux parties ou pour tous les partenaires.

Lorsqu'on établit des règles qui ne sont avantageuses que pour une partie, on va à l'encontre du but recherché. Depuis les premiers jours, depuis les débuts du Nouveau Parti démocratique et de la CCF, nous avons fortement appuyé le commerce avec les États-Unis. Nous l'avons fortement appuyé, et le député aurait dû écouter pendant ses cours d'histoire, dans la petite localité de Unity, en Saskatchewan. Je sais qu'on y enseignait ce qui se passait vraiment au sein des partis politiques au Canada, car un de mes adjoints a fréquenté la même école, si je ne m'abuse. Quelqu'un écoutait, mais ce n'était pas le député de la coalition PC/RD. Étonnamment, on n'a pas trouvé un siège encore plus loin à l'extérieur de la Chambre pour l'y installer. Nous ne serions alors pas obligés d'écouter ses observations ignorantes.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je préviens les députés de ne pas utiliser certains termes à la Chambre des communes.

En outre, si nous voulons que tout le monde puisse prendre la parole, nous devons être brefs.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, j'en conviens avec la députée néo-démocrate, le député en question aurait pu respecter un peu mieux les formes, mais j'ai eu du mal à

garder mon sérieux lorsqu'elle a dit que, lorsqu'on ne peut rien dire de bien, on devrait se taire. Je l'invite à suivre ses propres conseils. Son propre bilan n'est pas si reluisant.

J'ai une question précise à lui poser. La députée est-elle consciente des efforts que le gouvernement déploie directement et par l'entremise de notre ambassade à Washington, de délégations successives de la Chambre des communes et d'un certain nombre de délégations du groupe parlementaire Canada-États-Unis? Est-elle consciente des efforts répétés des deux dernières années pour informer les consommateurs américains de ce que leur coûte le protectionnisme lorsqu'ils achètent du bois d'oeuvre, pour renseigner les représentants au Congrès et les sénateurs? Le gouvernement a fait des efforts concertés, déterminés et passablement fructueux.

Compte tenu de ce que la députée a dit tout à l'heure, je n'ai pas l'impression qu'elle est au courant. Qu'en pense-t-elle?

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, je sais qu'un certain nombre de choses ont été faites pour amener les représentants du gouvernement américain à prendre conscience de ce qui est arrivé aux consommateurs américains. J'ai parlé des organisations, aux États-Unis, qui ont présenté des instances pour soutenir la position du Canada, parce que c'est la bonne. Je sais tout cela.

Comme je l'ai dit, je suis heureuse que le ministre maintienne une position ferme et le dise. Il a l'appui de toutes les provinces.

Si nous tenons tête aux États-Unis, nous devons cependant soutenir notre industrie pendant cette lutte. Il faut que les troupes qui sont à la ligne de front, dans le combat de l'industrie des forêts et du bois d'oeuvre, puissent survivre à l'affrontement. C'est l'élément crucial, en ce moment.

• (1210)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je m'excuse auprès du député, à moins que la Chambre consente à ce qu'il pose une question. Plaît-il à la Chambre que le député pose une question?

Des voix: D'accord.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, ce n'est pas compliqué. Ce n'est pas une question, c'est une observation.

Je voudrais simplement remercier la députée du NPD d'avoir appuyé la motion. Elle a fait preuve de pragmatisme en cette matière.

Nous devons être non partisans dans ce dossier. C'est une question de bon sens, et non d'idéologie. Nous enverrions le mauvais signal si nous nous livrions à des querelles politiques au lieu de nous intéresser aux difficultés de nos travailleurs et de nos entreprises du secteur forestier ainsi que des collectivités qui en sont tributaires.

Je remercie la députée de son soutien.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui sur l'industrie du bois d'oeuvre. C'est une question que nous devons tous prendre au sérieux. Je remercie l'Alliance canadienne de l'avoir soulevée.

Les crédits

Il y a deux semaines environ, le député de Cumberland—Colchester a demandé la tenue d'un débat d'urgence sur cette question. Malheureusement, la présidence n'a pas jugé bon de permettre la tenue d'un tel débat, ce qui était une erreur puisque la tenue d'un tel débat nous aurait permis de faire avancer plus rapidement le dossier.

La motion de l'opposition pouvant faire l'objet d'un vote, présentée par l'Alliance canadienne s'énonce comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, les principes et dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), y compris leurs mécanismes de règlement des différends, soient appliqués intégralement au commerce de bois d'oeuvre résineux, et que le gouvernement soit exhorté à ne pas accepter un règlement négocié de l'actuel différend sur le bois d'oeuvre résineux en dehors de l'ALE et de l'ALENA, à moins que ce règlement garantisse un accès libre et sans entraves au marché américain et comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales.

De prime abord, je dirais que c'est une très bonne motion. J'estime que c'est une motion que le Parti conservateur pourrait appuyer. Toutefois, il y a d'autres points à considérer.

La première chose dont il faut tenir compte, c'est que nous vivons actuellement une situation de crise. Environ 42 p. 100 du bois canadien exporté vient de la Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, quelque 30 000 emplois reliés à foresterie sont disparus en Colombie-Britannique.

Il y a un an et demi, les grands titres des journaux de la Colombie-Britannique soulignaient que la province perdait des emplois. Elle en perd certainement plus aujourd'hui qu'elle n'en perdait il y a un an. Nous devrions être prêts à exercer de très fortes pressions aux États-Unis afin d'obtenir un règlement négocié. Nous devons faire avancer ce dossier avec la plus grande célérité.

Le premier ministre a discuté de la question avec le président Bush. Nous lui avons conseillé de le faire il y a plus d'un an. Le Parti conservateur a soulevé des questions à la Chambre au moment où l'entente sur le bois d'oeuvre arrivait à expiration. Cela n'a pas soulevé la panique de l'autre côté de la Chambre. Le gouvernement n'a pas reconnu l'urgence d'intervenir.

Cela fait maintenant près d'un an et demi et nous nous retrouvons dans une situation de crise. Une énorme industrie est gravement menacée parce qu'elle est incapable d'exporter du bois d'oeuvre et des billes de bois chez nos voisins du Sud. Il serait bon de comprendre d'où vient la plus grande partie de l'obstruction du côté des Américains.

La demande est très forte pour le bois d'oeuvre canadien et encore plus forte pour les billes de bois. Je ne voudrais pas que les députés s'imaginent en entendant ce que je viens de dire qu'il y a un problème au niveau de l'exportation des billes de bois. C'est même le contraire. Le problème n'est pas là. Les Américains veulent nos billes de bois pour alimenter leurs scieries. Cela constitue sans contredit une partie importante de tout le débat.

Le premier ministre et le ministre du Commerce international ne semblent pas arriver à négocier une entente avec les Américains.

• (1215)

Je ne sais pas exactement si c'était hier ou avant-hier, mais le premier ministre a fait un lien entre le commerce du bois d'oeuvre et le commerce des autres produits canadiens. En réponse à une question à la Chambre, il a dit que les Américains allaient négocier dans ce dossier car ils ont besoin de notre énergie, de notre pétrole lourd et de notre gaz. Si le gouvernement connaissait un peu la base la plus élémentaire des accords commerciaux, il saurait qu'il ne faut pas faire de rapprochements entre les divers produits. Il ne faut pas

lier le bois d'oeuvre au pétrole, ni au gaz ni aux automobiles. Le gouvernement ne devrait pas faire de tels rapprochements un point c'est tout. Il s'engage ainsi sur une pente glissante et risque de subir la loi du talion. On se retrouverait dans une situation sans issue où aucun pays ne pourrait gagner. Il ne fait aucun doute qu'il faut parvenir à une entente.

Madame la Présidente, nous sommes en plein débat, mais j'aimerais préciser que je partagerai mon temps de parole avec le député de Fraser Valley. Je suis certain qu'il apportera d'excellentes observations à la discussion.

Voici, en résumé, certaines erreurs que le gouvernement a commises. Il n'a pas reconnu que la date butoir approchait. Il y a plus de deux ans, j'ai soulevé la question au Comité des ressources naturelles. Le gouvernement ne savait pas que l'Accord sur le bois d'oeuvre approchait de son terme. Il était totalement fermé à cette idée et ne comprenait pas. Cela créait déjà un problème à l'époque et le problème est bien plus grave aujourd'hui. Le gouvernement ne peut pas lier ensemble diverses questions. Il essaie sans cesse de le faire.

Ce n'est qu'hier, pour la première fois en un an, que le gouvernement a tenu une réunion des intervenants. Le gouvernement n'avait jamais réuni les gens qui sont les plus directement touchés et qui comprennent le mieux la question. Il en avait rencontré certains individuellement, mais ne les avait jamais rencontrés tous ensemble.

Les producteurs et exportateurs de bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique et ceux du Canada atlantique se parlaient, mais ils ne parlaient pas en même temps au gouvernement. Ils ne s'étaient jamais tous réunis dans la même pièce. Ils ne connaissaient pas la position de l'Ontario ou celle du Québec car ils n'avaient jamais été convoqués autour d'une même table. Il est totalement incroyable qu'un gouvernement manifestant une telle arrogance dans un dossier si important n'ait jamais convoqué une réunion de tous les intervenants.

Il faut comprendre qu'après l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre, en avril 2001, le département du Commerce américain a imposé ce que nous considérons comme un droit compensateur inéquitable de 19,31 p. 100. Si j'en crois ce que m'ont dit certains membres de l'industrie, ce droit pourrait être augmenté et atteindre jusqu'à 50 p. 100. En plus de cela, le 10 août 2001, les États-Unis ont imposé un droit antidumping additionnel de 12,58 p. 100.

Plusieurs régions du Canada, comme le Canada atlantique, n'ont pas à payer de droits compensateurs, par contre, toutes ont à payer des droits antidumping car cela touche le pays tout entier.

Ce débat tombe à point étant donné que les négociations reprennent aujourd'hui à Washington. Toutefois, je doute de la capacité et de la compétence de l'équipe canadienne. Un an plus tard, l'économie de la Colombie-Britannique est en miettes. L'industrie du bois, à elle seule, a perdu 30 000 emplois.

Madame la Présidente, je vois qu'il me reste une minute, mais je ne vois pas mon collègue de Fraser Valley. Peut-être pourrais-je poursuivre après les questions et réponses si mon collègue n'est toujours pas arrivé.

Les crédits

• (1220)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député doit exercer son choix au début, et non à la fin.

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, je suis convaincu que mon collègue sera ici en temps opportun.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il n'est pas de mise de faire ici des observations au sujet de la présence ou de l'absence d'un député. Nous poursuivrons donc le débat. Il reste 25 secondes au député pour terminer son discours.

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, je ne peux terminer mon discours en 25 secondes. Il y a beaucoup trop de choses à aborder. Je dispose de cinq minutes pour les questions et observations, et il est à espérer que l'on m'interrogera.

Je termine mon discours en revenant sur le point que j'ai soulevé au départ. Nous sommes en présence d'un gouvernement qui manque de vigilance dans ce dossier. Il n'a pas su voir l'échéance qui se profilait. Il n'a pas traité ce dossier de façon globale et professionnelle et, par conséquent, nous nous retrouvons dans la situation que l'on connaît maintenant.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, le député ne saurait être plus loin de la vérité lorsqu'il dit que le gouvernement a manqué de vigilance.

Le député ne veut pas m'écouter, et je comprends qu'il en soit ainsi, compte tenu des observations qu'il vient de faire. Il devrait être gêné. Toutefois, je vais réagir à ses commentaires, que ça lui plaise ou non.

Le député devrait reconnaître qu'il existait entre les 10 provinces et le gouvernement fédéral un consensus, une stratégie mûrement réfléchie, soit laisser expirer l'accord sur le bois d'oeuvre il y a un an. Personne n'a manqué de vigilance. À cette époque, nous avions alors le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre en conformité avec l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis. Si cette situation s'était poursuivie, nous ne tiendrions pas aujourd'hui ce débat.

Ce qui s'est produit, c'est que les États-Unis ont adopté une mesure commerciale injuste et punitive, comme nous l'avions prévu. Personne n'a manqué de vigilance. Il y avait eu de vastes consultations avec les provinces. Le député vient du Canada atlantique. Le gouvernement a consenti des efforts considérables afin que le Canada atlantique soit exclu des mesures de rétorsion.

Il y a eu une stratégie très mûrement réfléchie accompagnée de vastes consultations auprès des provinces et de l'industrie de la part du ministre du Commerce international et du premier ministre du Canada, les meilleures consultations, et le plus vaste consensus à avoir jamais été atteint dans ce dossier d'actualité.

Pourquoi le député ne peut-il pas faire preuve d'un peu plus d'exactitude dans ses commentaires?

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, mes observations étaient, au contraire, extrêmement exactes. Le gouvernement dormait aux commandes ou, si le député préfère, il dormait comme une bûche. Nous avons une industrie qui est sacrifiée à cause de l'incapacité du ministre du Commerce international, mais aussi du premier ministre, de défendre ce dossier.

Voici ce qui fait réellement l'objet de discussions. Les États-Unis veulent obtenir un certain nombre de choses du Canada. Ils voudraient que nous utilisions un système qui ressemble davantage à leur système de droits de coupe ainsi que des critères

transfrontaliers pour établir des subventions canadiennes qui sont inexistantes. Ils voudraient que nous augmentions nos exportations de grumes à destination des États-Unis et que nous adoptions des ventes aux enchères comme celles qui se pratiquent chez nos voisins du Sud, ce qui fait grimper le prix du bois d'oeuvre au lieu de le faire baisser. Il y a un certain nombre de choses que les Américains veulent. Nous ne pouvons pas rester là à ne rien faire et nous imaginer que nous n'avons pas à négocier avec les États-Unis. Nous ne pouvons pas faire abstraction de notre industrie.

En ce qui concerne le Canada atlantique, notre région n'est jamais assujettie aux droits compensateurs parce que nous avons un système différent, un système fondé sur la propriété de terres privées. C'est cela la raison. Le gouvernement n'y est pour rien. Il n'a rien fait. Nous avons fait valoir nos arguments. De plus, nous sommes tout à fait disposés à appuyer le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique pour tenter d'instaurer le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre, mais nous ne pouvons pas faire cela sans l'aide du gouvernement.

• (1225)

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis gré au député de South Shore d'appuyer notre motion aujourd'hui. Certaines de ses observations, selon lesquelles le gouvernement libéral se tournait les pouces quand l'accord sur le bois d'oeuvre était sur le point d'expirer, ont été contestées par le secrétaire parlementaire. Il a dit que, jusqu'à deux ans avant l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre, le gouvernement savait qu'il y avait un consensus des provinces visant à laisser cet accord expirer. C'est ce qu'il a fait. Je ne peux pas imaginer pire exemple de leadership.

Si le gouvernement fédéral avait eu la moindre idée des répercussions d'une telle attitude en l'absence d'un plan, il aurait mis les provinces au courant de ces questions de commerce international de cette importance. Il revenait au gouvernement fédéral de définir avec les provinces et les États-Unis les détails de l'entente avant son l'expiration de l'accord. Le gouvernement fédéral aurait dû avertir les provinces du danger qui allait se présenter dès l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre. Mais il n'a rien fait. Il s'est tourné les pouces.

Le député de South Shore convient-il que le gouvernement libéral ne faisait absolument rien pour gérer ce dossier au moment où le secrétaire parlementaire soutient qu'il s'en occupait activement?

M. Gerald Keddy: Madame la Présidente, la question concernant la gestion est intéressante puisqu'on ne peut gérer un dossier à moins de le comprendre. C'est justement ce qui fait problème depuis le début.

En guise de conclusion, je répète qu'on ne peut faire avancer un dossier à moins d'être prêt à négocier avec les intéressés. Après plus d'un an, ce n'est qu'hier que le gouvernement a finalement accepté de rencontrer tous les intéressés. Il a pu les rencontrer séparément, mais s'ils sont réunis dans une pièce, il sera peut-être possible d'arriver à une solution.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat et d'appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je crois que nous constaterons, à mesure que le débat avancera à la Chambre des communes, que cette motion obtient un appui unanime et surprenant.

Je sais que ces discours sont écoutés au Canada, mais je m'adresse néanmoins directement à nos amis américains. Je tiens en effet à souligner, pour nos amis américains qui écoutent, deux ou trois aspects de la situation actuelle au Canada.

Les crédits

Premièrement, nos amis constateront que tous les partis comprennent et appuient la motion. Tous les partis à la Chambre des communes savent qu'il est dans le meilleur intérêt de nos deux pays d'avoir un accès libre d'entraves à nos marchés respectifs. Ce n'est pas par hasard si les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada font l'objet de la plus grande entente commerciale jamais conclue entre deux pays. Nos amis américains réalisent peut-être aussi que n'importe quelle province, l'Ontario par exemple, a comme principal partenaire commercial les États-Unis.

Sur le front du bois d'oeuvre, il n'y a pas de plus grand enjeu en Colombie-Britannique, ma province, que l'accès à des marchés pour ce produit. C'est un enjeu énorme. Dans cette province, 10 000 personnes ont déjà été mises à pied, alors que 10 000 autres sont dans l'incertitude parce que la situation n'a pas cessé de se détériorer.

Il y a unanimité dans cette enceinte, dans l'industrie et dans les provinces. Il s'agit sans conteste de notre principale priorité commerciale avec nos amis américains. Il s'agit en même temps du principal irritant entre deux pays commerçants qui entretiennent de bonnes relations amicales. Nous devons trouver une solution et nous demandons aux Américains de reconnaître que notre engagement à l'égard du libre-échange est sans réserve. Les provinces sont d'accord, et l'industrie, qui comprend la situation, est d'accord.

Je suis d'accord avec de nombreux députés qui ont déjà pris la parole ou qui le feront plus tard aujourd'hui. Je ne suis pas très heureux qu'il ait fallu attendre la onzième heure pour rallier tout le monde et parvenir à cette entente. Qu'on ne s'y trompe pas, cependant, les Canadiens de toutes les régions du pays, l'industrie, les gouvernements provinciaux et les parties prenantes sont unis. Des propriétaires de boisés privés aux députés à la Chambre des communes, tous reconnaissent qu'il faut faire avancer le dossier et trouver une solution au problème le plus tôt possible. Mais nous n'y arriverons pas en nous contentant de hausser les épaules et d'espérer pour le mieux; il faudra intervenir activement.

J'invite aussi les Américains à nous faire une contre-offre. Nous avons déjà fait une offre. Le premier ministre est aux États-Unis aujourd'hui pour défendre cette offre. Il s'agit d'une bonne proposition, qui reçoit un appui unanime. Les Américains doivent, quant à eux, prouver qu'ils appuient le libre-échange et montrer qu'ils sont prêts à accepter les changements qui sont survenus.

J'aimerais aborder brièvement certains éléments qui touchent le bois d'oeuvre. Premièrement, la rencontre d'hier était probablement la première manifestation d'une entente aussi forte entre tous les intervenants de l'industrie. Les Canadiens, l'industrie, tous sont unanimes sur cette question. Nous la comprenons très bien. Nous sommes conscients qu'il s'agit de la question commerciale la plus importante pour notre pays. Mais surtout, nous tenons à ce que nos amis, les Américains, comprennent à quel point la question est sérieuse pour nous. Nous ne plaisantons pas. Nous ne nous sommes pas contentés d'un effort mitigé; nous avons fait de notre mieux, et nous avons agi de bonne foi. Nous nous sommes joints à tous nos partenaires, et nous voulons maintenant que les Américains agissent de la même façon.

Deuxièmement, nous voulons que nos amis américains, et les consommateurs américains, se mettent eux aussi sérieusement de la partie. Il y va non seulement de notre intérêt mais également de l'intérêt des consommateurs américains de trouver une solution au problème avant le 21 mars. Si l'industrie américaine, qui est un groupe d'intérêts spéciaux, a gain de cause, les consommateurs

américains en souffriront, et cela au moment même où nous nous efforçons de relancer l'économie nord-américaine stagnante.

• (1230)

Les Américains ont besoin d'un accès assuré à nos produits, et ils en ont besoin dès maintenant. Ils ont besoin de pouvoir compter sur un accès ininterrompu sur une période de plusieurs années à des fins de planification, comme nous, de ce côté-ci de la frontière, pour ce qui touche les investissements par exemple. Ils devraient ne ménager aucun effort pour faire en sorte qu'on trouve une solution d'ici la semaine prochaine.

Troisièmement, nous, au Canada, avons montré notre volonté de faire des changements, non pas nécessairement à cause de menaces venant d'autres pays, mais en réponse à de nouvelles réalités. La Colombie-Britannique, par exemple, a adopté les lois environnementales les plus sévères qui soient afin d'apaiser les préoccupations environnementales partout dans le monde. En fait, elles sont si sévères qu'une analyse effectuée au cours des derniers mois par des spécialistes de l'Université de la Colombie-Britannique a révélé qu'il y a des règlements qui n'aident pas l'environnement. Ils sont là simplement pour donner l'impression qu'on est sévère dans cette province. Ils ajoutent 20 ou 30 p. 100 au coût de faire des affaires dans l'industrie du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique.

Nous sommes si déterminés à être les meilleurs et les plus sévères en ce qui a trait à l'environnement que nous avons fait tout ce que nous pouvions pour le devenir. Nous avons répondu aux préoccupations internationales. Nous avons fait en sorte que notre industrie devienne non seulement la plus productive du monde, mais aussi la plus propre et la plus respectueuse de l'environnement. Nous nous sommes efforcés de collaborer avec tous les intéressés dans ce dossier.

Par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique a répondu aux préoccupations concernant le bois d'oeuvre vendu sur les terres publiques. Il a répondu en faisant une proposition sur les changements qui seraient apportés. C'est un nouveau processus, ce que les Américains devraient savoir. L'an prochain, les choses seront différentes de ce qu'elles étaient il y a quatre ans. La situation a évolué et continuera d'évoluer, mais ce qui ne change pas, c'est notre attachement au libre-échange et à des frontières ouvertes du nord au sud.

Cet attachement a peut-être été renforcé par les événements de la dernière année, particulièrement ceux du 11 septembre. Sur le continent qui est peut-être le plus stable du monde à bien des égards, nous avons besoin l'un de l'autre. Nous avons besoin de frontières ouvertes. Nous avons besoin de trouver des façons d'améliorer la libre circulation des biens entre nos deux pays, et non de créer des entraves.

Une fois de plus, j'exhorte nos amis américains à comprendre que nous sommes sur la même longueur d'onde qu'eux en matière de libre-échange. Nous espérons que l'inverse est vrai, car nous n'avons pas ménagé nos efforts aux niveaux des provinces et de l'industrie.

Je reconnais avec notre collègue de South Shore qu'il a fallu trop longtemps pour obtenir un consensus parmi tous les intervenants, mais nous y sommes enfin parvenus. Je remercie le gouvernement d'avoir réussi cela à la onzième heure. Nous sommes unis dans ce dossier. Nous voulons que les choses avancent et nous sommes prêts à nous assurer d'avoir cette position commune ici aujourd'hui—c'est ce que j'espère—en faisant en sorte que tous les partis appuient la motion dont la Chambre est saisie.

Les crédits

Enfin, je voudrais offrir une dernière chose aux Américains qui regardent peut-être le débat d'aujourd'hui, qu'il s'agisse des négociateurs américains ou de n'importe qui d'autre. Même s'il s'agit d'un dossier distinct et même si nous parlons aujourd'hui du bois d'oeuvre séparément, il est difficile pour nous à la Chambre de dire que nous sommes prêts à accepter le résultat, quel qu'il soit. Nous ne pouvons accepter une entente simplement pour pouvoir traverser une crise dans nos industries. Nous ne pouvons accepter n'importe quel accord. Nous avons besoin d'une entente qui règle cette question une fois pour toutes. Nous voulons un accord qui reflète l'engagement des Américains à l'égard du libre-échange et d'un accès libre aux marchés. Nous voulons nous assurer que nous ne serons pas saisis dans un an d'une motion semblable. Nous avons besoin d'un accord qui fera que nous n'aurons pas à essayer de trouver des façons novatrices de contourner un accord sur le bois d'oeuvre et trouver plutôt des moyens de travailler à l'intérieur d'un accord qui profite aux deux pays.

J'ai vu les entreprises de resciage final dans ma province et ma circonscription consacrer énergie, temps et argent à circonvier l'accord sur le bois d'oeuvre au lieu de travailler à l'intérieur des paramètres d'une entente qui est avantageuse pour les deux pays. Il est temps de passer à autre chose, mais nous devons régler la question d'une façon qui respecte les principes de la motion. Il est temps d'agir en fonction du long terme.

• (1235)

Le plus vite les Américains accepteront notre bonne volonté sur cette question et concluront avec nous un accord à long terme respectant ces principes, le mieux nos deux pays s'en porteront. J'exhorte nos amis américains à comprendre qu'il est dans l'intérêt des deux pays de régler cette question maintenant.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Madame la Présidente, le député a parlé du libre-échange, mais ce n'est pas une question de libre-échange puisque, lorsque l'accord a expiré, le libre-échange existait déjà. Le problème est que les Américains appliquent des restrictions. Ils rejettent le libre-échange. La question a été très bien résumée par le député de South Shore quand il a dit que les Américains voulaient imposer des règles concernant la coupe et d'autres mécanismes pour faire monter les prix.

Comment traiter avec un pays qui veut nous imposer des pratiques déloyales en matière de prix? C'est une question de souveraineté. C'est très difficile.

M. Chuck Strahl: Madame la Présidente, c'est vrai, c'est très difficile parce que nous avons affaire à un partenaire commercial extrêmement puissant. L'accord de libre-échange est un accord commercial fondé sur des règles. C'est évidemment quelque chose qui est dans l'intérêt de tous les pays, mais c'est particulièrement vrai pour un petit pays comme le nôtre qui a affaire à un partenaire commercial aussi influent que les Américains.

Il est important que les Américains comprennent que ce n'est pas parce que notre système est différent qu'il est inférieur. En Colombie-Britannique, les terres sont en majorité des terres domaniales. Ce n'est pas la même chose que des terres communistes. Elles appartiennent à l'État, qui les met à la disposition de tous. Ce n'est pas la même chose qu'à Cuba, où le régime est tout puissant.

J'essaie d'insister sur le fait que les choses changent sur les terres domaniales de la Colombie-Britannique. Elles changent et continuent à évoluer. Toutefois, les Américains doivent comprendre que, en raison de la manière dont notre pays a évolué, ces terres sont du domaine public et peuvent être utilisées pour toutes sortes de choses,

y compris la création de parcs, et à des fins récréatives et multiples, y compris l'exploitation de la forêt.

Avant de venir ici, j'étais entrepreneur en exploitation forestière et je sais que les compagnies forestières paient des milliards de dollars à la province pour avoir le droit d'abattre les arbres. Le processus est en train de changer. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a raison de reconnaître que le changement est nécessaire.

Ce n'est pas parce qu'une activité a lieu sur des terres domaniales qu'elle ne coûte rien. Ce n'est pas le cas. C'est une entreprise très coûteuse et, en Colombie-Britannique, des obligations importantes sont imposées aux compagnies forestières, qui ont pour responsabilité de construire les routes, de remettre le terrain en état, de protéger l'environnement, de reboiser et de régénérer la forêt, de l'éclaircir et de s'assurer qu'elle croisse normalement. Toutes ces obligations sont imposées à nos compagnies forestières.

Il est vrai que nous avons un système différent, mais ce n'est pas un système communiste. C'est un système qui a évolué du fait de ce que nous appelons les terres domaniales et du fait de l'évolution de notre pays.

• (1240)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je serai bref. Je veux simplement inviter le député qui a prononcé le discours précédent, un discours que j'ai trouvé assez convaincant, à ajouter des arguments pour nous assurer que la majorité libérale va voter en faveur de la motion.

Jusqu'ici, on a eu de la part du gouvernement une défense de ce qu'il avait fait et de ce qu'il pensait qui devait être fait. On n'a pas trop de garanties de ce que le premier ministre va faire. Le ministre du Commerce international chambrant un peu dans ses positions à cet égard.

Le député pourrait-il ajouter à ses arguments afin de convaincre la majorité libérale de voter en faveur de la motion pour donner toute la force nécessaire à celle-ci afin qu'on ait la chance d'avoir une motion unanime de la Chambre des communes. Il faut qu'on ait une motion qui dirait que nous voulons un accord qui va respecter l'Accord de libre-échange et qui va permettre de s'y rendre dans des conditions qui seraient à l'avantage de tous ceux qui ont fait des sacrifices pour que cette lutte puisse être menée.

[Traduction]

M. Chuck Strahl: Madame la Présidente, je remercie le député de son intervention. Je suis très souvent impressionné par l'engagement des députés du Québec envers le libre-échange. De bien des façons, ils ont tracé la voie dans ce domaine et continuent de le faire. Je remercie le député de nous avoir encore une fois appelé qu'il est important de nous engager à appliquer ce principe. Il s'agit d'un principe solide et bien défendu par les chefs politiques et la population du Québec qui ont clairement exprimé leur désir de compter sur un régime de libre-échange fondé sur des règles.

Nous ne savons pas ce qui va se passer dans la salle de négociation. La motion exhorte le gouvernement à défendre les principes du libre-échange et à faire comprendre aux Américains, à chaque occasion possible, que ce soit par l'intermédiaire du premier ministre ou d'autres personnes, que la Chambre désire un accès libre et sans entraves aux marchés, comme devraient le souhaiter également les Américains.

Les crédits

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je partagerai le temps qui m'est accordé avec le député de Lethbridge qui connaît bien ce dossier. Je dirai même qu'il en sait beaucoup plus à ce sujet que le gouvernement libéral. J'ai été consterné d'entendre le député d'Ancaster—Dundas déclarer que le gouvernement a pu compter sur le libre-échange dès l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre.

Étant donné la feuille de route des Américains dans le domaine du bois d'oeuvre, je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement libéral ait pu croire un instant qu'il n'y aurait pas de contestations dès l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre. D'où le problème. Le gouvernement n'a pas prévu ce qui allait se produire à l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre.

Il est absolument juste de dire que les députés réformistes, désormais alliancistes, ont été les premiers à soulever toute cette question de l'accord sur le bois d'oeuvre. Le député d'Île de Vancouver-Nord en a parlé à la Chambre avant même que l'accord ne soit signé. Il a averti le gouvernement des risques qu'il prenait en le signant. Il en a probablement parlé plus de 25 ou 30 minutes au cours des cinq dernières années, soit chaque fois qu'une catastrophe est résultée de l'accord sur le bois d'oeuvre. À l'instar de nombreux autres collègues et moi-même, il a pris ici la parole pour exhorter le gouvernement à se préparer à l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre.

Il est clair que le gouvernement n'a vraiment commencé à se mêler de la crise de l'accord sur le bois d'oeuvre qu'en décembre 2000, soit environ trois mois avant son expiration. Tout à coup, il a alors décidé d'entrer dans la mêlée et d'essayer de résoudre le problème. Ça aurait été bien s'il avait réussi, mais le fait est qu'il n'a pas réalisé grand-chose entre ce moment-là et l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre. Et il ne semble pas avoir accompli beaucoup de progrès non plus depuis.

Nous sommes maintenant confrontés avec le libre-échange auquel nous sommes habitués depuis 25 ans dans le secteur du bois d'oeuvre, le secteur américain du bois d'oeuvre contestant l'importation de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement américain a imposé un tarif douanier et des droits additionnels aux importations de bois d'oeuvre canadien.

Était-ce vraiment surprenant? Certes pas pour nous, dans l'opposition, mais manifestement pour le gouvernement. Le gouvernement n'a rien fait pendant les cinq ans qu'il a attendu l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre, puis il a espéré que les secteurs américains de l'exploitation forestière et du bois d'oeuvre laisseraient comme par miracle entrer sans entraves notre bois d'oeuvre aux États-Unis.

Tel est le bilan de la piètre gestion de la question du bois d'oeuvre par le gouvernement. Nous ne devrions pas trop blâmer le gouvernement, car il ne comprend tout simplement rien à la question. Ne l'accablons donc pas à cet égard.

Le ministre des Finances est allé à Quesnel, en Colombie-Britannique, il y a trois ou quatre semaines. Les habitants de cette grande localité du centre-nord de la province, qui vit de l'industrie du bois, m'ont dit qu'ils ont dû pratiquement assommer le ministre avec une planche de 2 par 4 pour lui faire admettre l'existence d'un problème. Il a tenu quelques propos lénifiants et s'est engagé à encourager le premier ministre, pratiquement à exiger de lui qu'il intervienne personnellement auprès du président Bush pour faire aboutir ce dossier. Il ne fallait pas avoir inventé le fil à couper le beurre pour y songer. Nous le réclamons depuis des années.

Je suis originaire du centre-nord de la Colombie-Britannique, sans doute la capitale canadienne, et peut-être mondiale, de l'industrie du bois d'oeuvre. Pour vous donner une idée de l'importance de cette industrie dans ma région, sachez que nos entreprises forestières produisent annuellement quelque 3,9 milliards de pieds-planche. Nos scieries sont les plus modernes et les mieux équipées en technologie dans le monde. Nous produisons suffisamment de bois pour construire chaque année près de 475 000 maisons unifamiliales. Nous pourrions en produire beaucoup plus, vu l'efficacité de nos scieries.

● (1245)

Le marché de la construction domiciliaire pour lequel nous pouvons produire du bois représente près de trois fois le nombre annuel de mises en chantier au Canada. Nous le faisons chaque année. Nos scieries dans le nord de la Colombie-Britannique comptent pour environ 40 p. 100 de la production provinciale de bois d'oeuvre, ce qui représente environ 21 p. 100 de la production nationale de bois d'oeuvre.

Il va sans dire que la négligence dont le gouvernement s'est rendu coupable dans le dossier du bois d'oeuvre a eu des effets désastreux sur l'économie de la Colombie-Britannique comme telle, et surtout dans ma région qui est si fortement tributaire de l'industrie du bois.

Le gouvernement semble vouloir régler la crise du bois d'oeuvre à coups de solutions ponctuelles, au lieu de se battre pour ce qui revient de droit au Canada, un accès libre aux marchés américains pour notre bois d'oeuvre. Ayant laissé la situation se détériorer au point d'en être critique aujourd'hui, le gouvernement semble disposé à ratifier un accord non pas de libre-échange du bois d'oeuvre, mais bien de commerce dirigé.

Ce n'est pas ce que devrait faire le gouvernement. Il ne s'agit plus de libre-échange avec les États-Unis. Le gouvernement a mal géré ce dossier. Il cherche une solution d'urgence. C'est comme cela qu'il gère le pays depuis neuf ans. Il n'a jamais apporté de changements en profondeur, préférant toujours recourir à des palliatifs. Ce n'est pas la façon de diriger un pays, et certainement pas la façon de gérer le dossier du bois d'oeuvre.

Depuis cinq ans, notre député d'Île de Vancouver-Nord n'a de cesse de parler du bois d'oeuvre à la Chambre et de fournir au gouvernement libéral toute l'assistance qu'il peut lui donner pour l'aider à gérer ce dossier. Il est allé aux États-Unis et a noué des liens solides avec des Américains au sein de l'industrie et du gouvernement. Il a parlé à des représentants de l'American Affordable Housing Institute et de l'Association nationale des constructeurs d'habitations. Il a été en contact avec l'industrie du bois d'oeuvre au Canada et a travaillé en étroite collaboration avec elle.

Cependant, le gouvernement, pétri de son esprit partisan, a rejeté tous les bons avis qu'il a bien voulu lui donner. Il est juste de dire que mon collègue d'Île de Vancouver-Nord en a oublié davantage sur la question du bois d'oeuvre que les libéraux n'en ont jamais su. Le ministre du Commerce international en fournit une preuve éloquent, tout comme le premier ministre et le secrétaire parlementaire. Et je suis persuadé que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a même jamais réfléchi à la question.

Nous vivons une crise. Il nous faut défendre le droit du Canada à un libre-échange sans entraves avec les États-Unis, voilà tout.

Les crédits

Le gouvernement dit qu'il est bien d'entretenir un libre-échange sans restrictions dans l'industrie pétrolière et gazière et certains secteurs manufacturiers, mais pour une raison quelconque, il refuse de se battre pour obtenir la même chose dans le domaine du bois d'oeuvre. C'est là un pur exemple de l'attitude du gouvernement fédéral à l'égard de l'Ouest canadien et de certaines provinces de l'Est, où notre parti est sous-représenté au plan électoral.

● (1250)

Le plus troublant dans tout cela, c'est que les ministres du gouvernement qui viennent de la Colombie-Britannique et qui connaissent les enjeux et les conséquences de cette situation ont prié le gouvernement de prendre les mesures nécessaires, mais il ne l'a pas fait. C'est typique du gouvernement libéral.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, lorsque le parti du député fera la preuve qu'il peut gérer son propre caucus, sans doute sera-t-il dans une situation lui permettant de donner des avis sur d'importantes questions d'actualité nationale, y compris sur le bois d'oeuvre. Toutefois, les alliés ont beaucoup de chemin à faire avant de réussir à prouver qu'ils peuvent gérer leur propre parti.

Le député dit que le gouvernement n'a rien fait. Il demande comment il se fait que l'intervention du premier ministre n'est que toute récente. Le premier ministre du Canada a abordé la question à maintes reprises avec le président Bush au cours de la dernière année, presque toutes les fois qu'il a eu l'occasion de le faire.

Le ministre du Commerce international a été le meneur dans ce dossier. Il a constitué le plus vaste consensus national que l'on n'ait jamais connu concernant la façon de procéder dans le dossier du bois d'oeuvre. Cela a été reconnu par une personne qui s'y connaît bien mieux que le député venant tout juste de prendre la parole dans le domaine du bois d'oeuvre, soit le député de Fraser Valley, son ancien collègue, qui siège désormais dans une autre partie de la Chambre pour des motifs connus de la majorité des Canadiens.

Le député a tenté de montrer que le gouvernement n'avait rien fait. La réalité, c'est qu'il existait, il y a un an, un consensus auquel avaient abouti les provinces et le gouvernement fédéral, qui avaient convenu que l'on devait laisser expirer l'accord sur le bois d'oeuvre. Il n'est pas vrai que nous n'avons rien fait. Nous militons en faveur du libre-échange, qui serait maintenant en vigueur si les États-Unis n'avaient pas adopté une mesure commerciale injuste et punitive. Nous n'avons pas fait preuve de naïveté. Nous savions que les Américains adopteraient probablement une mesure commerciale. Soucieux d'établir un consensus national, le gouvernement, sous l'impulsion du ministre du Commerce international, a donc tenu de vastes consultations avec toutes les provinces, y compris la Colombie-Britannique.

C'est une stratégie coordonnée et mûrement réfléchie. Toutefois, l'Alliance canadienne ne veut pas l'accepter, car se livrer à de la petite politique partisane sert ses desseins. Cette attitude ne les a menés nulle part à la Chambre des communes. Elle ne leur a pas permis de faire avancer leur option politique et elle n'a pas contribué à résoudre l'important différend entourant le bois d'oeuvre.

Le député n'est-il absolument pas au courant qu'une stratégie coordonnée et mûrement réfléchie a été établie sur l'initiative du ministre du Commerce international? Ne comprend-il pas que tous les ministres provinciaux du Commerce et l'industrie ont été largement consultés dans ce dossier et sont en parfait accord? Ne comprend-il pas que nous devons suivre la politique d'intervention sur un front double du gouvernement? Comprend-il même la politique du front double?

● (1255)

M. Richard Harris: Madame la Présidente, nous donnons des conseils au gouvernement libéral depuis bien avant 1996. Nous lui avons conseillé de ne pas signer l'Accord sur le bois d'oeuvre. Il l'a signé. Nous avons souligné les dangers d'un tel accord et il a signé quand même. Les dangers se sont manifestés sous forme de véritables désastres au cours des cinq ans.

Nous avons dit aux libéraux que l'Accord sur le bois d'oeuvre se terminerait en 2001 et nous leur avons demandé de se préparer en conséquence. Nous avons proposé qu'ils établissent des alliances cordiales avec de grands groupes lobbyistes aux États-Unis, par exemple la National Association of Home Builders, l'American Affordable Housing Institute et tous les autres groupes qu'ils pourraient trouver pour lutter contre l'énorme et puissant lobby du bois d'oeuvre aux États-Unis. Les libéraux ne l'ont pas fait.

Mais surtout, nous avons conseillé au gouvernement d'établir des liens étroits et amicaux avec le nouveau président des États-Unis et le gouvernement ne l'a pas fait. Il aurait dû réagir avec plus de sympathie et d'empressement lorsque George Bush est arrivé au pouvoir. S'il avait formé un partenariat dans le but de coopérer davantage avec le président, nous n'aurions pas ce problème aujourd'hui.

Le premier ministre a presque totalement ignoré le président. Durant les élections aux États-Unis, il a eu l'audace de dire qu'il espérait voir les démocrates l'emporter. Les députés peuvent-ils imaginer la stupidité d'une telle déclaration? Nous en payons maintenant le prix.

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Madame la Présidente, j'ai fait une observation un peu plus tôt au sujet du premier ministre de Grande-Bretagne. Le premier ministre britannique est le chef du Parti travailliste au Royaume-Uni, l'équivalent, en quelque sorte, du NPD au Canada. Il a déclaré au Parlement canadien que les critiques à l'égard du libre-échange étaient erronées et, pis encore, injustes. J'ai lu tout ce qu'il avait dit à la Chambre. J'ai précisé que nous, en Saskatchewan, sommes les victimes car nos gens s'expatrient à cause des politiques sociales.

La députée de Churchill a déclaré que le NPD appuyait le libre-échange. Mes collègues conservateurs m'assurent que le NPD était vivement opposé au libre-échange. Le député de Prince George—Bulkley Valley sait-il quels sont les faits exacts? Le NPD a-t-il appuyé le libre-échange oui ou non? D'après ce que j'ai compris, le NPD a toujours été opposé au libre-échange.

M. Richard Harris: Madame la Présidente, j'ai une excellente réponse. Le compte rendu montrera que le Nouveau Parti démocratique, également reconnu comme étant l'ami de Maude Barlow, était vigoureusement opposé à l'accord de libre-échange et qu'il le demeure toujours. Néanmoins, aujourd'hui, il convient aux néo-démocrates d'appuyer le libre-échange et notre motion. Nous les remercions de s'être avoir légèrement écartés de leur position habituelle au sujet de l'accord de libre-échange.

Les crédits

● (1300)

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet de cette motion présentée par notre parti, plus précisément par le député de l'Île de Vancouver-Nord, qui j'en conviens avec l'intervenant précédent, sait vraisemblablement davantage au sujet du bois d'oeuvre que la plupart d'entre nous ne sauront jamais. Le député a suivi ce dossier de très près pendant des années. Il a fait un travail remarquable pour son parti et pour le Canada et il a fait ce qu'un parti d'opposition doit faire, c'est-à-dire critiquer le gouvernement à l'égard de ce qu'il n'a pas fait et proposer des solutions de rechange. Nous avons aujourd'hui une illustration de cette attitude.

Je veux m'assurer que les gens comprennent bien la motion que nous débattons. Elle se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, les principes et dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), y compris leurs mécanismes de règlement des différends, soient appliqués intégralement au commerce du bois d'oeuvre résineux, et que le gouvernement soit exhorté à ne pas accepter un règlement négocié de l'actuel différend sur le bois d'oeuvre résineux en dehors de l'ALE et de l'ALENA, à moins que ce règlement garantisse un accès libre et sans entraves au marché américain et comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales.

Cela veut dire que des mécanismes sont déjà en place grâce aux accords de libre-échange que nous avons conclus. L'entente sur le bois d'oeuvre que nous avons est maintenant expirée. Le libre-échange devait en être la dernière étape, mais elle n'a jamais été mise en oeuvre.

Dans le cas d'un pays comme le Canada, qui doit constamment régler des différends commerciaux avec les Américains au sujet du bois d'oeuvre, c'était une erreur de ne pas être tout à fait préparé en vue de l'expiration de cette entente.

En juin dernier, j'ai eu l'occasion d'accompagner à Washington, D. C. la délégation parlementaire Canada-États-Unis et de rencontrer les sénateurs et de présenter notre cause dans ce dossier. Nous avons eu la chance de rencontrer le secrétaire du Commerce, M. Evans. Nous avons tenté de lui expliquer exactement l'importance de cette industrie pour le Canada.

M. Evans nous a alors répondu qu'on l'informait quotidiennement sur ce qui se passait entre le Canada et les États-Unis en matière commerciale, que le problème était énorme et que le bois d'oeuvre en constituait un élément, mais que n'avions pas à nous inquiéter parce que le problème serait réglé. Ce genre d'attitude me porte à croire que le gouvernement canadien n'a pas fait ce qu'il devait pour faire comprendre au secrétaire au Commerce à quel point le problème était grave. Le gouvernement n'a pas fourni aux Américains l'information dont ils avaient besoin pour comprendre notre position de sorte qu'à l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre, ils puissent se présenter à la table pour tâcher d'en arriver à une formule de libre-échange.

Or, comme on l'a vu, ils ont imposé immédiatement une énorme taxe ou tarif sur notre bois d'oeuvre et cela a complètement dévasté l'industrie du bois de sciage. Voir des manchettes parlant de baisse des profits et de ventes à perte en parlant des entreprises, c'est une chose, mais voir les répercussions que cela peut avoir sur les familles, les commerces et les localités d'un bout à l'autre du pays, des localités qui dépendent des exportations de bois d'oeuvre et de la fabrication de produits, ça en est une autre.

Espérons que la ministre du Développement des ressources humaines comprendra les conséquences de ce qui arrive aux familles d'un bout à l'autre du pays. Cela fait maintenant un an que l'accord

sur le bois d'oeuvre est expiré et que des droits de douane ont été mis en place contre le Canada, et les commerces tombent en chute libre.

Certaines des mesures de soutien existant pour les chômeurs commencent à se tarir. Tandis que nous discutons ici des enjeux, des familles font face à des problèmes d'ordre pratique et doivent trouver comment ils vont nourrir leur famille et payer leur loyer. Ils perdent leur maison et leur niveau de vie.

Il est important de trouver une solution à ce problème aussitôt que possible. On n'aurait pas dû le laisser traîner si longtemps. On aurait dû mettre un processus en place pour régler le problème avant même qu'il ne se présente.

Il y a deux étés de cela, grâce à des invitations des entreprises forestières de la côte Ouest, des industriels et des syndicats, j'ai eu l'occasion de parcourir la côte Ouest. Je ne connaissais pas grand-chose des pratiques qui avaient été mises en place, mais les industriels voulaient montrer à quel point ils avaient travaillé d'arrache-pied pour répondre à certaines des préoccupations environnementales auxquelles leur industrie avait fait face, et elles furent nombreuses. Il a été réellement instructif de voir à quel point ils s'étaient donné du mal pour protéger l'environnement et faire en sorte que l'industrie du bois de sciage soit durable.

● (1305)

Quand une entreprise éprouve des ennuis et qu'elle ne dispose pas des fonds à investir dans des projets environnementaux qui conviennent, ceux-ci en souffrent. Le fait que l'industrie éprouve des difficultés a de profondes répercussions dont elle n'est pas responsable. Il se peut qu'elle doive faire marche arrière. Je ne dis pas que c'est le cas, mais c'est une question qu'elle examinerait afin de déterminer si elle a les moyens de protéger l'environnement, compte tenu de sa situation. Il est à espérer que cela n'arrivera pas et que nous parviendrons très rapidement à un règlement.

Le premier ministre rencontre le président Bush aujourd'hui. Nos deux pays ont bien des sujets à discuter, mais j'espère que le différend relatif au bois d'oeuvre se trouve en tête de liste afin que nous puissions obtenir de notre partenaire américain qu'il s'engage à venir à la table et à appliquer le libre-échange à ce secteur.

L'ALENA constitue l'un des plus larges accords de libre-échange dans le monde. Les échanges de bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis étaient presque inégalés dans le monde, sur les plans de la valeur et de la demande.

Les Américains ont vraiment besoin de notre bois d'oeuvre. Leurs producteurs ne suffisent pas à la demande. Entre temps, pendant que nous subissons les contre-coups du différend, d'autres pays en profitent pour se tailler de nouveaux marchés aux États-Unis.

Il est important pour nous de parvenir rapidement à un règlement afin que nous puissions maintenir notre part de marché, sinon nous la perdrons. Nos exportations massives de bois d'oeuvre aux États-Unis ont eu pour effet la création d'un énorme lobby qui nous est favorable dans ce pays. Les constructeurs et la chaîne Home Depot savent qu'ils ont besoin de notre bois. Ils savent que c'est du bois de grande qualité. Ils en ont besoin pour construire des maisons. Notre bois est meilleur que celui qui est produit aux États-Unis. Il y a donc là-bas toute une industrie qui nous appuie dans nos démarches.

Les crédits

Nous aurions dû mobiliser ce groupe de pression, le rallier à notre cause et conclure une entente dans l'intérêt du Canada bien avant que l'accord sur le bois d'oeuvre n'expire. Un député d'en face a dit ce matin que, une fois l'accord sur le bois d'oeuvre arrivé à expiration, le régime de libre-échange devait prendre le relais. Fort bien, les choses devaient se passer ainsi, mais nous ne sommes pas naïfs au point de penser que cela devait se produire forcément. Nous aurions dû être prêts. Nous aurions dû nous préparer et nouer des alliances pour présenter notre point de vue et faire passer notre message aux États-Unis.

Cette semaine, la publication de données du recensement par Statistique Canada a mis un autre problème en lumière. Notre pays a une croissance très lente, et, si nous voulons maintenir et susciter la croissance dans les secteurs des services et du commerce, nous devons trouver des marchés pour nos produits. Cela veut dire qu'il nous faudra des accords commerciaux avec les États-Unis et le reste du monde pour que nos entreprises créent des emplois et que le Canada progresse.

Les problèmes surgissent les uns après les autres, et il sont nombreux. Il y a par exemple l'agriculture, le bois d'oeuvre, les pommes de terre, le bétail, les tomates, etc. On ne laisse pas passer une seule occasion de nous attaquer. Le gouvernement et le Canada doivent adopter une attitude ou une position beaucoup plus ferme dans la négociation d'accords commerciaux.

Nous devons mieux garantir les marchés pour écouler nos produits. Nous devons nous assurer que l'industrie a suffisamment confiance en l'avenir de ses marchés pour investir, créer les emplois et la richesse dont un pays a besoin pour croître.

• (1310)

Tout se tient. Ainsi que vont les choses maintenant, le Canada aura besoin de vastes marchés à l'étranger pour maintenir sa croissance. Nous devons nous efforcer de conclure des accords commerciaux intelligents qui ne tournent pas toujours aux querelles au détriment des Canadiens.

J'espère que tous les partis appuieront la motion d'aujourd'hui. Tous les députés à la Chambre sont conscients de son importance pour l'ensemble du Canada.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement mon collègue de Lethbridge et je suis d'accord avec certains de ses commentaires, mais il y en a quelques autres qui me laissent un peu perplexes.

Je me permets de rappeler à mon collègue et à tous les Canadiens que nous nous retrouvons dans une situation de crise injuste et prolongée qui est causée par les États-Unis, mais il ne faut pas oublier que nos exportations représentent 46 p. 100 de notre richesse nationale, de notre PIB, qu'elles s'en vont en grande partie aux États-Unis et que la grande majorité de notre commerce avec les États-Unis ne nous cause pratiquement aucun problème.

Certains différends surgissent parfois. Le présent différend représente malheureusement du déjà vu, comme l'a affirmé Yogi Berra. Nous avons lutté dans ce dossier à de nombreuses reprises déjà, et nous triompherons encore une fois devant l'OMC si cela devait s'avérer nécessaire.

Le député ne reconnaît-il pas qu'il est faux de dire qu'on a tout simplement laissé expirer l'entente sur le bois d'oeuvre sans rien faire et que le gouvernement n'était pas vraiment prêt. C'est tout simplement faux.

De nombreuses consultations ont eu lieu avant que l'entente sur le bois d'oeuvre n'arrive à échéance. Mon collègue le ministre du Commerce international a rencontré les provinces et leur a fait part des problèmes auxquels elles risquaient de faire face avant que l'entente n'arrive à échéance. Le ministre travaillait alors à mettre en place le meilleur consensus national jamais réalisé au pays. Certains députés de l'opposition l'ont reconnu aujourd'hui. Il a établi ce consensus et il a commencé à le faire avant que l'entente n'arrive à échéance.

Nous n'étions pas naïfs. Nous savions que les Américains risquaient de se montrer sévères et mesquins encore une fois, et malheureusement, c'est ce qui est arrivé.

Le député n'est-il pas prêt à admettre, puisque je sais qu'il est plutôt juste et objectif à la Chambre, qu'il est faux de dire que le gouvernement n'a rien fait avant que l'entente n'arrive à échéance?

M. Rick Casson: Madame la Présidente, je devrais peut-être admettre ce que dit le député. Par contre, si ce qu'il dit est exact, c'est-à-dire qu'ils savaient tous que l'accord était sur le point d'expirer, qu'ils ont vraiment cherché une solution ici, au Canada, et qu'ils ont finalement échoué, il est peut-être préférable de dire qu'ils n'ont rien fait du tout. Mais dire qu'ils ont consacré bien des efforts, qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour que tous les intéressés s'entendent pour en arriver pourtant à la situation actuelle, c'est dire que le travail n'a pas été fait.

Le problème est que toute une industrie et plusieurs milliers de familles partout au Canada éprouvent des difficultés. Il y a longtemps que nous aurions dû savoir que cela allait se produire. Si ce que le député dit est exact, pourquoi sommes-nous encore là, un an plus tard, à discuter et à essayer de comprendre pendant que des Canadiens continuent de souffrir jour après jour?

Cet argument s'est tourné contre eux. Ils ont dit qu'ils allaient faire leur travail, mais il est évident qu'ils ne l'ont pas fait comme il faut et qu'ils auraient peut-être dû s'y prendre plus tôt avec plus d'ardeur.

C'est la même chose à l'échelle mondiale. Si nous voulons maintenir notre position en tant que pays fort et viable dans la nouvelle économie mondiale, nous ferions mieux de nous occuper des négociations commerciales, où qu'elles soient. Nous devons négocier avec vigueur et fermeté des accords commerciaux durables qui avantageront notre pays.

J'exhorte les gens d'en face, dont le parti forme pour l'instant le gouvernement, à veiller à ce que cela se produise pour que toutes nos industries aient confiance dans leur stabilité future et investissent davantage dans le Canada.

• (1315)

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Madame la Présidente, je trouve les remarques du député très naïves étant donné que, de l'aveu du premier député de son parti à prendre la parole, il existe aux États-Unis un puissant groupe de pression dans le secteur du bois d'oeuvre. Ce groupe de pression est très dur. Je dirais que leur attitude n'est pas très américaine et qu'ils exercent des pressions musclées contre les Canadiens. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir. Pour résumer la situation, il y a un manque de bonne volonté de la part des Américains. Les Américains sont nettement plus puissants que nous.

Les crédits

Le député n'est-il pas d'accord que la seule façon de régler ce problème, à moins d'en saisir l'OMC, est de faire appel à la bonne volonté du président des États-Unis? C'est précisément ce que fait le premier ministre en ce moment même. Espérons qu'il réussira car nous n'arriverons jamais à déjouer le puissant lobby du bois d'oeuvre.

M. Rick Casson: Madame la Présidente, il y a aux États-Unis un puissant lobby qui se bat contre nos intérêts, mais il y a aussi un puissant lobby qui nous appuie.

Pourquoi ne pas trouver les alliés dont nous avons besoin pour défendre notre position au lieu de parler continuellement du lobby qui se bat contre nos intérêts? Rassemblons les parties dont nous avons besoin pour défendre la position du Canada à l'égard de cette question.

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps avec le député de Vancouver-Centre. De plus en plus souvent, nous avons des débats sur des motions des journées de l'opposition durant lesquels les députés de l'opposition semblent vouloir à tout prix critiquer les actions du gouvernement et ont tendance à lancer des attaques plus personnelles à l'endroit du gouvernement.

J'aimerais voir cesser le piaillage qui semble venir de l'autre côté et ramener le débat à un niveau plus efficace. Qu'à cela ne tienne, on dirait que tout ce piaillage m'invite à continuer de formuler mes commentaires.

Il y a certains points que je tiens à souligner. Premièrement, je pense vraiment que notre souveraineté en tant que nation est en train d'en prendre pour son rhume. On attaque la compétence que nous avons, par le truchement de la Confédération, de déterminer comment nous menons nos affaires dans ce pays et avec d'autres pays.

Prenons la question du bois debout. Je précise pour les téléspectateurs que le bois debout est un système de gestion des forêts que les gouvernements provinciaux utilisent. Ils délivrent des permis à des compagnies de bois pour que celles-ci en fassent la récolte. Si j'utilise le mot récolte, c'est parce que c'est exactement de cela qu'il s'agit. En effet, en vertu des termes de l'entente, les compagnies sont tenues de reconstituer les ressources qu'elles prennent. Une stratégie de gestion forestière saine vise à ne pas épuiser ce qui est de toute évidence une ressource importante pour notre pays.

Cela ne plaît pas aux Américains, car ils n'agissent pas tout à fait de la même façon. Pour eux qui vivent dans un univers où règne la loi du plus fort, ils n'ont qu'à acheter le bois debout, à acheter la forêt et à faire ce qu'ils ont à faire. Je ne mets en cause leur droit d'agir ainsi. Je dirai néanmoins que des ententes telles que le protocole de Kyoto et d'autres ententes sur des questions environnementales se font l'écho des préoccupations mondiales que suscite l'accroissement des pratiques de coupe à blanc et de rapt du territoire.

J'espère que les Américains verront dans cela plus qu'un différend commercial et qu'ils reconnaîtront que des opérations forestières sans entraves peuvent entraîner des conséquences sur l'environnement. Elles ont aussi des conséquences graves sur l'économie.

Nous ne pouvons pas laisser les Américains nous dire comment gérer nos forêts. Aux termes de la Confédération, il s'agit là d'une responsabilité provinciale. La question que nous débattons aujourd'hui est une question de libre-échange et de commerce loyal. Qu'est-il arrivé?

Soyons justes envers nos amis Américains à cet égard. Comment peuvent-ils faire concurrence à un dollar qui vaut 62 ou 63 cent? En plus de cela, comment peuvent-ils faire concurrence à une industrie qui est beaucoup plus efficace, qui fournit un produit de meilleure qualité que leurs consommateurs demandent en grande quantité?

Ils ont de la difficulté parce qu'il faudrait qu'ils investissent des dizaines ou même des centaines de millions de dollars pour rendre leur industrie plus efficace et améliorer la qualité de leur produit. Comment peuvent-ils régler le problème? Ils peuvent soit faire ces investissements à long terme et faire concurrence à l'industrie canadienne qui produit du bois de bonne qualité ou encore appeler George et imposer un droit. C'est cette dernière solution qui est la plus facile pour eux. En imposant un droit, ils augmentent le coût de nos produits pour les consommateurs américains.

Je suis certain que le premier ministre signalera au président Bush qu'un certain nombre de groupes importants aux États-Unis veulent du bois d'oeuvre canadien. Les associations de consommateurs l'ont réclamé. Les secteurs de l'habitation et de la construction demandent qu'on leur donne accès à notre bois d'oeuvre.

• (1320)

Une société que nous connaissons tous, Home Depot, a déclaré publiquement aux États-Unis que ce droit que l'on perçoit est injuste et contraire aux principes du libre-échange, et qu'il faut l'éliminer.

Je dis à mes amis d'en face que leur motion, dans sa forme actuelle, est assez simpliste. Leur solution simple est que nous devrions négocier une entente. À chaque problème important auquel le gouvernement doit faire face, il existe une solution simple, et c'est inévitablement la mauvaise solution. Ce qu'il nous faut rechercher, c'est un accord à long terme avec les Américains.

Notre ministre a rencontré les provinces et l'industrie et a négocié des ententes avec elles. Les différends avec les États-Unis dans le domaine du bois d'oeuvre, quelles qu'en soient les causes, se multiplient depuis 20 ou 25 ans. Mais voilà que des gens se tiennent au côté du ministre et disent que, pour la première, tous les intervenants au Canada forment un front uni.

On peut railler la taille et la puissance du Canada par rapport aux États-Unis, mais ne sous-estimons pas l'impact qu'une guerre commerciale pourrait avoir des deux côtés de la frontière. Environ 87 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. Un député de l'opposition officielle a suggéré qu'on annule toutes les missions commerciales canadiennes d'ici à ce que le différend soit réglé. Quelle brillante stratégie ce serait que de dire au monde entier que nous allons rester au lit, la tête sous les couvertures, et interrompre nos activités commerciales jusqu'à ce que ce différend soit réglé.

Il est parfaitement ridicule de prétendre, comme le font les députés d'en face, que le gouvernement n'a pas agi avec fermeté. C'est donner l'impression que, d'une certaine manière, nous avons empoisonné les relations. Un député de l'opposition a accusé notre premier ministre d'avoir déclaré pendant les dernières élections présidentielles aux États-Unis qu'il se rangeait du côté des démocrates. Des commentaires pareils ont pour effet de tromper la population canadienne. Il est très malheureux que certains des députés qui nous font face recourent à de telles tactiques dans le cadre d'un débat sérieux sur une question ayant une incidence sur l'emploi dans presque toutes les régions du Canada.

Les crédits

Les gens me demandent pourquoi quelqu'un de Mississauga s'intéresse à ce différend. Réfléchissons aux répercussions qui s'ensuivent sur une localité comme celle de Mississauga, où la croissance et la construction domiciliaire sont florissantes. Réfléchissons aux répercussions économiques qui s'ensuivraient si notre industrie du bois d'oeuvre était sérieusement ébranlée. Si 10 000 personnes de l'industrie du bois d'oeuvre perdaient leur emploi à Thunder Bay, je puis donner à la Chambre l'assurance que l'onde de choc se ferait sentir jusqu'aux Grands Lacs, jusqu'à Mississauga, dans la région métropolitaine de Toronto et dans le reste du Canada. C'est indiscutable.

Ce problème ne concerne pas uniquement la Colombie-Britannique. Je ne nie pas son importance pour la Colombie-Britannique. C'est un problème grave. J'espère que nous pourrions le résoudre afin d'éviter la perte d'emplois dans cette province. C'est toutefois un problème délicat également pour l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et toutes les régions du Québec. C'est un problème grave qui nous touche tous.

Les députés alliancistes semblent vouloir embarrasser le gouvernement. Ils pérorent sur notre prétendu non-intérêt par rapport à cette question. Je pense que le ministre du Commerce international a fait d'excellentes choses dans le passé et qu'aucune question n'a été étudiée avec autant de diligence et d'efforts que le différend sur le bois d'oeuvre.

Nous avons réussi les négociations concernant l'acier. Les répercussions auraient pu être catastrophiques pour l'Algoma Steel et ma ville d'origine, Sault Ste. Marie, si nous n'avions pas réussi à conclure une entente sensée nous accordant au moins une exclusion par rapport à ce que font les Américains. Je n'aime pas ce qu'ils font dans d'autres régions du monde, mais nous ne sommes pas élus pour représenter le monde entier.

• (1325)

Nous devons protéger les intérêts des entreprises canadiennes, les emplois et l'économie de notre pays. Je défie quiconque à cet endroit de prétendre que ce n'est pas ce que le gouvernement fait. À l'heure actuelle, le premier ministre a un entretien avec le président des États-Unis et il est à espérer que nous trouverons une solution au problème.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Madame la Présidente, la situation dans l'affaire du bois d'oeuvre résineux est grave. J'ai été heureuse d'entendre mon collègue de Mississauga parler du Nouveau-Brunswick parce que Saint John est la ville la plus proche de la frontière américaine. L'industrie du bois d'oeuvre de ma province se trouve dans cette ville et aux alentours. Nous envoyons notre production aux États-Unis. Les Américains aiment beaucoup le bois venant de chez nous. L'industrie des États-Unis veut avoir notre bois, qui est moins cher que le bois américain et qui est le meilleur qu'on puisse acheter n'importe où au Canada.

Je m'inquiète beaucoup depuis que je suis ici en pensant à ce que les États-Unis ont fait à notre industrie sucrière. Que lui est-il arrivé? Elle a disparu. J'ai perdu ma raffinerie de sucre. Elle a fermé ses portes parce que les Américains, qui devaient expédier des centaines de milliers de tonnes de produits contenant du sucre, avaient décidé que nous ne pouvions en exporter que 9 000 tonnes aux États-Unis. De même, le Jones Act protège leur industrie de construction navale. Ils peuvent présenter des soumissions sur nos contrats, mais nous ne pouvons pas le faire sur les leurs.

C'est important parce qu'ils pensent qu'ils sont tellement puissants que le Canada leur appartient. C'est vrai. Je conviens qu'il n'est pas facile d'aller négocier avec eux. Nous devons prendre les positions

les plus fermes possibles. Comme notre collègue de Mississauga l'a dit au sujet de l'industrie sidérurgique, ma ville est aussi celle qui exporte l'acier. Il y a Irving Steel à Saint John qui expédie de l'acier aux États-Unis.

Lorsque je suis arrivée à la Chambre en 1993, Saint John comptait 85 000 habitants. Aujourd'hui, nous n'en avons plus que 69 000. Nous avons perdu près de 20 000 de nos habitants. Nous n'avons jamais eu une situation pareille au Canada. Ma ville a été la première constituée par charte royale.

Je demande au député, qui est aussi un ami, ce que nous pouvons faire. Comment rétablir la situation? Comment pouvons-nous tous travailler ensemble pour faire tourner notre industrie et remettre nos gens au travail?

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, le meilleur moyen d'aider Saint John est probablement de persuader la députée d'y retourner et de redevenir mairesse de la ville. Tout le monde sait qu'elle a fait un travail extraordinaire pendant qu'elle était là.

Je n'ai pas de solutions simples. Il n'y en a pas. Je crois que, j'ai déjà avancé l'argument que lorsqu'il existe une solution simple à tous les grands problèmes du gouvernement, c'est ordinairement la mauvaise.

Ce que nous pouvons faire, c'est faire appel au bon sens de personnes comme le président Bush et d'autres Américains, en leur demandant d'admettre que le Canada est un pays souverain. Il est intéressant de voir l'opposition arborer fièrement les couleurs américaines un jour pour tomber sur le dos des Américains le lendemain, en nous demandant de les combattre, d'armer les canons et ainsi de suite. En réalité, les États-Unis sont pour nous un pays ami et un partenaire dans de nombreuses relations différentes.

Nous devons souligner aux Américains que nous leur achetons 25 p. 100 de leurs exportations et leur vendons 87 p. 100 des nôtres. C'est un vrai partenariat. Il y a un certain déséquilibre entre ces deux pourcentages. Les chiffres sont meilleurs lorsqu'ils sont exprimés en dollars, parce que nous avons un très important excédent dans nos échanges avec eux.

C'est une situation où les deux parties gagnent. Nous devons dire au président Bush et à tous les Américains que nous n'avons pas besoin de nous battre entre nous pour ces choses. Nous pouvons collaborer. Nous pouvons fournir des produits en bois et en acier de haute qualité. Leurs consommateurs, leur industrie du bâtiment et leurs contribuables peuvent en profiter. En retour, nous leur achetons de nombreux produits dont les Canadiens profitent aussi. Il doit y avoir une forme de compromis. Il doit y avoir de la coopération. Je suis certain que nous y arriverons.

• (1330)

Mme Elsie Wayne: Madame la Présidente, je veux attirer l'attention de mon collègue de Mississauga-Ouest sur le fait que je me suis entretenue du Jones Act avec le vice-président Cheney. Il a convenu avec moi que cette loi était injuste et qu'il fallait faire quelque chose. Je demande à mes collègues du côté gouvernemental de bien vouloir soulever cette question auprès du premier ministre et de lui demander d'en parler au président Bush pour régler cette affaire du Jones Act.

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et je crois qu'il y a consentement pour la motion suivante :

Les crédits

Qu'à la conclusion du débat sur la motion de l'opposition d'aujourd'hui, ladite motion soit réputée adoptée à l'unanimité.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre a entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réponds à la motion proposée par le député d'Île de Vancouver-Nord.

On parle ici de ce qui est considéré comme une force depuis vingt ans, de quelque chose qui influe directement sur des milliers d'emplois canadiens et sur beaucoup plus encore indirectement. Le règlement du différend sur le bois d'oeuvre constitue une priorité pour le gouvernement fédéral. La subsistance de nombreux Canadiens et la survie de leurs collectivités dépendent de ce secteur très important.

La députée de Saint John nous demande ce que nous pouvons faire pour régler certains de ces différends commerciaux. Voici un exemple de ce que nous pouvons faire: que tous les députés adoptent une même stratégie claire sur le modèle de l'Équipe Canada.

Je suis ravie de constater que l'Alliance s'est finalement rangée à l'avis du gouvernement, à savoir qu'il faut faire front commun sur cette question. La position a été un peu changeante ces derniers temps. Le député de Nanaimo—Alberni a dit à la Chambre que nos scieries et leurs employés ne peuvent pas se permettre d'attendre un an et demi ou deux ans que le processus de l'OMC donne des résultats. Le gouvernement a considéré cela. Nous avons été au fait de cela. Nous sommes heureux de voir que l'opposition est d'accord avec nous.

Les alliancistes semblent avoir confiance dans les mécanismes de règlement des différends de l'OMC et de l'ALENA tant que leurs électeurs ne perdent pas leur emploi. Quand cela arrive, toutefois, ils réclament une analyse coûts-avantages de la voie des tribunaux par rapport à celle des négociations. Par ailleurs, les alliancistes, y compris leur ancien chef, ont essayé de lier la question du bois d'oeuvre au commerce énergétique ou au soutien d'un périmètre nord-américain.

Ils se sont finalement décidés à proposer aujourd'hui à la Chambre une motion que nous pouvons tous appuyer, car elle va au coeur de la question. Nous devons faire front commun en tant que Canadiens, peu importe nos convictions politiques, afin que les Américains voient que nous nous entendons au-delà des différences de parti.

Pendant ce temps-là, notre premier ministre a profité de toutes les occasions qu'il a eues à Washington de trouver une véritable solution. C'est d'ailleurs ce qu'il est en train de faire en ce moment même. Nous préconisons depuis longtemps une approche du type Équipe Canada. Nous nous entretenons avec les provinces, le secteur et les collectivités.

Je suis heureuse de voir que le NPD est enfin en faveur de la négociation d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis. Ce changement de position tout à fait incroyable de la part des députés néo-démocrates est une bonne chose. Je sais qu'ils ont commencé à comprendre qu'ils se trompaient. Je me rappelle que l'honorable Ed Broadbent a déclaré:

La vérité, c'est que nous avons surestimé les répercussions négatives de l'Accord de libre-échange en 1988. Nous avons cru que le libre-échange allait entraîner d'énormes pertes d'emplois. Cependant, à ce stade-ci, les économistes semblent s'entendre pour dire que cet accord a eu des répercussions positives sur l'emploi. Si nous voulons être honnêtes sur le plan intellectuel, nous devons le reconnaître.

J'espère que c'est une nouvelle tendance dans cette enceinte et que, lorsqu'il s'agira de questions de libre-échange, de négociation ou de terrorisme, on sera en mesure de s'entendre sur ces questions communes, de parvenir à une solution applicable avec laquelle nous pouvons tous être d'accord et avancer ensemble en tant que nation sur toutes ces questions claires au lieu de jouer à certains jeux comme nous l'avons fait dans le passé. Les volte-face au sujet du bois d'oeuvre me rappellent la vieille question: «Si un arbre tombe dans le bois et qu'il n'y a personne pour l'entendre, est-ce qu'il fait quand même du bruit?»

Le libre-échange est notre droit et nous allons gagner. Cependant, nous reconnaissons que cela pourrait prendre un certain temps. C'est une question qui est importante pour toutes les régions du pays. Notre gouvernement est en faveur de la meilleure solution qui va favoriser le libre-échange pour toutes les régions du Canada.

C'est une position solide d'Équipe Canada. Plus de 300 collectivités canadiennes dépendent dans une proportion d'au moins 50 p. 100 d'une industrie du bois d'oeuvre forte et dans environ 1 200 collectivités du pays, le bois d'oeuvre constitue un élément clé de l'économie locale. C'est le gagne-pain de près d'un million de Canadiens qui est lié à cette industrie. Nous avons appris qu'en Colombie-Britannique seulement, de 15 000 à 20 000 travailleurs environ ont été licenciés.

Je voudrais parler d'une question essentielle reliée à ce conflit. La situation des producteurs canadiens de bois d'oeuvre, de nos usines de sciage et de nos travailleurs forestiers est un grand sujet de préoccupation non seulement pour le gouvernement, mais pour nous tous dans cette enceinte. Je voudrais préciser à la Chambre ce à quoi nous nous attendons dans les jours à venir relativement à la décision que les Américains vont prendre et ce que le gouvernement va faire pour défendre les intérêts de notre industrie, de ses travailleurs et des collectivités qui en dépendent.

Nous poursuivons une stratégie à deux volets. Nous négocions avec les États-Unis tout en contestant leurs mesures commerciales devant l'OMC et dans le cadre de l'ALENA.

• (1335)

Nous sommes engagés dans des négociations intenses et détaillées avec les États-Unis. Plus tard aujourd'hui, le premier ministre abordera le dossier du bois d'oeuvre avec le président Bush, et soulignera l'importance de parvenir à une solution durable dans l'intérêt des compagnies, des travailleurs et des localités. Nous sommes déterminés à nous attaquer aux causes fondamentales de ce différend afin que nous n'ayons plus à vivre ce genre d'incertitude permanente. Un accord conçu pour libéraliser les échanges sera bon tant pour les États-Unis que pour le Canada, mais qui plus est, nous assurerons enfin la stabilité que l'industrie, les travailleurs et les localités recherchent.

Mon collègue, le ministre du Commerce international, a eu hier une réunion très fructueuse avec ses homologues provinciaux et les dirigeants de l'industrie. Ils se sont entendus à l'unanimité pour dire que nous devrions continuer à rechercher une solution négociée durable au problème, solution qui assurerait pour le long terme l'accès libre et sans entraves au marché américain. Bien qu'il ne soit pas possible pour le moment d'entrer dans le détail, vu la nature délicate des négociations, il est clair que les principaux éléments de l'accord pourraient inclure les éléments suivants: l'abandon par les États-Unis des poursuites commerciales en cours ou un engagement de la part des États-Unis de ne plus tenter de poursuites; et un engagement de la part des provinces de modifier leur régime de gestion forestière.

Les crédits

Nous savons que la Colombie-Britannique et le Québec ainsi que d'autres provinces prennent la question très au sérieux. Il est question d'une mesure à la frontière au nom des provinces pendant que les gouvernements provinciaux mettent en oeuvre leurs engagements de principe et voient à la création d'un organisme bilatéral de niveau ministériel chargé de surveiller la mise en oeuvre de l'accord.

Ces négociations sont exactement ce que l'industrie, les provinces et le gouvernement du Canada ont convenu d'entreprendre. Nous espérons qu'elles seront fructueuses; nous savons qu'il n'y a pas de garantie. Le gouvernement et l'industrie ont convenu de continuer à rechercher un règlement du différend devant les tribunaux par le biais de tous les recours juridiques dont nous disposons. Avec l'appui des provinces et de l'industrie, nous contestons devant l'OMC les mesures commerciales imposées par les États-Unis, leurs lois et leurs pratiques.

Par exemple, en août dernier, le gouvernement a contesté devant l'OMC la décision préliminaire du département du Commerce concernant les subventions. L'industrie canadienne n'est pas subventionnée. Nous contestons la base même de la décision d'imposer rétroactivement des droits et une disposition de la loi américaine qui prive les compagnies canadiennes de leur droit, en vertu de l'OMC, à un examen accéléré des résultats de la décision finale concernant les subventions, qui fait suite à l'enquête.

N'oublions pas que, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement a entamé deux procédures de contestation. L'ALENA prévoit l'examen obligatoire des décisions finales qui seront prises à l'issue de ces deux procédures. Le mois dernier, le gouvernement a donné officiellement avis de son intention de demander l'examen de ces décisions si elles confirment les subventions et le dumping. C'est la première étape. L'initiative de notre gouvernement a déclenché le processus de rassemblement et de désignation d'experts, et les choses suivent leur cours.

Le département du Commerce doit se prononcer la semaine prochaine. Si nous parvenons à conclure une entente qui soit favorable au Canada et à éviter de telles décisions, le Canada contestera officiellement les décisions prises dans le cadre du processus de règlement des différends prévu par l'ALENA. L'issue étant exécutoire pour les États-Unis, le mécanisme de règlement des différends réclamé est déjà en place, notamment au chapitre 19 de l'ALENA. Ce mécanisme prévoit la constitution de groupes bilatéraux dont les décisions seront exécutoires. Voilà le type de solution que nous recherchons et pour lesquelles nous oeuvrons depuis le début.

Nous sommes tous conscients des sanctions commerciales punitives et injustes prises par les États-Unis à l'encontre de notre industrie. C'est ce qui explique que nous soyons à la recherche d'une solution durable. Nous avons découvert qu'étaient de notre côté non seulement l'industrie et les provinces, mais aussi les associations représentant les premières nations, les groupes communautaires, les fabricants et toutes les localités. Nous savons que les provinces ne se sont pas toujours entendues, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ces dernières envisagent de modifier leurs politiques, de façon à ce que les règles du jeu soient équitables pour tous. Nous envisageons également des moyens pour concerter nos efforts et présenter un front uni.

Nous préconisons depuis longtemps déjà cette solution de type Équipe Canada. Nous avons réussi à rallier tout le monde à notre point de vue et nous nous félicitons de voir que les partis de l'opposition ont enfin décidé de se joindre à nous.

● (1340)

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le gouvernement a multiplié les démarches ces derniers temps, mais il reste que cette délicate question a été soulevée dès 1996, soit dès la signature de l'Accord sur le bois d'oeuvre.

Au moment de la signature de l'Accord sur le bois d'oeuvre, nous avons mis le gouvernement en garde contre les périls qui le guettaient. Nous lui avons conseillé d'être prêt lorsque l'accord prendrait fin. La députée soutient que le gouvernement veillait au grain, mais il a pourtant laissé l'Accord de bois d'oeuvre expirer en s'attachant malencontreusement à l'espoir que, malgré ses antécédents, l'industrie américaine du bois d'oeuvre accepterait sans renchigner le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre.

La députée a prouvé aujourd'hui qu'elle maîtrise aussi mal le dossier du bois d'oeuvre que la situation lorsque des croix étaient brûlées dans ce pays. Ce fut également tout un fiasco.

L'hon. Hedy Fry: Madame la Présidente, il est notoire que le ministre du Commerce s'occupe de ces dossiers depuis fort longtemps. Il a rencontré des représentants des provinces, notamment de la Colombie-Britannique, pour les avertir des conséquences possibles et les inviter à trouver des façons de régler ce conflit avant qu'il ne dégénère au point où il en est actuellement.

Mon collègue de la Colombie-Britannique devrait bien s'informer des démarches entreprises par le gouvernement et les provinces dans ce domaine.

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.): Madame la Présidente, je dirai d'abord, à la suite des remarques très utiles de ma collègue, que ce qui est vraiment bon en ce qui a trait à cette question, aussi difficile qu'elle puisse être, c'est que les deux côtés de la Chambre sont en faveur d'une solution juste et adéquate. Les députés urbains et ruraux font front commun sur une question importante pour l'ensemble du pays. Je félicite nos collègues des régions urbaines des deux côtés de la Chambre pour leur appui à l'égard de cette question.

Je veux aussi remercier ma collègue qui vient de parler pour ses remarques utiles. Je suis d'accord avec elle pour dire que, pour la première fois depuis très longtemps, nous avons adopté une approche du type Équipe Canada, sous la direction de notre ministre du Commerce international, des ministres provinciaux et des dirigeants de l'industrie, pour traiter cette question très difficile.

Ma collègue de la Colombie-Britannique est-elle d'accord avec moi, et je suis certain qu'elle l'est, pour dire qu'une économie rurale solide a un impact sur nos centres urbains? Selon un rapport de Statistique Canada, beaucoup de gens de nos régions rurales vont s'installer dans les villes parce que nous aimons vraiment nos villes. Cependant, en ayant un Canada rural fort, nous espérons pouvoir inciter un certain nombre de ces gens à retourner dans les régions rurales au cours des années à venir.

Je suis certain que la députée est d'accord pour dire qu'une économie rurale solide est importante pour nos centres urbains.

● (1345)

L'hon. Hedy Fry: Madame la Présidente, en Colombie-Britannique, nous savons fort bien que l'économie de notre province est tributaire du secteur rural et de celui des ressources naturelles. Nous savons fort bien que l'industrie du bois d'oeuvre revêt une grande importance pour nous, en Colombie-Britannique.

Les crédits

Ce problème a touché non seulement nos collectivités rurales, mais toutes nos régions urbaines. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons formé une solide coalition en Colombie-Britannique. C'est pour cette raison que notre gouvernement a demandé que nous fassions fi de nos divergences de vues à l'échelle du Canada et que nous nous exprimions à l'unisson.

La force du Canada dépend de tellement de façons de ses ressources naturelles, de son économie rurale et de son agriculture. Nous le savons. Nous faisons valoir cela depuis le début.

C'est aussi pour cette raison que nous avons un secrétaire d'État responsable du Développement rural. Il a produit un document sensé qui analyse toutes les politiques que nous adoptons à l'égard du développement économique dans les collectivités tant rurales qu'urbaines. Nous savons qu'il existe des différences et qu'il n'y a pas de solution unique. Cela a toujours été la force du raisonnement des libéraux. Nous savons qu'il n'y a pas de solution universelle et que les collectivités rurales ont besoin de stratégies particulières. Nous devons tous conjuguer nos efforts pour les aider.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, ma collègue dit que c'est une excellente chose que l'opposition se soit ralliée.

Je rappellerai à ma collègue que les néo-démocrates n'ont pas appuyé l'Accord de libre-échange, précisément parce qu'ils anticipaient ce genre de situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement et qui est le résultat de l'accord bâclé négocié par le gouvernement. Lorsque l'on négocie au nom des Canadiens, il faut négocier pour leur bien-être et éviter des différends comme celui du bois d'oeuvre. Les libéraux sont de retour à la table de négociation parce qu'ils ont mal fait les choses au départ. Il est temps pour eux de se rattraper.

L'hon. Hedy Fry: Madame la Présidente, on peut trouver toutes sortes de raisons pour contester les accords de libre-échange dans un pays dont le produit intérieur brut dépend à 45 p. 100 des échanges commerciaux. Mais ce genre d'attitude équivaut à jouer à l'autruche.

La députée devrait comprendre ce que sont les négociations. Négocier, c'est tirer constamment parti de la situation selon les règles établies et c'est utiliser les mécanismes de règlement des différends. C'est précisément ce que nous faisons.

[Français]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Madame la Présidente, nous avons ici aujourd'hui une situation très grave. Seulement dans la province où est situé mon comté, nous avons environ 20 000 personnes qui ont perdu leur emploi, leur moyen de vivre, leur salaire et qui ont perdu espoir. C'est dommage et c'est très grave.

[Traduction]

Une fois encore, comme il en a été fréquemment question à la Chambre, je parlerai de l'inaction du gouvernement dans cet important dossier.

Il est incroyable que, dans une seule province, celle où se trouve ma circonscription, 20 000 personnes aient perdu leur emploi. Ce chiffre est évoqué avec désinvolture dans certaines régions au sud de la frontière, mais il n'en reste pas moins que 20 000 personnes ont perdu leur emploi.

Madame la Présidente, je ne peux vous forcer à être d'accord avec moi, mais vous reconnaîtrez sans doute que, si 20 personnes perdaient leur emploi à Shawinigan, dans la circonscription du premier ministre, on verrait rapidement les contrats se multiplier sur

les terrains de golf, dans les hôtels et ailleurs. Quoi qu'il en soit, 20 000 personnes ont perdu leur emploi en Colombie-Britannique.

[Français]

C'est le cas de beaucoup de personnes de la province de Québec aussi.

[Traduction]

Je vais parler de l'inaction du gouvernement dans ce dossier.

Mes collègues ont maintes et maintes fois souligné avec éloquence au cours des années précédentes que, lorsque cet accord expirerait, l'industrie canadienne se verrait imposer ces droits compensateurs. La question a été soulevée à maintes et maintes reprises, et on nous a chaque fois donné l'assurance que ce n'était pas un problème. Ils s'en allaient gaiement sans se préoccuper. Cette attitude prédominante au sein du gouvernement a empêché ce dernier de voir les répercussions qui se feraient sentir au pays en raison de son manque de diligence dans ce dossier.

Lorsque certains de mes collègues et moi avons rencontré le vice-président Cheney à Washington, il était manifeste que le gouvernement n'avait pas cherché énergiquement à faire valoir son point de vue dans ce dossier. Lorsque j'ai rencontré le sénateur ayant préparé la pétition transmise au président des États-Unis en vue d'obtenir un accord à la Maison-Blanche au sujet des droits compensateurs, il était manifeste que le gouvernement n'avait pas vigoureusement fait valoir son point de vue sur cette question au sénateur et à d'autres personnes.

Le gouvernement a manifesté cette attitude partout. Ce n'est pas un problème. Pourquoi s'inquiéter? Ce n'est pas aussi sérieux qu'on pourrait le croire. Nous avons entendu le même genre de réflexion de la part du premier ministre dans d'autres dossiers. Il s'est rendu en Russie et a déclaré que Saddam Hussein n'est pas vraiment un si mauvais garnement. Il est allé en Australie et a dit que Mugabe n'est pas aussi méchant qu'on le dit, que ce n'est pas un aussi grave problème qu'on le croit. Pendant des mois, alors que nous discutons de ce dossier, il a dit que la situation n'était pas si grave et qu'il ne fallait pas s'en inquiéter. Il est incroyable de constater à quel point le gouvernement a mal géré ce dossier.

Dans Okanagan—Coquihalla, bon nombre de personnes ont perdu leur emploi. Dans les circonscriptions voisines, notamment dans Okanagan—Shuswap et ailleurs, beaucoup de personnes ont perdu leur emploi. Je n'aime pas penser qu'il en est ainsi, mais les données semblent indiquer très fortement que le gouvernement fédéral ne réagit que si c'est un dossier qui affecte les circonscriptions de ses députés. Si la circonscription n'appartient pas au bon parti, elle semble laissée pour compte. Il y a de multiples cas où nous avons vu le gouvernement fédéral agir lorsqu'il s'agissait de circonscriptions libérales. Toutefois, lorsque des provinces entières sont affectées de façon très négative, nous constatons de l'inaction.

À un moment donné lorsque nous discutons de ce dossier à la Chambre, le ministre et le ministre en second nous ont informés qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper de l'amendement Byrd aux États-Unis, que c'était une chose terminée, oubliée. Nous avions alors pensé que le gouvernement fédéral avait bien travaillé. Puis nous avons découvert que l'amendement qui exonérait l'industrie au sud de la frontière de tout remboursement des amendes était encore en vigueur.

Les crédits

Nous avons vu l'inertie. Nous avons vu l'incompétence. Maintenant, nous entendons les députés libéraux d'en face rager et essayer de camoufler le fait que ce dossier a été horriblement mal géré. Il s'agit de commerce libre et juste. C'est une question qui exige un processus de règlement ayant force exécutoire pour les deux côtés. C'est une question qui se situe au niveau du premier ministre. Celui-ci a finalement indiqué qu'il en parlerait sérieusement au président.

Les Américains sont nos amis et nos voisins. Cependant, sur ce point, nous devons être intransigeants. Nous venons d'entendre un député libéral affirmer que j'étais celui qui associait le bois d'oeuvre à l'énergie et à d'autres dossiers. Au cours des derniers jours, je ne sais pas combien de fois j'ai entendu le premier ministre affirmer que l'énergie et d'autres produits font l'objet de commerce libre et juste et que si les États-Unis veulent qu'on s'occupe de ces produits, ils devront se pencher sur le dossier du bois d'oeuvre.

De ce côté de la Chambre, à titre d'opposition officielle, nous avons toujours soutenu qu'une relation, que ce soit entre deux personnes ou deux pays, se construit sur divers éléments et comporte diverses facettes. Il y a de nombreuses questions en jeu dans notre relation avec les États-Unis et le bois d'oeuvre est certainement une d'entre elles.

Il faut de l'action. Il faut que la question se règle. Il ne faut certes pas que le premier ministre revienne bredouille de sa visite à la Maison-Blanche. Quelque 20 000 personnes en Colombie-Britannique ne peuvent plus attendre. Des dizaines de milliers de personnes dans le reste du pays ne peuvent plus attendre.

• (1350)

Le gouvernement fédéral libéral doit agir, mais bien plus que cela, il doit changer d'attitude et se départir de son arrogance qui lui fait dire que toutes ces questions, dont celles que j'ai soulevées aujourd'hui, ne sont pas sérieuses. Au contraire, c'est très sérieux. Il s'agit des affaires de la nation. Nous voulons que des mesures appropriées soient prises et que cette question soit réglée le plus rapidement possible.

• (1355)

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté les observations du député à propos du bois d'oeuvre. Le 26 février, le premier ministre de la Colombie-Britannique a organisé une conférence à laquelle ont assisté une vingtaine de sénateurs et de députés fédéraux, presque tous les députés provinciaux et les représentants d'une cinquantaine de municipalités et de localités autochtones. La conférence a notamment porté sur le bois d'oeuvre. Le député n'assistait pas à la réunion. Pourrait-il nous dire pourquoi il n'assistait pas à la réunion pour défendre les citoyens de la Colombie-Britannique et le bois d'oeuvre?

M. Stockwell Day: Madame la Présidente, le député pourrait peut-être dire à la Chambre où le gouvernement tout entier se trouve depuis trois ans que nous avons soulevé le problème ici. Nulle part. Il pourrait peut-être nous dire où il était tandis que mon collègue s'occupait du dossier.

Où était le gouvernement lorsque nous sommes allés en Colombie-Britannique pas plus tard que l'été dernier pour rencontrer les gens qui avaient perdu leur emploi? Où était le gouvernement lorsque nous avons participé à une réunion conjointe avec le dirigeant du syndicat qui s'est déclaré d'accord avec l'Alliance canadienne sur ce dossier? Où était le gouvernement lorsque nous avons rencontré les représentants d'entreprises qui ont dû fermer leurs portes? Où était le gouvernement lorsque nous avons rencontré

des hommes, des femmes et des enfants? Où était le député lorsque nous participions à toutes ces rencontres? Où est le gouvernement à propos de ce dossier depuis trois ans? Le député devrait répondre à cette question.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, nous venons de voir clairement pourquoi le député ne peut pas rallier ses collègues derrière sa candidature à la direction de son parti. Il pratique les pires politiques de division et de régionalisme. Ne comprend-il pas que des emplois sont en jeu dans le nord de l'Ontario, dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et dans la circonscription du premier ministre? Sa vision se réduit à quelques personnes dans l'ouest du Canada.

Je vais poser une question précise au député. Quand il était à la tête de son parti, et j'espère bien franchement que sa performance d'aujourd'hui l'y ramènera, pourquoi a-t-il laissé passer plusieurs semaines avant de nommer un porte-parole officiel en matière de commerce international pour s'occuper du dossier? C'est la vérité. Nous exigeons une réponse.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Pouvez-vous parler moins fort, s'il vous plaît? La présidence a de la difficulté à entendre les questions et les réponses.

M. Stockwell Day: Madame la Présidente, cela montre clairement que lorsque les députés ministériels n'ont pas le dessus dans une discussion, ils perdent les pédales, se mettent à crier et à s'éloigner des faits. Mon collègue de l'île de Vancouver-Nord a constamment suivi ce dossier. Nous ferons parvenir au député des citations du hansard des trois dernières années où des députés de l'opposition officielle ont pris la parole sur ce dossier à la Chambre.

Pourquoi le député ne m'a-t-il pas écouté quand j'ai parlé, il y a quelques instants, non seulement de la Colombie-Britannique, mais encore des milliers de travailleurs sans emploi au Québec? J'étais au Québec il y a trois semaines dans des localités comme Chicoutimi où j'ai parlé aux gens touchés par cette question. Il semble que le député ait accepté le comportement habituel de son premier ministre. Il n'écoute pas. Il s'en fout. Il ne s'en tient pas aux faits.

Madame la Présidente, je ne l'ai peut-être pas dit plus tôt, mais je partagerai mon temps de parole avec le député de Saanich—Gulf Islands, qui abordera également cette question.

Le gouvernement a promis de créer une multitude d'emplois dans ses livres rouges. Il n'a pas rempli sa promesse. Quand des dizaines de milliers de Canadiens ont perdu leur emploi à la veille de la date limite, où était le premier ministre? Il était en Russie. Il n'y rien de mal à promouvoir le commerce en Russie. Cependant, nous faisons plus d'échanges commerciaux avec les États-Unis en une seule journée que nous n'en faisons pendant toute une année avec la Russie.

Le gouvernement ne s'est pas occupé de cette question. Nous avons des citations pour le prouver. J'ai assisté à des réunions. Le député n'écoute pas et n'en a que faire.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens très rapidement. Le député n'était peut-être pas à la Chambre, car il ne semble pas se rendre compte qu'une motion a été adoptée à l'unanimité. Nous sommes tous d'accord avec la motion. En fait, les députés des tous les partis, y compris ceux qui représentent des circonscriptions urbaines comme la mienne et celle du député de Mississauga qui est intervenu, sommes tous préoccupés par cette question. Nous sommes d'accord parce que nous estimons vraiment qu'il faut réparer. Le débat est demeuré non partisan jusqu'à ce que le député intervienne.

•(1400)

M. Stockwell Day: Madame la Présidente, le débat était assez partisan. J'étais présent quand des propos ont été attribués, tout à fait à tort, à certains députés ainsi qu'à moi-même. Le débat était vraiment partisan.

Alors que des dizaines de milliers de Canadiens se retrouvent sans travail à cause de l'inaction du gouvernement libéral fédéral dans ce dossier, on convient enfin que cette question relève du libre-échange. Après des années de travail acharné, les députés de l'opposition officielle ont finalement réussi à faire accepter qu'il s'agit bien d'une question de libre-échange.

L'inaction du gouvernement fédéral à ce chapitre s'est avérée très partisane. Cela a affecté des dizaines de milliers de Canadiens, notamment au Québec, dans l'ouest du Canada et dans les Maritimes, bien qu'il y ait eu des exemptions dans certains cas. Les membres du gouvernement ne devraient pas se fâcher...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre passe aux déclarations de députés; le député de Frontenac—Mégantic a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, dans sa démarche responsable de sensibilisation relative au Supplément de revenu garanti, le ministère du Développement des ressources humaines a entrepris bon nombre d'initiatives visant à informer les personnes touchées par ce programme global de pensions.

Même si le Bloc québécois appuie l'ensemble des recommandations du comité qui s'est penché sur la question du Supplément de revenu garanti, le caractère réactionnaire des députés du Bloc québécois les pousse à utiliser leur budget de fonctionnement pour diffuser de l'information qui a déjà été offerte par mon bureau ou par DRHC qui, soit dit en passant, a fait un travail exceptionnel.

Le député de Lotbinière—L'Érable a entrepris dans mon comté une campagne d'information biaisée et fragmentaire sur ce programme. Tente-t-il de justifier son salaire en redéfinissant les limites de sa circonscription?

Je suis déçu de l'attitude du député de Lotbinière—L'Érable. Selon moi, c'est un ordre qui émane de son chef qui cherche par tous les moyens, même en enfreignant le code d'éthique, de se trouver une raison d'être à Ottawa.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de vous faire savoir qu'à 13 h 30 aujourd'hui, tous les partis ont exprimé un vote unanime et non partisan pour appuyer la motion de l'Alliance canadienne qui demande l'application des principes du libre-échange au bois d'oeuvre. Compte tenu du fait que le premier ministre est toujours à Washington en compagnie du président Bush, cette mesure est tout à fait appropriée. Je répéterai donc la motion:

Que [...] les principes et dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), y compris

Article 31 du Règlement

leurs mécanismes de règlement des différends, soient appliqués intégralement au commerce de bois d'oeuvre résineux, et que le gouvernement soit exhorté à ne pas accepter un règlement négocié de l'actuel différend sur le bois d'oeuvre résineux en dehors de l'ALE et de l'ALENA, à moins que ce règlement garantisse un accès libre et sans entraves au marché américain et comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales.

Je remercie tous les députés qui ont pris la parole dans ce dossier ce matin.

* * *

L'UNIVERSITÉ YORK

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, l'Université York est l'un des plus grands instituts de recherche au pays, et je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui l'ouverture d'un nouveau pavillon de l'informatique sur ce campus, qui se trouve dans ma circonscription.

Ce nouvel immeuble ultramoderne démontre bien l'intérêt croissant de l'Université York pour les sciences pures et appliquées et consolide le rôle clé que joue l'université au chapitre du développement des connaissances scientifiques. Il établit également des normes élevées pour ce qui est des immeubles éconergétiques conçus pour les climats froids. En raison des matériaux uniques qui ont été utilisés pour sa construction ainsi que des méthodes spéciales qui permettent de capter l'énergie solaire, la chaleur naturelle de la terre et une grande quantité de lumière naturelle et d'air frais, cette installation utilisera le tiers de l'énergie habituelle pour le chauffage et la climatisation. Cet immeuble est un excellent exemple de la technologie écologique à son meilleur.

Je suis fière que les professeurs et les étudiants de l'Université York jouent un rôle aussi important et complet pour l'avancement de la science au Canada. J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter l'Université York d'être à l'avant-garde d'une conception innovatrice dans le domaine architectural et environnemental.

* * *

LES JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2002

Mme Judi Longfield (Whitby—Ajax, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravie aujourd'hui de souligner la performance de Brian McKeever, de Calgary, en Alberta, un des athlètes exceptionnels du Canada aux Jeux paralympiques.

Le 12 mars, M. McKeever et son frère et guide Robin McKeever ont récolté une médaille d'or à l'épreuve de ski de fond masculin style libre sur moyenne distance (10 km). Âgé de 22 ans, Brian avait aussi obtenu d'excellents résultats au Championnat canadien de ski de fond de 2001 pour skieurs non handicapés. Il avait alors terminé en quatrième place, tant à l'épreuve de vitesse de sprint qu'à celle du 15 km style libre. Ce n'était pas une première non plus pour son frère Robin, parce qu'il avait participé aux Jeux olympiques de Nagano en 1998.

Le 12 mars également, faisant la fierté de son pays, Shauna Maria Whyte de Hinton, en Alberta, s'est classée sixième lors de l'épreuve de ski de fond féminin sur moyenne distance (5 km). C'était la deuxième fois qu'elle participait aux Jeux paralympiques.

Également à sa deuxième participation aux Jeux paralympiques, Scott Patterson, de Colombie-Britannique, a remporté sa première médaille paralympique. Scott a gagné la médaille de bronze hier lors de l'épreuve de slalom géant masculin, en un temps combiné de 2:25:25, sur une piste très difficile. À 40 ans, Scott est toujours considéré comme l'un des...

•(1405)

Le Président: Le député de Fredericton a la parole.

*Article 31 du Règlement***LES ARTS ET LA CULTURE**

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour parler de la série dramatique *Trudeau* d'une durée de quatre heures, qui sera diffusée au réseau anglais de Radio-Canada, le dimanche 31 mars et le lundi 1^{er} avril. La série en deux parties a été produite par la maison Big Motion Pictures, de la Nouvelle-Écosse. Elle jette un oeil candide sur les 15 années de vie politique et personnelle d'un de nos plus grands premiers ministres, Pierre Elliott Trudeau.

J'ai aussi le plaisir de souligner que nous avons sur la Colline aujourd'hui un acteur formidable, qui a joué dans plus de 40 productions du Festival de Stratford. On le voit souvent aussi à la télévision et au cinéma, et il est bien connu pour son rôle-titre dans *Trente-deux films brefs sur Glenn Gould*, qui trace le portrait de l'excentrique pianiste de concert. J'ai le plaisir de saluer M. Colm Feore qui incarne Pierre Elliott Trudeau dans la minisérie *Trudeau*.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons beaucoup entendu parler du fiasco de l'assurance-emploi ces derniers jours, et nous venons d'apprendre que le gouvernement refuse de rembourser non seulement les employés, mais également les employeurs.

Chaque année, plus de 3 millions de Canadiens font des cotisations de 411 millions de dollars en trop à la caisse de l'assurance-emploi et au RPC et obtiennent un remboursement quand ils font leur déclaration de revenus. Or, les employeurs n'ont pas autant de chance. On estime que, l'année dernière, ils ont fait des contributions de 628 millions de dollars en trop. Combien récupèrent-ils? Absolument rien. Le gouvernement soutient qu'il est trop compliqué de rembourser cet argent. Il ne fait jamais cette affirmation lorsque vient le temps de percevoir les impôts.

Aucune disposition ne prévoit le remboursement aux employeurs des contributions en trop qu'ils ont versées à la caisse de l'assurance-emploi ou au RPC. Le gouvernement garde tout simplement cet argent et, pour chaque dollar qu'il garde, il fait disparaître des emplois et nuit aux employeurs.

C'est bien simple. Les contributions versées en trop à la caisse de l'assurance-emploi et au RPC appartiennent aux employeurs.

* * *

ISRAËL

Mme Colleen Beaumier (Brampton-Ouest—Mississauga, Lib.): Monsieur le Président, des renseignements reçus à mon bureau cette semaine des organismes Amnistie Internationale, Physicians for Peace et Rabbis for Human Rights in Israel m'incitent à demander à notre gouvernement d'agir immédiatement pour contribuer à assurer la présence d'un organisme international dans les territoires israéliens occupés.

La semaine dernière, plus de 130 Palestiniens ont été tués. Au moins 18 des blessés sont morts parce que l'accès à des services médicaux leur a été refusé. L'organisme Physicians for Peace signale que des enfants palestiniens sont massacrés, que des villes et des villages sont bouclés et que des véhicules de la Croix-Rouge sont la cible de tirs. Ainsi, les services médicaux de Ramallah ne sont plus accessibles. Ni les médecins ni les malades peuvent se rendre aux hôpitaux.

L'organisme Rabbis for Human Rights in Israel implore les gouvernements étrangers de forcer les parties à mettre immédiatement fin aux atrocités et à rétablir les services médicaux.

Demeurer silencieux revient à tolérer l'escalade des tueries, des actes de violence et des représailles. Le respect des droits de la personne et du droit humanitaire constitue la seule voie possible vers une paix durable et vers la sécurité dans la région.

* * *

[Français]

LES RENDEZ-VOUS DE LA FRANCOPHONIE

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, depuis lundi dernier et jusqu'au 24 mars prochain se tiennent les Rendez-vous de la Francophonie. Créé il y a quatre ans, cet événement, qui célèbre la langue et la culture françaises, propose plus de mille activités un peu partout au Québec et au Canada.

Le Bloc québécois profite de cette occasion pour saluer tous les intervenants qui contribuent au développement et au maintien des liens qui unissent les différents acteurs de la Francophonie.

Il est important de rappeler que la langue française est en usage dans tous les horizons du spectre culturel, qu'elle s'exprime dans des accents souvent aux teintes originales et que l'utilisation de cette langue, par les différentes communautés, contribue autant à l'enrichissement et à l'épanouissement du français qu'aux communautés elles-mêmes.

* * *

LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des députés sur une réunion de préparation en vue de la Cour pénale internationale qui aura lieu, cette semaine, à La Haye.

Le gouvernement canadien coparraine cette réunion avec les gouvernements du Royaume-Uni, d'Allemagne et des Pays-Bas. La Cour pénale internationale est un élément central du Programme canadien d'action pour la sécurité humaine et le Canada en est depuis longtemps un des principaux promoteurs.

[Traduction]

Des représentants du gouvernement et des spécialistes des cours pénales internationales pour l'ancienne Yougoslavie et le Rwanda seront présents pour évaluer la documentation sur les ressources humaines et les questions budgétaires et opérationnelles. Le Canada continuera de faire preuve de leadership dans le domaine des cours pénales internationales en déléguant des experts à la réunion.

[Français]

Le Statut de Rome a présentement 55 ratifications, et il a besoin de seulement cinq ratifications additionnelles afin de devenir une réalité. Cette réunion a lieu afin que la Cour ait les documents nécessaires pour permettre l'instauration rapide de la Cour et son fonctionnement efficace.

J'invite les députés de cette Chambre à se joindre à moi pour souhaiter aux délégués à cette réunion tout le succès possible dans leurs importants travaux de préparation en vue d'être prêts pour la Cour pénale internationale.

• (1410)

[Traduction]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, après avoir été pendant des années celui dont on a entendu le plus souvent la voix sur les questions se rapportant au bois d'oeuvre à la Chambre, après avoir mis en garde le gouvernement pendant des années contre les périls qui l'attendaient s'il signait un accord sur le bois d'oeuvre, après que je l'eus prévenu de la crise qui éclaterait à l'expiration d'un tel accord s'il n'agissait pas autrement, le gouvernement a finalement compris. Je tiens à le féliciter d'avoir appuyé notre motion aujourd'hui. Il lui a fallu du temps, mais il a finalement entendu raison, et il mérite nos félicitations.

Maintenant, j'aimerais demander au gouvernement de reconnaître un peu plus vite la dévastation causée par le dendroctone du pin en Colombie-Britannique. Des dizaines de milliers d'hectares de bon bois d'oeuvre sont dévastés à l'heure qu'il est en raison de l'inaction du gouvernement. Celui-ci a reçu une demande d'aide officielle de la province de la Colombie-Britannique, mais il n'a pas encore répondu.

* * *

LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ EN MILIEU AGRICOLE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, la Semaine nationale de la sécurité en milieu agricole se déroule cette année du 13 au 20 mars, et a pour thème «la manutention sécuritaire du bétail».

On estime que chaque année, au Canada, les accidents agricoles causent 130 décès, 1 200 hospitalisations et 50 000 cas de blessures nécessitant une visite chez le médecin ou une journée de repos. Parmi tous ces accidents, 65 p. 100 des blessures fatales et 50 p. 100 de celles qui exigent l'hospitalisation sont occasionnées par des machines agricoles. Les personnes qui sont exposées aux plus grands risques sont les très jeunes enfants et les personnes âgées.

Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture exhortent les agriculteurs et leurs familles à réfléchir aux moyens de se protéger contre les dangers que peuvent présenter la vie et le travail dans une exploitation agricole.

Je profite moi aussi de l'occasion pour encourager tous mes électeurs, dans la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex, et les autres familles qui vivent de l'agriculture à adopter des pratiques agricoles sûres.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, les comédiens et le réalisateur de la minisérie *Trudeau*, dont la première a lieu ce soir à Ottawa, sont aujourd'hui à la tribune. Je tiens à saluer les créateurs de cette importante dramatique.

Nous espérons que cette série s'ajoutera aux autres succès de la CBC, qui ont été *Canada—A People's History*, suivi de *Random Passage* et de *The Last Chapter*.

Trudeau a été réalisé et écrit par Big Motion Picture Company et Wayne Grigsby, de Halifax. Ils nous ont déjà donné *Black Harbour*, *North of 60*, *ENG* et *Blessed Stranger*.

Ces émissions sont d'inspiration canadienne. Elles nous parlent des réalités de la vie au Parlement et de la façon dont les petites localités des Maritimes qui vivent de la pêche font face aux

Article 31 du Règlement

difficultés. Elles nous plongent dans la vie passionnante aux abords du cercle polaire et nous font vivre au rythme trépidant d'une salle de presse à Toronto. Des émissions comme celles-là racontent l'histoire des Canadiens. Elles nous incitent à réfléchir à ce qui fait notre cohésion, non aux facteurs de désunion.

Mais soyons francs. Ces réalisations ne sont possibles que grâce à un solide radiodiffuseur public, à des règles fermes sur le contenu canadien, et à un organisme fort, Téléfilm Canada.

Je remercie Wayne et les comédiens de nous raconter des histoires qui sont les nôtres.

* * *

[Français]

LES JEUX PARALYMPIQUES D'HIVER

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, jusqu'au 16 mars prochain se tiennent les Jeux paralympiques d'hiver de Salt Lake City, en Utah.

Les Jeux paralympiques sont axés sur trois principes, soit l'éveil de l'esprit, la libération du corps et l'inspiration des émotions. Ces athlètes nous démontrent qu'ils possèdent une volonté inébranlable et une détermination exemplaire lorsque l'esprit dépasse les obstacles physiques afin d'atteindre les plus hauts sommets de leur discipline sportive.

Les Québécoises et les Québécois sauront prendre exemple sur ces athlètes dans l'accomplissement de leur rêve. Ce sont des athlètes qui vont au-delà de leurs propres limites.

Au nom de mes collègues du Bloc québécois, je tiens à souhaiter bonne chance à tous les athlètes et entraîneurs qui participent à ces jeux, sans oublier le personnel médical qui contribue grandement au succès de nos athlètes. Nous sommes tous fiers de vous.

* * *

• (1415)

LA MINISÉRIE TRUDEAU

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour souligner que la série dramatique *Trudeau* mettra en vedette quelques-uns de nos meilleurs comédiens de la télévision et du cinéma de langue française et de langue anglaise.

D'ailleurs, nous avons le plaisir d'accueillir certains d'entre eux sur la Colline aujourd'hui. Ils sont: dans le rôle de Gérard Pelletier, M. Raymond Cloutier, de Montréal; dans le rôle du député de Shawinigan, M. Guy Richer, de Montréal; dans le rôle de Mitchell Sharp, M. R. H. Thompson, de Toronto; dans le rôle du conseiller Greenbaum, M. Don McKellar, de Toronto. M. Patrick McKenna, de Hamilton, jouera le rôle du chef de cabinet Duncan et ce sera nul autre que M. Jean Marchand, de Montréal, qui jouera le rôle de Marc Lalonde.

Nous anticipons avec plaisir de les voir bientôt à l'écran dans cette minisérie *Trudeau*, qui sera présentée sur les ondes de CBC/Radio-Canada.

Questions orales

[Traduction]

LA FÊTE DE LA SAINT-PATRICK

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, dimanche prochain, le 17 mars, tous les Irlandais d'un bout à l'autre de ce grand pays qu'est le nôtre célébreront la fête de la Saint-Patrick. Nous devons remercier les Irlandais pour leur contribution à l'édification de notre pays. J'invite mes collègues de la Chambre des communes à se joindre à moi pour rendre hommage aux Irlandais en chantant:

When Irish eyes are smiling,
Sure it's like a morning spring.
In the lilt of Irish laughter,
You can hear the angels sing.
When Irish hearts are happy,
All the world seems bright and gay.
And when Irish eyes are smiling,
Sure, they'll steal your heart away.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Finances peut bien essayer de tenir des propos susceptibles de faire monter la valeur du dollar, mais son rival dans la course à la direction, le vice-premier ministre, semble préférer les propos susceptibles de faire baisser la valeur du dollar. Ses remarques irréflechies ont fait baisser le dollar d'un tiers de cent en un après-midi.

Le ministre des Finances est-il d'accord avec la communauté financière pour dire que les remarques du vice-premier ministre étaient irresponsables et ont nui à notre dollar déjà faible?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je sais que Herb Gray a dit que j'avais un vrai job, mais je n'ai pas autant de pouvoir que le chef de l'opposition ne tente de m'en attribuer.

Ce qui est clair, c'est que pour avoir une monnaie forte, nous avons besoin de fondements économiques solides. C'est en fait ce que nous avons donné au Canada depuis huit ans en éliminant le déficit, en créant un excédent, en réduisant la dette et en abaissant les impôts. Les taux d'imposition des sociétés sont moins élevés chez nous qu'aux États-Unis. Ce sont là les éléments qui contribuent à renforcer notre monnaie, ce qui aidera les entreprises canadiennes à être plus concurrentielles.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il a suffi d'une remarque du vice-premier ministre hier pour faire baisser cette monnaie plus forte d'un tiers de point.

Dans ce gouvernement, la ministre du Développement des ressources humaines jette le blâme sur les victimes, et le ministre des Travaux publics perd un document qui a coûté un demi-million de dollars.

Pourquoi les gens d'en face ne regardent-ils pas dans le miroir pour voir où est la cause du problème en réalité? Qui est responsable? Les gens d'affaires canadiens qui travaillent fort ou le gouvernement et ses mauvaises politiques économiques?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait certainement que le dollar fluctue beaucoup. En fait, il a monté aujourd'hui.

Ce qu'il faut savoir, c'est ce que cela prend pour créer une économie solide. Nous connaissons les principaux ingrédients.

Nous savons aussi que les entreprises canadiennes qui se tournent vers les marchés d'exportation ont besoin de continuer d'investir dans la technologie et l'équipement pour accroître leur productivité de façon à pouvoir faire concurrence aux autres entreprises sur ces marchés.

● (1420)

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis certain que le rival du ministre dans la course à la direction, le ministre des Finances, espère qu'il ne fera pas trop de discours qui feront fluctuer le dollar un peu trop.

Nous sommes d'accord avec le vice-premier ministre et le ministre de l'Industrie pour dire que la productivité est faible au Canada, ce que le vice-premier ministre a déclaré hier, mais nous croyons que, au lieu de jeter le blâme sur les entreprises canadiennes, lui et ses collègues devraient plutôt regarder dans le miroir.

Au lieu de jeter le blâme sur les entreprises, pourquoi le gouvernement ne fait-il pas en sorte que le Canada n'ait plus la réputation honteuse d'avoir les impôts les plus élevés des pays du G-7 et d'être au deuxième rang pour ce qui est du niveau d'endettement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition avait porté attention à la politique gouvernementale à la Chambre, il aurait vu que, grâce aux mesures prises par le gouvernement, les taux d'imposition des sociétés seront moins élevés chez nous qu'aux États-Unis dans environ deux ans. Notre impôt sur les gains en capital est moins élevé qu'aux États-Unis. Voilà les genres de politiques qui conduiront à une augmentation de la productivité. Pour ce qui est de notre dette, nous avons la plus forte réduction du ratio d'endettement de tous les pays industrialisés depuis un certain nombre d'années. Le fait est que nous avons été productifs pour rendre les Canadiens plus productifs.

[Français]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, même si le ministre des Finances essaie de ne rien dire de négatif sur le dollar, un de ses principaux rivaux dans la course au leadership, le vice-premier ministre, semble préférer, lui, une approche plus négative par rapport à notre devise.

En fait, il a fait diminuer la valeur du huard d'un demi-cent dans un seul après-midi. Belle job!

Le ministre des Finances peut-il nous dire s'il est d'accord avec la communauté financière qui accuse son rival d'être irresponsable dans cette affaire?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, c'est un peu fou de dire que c'est simplement un changement de la valeur du dollar, basé sur un commentaire, parce que cela a déjà augmenté aujourd'hui.

Il faut bien comprendre le fait que nous avons une économie très compétitive parce que nous avons réduit notre dette, nous avons éliminé le déficit et nous avons réduit nos taxes et impôts, surtout sur les corporations, en comparaison avec les États-Unis. Ce sont les facteurs qui vont créer une économie compétitive ici au Canada.

Questions orales

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est le même ministre qui, il y a deux ans, a dit que le fait d'avoir des impôts élevés aidait les compagnies canadiennes à être plus compétitives. À présent, il rejette la responsabilité sur elles. Il leur dit: Ce n'est pas à nous, c'est au secteur privé d'investir.

Comment le ministre peut-il s'attendre à ce que les compagnies canadiennes viennent à la rescousse du dollar alors qu'elles sont les plus imposées du G-7, alors que le Canada est le deuxième pays le plus endetté avec une dette qui a augmenté de plus de 35 milliards de dollars depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, et alors que rien ne va sur le marché du travail? Comment peut-il s'attendre à ce que le secteur privé règle les problèmes créés par le gouvernement?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je m'attends à ce que le secteur privé reconnaisse non seulement que le déficit a été éliminé, non seulement que l'impôt sur les sociétés a été ramené au-dessous des niveaux en vigueur aux États-Unis, non seulement que l'impôt sur les gains en capital a été ramené au-dessous des niveaux en vigueur aux États-Unis, mais aussi à ce qu'il reconnaisse que nous pouvons aujourd'hui acheter plus de biens et de services pour un dollar au Canada que nous ne pouvons en acheter pour 62 cents aux États-Unis.

Cela veut dire qu'il doit être prêt à investir dans l'équipement, la recherche-développement et la technologie dont il a besoin pour réussir et demeurer sur ces marchés.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances propage des faussetés pour nier l'existence du déséquilibre fiscal au Canada. Pour appuyer sa thèse erronée, il va jusqu'à pervertir les conclusions du Conference Board. Je cite le Conference Board et c'est très clair: «L'évolution de la situation financière des gouvernements crée définitivement un problème de déséquilibre fiscal.»

C'est ce que dit le Conference Board.

Est-ce que le ministre des Finances est prêt à faire preuve de plus de rigueur et à admettre, comme le Conference Board, qu'un important déséquilibre fiscal existe, au détriment du Québec et des provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, laissez-moi simplement citer le Conference Board: «Ce scénario suppose donc que le gouvernement n'affectera aucune partie de sa marge de manœuvre aux réductions d'impôt ou de taxes ou encore à de nouvelles dépenses ou transferts supplémentaires.»

Et voici leur conclusion, je cite encore le Conference Board: «L'exercice effectué ici est purement hypothétique [...]»

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, on part toujours d'une hypothèse. S'il n'a jamais compris cela, je me demande comment il fait ses budgets.

Au sujet des cinq années dont il parle constamment—on va les regarder ces cinq années-là—le Conference Board conclut à un déséquilibre fiscal. Au cours des cinq prochaines années, le Conference Board prévoit un déficit de 10 milliards de dollars au Québec et un surplus de 14 milliards de dollars au Canada, pour les cinq années dont il parle.

Au lieu de dénaturer les conclusions du Conference Board qui valent à court, à moyen et à long terme, est-ce que le ministre aura l'honnêteté de l'admettre, le déséquilibre fiscal, de réunir les ministres des provinces et, avec eux, de débattre de cette question?

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore là, pour regarder les chiffres cités par le chef du Bloc québécois, le Conference Board, selon ses projections, prédit, comme il vient de le dire, un déficit l'année prochaine pour le Québec, le gouvernement péquiste.

Or, on voit ce matin que le gouvernement du Québec prédit, l'année prochaine, un surplus.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je rappellerais que les cinq premières années qu'il dénigre de l'étude du Conference Board, ce sont ses propres chiffres, dans son budget. C'est complètement ridicule.

Le ministre des Finances est bien connu pour sous-estimer les surplus budgétaires. Et depuis 1994, il s'est trompé en moyenne de plus de 171 p. 100 par année. Et cette année, son erreur va atteindre à peu près 500 p. 100.

Est-ce que le ministre des Finances admettra que, même en utilisant ses propres chiffres, ils sont nettement et volontairement sous-évalués?

Le Conference Board, dans son étude, arrive à la conclusion qu'il y a dès maintenant—pas demain—, aujourd'hui, un déséquilibre fiscal au Canada, un déséquilibre dont les effets vont en s'accroissant avec le temps.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député dit que le Conference Board a utilisé nos chiffres.

Ils ont fait des projections sur une période de 20 ans. On a toujours dit que des projections faites sur une période de 20 ans ne sont pas réalistes.

Regardez donc les quinze dernières années, dans le cas des États-Unis. L'année dernière, les États-Unis prédisaient des surplus effarants et, cette année, ils sont en déficit. On dit que des projections, spécialement sur une période de 20 ans, ne sont pas réalistes.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, si le Conference Board n'a pas de crédibilité aux yeux du ministre, comment se fait-il qu'il ait lui-même donné un contrat de 185 000 \$ au Conference Board, cette année, pour une étude?

Est-ce que le ministre des Finances peut avoir la décence et l'honnêteté d'admettre que l'étude du Conference Board, dont il se sert pour nier l'existence d'un déséquilibre fiscal, conclut, au contraire, qu'il y a bel et bien, pour chacune des années, à compter de maintenant, un déséquilibre fiscal à l'avantage du fédéral, de sa popularité, et au détriment des provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le problème, ce n'est pas le Conference Board, c'est le mandat qui a été donné au Conference Board par la Commission Séguin.

Par exemple, on a dit: «Dans 20 ans, aucune récession.» Mais on a vécu, au cours des vingt dernières années, la récession de 1980-1981, la récession de 1989-1990, avec des reliquats qui ont perduré pendant des années. Ils ont dit qu'il n'y aurait aucune baisse d'impôt. On vient de le voir, l'année dernière, on a eu la plus importante baisse d'impôt dans l'histoire du Canada.

Questions orales

Alors, cela démontre à quel point c'est le mandat donné par la Commission Séguin qui ne marche pas.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler exactement ce qu'a dit le vice-premier ministre. Il a déclaré que de nombreuses entreprises canadiennes deviendraient des morts vivants si la valeur du dollar canadien augmentait. Ces paroles monstrueusement irresponsables, radiodiffusées partout dans le monde, ont fait perdre un demi-cent à notre monnaie.

Au lieu de tenir des propos alarmistes sur ce qui risque de se produire si le dollar canadien grimpe à 80¢, quelles mesures le ministre est-il prêt à prendre pour permettre à notre monnaie d'atteindre ce niveau?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, les efforts que nous avons déployés pour améliorer la situation financière du Canada, notamment la baisse des impôts à tous les niveaux, contribueront à renforcer la valeur de notre monnaie.

La députée doit savoir que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent non seulement investir dans la science, la recherche et le développement, mais également dans l'éducation et la formation, ce à quoi le député souscrit certainement. Le secteur privé doit aussi tirer profit des conditions favorables qui sont créées et investir à son tour dans la technologie et le matériel de recherche et de développement, pour pouvoir être concurrentiel.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, nous ne demandons pas au ministre de s'attarder à ce qu'il a fait. Nous avons pu en constater les résultats hier. Nous voulons l'entendre parler de ce qu'il fera pour nous sortir de ce gâchis.

Pendant toute une semaine, notre monnaie s'est maintenue fermement au-delà des 63¢, et cela pour la première fois depuis avant Noël. C'est alors que le vice-premier ministre a fait jouer sa magie. Les intervenants du marché des changes pointent directement du doigt le ministre. Pourquoi a-t-il tenu ces propos imprudents? Veut-il passer à l'histoire pour l'homme du dollar à 60¢?

• (1430)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, la députée fait allusion aux observations que j'ai faites et qui, en fait, prévoient un redressement de la valeur de notre monnaie. C'est pourquoi le défi, pour les entreprises canadiennes, est de faire les investissements nécessaires. Elles devront notamment investir dans la formation et le perfectionnement professionnel, pour pouvoir être concurrentielles et continuer de livrer concurrence comme elles l'ont fait dans cet environnement.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, hier, le vice-premier ministre a déclaré que les entreprises canadiennes étaient elles-mêmes les grandes responsables des faibles taux de productivité.

Le vice-premier ministre croit-il vraiment que c'est en insultant les entreprises canadiennes, en leur reprochant leur manque de compétitivité, qu'il améliorera la productivité au Canada et renforcera le dollar canadien?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je n'impute la faute à personne. Je rappelle simplement que ce n'est pas le gouvernement qui prend les décisions dans le secteur privé. Naturellement, nous devons encourager le secteur privé à investir dans les sciences, la recherche et le développement, la formation et le perfectionnement. C'est l'essence même de la stratégie de l'innovation mise de l'avant par le gouvernement. Il est crucial que le secteur public mais aussi le secteur privé prennent les décisions qui s'imposent si nous voulons que le Canada puisse soutenir la concurrence au XXI^e siècle.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le vice-premier ministre nous prouve sa méconnaissance des notions économiques de base. Il a trébuché en présentant un plan mal ficelé pour venir en aide à des équipes de la LNH. Il a fait pire en déclarant qu'un fort taux d'imposition favorisait la productivité.

Croit-il vraiment que, en appliquant l'un des plus forts taux d'imposition sur les sociétés et sur le capital, le gouvernement contribue à accroître la productivité du Canada?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, c'est grâce à notre gouvernement si le taux d'imposition des sociétés au Canada est l'un des plus faibles au monde. Il est plus faible qu'aux États-Unis.

Le député est-il d'avis que le gouvernement doit prendre toutes les décisions en matière d'investissement dans le secteur privé? J'espère que non.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre du Développement des ressources humaines continue de calomnier d'innocentes victimes de l'assurance-emploi pour cacher sa négligence et son incompétence.

Des chômeurs de tout le Canada ont été injustement pénalisés par son ministère. Au lieu de calomnier d'innocentes victimes, pourquoi la ministre n'admet-elle pas sa propre incompétence et ne rembourse-t-elle pas ces victimes-là?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, la députée a tort et elle est malavisée.

Soyons clairs! Les personnes qui, par inadvertance, se sont trompées en déclarant leurs revenus ne seront pas pénalisées. Il n'y aura aucune sanction administrative. En outre, si des personnes veulent nous communiquer d'autres renseignements sur leur situation personnelle pour l'application de la loi, nous nous ferons un plaisir de les examiner.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aime bien la façon dont la ministre réagit à sa règle de pillage de l'assurance-emploi.

Les travailleurs que la ministre a lésés ont perdu des prestations auxquelles ils avaient légitimement droit. Ces gens-là n'ont rien fait de mal. La ministre fera-t-elle ce qu'il faut et remboursera-t-elle ses victimes?

Questions orales

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il est absolument absurde que l'Alliance prétende avoir de la compassion pour les prestataires de l'assurance-emploi. Leur parti est celui qui, à la page 7 de son programme, prévoit supprimer tout bonnement les prestations de l'assurance-emploi. C'est un député de leur parti, la députée de Calgary—Nose Hill, qui a dit que tout le monde fraude l'assurance-emploi et que cela coûte cher au système. C'est un député de leur parti, le député de North Vancouver, qui a dit que les personnes qui avaient fraudé l'assurance-emploi et qui s'étaient vu imposer une amende ne devraient plus jamais y avoir droit. Où est la compassion là-dedans?

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, la Commission Séguin, le Conference Board, le premier ministre du Québec, Bernard Landry, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, les ministres des Finances des provinces, cela commence à faire pas mal de personnes crédibles qui disent et qui affirment qu'il y a un déséquilibre fiscal au Canada.

Est-ce qu'une attitude responsable de la part du ministre des Finances ne serait pas d'aborder cette question de façon franche et ouverte avec ses collègues ministres des Finances des provinces lors de leur prochaine rencontre?

● (1435)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, hier, j'ai dit très clairement que j'étais prêt à discuter des sujets que mes homologues des provinces veulent aborder lors de notre prochaine rencontre. Si c'est vraiment le sujet qu'ils veulent aborder, j'assure que je suis prêt à en discuter.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, deux conditions sont essentielles. Il faut d'abord aborder cette discussion avec ouverture, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

Deuxièmement, il faudrait que le ministre accepte de mettre ce sujet à l'ordre du jour, que les gens se préparent et sachent que cela fait l'objet d'une préoccupation commune.

Est-ce que le ministre des Finances est sérieux et accepte de mettre cet élément à l'ordre du jour et de discuter de ce problème avec ouverture d'esprit, ce qu'il ne manifeste pas à ce moment-ci?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, lors de nos rencontres, on fait toujours cela en coopération. Je viens de le dire, l'ordre du jour est établi en coopération entre le gouvernement canadien et les provinces. Si mes homologues veulent discuter de quoi que ce soit, je suis très ouvert à discuter de leurs priorités.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais vous dire pour qui nous avons de la compassion. Nous avons de la compassion pour les employeurs et les employés qui se font arnaquer par les services de la ministre depuis des années. C'est pour eux que nous avons de la compassion.

Le propre ministère de la ministre, DRHC, a fait l'objet d'une vérification et on a constaté que 70 p. 100 des gens à qui on avait dit qu'ils avaient trop cotisé en fait n'avaient pas trop cotisé. Sa propre vérification porte à croire que plus d'un demi-milliard de dollars a été perçu auprès de plus de 200 000 travailleurs.

La ministre pourrait-elle nous dire combien elle a extorqué, combien de victimes ont été arnaquées et si elle va les rembourser?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député est complètement à côté de la plaque. En fait, le rapport qui a été rédigé par des fonctionnaires du ministère a été un document très utile qui a encouragé ce dernier à faire des modifications et à apporter des améliorations à l'administration des dispositions concernant les revenus non déclarés.

Je ne peux faire rien de plus que rappeler à la Chambre que, il y a tout juste un an, le parti du député était violemment opposé à ce que nous apportions ces changements.

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je demande à la ministre d'éplucher les dossiers pour trouver les gens à qui son ministère a fait payer plus qu'ils n'auraient dû. Nous voulons que la ministre examine ces dossiers, trouve qui a trop payé et leur rembourse leur foutu argent. J'aimerais qu'elle s'y engage aujourd'hui.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je rappellerai au député l'existence d'un processus d'appel complet dans le cadre du système d'assurance-emploi.

Je réitère mon engagement à prendre en considération tout nouveau renseignement figurant dans les dossiers et à demander au ministère de s'assurer que la loi a été correctement appliquée.

Je trouve très étrange que le parti du député me demande de ne pas recouvrer les fonds publics qui ont été versés à des individus qui n'étaient pas admissibles. Depuis quand son parti ne se soucie-t-il plus de l'obligation de rendre compte des deniers publics?

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, DRHC a oublié sa vocation sociale.

La caisse de l'assurance-emploi et le Supplément du revenu garanti en sont des exemples flagrants. À cela s'ajoute l'épisode des gains non déclarés et des pénalités démesurées qui ont été appliquées pendant près de cinq ans.

En modifiant les dispositions réglementaires du paragraphe 19(3) de la Loi sur l'assurance-emploi, en août 2001, la ministre a reconnu que son ministère avait fait une erreur. En conséquence, la ministre peut-elle s'engager aujourd'hui à rembourser rétroactivement les personnes qui ont été pénalisées injustement depuis 1996?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je répète qu'il n'y a pas de pénalité administrative pour les personnes qui ont, sans le vouloir, fait une erreur en déclarant leurs revenus.

Selon le système qui est en place, les personnes qui travaillaient et qui recevaient des prestations, mais qui n'ont pas déclaré leurs revenus, ont dû rendre cet argent au Trésor public.

Le système est clair. Nous avons un mécanisme d'appel et il fonctionne.

Questions orales

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, contrairement à ce que pense la ministre, les fraudeurs sont l'exception.

Comme son ministère a reconnu que les pénalités imposées à l'époque étaient démesurées, la ministre peut-elle s'engager à rembourser rétroactivement les gens que son ministère a pillés?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, les seules personnes qui ont dû payer une pénalité administrative s'étaient rendues coupables de fraude.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la principale victime de l'iniquité financière fédérale-provinciale, dont le ministre des Finances est toujours si prompt à nier l'existence, c'est le système de soins de santé.

Le ministre sait pertinemment que les besoins du système de santé continueront de croître avec le vieillissement de la population. Il sait aussi très bien que l'on pourrait satisfaire à ces besoins dans l'avenir si le gouvernement acceptait de modifier la formule du TCSPS pour assurer un transfert accru de points d'impôt, étant donné que cette mesure mènerait à un accroissement prévisible des fonds au fur et à mesure que croîtraient l'économie et l'assiette fiscale.

Dans ce cas, pourquoi insiste-t-il pour dire qu'en matière de santé, la règle d'or, c'est qu'Ottawa conserve l'or tout en exigeant l'application des règles?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la question des points d'impôt est hautement controversée, même dans les provinces, pour la simple et bonne raison que les points d'impôt favorisent les provinces riches au détriment des provinces moins bien nanties.

Si le député laisse entendre que, en raison du transfert de points d'impôt, les provinces riches devraient bénéficier de meilleurs soins de santé que les provinces moins bien nanties, parce que ces dernières ont moins de valeur que les autres, cela tient sans doute à la politique de son parti. Toutefois, notre politique est de veiller à ce que tous les Canadiens soient traités de façon équitable.

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la politique du ministre s'articule manifestement autour du fait que les provinces les moins bien nanties connaîtront un meilleur sort si l'on enlève de l'argent à toutes les provinces.

J'attire l'attention du ministre des Finances sur les observations du spécialiste universitaire en matière de fédéralisme financier au Canada. Thomas Courchene a récemment déclaré qu'en refusant d'assurer le financement approprié des soins de santé, le gouvernement libéral s'est engagé dans une pratique qui:

...force les provinces à puiser des ressources dans tous les autres programmes et à les transférer dans la santé, ce qui aboutira à une situation où des citoyens seront disposés à accepter le fait qu'Ottawa dépense dans des secteurs de compétence provinciale.

Les spécialistes universitaires et les gouvernements provinciaux conviennent qu'il s'agit d'un empiètement. Pourquoi le ministre nie-t-il l'évidence?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a à peine plus d'un an le premier ministre a signé avec les provinces une entente prévoyant 21 milliards de dollars sur une période de cinq ans et un montant supplémentaire de 2,5 milliards de dollars pour le développement de la petite enfance. C'était le plus important transfert aux provinces en matière de santé de l'histoire du pays. C'était il y a plus d'un an. Le député et son parti ont voté contre cette mesure.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, en 1994, le gouvernement libéral a déclaré un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural. Le mois dernier, deux bureaux de poste ruraux ont fermé, un en Saskatchewan, et l'autre en Colombie-Britannique. Les bureaux de poste en milieu rural offrent un service essentiel aux collectivités qu'ils desservent.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire s'il s'agit là d'un nouveau plan de gestion de la Société canadienne des postes?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré le président de la Société canadienne des postes. J'ai dit très clairement que la décision du gouvernement d'appliquer un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural était toujours valide.

Le président m'a donné l'assurance que sa société n'envisage pas de fermer les bureaux de poste en milieu rural. La Société canadienne des postes a aussi réaffirmé son engagement ferme à maintenir les services postaux habituels en milieu rural à l'échelle de notre pays.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, M^{me} Arsenault, de ma région, une prestataire de l'assurance-emploi, a signé un accusé de réception de marchandises au take-out de son beau-frère où elle travaillait auparavant, car l'employée du restaurant était occupée à l'arrière.

Depuis, on lui demande de rembourser 17 300 \$. De plus, la ministre du Développement des ressources humaines envisage d'imposer des intérêts sur les montants de fraude.

J'aimerais que la ministre nous dise si ce cas-ci est de la fraude.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureuse d'examiner ce cas particulier, mais en fin de compte, des amendes sont imposées seulement lorsqu'une fraude a été découverte. Dans les autres cas, on ne récupère que les sommes équivalant aux gains non déclarés.

Questions orales

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): À titre d'information, monsieur le Président, j'ai envoyé une lettre à la ministre le 7 décembre et je n'ai jamais reçu de réponse. Bien des sociétés au Canada commettent des fraudes fiscales de l'ordre de millions de dollars; elles ne se font jamais prendre et encore moins accuser de fraude. Les prestataires de l'assurance-emploi n'ont pas le choix d'être prestataires ou non. Pourtant, à cause d'une signature, cette dame a été accusée de fraude, pas par un tribunal, mais par le gouvernement libéral.

Comment la ministre du Développement des ressources humaines justifie-t-elle d'accroître les efforts pour criminaliser des travailleurs qui ont perdu leur emploi au lieu de s'en prendre aux véritables criminels?

• (1445)

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je ne puis accepter les prémisses de l'intervention du député aujourd'hui. Ce que je puis dire, c'est que dans tout régime et dans tout programme, il existe des mécanismes d'enquête et de découverte des fraudes et que c'est extrêmement important pour l'intégrité de tous nos régimes.

Je vais examiner ce cas et m'assurer que les mesures adéquates ont été prises.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, au moment où les négociations sur le bois d'oeuvre atteignent un stade critique, il est important que nos amis américains comprennent que, même s'il s'agit de la principale pomme de discorde sur le plan commercial entre nos deux nations et même si nous souhaitons vivement que cette question soit réglée avant le 21 mars, les Canadiens sont unis sur ce front. Nous ne signerons pas un accord à tout prix.

Le ministre va-t-il insister pour que les principes du libre-échange et de l'accès libre et sans entraves au marché soient insérés dans tout accord conclu et pour que toute entente donne la stabilité à long terme à une industrie qui n'est tout simplement pas prête à passer par là régulièrement?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question importante, surtout en cette journée où le premier ministre rend visite au président Bush à la Maison-Blanche et discutera avec lui de cette importante question du bois d'oeuvre.

En fait, hier, nous avons reçu un appui unanime des dix provinces, et l'industrie était totalement derrière nous. Les intéressés nous demandent de ne pas ménager nos efforts pour essayer de régler cette question grâce à un accord négocié avec les États-Unis donnant au Canada un accès libre au marché américain et non, nous ne sommes pas...

Le Président: Le député de Fraser Valley a la parole.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, le premier ministre est à Washington aujourd'hui, et on peut espérer qu'il est en train de conclure un nouvel accord sur le bois d'oeuvre qui va régler cette question pour longtemps. Certaines propositions mises de l'avant tendent à créer un groupe binational qui imposerait des règlements fixés par voie d'arbitrage dans le cas de tout nouveau conflit.

Dans le but d'apporter de la stabilité à long terme dans le domaine du bois d'oeuvre, le ministre va-t-il exhorter les Américains à

permettre à tout groupe binational de se pencher non seulement sur les politiques forestières du Canada, mais également sur les politiques commerciales protectionnistes des Américains?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup les questions du député. Les Américains doivent également examiner leurs propres méthodes de gestion des ressources forestières.

Cependant, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas prêts à négocier un accord à tout prix. Nous voulons une entente qui va bien servir les intérêts des Canadiens. Nous voulons un accès tout à fait libre au marché américain en échange de bons modes de gestion dans nos provinces respectives. Je pense que nous sommes sur la bonne voie pour la semaine prochaine.

* * *

LE ZIMBABWE

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Grande-Bretagne, les États-Unis, les observateurs de l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont tous qualifié l'élection qui vient de se dérouler au Zimbabwe de scandale et de fraude. Le groupe d'observateurs du Commonwealth au Zimbabwe a dit que les résultats de l'élection ne traduisaient pas la volonté du peuple du Zimbabwe.

Le gouvernement va-t-il imposer immédiatement des sanctions économiques au Zimbabwe et renvoyer chez lui le haut-commissaire de ce pays, avec un message demandant à Mugabe de renoncer au pouvoir?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, nous étudions le rapport préliminaire des observateurs, mais il semble clair, d'après ce rapport, qu'il est impossible de dire que l'élection tenue au Zimbabwe a été libre et juste.

Pour le moment, tout comme nous avons cherché à établir l'exigence du respect du processus électoral, ainsi le Commonwealth doit maintenant se conformer à la démarche retenue en Australie. Les mesures seront prises selon le consensus des pays du Commonwealth.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est sans doute difficile au gouvernement de dire à un dictateur de partir, d'autant plus que ce serait un dinosaure qui parle à un autre.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement du Canada est conciliant avec Mugabe. Lorsqu'il était premier ministre, le député de Calgary-Centre a exhorté le Commonwealth à rejeter les élections démocratiques de 1979 parce que les guérilleros marxistes de Mugabe n'y avaient pas participé. Puis, en 1988, à titre de ministre des Affaires étrangères, il a proposé une aide militaire à Mugabe.

Le gouvernement libéral va-t-il rejeter cette politique d'apaisement dépassée qui a été un échec et dire à Mugabe qu'il a fait son temps et qu'il doit partir?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que le Commonwealth doit étudier le résultat des élections pour voir quelles mesures il doit prendre.

Pour l'instant, considérons les faits. Par l'entremise de l'ACDI, le Canada a modifié ses programmes d'aide au Zimbabwe il y a des mois. Nous avons adopté une position claire avant l'élection: l'élection devait être libre et juste.

Questions orales

Prétendre que nous devons dicter aux gouvernements qui doit les diriger est tout bonnement ridicule. Cela donne à penser qu'un manque de maturité...

• (1450)

Le Président: Je donne la parole à la députée de Drummond.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances compte imposer une taxe sur les vols aériens à compter du 1^{er} avril, pour assumer les coûts reliés à la sécurité dans les aéroports.

Or, l'imposition d'une telle taxe va faire en sorte de causer des préjudices à l'industrie du transport, au tourisme et au développement économique en général.

Dans ces circonstances, le ministre des Finances va-t-il revenir à de meilleures dispositions, abolir la taxe sur les vols aériens et financer les coûts des mesures de sécurité à même le Fonds consolidé du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que le coût de l'ensemble des mesures pour la sécurité nationale se chiffrait à environ 7,5 milliards de dollars.

De ces sept milliards, au-delà de cinq milliards ont été assumés par les contribuables. On a demandé aux usagers de payer les autres deux milliards, parce que ce sont les usagers qui en bénéficient le plus.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le ministre ne semble pas comprendre le tort irréparable que cette taxe va faire aux régions.

Est-il d'accord avec l'approche douteuse qui consiste aussi à faire des profits sur le dos du développement régional?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer la députée que les coûts et leur relation avec la charge seront très ouverts, très transparents, et que nous allons réviser, revoir toute la situation à l'automne, lorsqu'on connaîtra exactement les effets.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a un piètre dossier à présenter quand il s'agit de la protection des intérêts commerciaux canadiens. Pour s'en convaincre, il suffit de s'adresser aux producteurs de pommes de terre, aux travailleurs forestiers et aux éleveurs de bétail.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le ministre du Commerce international a refusé de faire respecter les contingents tarifaires, autorisant du même coup des importations de 40 000 tonnes de boeuf au-dessus de la limite convenue. Ces importations privent les producteurs canadiens de marchés intérieurs et portent préjudice à nos relations commerciales avec les États-Unis. Certaines personnes aux États-Unis accusent le Canada de permettre à des tiers d'accéder aux marchés de façon détournée et exigent davantage de restrictions à la frontière.

Pourquoi le ministre du Commerce international continue-t-il d'accorder des permis d'importation préjudiciables et quand cessera-t-il de le faire?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis très surpris d'entendre aujourd'hui, cette semaine, l'Alliance se plaindre des politiques canadiennes en matière de commerce international. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons obtenu une exemption pour l'acier, une exemption dont profiteront des milliers de travailleurs. Hier, nous avons obtenu l'approbation du pays tout entier, de l'ensemble des dix provinces, qui nous appuient.

À la réunion des représentants de l'industrie qui a eu lieu hier, 95 p. 100 d'entre eux ont appuyé la position que nous avons adoptée dans le dossier du bois d'oeuvre.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je pense que le ministre devrait attendre la conclusion d'une entente sur le bois d'oeuvre avant de poiviser.

Le gouvernement fait également du tort à nos éleveurs de bétail par son inaction. En répondant à une question plus tôt, le ministre de l'Agriculture a déclaré que les éleveurs canadiens se préoccupaient vivement de l'élargissement de la libre circulation du bétail entre le Canada et les États-Unis. Il se trompe grossièrement. Nos producteurs de bétail savent que si nous ne diminuons pas les restrictions à la frontière canadienne, nos exportations vers les États-Unis en souffriront.

Le gouvernement choisit encore l'inaction, et cela va causer une autre crise commerciale. Pourquoi le ministre de l'Agriculture refuse-t-il toujours de mettre en oeuvre le protocole concernant les parcs d'engraissement?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que l'industrie a entrepris une recherche là-dessus avec les États-Unis. Notre principale préoccupation constitue toujours le maintien de troupeaux de bétail en santé au Canada.

Nous avons montré dans le passé que lorsque nous pouvons garantir la reconnaissance régionale de normes de santé, ainsi que l'homologation des États-Unis, nous passons à l'action, mais nous ne ferons rien tant que nous n'aurons pas obtenu cette assurance.

* * *

• (1455)

LE SYSTÈME DE JUSTICE POUR LES JEUNES

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, l'intimidation et la violence chez les adolescents constituent un problème grave. Le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre comment le gouvernement et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents traiteront les jeunes qui commettent de graves crimes de violence contre des personnes, comme celui dont Jonathan Wamback fut victime?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je me fais l'écho de tous les Canadiens quand je dis que nous déplorons la violence dont Jonathan Wamback a souffert. J'admire le courage et la détermination dont Jonathan et sa famille ont fait preuve devant cette tragédie.

Questions orales

Même si nous savons que le nombre de crimes violents chez les jeunes diminue depuis quelques années, nous savons tous que nous devons poursuivre nos efforts en ce sens. Le gouvernement a investi dans la prévention de la criminalité, et nous avons adopté, il n'y a pas longtemps, une nouvelle loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Cela contribuera à améliorer la situation. De même, nous avons accru la participation des familles, des victimes et des membres de la collectivité.

* * *

LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en décembre, le gouvernement a dit aux Canadiens qu'il établirait un programme d'agents armés pour assurer la sécurité dans les avions, mais l'Association des pilotes de ligne et le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente la majorité du personnel de cabine, ont dit que le gouvernement n'avait pas donné aux membres d'équipage ou aux agents de bord des lignes directrices quant à la procédure à suivre pour travailler avec des agents armés.

Cela veut dire que le gouvernement est incompétent et irresponsable dans l'établissement de son programme, ou bien qu'il n'a recruté des agents armés que pour la liaison Toronto-Washington. Quelle est la bonne hypothèse?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme nous l'avons annoncé dans l'exposé budgétaire, nous aurons des agents armés de la GRC à bord de certains vols. Cette mesure est en vigueur depuis un certain temps pour les vols à destination de l'aéroport national Reagan. C'est également le cas pour d'autres vols intérieurs et internationaux quand le risque le justifie.

Cependant, nous ne parlons pas à la Chambre des communes des détails opérationnels concernant la sécurité. Ce sont des questions dont la GRC s'occupera en temps opportun.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous a indiqué tout à l'heure qu'il était tout à fait disposé à inscrire, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, la question du déséquilibre fiscal en autant que cela lui était demandé.

Or, j'ai ici copie d'une lettre en date du 8 mars dernier de Mme Pauline Marois, ministre des Finances du Québec, qui lui demandait formellement d'inscrire cela à l'ordre du jour.

Je veux donc lui demander s'il confirme bien que cela sera à l'ordre du jour puisque la demande lui a été faite, comme il nous l'a affirmé tout à l'heure.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question. Si mes homologues veulent parler de quoi que ce soit, je suis très ouvert à discuter des sujets qui font partie de leurs priorités.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Monsieur le Président, une nouvelle taxe libérale vient d'arriver en ville. Le

gouvernement impose une nouvelle taxe sur les disques compacts vierges, les cartes à puces et les lecteurs MP3.

Cette nouvelle taxe signifie qu'une boîte de CD coûtera dorénavant presque deux fois plus cher. Lorsqu'un consommateur se présentera à la caisse pour payer un lecteur MP3 de 600 \$, le gouvernement ira chercher dans sa poche un montant additionnel de 400 \$ au titre de cette nouvelle taxe. C'est de l'extorsion. Comment la ministre du Patrimoine et son gouvernement peuvent-ils défendre cette taxe déguisée à la Sheila?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, contrairement au Parti conservateur qui prétend soutenir les droits de propriété intellectuelle et les droits d'auteur, nous appuyons vraiment les droits d'auteur.

* * *

LA SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Finances a raison aujourd'hui de ridiculiser l'idée de l'Alliance canadienne qui proposait simplement le transfert de points d'impôt au titre des soins de santé. Or, il a omis de signaler que toutes les provinces demandent, à l'unanimité, une augmentation des transferts en argent ou du moins, un financement transitoire, avant le dépôt du rapport Romanow.

Cela s'avère particulièrement important aujourd'hui compte tenu du rapport publié hier par Statistique Canada qui révélait qu'un Canadien sur huit éprouve de la difficulté à obtenir des soins de santé, comparativement à la période précédant les compressions libérales, où seulement un Canadien sur vingt-quatre faisait face à ce genre de problème.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire aujourd'hui, non ce qu'il a fait hier? Interviendra-t-il pour arrêter cette désastreuse détérioration de notre système de soins de santé?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si on jette un coup d'oeil à l'entente de 21 milliards de dollars signée il y a un an, on constate que chaque année, ces montants augmentent par rapport à l'année de base, en l'occurrence de plus de 2 milliards de dollars cette année, de plus de 3 milliards de dollars l'année prochaine et de plus de 4 milliards de dollars d'ici la fin.

À chaque année, le gouvernement canadien augmente les transferts aux provinces au titre des soins de santé. Dans plusieurs provinces, les seules augmentations en matière de financement des soins de santé proviennent du gouvernement canadien.

* * *

● (1500)

[Français]

L'INDUSTRIE DE L'ACIER

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, on y faisait référence tout à l'heure, les États-Unis imposeront prochainement des tarifs douaniers de l'ordre de 8 p. 100 à 30 p. 100 sur les importations de certains produits de l'acier sur leur marché.

À la suite de cette annonce, le ministre du Commerce international déclarait que: «Le Canada pourrait s'engager dans la voie des États-Unis en imposant des barrières tarifaires sur ses importations d'acier si les producteurs étrangers utilisent son territoire pour faire entrer, de manière détournée, leurs produits sur le marché américain.»

Travaux de la Chambre

Maintenant qu'il est temps d'agir, qu'entend faire concrètement le ministre du Commerce international pour éviter que la situation qu'il redoute se concrétise?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il faut d'abord et avant tout se réjouir de ce que le Canada ait été exempté de l'action américaine dans le dossier de l'acier. C'est une excellente nouvelle, bien sûr, pour l'ensemble de l'industrie canadienne.

Au cours de la prochaine semaine, ou peut-être dans dix jours, nous allons avoir une rencontre avec les partenaires de l'industrie, avec les représentants des syndicats dans le domaine métallurgique, pour s'assurer que le Canada ne devienne pas, par diversion, un terrain de dumping pour le reste du monde.

Je peux assurer le député que nous faisons un contrôle très étroit des importations à ce moment-ci et que nous allons agir de concert avec l'industrie et les partenaires dans les meilleurs délais.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 1^{er} avril, les Canadiens commenceront à se faire escroquer 24 \$ en taxe de sécurité pour le transport aérien. La nouvelle administration des aéroports, l'administration de la sûreté du transport aérien, ne sera établie qu'en novembre ou en décembre prochain. Il y a un arriéré d'un an pour l'acquisition du matériel de détection des bombes. Les policiers des airs n'ont pas encore été embauchés. Les syndicats et les équipes de bord n'ont pas encore été informés des procédures et personne n'a fait une évaluation de l'impact de la taxe.

Ma question s'adresse au ministre. Pourquoi les Canadiens devraient-ils payer une taxe aussi élevée alors qu'ils ne recevront pas de services? Pourquoi le gouvernement détrouse-t-il les consommateurs et détruit-il l'industrie du transport aérien?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois le député a tort. Depuis le 11 septembre, les mesures de sécurité ont été resserrées et nous avons notamment installé du matériel de détection des explosifs. Le gouvernement a déjà annoncé et engagé des dépenses pour assurer la sécurité des Canadiens. Le droit en question servira à compenser ces dépenses.

Si le député veut qu'on annonce officiellement la composition du conseil d'administration du nouvel organisme, il devrait savoir qu'on ne peut pas le faire avant que le Parlement ne se soit prononcé à cet égard. Nous respectons le Parlement. Le projet de loi se trouve à l'autre endroit. Le député devrait connaître les rouages de la démocratie.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, hier, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu une virulente décision contre le gouvernement en établissant que les anciens combattants handicapés pourraient recevoir jusqu'à 4 milliards de dollars. Dans une décision écrite, le ministère des Affaires des anciens combattants se fait accuser d'avoir mal géré les pensions depuis 1919, un acte jugé répréhensible par le juge.

Le ministre des Anciens combattants interviendra-t-il pour donner aux anciens combattants avançant en âge un peu de dignité et de

sécurité ou se contentera-t-il d'appliquer la stratégie habituelle du gouvernement, qui préfère provoquer des délais de procédure considérables en interjetant appel plutôt que de respecter certains principes?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la décision a été rendue hier. Il s'agit d'un litige très complexe et les conseillers juridiques du gouvernement sont effectivement à étudier la décision.

Le député peut avoir l'assurance que le ministère des Anciens combattants respectera son engagement et continuera d'offrir des services de qualité aux vétérans. D'ailleurs, depuis 1980, nous versons des intérêts sur les comptes sous tutelle.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence de la Gouverneure générale
Ottawa

Le 13 mars 2002

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat, le 21 mars 2002, à 15 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Barbara Uteck

* * *

● (1505)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre nous dise quels sont les travaux prévus pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine.

Je voudrais également que le leader du gouvernement à la Chambre nous dise où en est le projet de loi prévu concernant le registre national des délinquants sexuels, promis par le gouvernement et dont toutes les provinces attendent le dépôt. Le projet de loi n'est toujours pas déposé.

[Français]

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, demain, nous terminerons l'étude du projet de loi C-49, Loi d'exécution du budget de 2001.

Lundi et mardi seront des jours désignés.

[Traduction]

Mercredi prochain, nous examinerons, à l'étape du rapport, le projet de loi C-15, qui apporte des modifications au Code criminel. Jeudi, le 21 mars, nous devrions revenir à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-5, qui concerne les espèces en péril, ou peut-être reprendre l'étude de questions que nous n'avons pas terminées. Vendredi, 23 mars, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-50 concernant l'OMC, puis nous passerons au projet de loi C-47, qui modifie la Loi sur la taxe d'accise.

Au sujet du projet de loi dont parlait le leader de l'opposition officielle à la Chambre, je consulterai le solliciteur général pour savoir quelles sont ses intentions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

COMITÉ MIXTE PERMANENT D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, PC/RD): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a cinq ans, le Comité mixte permanent de la réglementation a informé le ministre des Pêches qu'un règlement de pêche visant exclusivement les Indiens allait au-delà des pouvoirs conférés par la loi habilitante. Autrement dit, ce règlement était illégal. Il y a cinq ans, le comité a tenté de faire abroger ce règlement, mais le bureau du ministre s'y est constamment opposé.

En décembre, le comité a voté en faveur d'un projet de rapport de rejet. Conformément à la procédure de rejet applicable à l'égard des règlements, la présidence du comité aurait déposé le rapport de rejet au Parlement. Aujourd'hui, cependant, au cours de la séance du Comité mixte permanent de la réglementation, les députés libéraux ont voté contre une motion d'adoption du rapport. Autrement dit, la présidence du comité ne peut pas déposer aujourd'hui le rapport de rejet de ce règlement fondé sur la race, qui instaure une discrimination à l'égard des personnes sur la base de la race, sans parler du fait que ce règlement est illégal.

J'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre afin de déposer néanmoins ce rapport immédiatement.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jim Pankiw: Monsieur le Président, j'aimerais obtenir votre avis parce que le mandat du comité n'a pas été respecté. Le comité fait fi de son mandat et de ses responsabilités. Nous savons que ces règlements sont illégaux. Ils existent depuis cinq ans et le comité refuse maintenant de soumettre un rapport de révocation au Parlement.

Quel est votre avis, monsieur le Président? À quoi cela sert-il d'avoir un comité si ce dernier ne fait rien pour révoquer des règlements qu'il sait être illégaux? Que faisons-nous ensuite?

Le Président: La présidence n'a pas l'intention de conseiller le député sur les autres mesures qu'il pourrait vouloir prendre face à une décision rendue par le comité. Je peux lui suggérer de consulter les textes faisant autorité dans les ouvrages de Marleau et Montpetit, Beauchesne et Bourinot. Il pourrait peut-être consacrer le week-end qui vient à la lecture de ces textes pour voir s'il pourrait y trouver des idées sur les choses qu'il pourrait vouloir faire avec le rapport préliminaire qu'il avait probablement en main il y a quelques minutes.

Il ne revient pas à la présidence de conseiller les députés sur les mesures à prendre dans un cas de ce genre, aussi tentant que cela pourrait être. Tout ce que je peux dire au député, c'est que la lecture attentive des textes faisant autorité pourrait lui donner des idées allant même au-delà de ce que la présidence pourrait lui suggérer.

M. Jim Pankiw: Monsieur le Président, ce que je vous demande plus précisément, c'est si vous avez le pouvoir d'intervenir dans le cas d'un comité qui refuse d'exercer son mandat?

Les crédits

Le Président: Non. Le comité est maître de ses actes. Le comité peut décider de respecter ou non son mandat, faire autre chose ou même en dépasser les limites. Les pouvoirs de la présidence face aux comités sont, à mon avis, très restreints. Je crois d'ailleurs que le député s'en rendrait rapidement compte s'il lisait les textes que je lui ai recommandé de lire au cours de la fin de semaine.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE BOIS D'OEUVRE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de m'exprimer aujourd'hui sur la motion d'opposition présentée par l'Alliance canadienne. Je suis également ravi que les cinq partis de la Chambre aient adopté à l'unanimité une motion préconisant d'envoyer un message ferme aux États-Unis, pour leur indiquer que nous faisons front commun dans ce dossier crucial.

Je voudrais revenir un peu en arrière. La motion a été lue à différentes reprises, mais je voudrais en redonner lecture. Elle précise:

Que, de l'avis de la Chambre, les principes et dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), y compris leurs mécanismes de règlement des différends, soient appliqués intégralement au commerce de bois d'oeuvre résineux, et que le gouvernement soit exhorté à ne pas accepter un règlement négocié de l'actuel différend sur le bois d'oeuvre résineux en dehors de l'ALE et de l'ALENA, à moins que ce règlement garantisse un accès libre et sans entraves au marché américain et comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales.

Je suis heureux que la Chambre l'ait adoptée. Je sais que le ministre, avec qui je me suis entretenu maintes fois, poursuit des négociations intenses concernant ce dossier. On nous demande régulièrement si nous pensons parvenir à un règlement négocié. Comme je l'ai déjà expliqué au ministre, il est indispensable d'envisager toutes les options possibles. S'il réussit à conclure un règlement qui nous donne un accès sans entraves au marché américain, même s'il est provisoire, d'une durée d'un an par exemple, nous devrions l'envisager avec ouverture d'esprit. Bien entendu, tant que nous n'en connaissons pas les détails, nous ne pourrions pas nous prononcer.

Je sais que, pour les représentants de l'industrie en Colombie-Britannique, si le gouvernement réussit à conclure une entente qui donne éventuellement au Canada un accès libre et sans entraves au marché américain, ce sera une bonne chose de faite.

Même si la motion a été adoptée avec le consentement unanime il y a moins de deux heures, je considère qu'il est important de poursuivre le débat sur ses tenants et ses aboutissants. Au Canada, une personne sur 16 travaille dans l'industrie forestière. Dans plus de 337 collectivités, la survie économique de la moitié de la population dépend directement de l'industrie forestière. Il y a aujourd'hui, au Canada, quelque 50 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de ce différend.

Les crédits

L'accord sur le bois d'oeuvre a expiré à peu près à cette date-ci l'an dernier. Il est absolument indispensable que les Canadiens s'unissent pour se défendre. Ce n'est pas une question partisane. Les partis représentés au Parlement fédéral et les provinces devraient unir leurs efforts pour se défendre contre nos voisins du Sud.

Cela dit, il faut absolument que le gouvernement fédéral négocie ferme pour trouver une solution. C'est ce que doit faire le gouvernement fédéral dans ce dossier. Je dois aussi ajouter qu'il y a beaucoup de frustration causée par les difficultés que nous devons surmonter depuis un an. Un grand nombre de Canadiens sont d'avis que nous aurions dû faire davantage quand l'accord sur le bois d'oeuvre était encore en vigueur et que nous avions l'occasion alors d'arriver à une entente.

Bien des choses changent la situation intérieure des États-Unis. J'admets que ces choses échappent à tout contrôle, mais les Américains disent être de grands libres-échangistes. Cependant, certaines de leurs actions sont inacceptables.

Je pense en particulier à l'amendement Byrd, qui est toujours inscrit dans le droit américain. Le département américain du Commerce perçoit des droits compensateurs et antidumping. Il se sert des droits de douanes acquittés par les sociétés forestières canadiennes pour subventionner l'industrie forestière américaine. S'il faut décider qui subventionne qui, il est clair que l'industrie forestière canadienne subventionne l'industrie américaine, simplement à cause de l'amendement Byrd.

• (1515)

J'ai exposé ces faits dans l'espoir que le gouvernement adoptera une position ferme sur ces questions et ne reculera pas. S'il est possible de parvenir à une entente transitoire, le défi du gouvernement consistera à conclure une entente d'une durée déterminée, que ce soit de six mois ou de douze mois. Si nous entendons l'expression «taxe à l'exportation», cela veut-il dire qu'elle est appliquée pendant six mois, qu'elle sera réduite de moitié au cours des six mois suivants et que nous aurons ensuite un accès libre et sans entraves au marché américain?

Si nous optons pour ce genre d'entente, il est crucial que les États-Unis nous donnent l'assurance que nous aurons un accès libre et sans entraves à leur marché et, au besoin, que le gouvernement modifie la loi pour veiller à ce que l'industrie forestière américaine ne puisse pas nous couper l'herbe sous le pied encore une fois. Ce différend persiste depuis un certain nombre d'années. L'industrie forestière le sait pertinemment. Elle parle du «lumber four». Il faut y mettre un terme.

Dans ma province, la Colombie-Britannique, nous exportons pour environ 5 milliards de dollars par année de bois d'oeuvre aux États-Unis. La Colombie-Britannique à elle seule exporte pour plus de la moitié de ce montant aux États-Unis. Actuellement, 30 000 personnes ont perdu leur emploi et d'autres scieries risquent de fermer définitivement leurs portes.

Aujourd'hui, le premier ministre est à Washington pour s'entretenir avec le président Bush. J'espère que cette question sera sérieusement examinée au cours de ces entretiens et ne fera pas l'objet de simples remarques. J'espère qu'ils n'en discuteront pas pendant quelques minutes pour passer ensuite à d'autres sujets. Le premier ministre devrait accorder à cette question l'attention qu'elle mérite.

Nous en sommes actuellement à un stade crucial, car nous attendons la décision finale que le département du Commerce américain rendra la semaine prochaine. L'industrie forestière canadienne pourrait devoir payer des droits compensatoires énormes qui, à mon avis, sont carrément injustes. Nous devons prendre les

États-Unis à partie. Ils prétendent être les meilleurs libre-échangistes, alors que leur bilan indique le contraire.

Nous avons fait plusieurs fois le tour de cette question au cours de la présente législature. Ce que je veux dire, c'est qu'il est essentiel que le gouvernement en fasse sa principale priorité. Si nous n'arrivons pas à une entente au cours des prochaines semaines, nous risquons de faire face à une procédure qui pourrait prendre de deux à trois ans. Dans ce cas, j'admets que c'est la voie que nous devrions suivre. Toutefois, le Canada doit s'assurer que les États-Unis comprennent bien ce qu'ils doivent faire s'ils veulent notre coopération. Je sais bien que commencer à lier d'autres questions à celle-ci n'est pas une bonne politique commerciale. Je ne préconise pas de le faire. Cependant, les Américains doivent comprendre que quand ils signent un accord de libre-échange, ils doivent le respecter.

Le Canada a été un très bon ami, un très bon voisin et un très bon allié des États-Unis dans sa guerre contre le terrorisme. Nous avons fait plus que notre part. Rappelons-nous le conflit au Kosovo. Les Forces armées canadiennes étaient présentes en grand nombre dans la région et ont fait du très bon travail. Nos forces armées sont maintenant en Afghanistan où elles assument, comme nous le devrions, un rôle de premier plan. Beaucoup de gens se demandent pourquoi nous avons encore tant de problèmes commerciaux.

• (1520)

Finalement, je suis heureux que les cinq partis politiques à la Chambre aient adopté la motion de l'Alliance canadienne qui dit que, quel que soit l'accord auquel nous parvenons, il est important de nous assurer par écrit que cet accord nous garantit un accès libre et sans entraves au marché américain—c'est essentiel et il n'est pas question de faire des compromis là-dessus—et qu'il prévoit toutes les garanties et mesures nécessaires pour nous éviter d'avoir à faire face à des droits compensateurs et à des plaintes répétées de la part des États-Unis.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je félicite mon ami de l'autre côté. Je sais à quel point ce qui se passe à Washington aujourd'hui le préoccupe, car sa région dépend non seulement du bois d'oeuvre mais aussi d'autres produits forestiers.

Je me demande toutefois s'il pourrait s'arrêter à un des commentaires qu'il vient de faire. Selon moi, c'est un point que nous ne devrions jamais oublier dans nos discussions sur le différend que nous avons avec les États-Unis.

Je suis parfaitement convaincu, et je me demande s'il l'est aussi, que la plupart des membres de la Chambre des représentants et du Sénat aux États-Unis, qui doivent se faire élire, comme nous, sont sympathiques à notre cause.

La difficulté que nous avons en tant que pays n'est pas de traiter avec le président, les membres du Sénat ou les députés de la Chambre des représentants, mais bien de traiter avec le département du commerce des États-Unis. Quand il s'agit de l'interprétation de l'ALENA, nous oublions que l'ALENA relève du département du Commerce. Cela signifie—comme l'a fait de façon admirable notre ministre, l'année dernière—des discussions avec M. Evans, le secrétaire du département du Commerce, M. Zoellick, le délégué commercial du département du commerce et, plus récemment, l'ancien gouverneur de l'État du Montana, un ami et allié du sénateur Baucus, à qui le président a confié la tâche de conclure ce différend commercial ardu.

Les crédits

Mon collègue ne pourrait-il pas mieux formuler ses commentaires lorsqu'il parle des États-Unis? Ne pourrait-il pas être plus précis, surtout dans la période que nous traversons depuis un an, au sujet des intervenants au département américain du Commerce, des leaders dans ce domaine, plutôt que de s'en tenir à parler de nos amis américains en général?

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, le député de Thunder Bay—Superior-Nord éprouve également de grandes inquiétudes au sujet de ce dossier. Permettez-moi seulement de dire que nos amis américains ne sont pas tous faits du même bois. J'ai épousé une Américaine qui possède toujours sa citoyenneté américaine. J'ai la plus haute estime pour ces gens. Ce sont nos véritables amis et nos meilleurs alliés.

Ce que je dis au sujet du bois d'oeuvre, c'est que nous n'avons d'autre choix que de nous adresser aux plus hautes instances politiques parce, malgré tous les efforts des spécialistes du commerce international, l'issue de ce dossier repose entre les mains du ministre du Commerce international et de son gouvernement.

La même chose est vraie aux États-Unis. Je suis heureux des pressions exercées sur le département américain du Commerce. Il nous faut faire des démarches énergiques auprès des politiciens. Nous comptons des amis parmi eux. Plus de 100 membres du Congrès appuient la position du Canada. Ils ont signé une lettre disant que les États-Unis ont besoin du libre-échange avec les producteurs canadiens de bois d'oeuvre, afin de garantir des logements à prix abordable et aussi pour d'autres raisons.

Peut-on mettre plus de pression sur le département du Commerce? Peut-être bien, et si c'est le cas nous devrions probablement suivre la voie que nous tracera le gouvernement. Juste pour faire suite à la question du député, je répète que les Américains sont nos meilleurs amis et alliés. Il arrive que nous ayons un différend avec eux. Nous devons le résoudre afin de pouvoir passer à autre chose.

Nous réussirons si nous restons unis et si tous les intervenants, qu'il s'agisse du gouvernement, de l'industrie, des travailleurs ou des syndicats, peu importe leurs allégeances politiques, s'expriment d'une même voix. En présentant un front uni contre le gouvernement américain, nous connaissons le succès dans ce dossier.

• (1525)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Île de Vancouver-Nord d'avoir proposé à la Chambre aujourd'hui cette motion importante sur le bois d'oeuvre, motion que nous avons déjà pu appuyer à l'unanimité ce matin, ce dont je me réjouis.

Si nous avons pu l'appuyer très facilement et unanimement ce matin, c'est parce que le député d'Île de Vancouver-Nord a eu la générosité de décrire dans sa motion la politique du gouvernement. Comme la teneur de la motion coïncidait avec la politique du gouvernement, nous avons été très heureux de nous joindre aux députés des quatre autres partis et d'appuyer cette motion.

Il est très opportun aujourd'hui que le gouvernement ait rallié hier les 10 provinces lors de la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue à Ottawa. Les 10 provinces et les trois territoires ont appuyé le gouvernement, la politique que nous avons préconisée, la stratégie sur deux fronts que nous avons conçue. Il est très rare qu'on ait vu pareille unanimité dans le dossier du bois d'oeuvre. Le Canada s'est montré uni en l'occurrence, et lorsque nous sommes unis, nous sommes plus forts.

À mon avis, cela augmente nos chances d'obtenir le genre de règlement que nous souhaitons pour ce différend: un règlement

fondé sur une politique à long terme qui accorderait aux producteurs de bois d'oeuvre canadiens un accès sans entraves au marché américain. Voilà ce que nous souhaitons.

Nous avons obtenu certains succès récemment auprès de l'administration Bush. La semaine dernière, nous avons remporté une victoire extraordinaire en obtenant une exemption pour les exportations canadiennes d'acier destinées aux États-Unis. Ce sont là d'excellentes nouvelles.

Notre politique commerciale internationale est très dynamique et nous nous sommes montrés bien disposés envers les Américains. Nous n'avons pas toujours apprécié leur conduite, mais nous savons que nous pouvons nous entendre avec eux. Nous espérons vivement qu'au cours des prochains jours, de la prochaine semaine, le message unanime de la Chambre, le message unanime des dix provinces et des trois territoires, un message renforcé par l'appui de 95 p. 100 de l'industrie canadienne et des intervenants qui pensent que nous sommes sur la bonne voie, parviendra à qui de droit.

Je pense que ce qui a été fait dans ce dossier est très utile. Malheureusement, ce matin j'ai entendu plusieurs députés de l'opposition, en dépit de cette unanimité, en dépit du fait que la résolution est appuyée par tous les députés de la Chambre, insinuer que le gouvernement n'avait pas fait la moindre chose dans le dossier du bois d'oeuvre. Ils essayaient de dire que nous n'avions pas vu venir la fin de l'accord, prévue pour le 31 mars 2001. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

En 1999, j'ai nommé un facilitateur principal chargé de consulter les Canadiens sur les options dont disposait notre industrie. En décembre 1999, le gouvernement a lancé un processus officiel de consultations auprès des Canadiens, des provinces et des intervenants de l'industrie, soit deux ans avant le 31 mars 2001, date à laquelle devait prendre fin l'accord. Nous savions que ça allait arriver.

En 2000, je me suis rendu en Colombie-Britannique. J'ai rencontré les représentants de l'industrie. J'ai rencontré les intervenants. J'ai rencontré le gouvernement de la Colombie-Britannique de l'époque, le gouvernement néo-démocrate. Le gouvernement ne pouvait pas s'asseoir à la table pour de bon. Je ne parle pas de certains députés de l'Alliance qui, malheureusement, ont décidé ce matin que nous n'avions rien fait avant cette date, mais l'opposition sait pertinemment que nous avons essayé d'obtenir la coopération du gouvernement de la Colombie-Britannique de l'époque, qui était responsable de la gestion forestière dans cette province mais qui, à l'époque, ne pouvait rien faire.

• (1530)

L'incertitude régnait dans la province et il ne pouvait s'engager à s'attaquer au problème en proposant des améliorations décisives et constructives à la gestion forestière, ce qui aurait été dans l'intérêt des Britanno-Colombiens. Je dois féliciter le gouvernement Campbell pour son extraordinaire contribution, et en particulier le ministre des Forêts, Mike de Jong. Ce gouvernement a été élu avec un programme portant, entre autres, sur les pratiques de gestion forestière.

Les crédits

J'aimerais parler de la question de la souveraineté. Certains ont dit que maintenant Washington dictait nos pratiques de gestion forestière et que la souveraineté canadienne était en danger. C'est récrire l'histoire. Il y a quelques mois, le gouvernement Campbell a été élu avec un programme proposant de modifier les pratiques de gestion forestière dans cette province, et ce, dans l'intérêt des Britanno-Colombiens. Il a été élu. Les changements proposés n'ont donc pas été dictés par Washington. Ils faisaient partie du programme qui a fait élire le gouvernement.

C'est sur cette base que nous discutons ce que les Américains ont à nous offrir en matière de libre accès au marché et de libre-échange, compte tenu de la décision prise dans notre pays, avec l'appui des citoyens canadiens, d'améliorer nos pratiques de gestion forestière.

Le plus triste, c'est que l'ancien chef de l'Alliance, le député d'Okanagan—Coquihalla, qui aspire à redevenir le chef national, a joué aujourd'hui la politique de discorde du régionalisme. J'ai été stupéfié par l'ignorance du député lorsqu'il a dit que le premier ministre fédéral, qui est entièrement dédié à notre travail sur le bois d'oeuvre, aurait fait quelque chose si des emplois avaient été en jeu dans la circonscription de Saint-Maurice.

La circonscription de Saint-Maurice est le coeur du secteur québécois du bois d'oeuvre. Le député a dit que s'il y avait 20 emplois dans Saint-Maurice, le premier ministre aurait fait quelque chose. C'est absolument ridicule et cela montre toute l'ignorance de quelqu'un qui aspire à redevenir le chef d'un parti national.

Le premier ministre n'a pas besoin que le secteur du bois d'oeuvre soit présent dans sa circonscription pour s'en soucier. Le secteur du bois d'oeuvre n'est pas présent dans Papineau—Saint-Denis, ma circonscription très urbaine, mais cela ne m'empêche pas de me soucier du secteur du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. Au tout début de mon mandat comme ministre du Commerce international, j'ai parcouru la Colombie-Britannique en long et en large, j'ai échangé avec le secteur industriel et avec le gouvernement provincial et j'ai travaillé très dur, tellement dur, en fait, qu'ils appuient maintenant totalement les mesures que nous prenons.

J'ai été attristé par cette approche malheureuse de la politique régionale sur une question qui exige que nous soyons unis. C'est ce que nous faisons. Il reste une semaine avant que les Américains prennent une décision définitive, le 21 mars, et nous voulons réussir. Nous ne négocierons pas un marché à tout prix. Nous voulons un bon marché pour les Canadiens, mais nous savons qu'il vaudrait mieux en arriver avec les Américains à une résolution qui entraînerait une solution à long terme fondée sur la politique de notre pays.

• (1535)

[Français]

Au sujet de cette question du bois d'oeuvre, nous avons également réussi à faire travailler ensemble les industries de l'est et de l'ouest de notre pays. Les industries de l'est et de l'ouest du pays ont établi entre elles un dialogue comme jamais auparavant. Malgré des intérêts parfois divergents, les représentants de l'industrie du Québec, de la Colombie-Britannique et de partout au pays ont compris qu'en travaillant ensemble, nous aurions de meilleurs résultats.

Aujourd'hui, je veux remercier du fond du coeur, au nom du gouvernement du Canada, l'industrie et les syndicats de partout au pays, qui ont cette fois-ci travaillé ensemble. Je veux remercier le gouvernement du Québec d'avoir appuyé l'initiative et l'approche que notre gouvernement a identifiées. Le gouvernement du Québec a également choisi de suivre cette voie de l'amélioration de ses

politiques forestières au cours des prochains mois et des prochaines années pour nous gagner le libre-échange aux États-Unis.

Je suis très heureux qu'hier, la ministre du Commerce, Mme Papineau, et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. François Gendron, nous aient félicités et nous aient remerciés de notre leadership et de notre travail dans ce dossier. C'est cette approche qui nous permettra d'aller beaucoup mieux, la tête haute, vis-à-vis des États-Unis. Nous avons des appuis qui sont venus de partout dans la communauté.

[Traduction]

Lundi, Mike de Jong, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique, est venu nous rencontrer en compagnie de représentants de l'industrie, de dirigeants locaux, de chefs syndicaux et de représentants des communautés autochtones. C'était beau de voir ces citoyens de la Colombie-Britannique, à qui cette industrie tient à coeur, exprimer leur unité et leur appui à l'égard de l'approche que tous les Canadiens favorisent.

Nos rencontres avec ces nombreux représentants se sont avérées extrêmement utiles pendant tout le processus. Pour ma part, j'ai découvert des amis fantastiques en Colombie-Britannique. Au fil des ans, j'ai rencontré à maintes reprises le maire Kinsley de Prince George, avec lequel j'ai également conversé au téléphone et me suis lié d'amitié à cause de ce dossier. Nous désirons tous les deux solutionner ce problème. Je mentionne également la mairesse de Squamish, Corinne Lonsdale, à qui j'ai rendu visite et avec qui j'ai partagé un repas à Squamish. Elle est également devenue une bonne amie parce que cette cause lui tient passionnément à coeur. Ce n'est pas parce qu'un ministre vient du Québec qu'il ne peut être un vrai Canadien et avoir à coeur de régler un problème qui concerne tout le pays et particulièrement la Colombie-Britannique. C'est la réalité, en dépit de ce que l'ancien chef de l'Alliance canadienne a insinué aujourd'hui, à l'instar de plusieurs autres députés du même parti. Au gouvernement du Canada, nous nous soucions de tous les Canadiens, quels que soient les enjeux.

Je crois fermement que notre stratégie de double front est fort utile. Je suis vraiment convaincu que nos négociations avec les États-Unis ont pris exactement l'orientation désirée et que nous ne négocierons pas une entente à n'importe quel prix car nous savons très bien que cela se ferait au détriment des Canadiens. Toutefois, nous n'allons ménager aucun effort au cours de la semaine qui vient. Nous ferons de notre mieux. C'est ce que les Canadiens attendent de nous. C'est aussi ce que les dirigeants de l'industrie et les leaders provinciaux nous ont demandé hier. Je suis extrêmement heureux que le premier ministre soit aujourd'hui à Washington et je sais pertinemment qu'il abordera cette question avec le président Bush. Cela s'avérera fort utile. À ce jour, je suis impressionné de voir ce que nous avons réussi à faire dans ce dossier.

• (1540)

[Français]

Il est certain que maintenant, nous nous attendons, de la part de l'administration américaine, à un effort égal à celui que les Canadiens ont consenti.

De notre côté, nous avons travaillé à ce que les provinces, qui ont la juridiction des ressources forestières au pays, consentent à des changements importants dans notre façon de gérer les forêts, dans le sens de nos meilleurs intérêts. Bien sûr, nous ne renoncerons pas aux terres de la Couronne, à la réalité des terres publiques que nous avons. C'est notre façon de faire, au Canada, et nous voulons rester Canadiens avec notre modèle et notre façon de faire les choses.

Les crédits

Cependant, nous sommes prêts à introduire des éléments de transparence. Nous sommes prêts à établir des éléments de pratique pour fixer des prix qui soient très près des réalités du marché.

[Traduction]

Personne ne demande l'accès totalement incontrôlé et ouvert au marché des États-Unis, c'est clair; nous sommes prêts à modifier nos pratiques provinciales. Ce serait bien que l'administration américaine, s'applique totalement à être aussi créative que nous du côté canadien l'avons été pour trouver des façons de nous assurer l'accès au marché états-unien à long terme, pour trouver un mécanisme qui garantirait cet accès à long terme. Ça c'est très important.

L'administration américaine constate qu'elle aussi devra, à un moment donné, repousser certains membres de la coalition qui résistent tout simplement parce qu'ils ne veulent pas d'accord de quelque sorte que ce soit. Ils ne veulent pas que le différend se règle. Je ne parle pas de la majorité d'entre eux. Je parle des plus démonstratifs qui ne veulent pas de règlement.

Nous avons des alliés aux États-Unis. Nous avons des alliés chez les producteurs qui veulent voir ce différend se régler. Nous avons des alliés chez les consommateurs comme jamais auparavant. Les consommateurs américains se sont regroupés et ils ont réussi à obtenir des appuis, tout comme notre ambassade. Je remercie les députés de tous les partis qui ont participé aux délégations parlementaires et qui se sont rendus à Washington pour expliquer aux Américains le système différent qui existe au Canada et leur démontrer que le fait d'être différent ne signifie pas qu'on accorde des subventions.

Je remercie tous ceux qui ont contribué et contribuent encore à la réussite de nos démarches à Washington. J'espère que, comme elle l'a fait dans le dossier de l'acier, l'administration Bush comprendra les circonstances spéciales du Canada et constatera que c'est dans l'intérêt des acheteurs de maisons américains et de l'économie américaine que le secteur de la construction domiciliaire soit dynamique au cours des prochains mois, pour que la reprise constatée lors des derniers mois se confirme et se consolide.

[Français]

Cette rare unanimité que nous avons du côté canadien nous est extrêmement utile. C'est une unanimité qui veut que nous allions vers le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre, un libre-échange qui, bien sûr, nous respectera dans ce que nous sommes. Nous avons le droit à notre différence.

Il est clair qu'au Canada, nous avons une façon différente d'avoir des terres de la Couronne, des terres publiques. Nous voulons maintenir ces régimes et les rendre plus transparents pour nous assurer que les Américains comprennent comment les prix sont fixés pour avoir un véritable libre-échange.

Mais nous avons une très bonne cause. Nous n'allons pas signer un accord à n'importe quel prix. Nous savons, le cas échéant, que si nous ne réussissons pas dans la négociation au cours de la prochaine semaine, nous aurions une très bonne cause à soumettre à l'Organisation mondiale du commerce et nous aurions également une très bonne cause devant l'ALENA.

Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président, et je veux remercier tous les députés de la Chambre des communes d'appuyer cette motion qui s'inscrit parfaitement dans le sens de l'action, de la politique de notre gouvernement, appuyée à l'unanimité par les dix provinces du pays et par les partenaires de l'industrie.

●(1545)

[Traduction]

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai bien sûr écouté le ministre très attentivement et je le félicite pour les parties de son discours qui ne présentaient pas un caractère partisan. Je suis cependant en droit de me demander si le reste de son discours était ou non productif. C'est tout ce que je dirai à ce sujet.

Le ministre a déclaré que les 10 provinces, les territoires et 95 p. 100 de l'industrie appuient l'idée d'intervenir sur deux fronts. Je comprends cela. À mon avis, personne ne contestera le fait que l'adoption de cette politique double constitue la voie à suivre, mais il y a une différence entre cela et les tactiques de négociation. Cette mesure crée clairement des séparations, et il ne nous appartient pas de créer des divisions.

Ma question s'adresse au ministre. Vous avez dit dans votre préambule que la motion présentée aujourd'hui par l'Alliance canadienne reflète la politique gouvernementale. Dans ce cas, appliqueriez-vous cela au...

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas du genre à me livrer à de petites frivolités, mais je suis déjà intervenu à ce sujet auprès de mon collègue aujourd'hui. Je suppose que c'est un oubli. Je pense qu'il occupe un siège à la Chambre depuis aussi longtemps que moi, mais il s'abstient constamment de s'exprimer par votre entremise, monsieur le Président. Il dit toujours «vous» en parlant des autres députés.

Le vice-président: La présidence remercie le secrétaire parlementaire de son appui. Toutefois, j'avais la ferme intention d'intervenir une fois la question posée.

M. John Duncan: Monsieur le Président, je m'excuse. Ce fut une longue semaine pour nous tous. Je n'ai pas l'habitude de commettre ce genre d'erreur, mais cela m'est arrivé aujourd'hui et je vais m'efforcer de ne pas récidiver.

Le ministre et les négociateurs appliqueront-ils l'esprit de la motion aux tactiques de négociation ainsi qu'à la politique? Je voulais tout simplement faire des observations au sujet de la chronologie afin de rétablir les faits, parce que j'ai rencontré le facilitateur nommé à Washington par le ministre au début de l'an 2000. J'ai suivi le dossier de ce moment-là jusqu'à l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre. De toute évidence, la position adoptée par le gouvernement consistait à attendre que l'industrie et la Colombie-Britannique aboutissent à un consensus, et non l'inverse. Le gouvernement n'a pas été acquis à l'idée du libre-échange avant mars 2001.

L'hon. Pierre Pettigrew: À vrai dire, monsieur le Président, je ne comprends pas la logique du député, mais je lui suis tellement reconnaissant d'avoir présenté cette motion que je vais essayer de l'intégrer au message que la Chambre des communes veut communiquer aux États-Unis.

Pour ce qui concerne la politique préconisée par notre gouvernement pour le bois d'oeuvre depuis le début, en tout cas depuis 1999, depuis que je la suis de près, je puis assurer au député que nous nous acheminons vers le libre-échange, précisément ce à quoi nous nous préparons.

Les crédits

Quand j'ai commencé à attirer l'attention sur la question, des années avant le 31 mars 2001, date où l'accord devait prendre fin, il y avait un consensus général au Canada. Dès que j'ai été nommé ministre, en août 1999, j'ai consulté les provinces et l'industrie. Tout le monde était d'accord sur la nécessité d'éviter de négocier un nouvel accord de commerce administré et de favoriser plutôt le libre-échange.

Et c'est ce qu'a préconisé le gouvernement, qui a tenu compte de l'avis des Canadiens et s'est efforcé de bien définir la meilleure stratégie qui soit pour atteindre cet objectif. Je souhaite sincèrement que nous y réussissions la semaine prochaine, avant la décision finale.

• (1550)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir que le débat d'aujourd'hui a permis au ministre d'en venir à la conclusion que la motion devait être adoptée à l'unanimité. C'est ce que j'ai compris de sa présentation.

Je pense que cela va effectivement aider à renforcer la position et la répéter. C'est un appel que j'ai lancé ce matin, et je suis très content des résultats.

Je suis allé à Washington avec la délégation et s'il y a une leçon que j'y ai retenue, c'est que le Canada aurait intérêt à faire une promotion beaucoup plus concrète de notre réalité à l'extérieur. Peut-être que l'argent dépensé en communications internes au Canada servirait de bonnes fins s'il était dépensé à promouvoir notre réalité aux États-Unis.

J'ai eu une rencontre avec un représentant américain et, vraiment, c'était le b.a.-ba qu'on lui expliquait. C'est quelqu'un qui travaillait dans le secteur forestier et qui ne connaissait vraiment rien de notre réalité. Je pense qu'on a des choses à faire en ce sens.

Je suis bien d'accord avec le fait que la motion adoptée à l'unanimité va nous aider. Cependant, il est important de transmettre un message clair—c'est le sens de ma question au ministre—envers les travailleurs et les entreprises concernées.

Le gouvernement a annoncé un programme d'aide aux entreprises pour leur permettre de passer au travers de la crise. Je pense particulièrement aux petites scieries qui risquent d'être touchées, mais également aux grandes entreprises, si c'est pertinent de le faire. Je crois qu'il faut déjà aller de l'avant pour que les Américains sachent très bien qu'on est sérieux, qu'on a une position telle que le gouvernement américain va savoir que s'il n'y a pas d'entente, le gouvernement canadien va appuyer ses entreprises et ses travailleurs.

Le ministre a pris des positions intéressantes par rapport aux entreprises. J'aimerais qu'il me donne des détails. Mais j'aimerais qu'il intervienne également auprès de sa collègue, la ministre du Développement des ressources humaines, pour que les gens qui vivent quotidiennement les difficultés de la crise du bois d'oeuvre, ceux qui ne reçoivent plus de prestations d'assurance-emploi, puissent en avoir les bénéfices.

Le ministre peut-il effectivement nous confirmer qu'au-delà de la motion, il va y avoir des gestes supplémentaires de la part du gouvernement en ce sens?

L'hon. Pierre Pettigrew: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques de son intervention. Je veux le remercier également d'avoir lui-même participé aux rencontres de la délégation

parlementaire canadienne qui était allée à Washington pour faire la promotion de notre point de vue dans le dossier du bois d'oeuvre.

Il est vrai que pour l'Américain, il y a une incompréhension très importante du concept de terres publiques, ce que nous appelons les terres de la Couronne. C'est extrêmement difficile d'expliquer cela à des Américains. Je peux vous dire qu'on l'a fait souvent. Notre ambassade canadienne travaille très bien, les parlementaires l'ont fait à plusieurs reprises. Nous avons mené des campagnes très fortes en ce sens.

Le problème, c'est que l'on a l'impression qu'aussitôt qu'on a quitté le bureau, ou trois semaines plus tard, c'est à refaire encore. C'est une incompréhension basée pratiquement sur une idéologie différente de ce qu'est le rôle du gouvernement dans l'économie. Donc, c'est un travail qui est constamment à refaire.

Je prends le point de vue du député avec beaucoup de soin et je le remercie d'être prêt à contribuer à cet effort, comme l'ensemble des parlementaires l'ont fait jusqu'à maintenant. Je peux dire qu'on ne ménagera aucun effort en ce sens.

Pour ce qui est de l'aide aux travailleurs, le ministère du Développement des ressources humaines—je tiens à remercier ma collègue—a manifesté beaucoup de sensibilité au moment où cette situation difficile est arrivée à nos travailleurs, partout au pays.

Je suis très reconnaissant aux employés des bureaux de Développement des ressources humaines d'avoir été attentifs aux demandes particulières des travailleurs. Comme gouvernement, nous allons continuer, notamment au moyen des différents programmes que nous avons, à Développement des ressources humaines Canada et ailleurs, à faire le meilleur travail que nous puissions auprès des travailleurs.

J'espère de tout coeur que la situation précaire dans laquelle notre industrie a été au cours des derniers mois, dans laquelle nos travailleurs, leurs familles et les communautés ont été plongés par des mesures punitives demandées par l'industrie américaine, trop souvent protectionniste, en soit bientôt à sa fin et que nous ayons une résolution de cette situation au cours des prochains jours.

[Traduction]

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis content de participer au débat d'aujourd'hui. C'est loin d'être la première fois que la question est soulevée à la Chambre des communes, ou même au congrès des États-Unis. Le problème posé par le libre-échange du bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis remonte à il y a 25 ans déjà.

Je remercie le député d'Île de Vancouver-Nord d'avoir soulevé cette question importante à la Chambre. Elle arrive à point nommé puisque le premier ministre est à Washington et qu'approche l'échéance du 21 mars où sera prise la décision finale relative à ces droits.

Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Surrey-Centre.

Les crédits

Le problème se pose depuis 25 ans et, depuis ce temps, en général, la situation n'a pas été très bonne du point de vue du Canada. Même si nous avons gagné toutes les contestations dans le passé, nous sommes continuellement harcelés par les États-Unis sur cette question et nous n'avons pas de libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre. Les Américains ont fait de nombreuses tentatives pour placer le Canada sur la défensive. L'industrie canadienne du bois d'oeuvre est beaucoup plus compétitive que celle des États-Unis. C'est simplement une question de protectionnisme de la part du Congrès américain, du département américain du Commerce et de l'industrie américaine du bois d'oeuvre, qui n'est pas aussi compétitive que la nôtre et qui essaie donc de protéger ses intérêts.

Cela va tout à fait à l'encontre de l'esprit de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui a été négocié en 1987-1988. La législation commerciale nous a placés dans cette position—les discussions qui ont eu lieu en 1988 dans le cadre des négociations sur le bois d'oeuvre et le libre-échange. On a essayé à l'époque de se débarrasser de la législation commerciale, des droits compensateurs et antidumping. Les États-Unis et le Canada ont mis bien des choses sur la table. En fin de compte, nous nous sommes entendus sur l'Accord de libre-échange, mais il y avait un certain nombre de domaines que les deux côtés voulaient protéger.

Les Américains n'ont pas voulu abandonner leur législation commerciale. En fait, ils l'ont gardée. Cela s'explique notamment par le fait que le Canada essayait également de défendre certains domaines qu'il ne voulait pas abandonner, comme les industries culturelles, par exemple l'industrie des périodiques, ainsi que l'industrie textile. Le Canada ne voulait pas céder sa capacité de subventionner d'autres domaines, comme la gestion de l'offre en agriculture. On a hésité des deux côtés à compléter tout le processus de libre-échange.

Nous n'avons pas un vrai libre-échange. En fait, nous avons de nombreuses industries intégrées qui sont devenues plus intégrées avec les États-Unis quelque 15 années après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Les États-Unis n'ont plus autant besoin ni autant de volonté de protéger leur législation commerciale.

Un groupe spécial a été formé à l'époque pour voir s'il était nécessaire dans de nombreux domaines d'avoir une législation commerciale visant les échanges entre le Canada et les États-Unis. Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a vraiment pas été à la hauteur. Il y a eu rupture des négociations en 1994 et elles n'ont jamais abouti. Sans cela, nous ne serions peut-être pas dans cette situation à l'heure actuelle, alors que nous devons défendre une industrie qui, selon nous, est dans son bon droit et n'est pas subventionnée par le gouvernement canadien. Du fait que les libéraux n'ont pas continué à faire leurs devoirs, toute cette question des droits compensateurs et antidumping a été abandonnée en 1994.

Cela représente un problème énorme dans ma circonscription du nord de l'Alberta. Beaucoup de scieries très efficaces produisent du bois d'oeuvre et l'exportent aux États-Unis. Si nous avions eu un véritable accord de libre-échange, si nous avions eu l'accès au marché que nous pensions avoir obtenu, il ne se poserait pas de problème parce que la production du bois coûte moins cher au Canada et que nous sommes très concurrentiels. Comme ces obstacles au commerce sont toujours là, les gens de ma circonscription subissent un grand préjudice. Ils travaillent dans l'industrie du bois d'oeuvre, et leur production est énorme. Il y aura des mises à pied.

Le ministre dit que nous devons tous bien nous entendre ici aujourd'hui, et il y a effectivement accord entre tous les partis. J'en

suis heureux, mais je dois tout de même rappeler que le gouvernement libéral a failli à la tâche. Il a laissé tomber le groupe de travail canado-américain sur les lois commerciales.

• (1555)

J'étais là. J'ai été le porte-parole de mon parti pour le commerce pendant cinq ans, de 1993 à 1999. Le même ministre n'était pas en poste à l'époque, mais j'étais là lorsque le gouvernement a signé l'accord sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis. Nombre d'entre nous, moi le premier, avons dit que c'était une bourde énorme.

Nous ne recevons pas tout ce à quoi nous avons droit en vertu de l'accord de libre-échange. Pourquoi céder et accepter de limiter nos expéditions aux États-Unis? Certains ont dit que cela coûtait probablement entre 6 et 8 milliards de dollars par année à l'industrie canadienne en débouchés perdus.

Des industriels, surtout ceux des grandes entreprises en Colombie-Britannique, ont prétendu qu'ils ne pouvaient recourir à l'Organisation mondiale du commerce parce qu'il faudrait compter cinq ans et que personne ne sait ce qui arriverait ensuite.

Le ministre en place à l'époque n'a pas contesté cette position. Il n'a pas dit que l'Organisation mondiale du commerce était différente du GATT qu'elle remplace. Il n'a pas signalé qu'il y avait eu des améliorations. Du début à la conclusion, il faut compter probablement quelque chose comme deux ans. Nous savons que cet accord présente également des problèmes. Au bout du compte, c'est là que les différends doivent aboutir. Il faut qu'il y ait une décision claire. Il faut retirer le dossier aux deux belligérants, le Canada et les États-Unis.

Environ 150 pays membres ont adhéré à l'Organisation mondiale du commerce, y compris le Canada et les États-Unis. Je serais heureux qu'un comité de l'OMC soit saisi de ce conflit.

Le Canada a raison. Notre système est différent de celui des États-Unis, mais cela ne veut pas dire qu'il est mauvais ni que nous subventionnons notre industrie. Si le comité concluait que nous subventionnons notre industrie et se disait d'accord avec les États-Unis, il nous faudrait changer notre politique nationale. Cela s'est produit dans beaucoup d'autres domaines. Je dirais que les États-Unis constatent qu'ils gagnent plus de causes à l'OMC et que ce véhicule n'est donc pas aussi suspect qu'il l'était auparavant.

Certains problèmes subsistent. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra des droits qui sont imposés à notre industrie entre-temps, ce qui pourrait durer jusqu'à deux ans. Ce pourrait être une meilleure piste de solution qu'un piètre accord négocié que nous pourrions être forcés de signer.

Je conserve toujours l'espoir que les choses vont s'améliorer et que les Américains comprendront le bon sens. Je suppose que je suis du Missouri. Je veux que cela arrive. Le ministre a dit qu'il y a de bonnes chances d'en arriver à un règlement négocié, mais je crains que ce ne soit pas un bon règlement pour le Canada.

Le gouvernement du Canada devrait investir autant de volonté et de ressources pour protéger l'industrie du bois d'oeuvre qu'il le fait pour l'industrie aérospatiale et pour Bombardier quand il prend des garanties de la SEE pour l'aider. L'industrie aérospatiale obtient beaucoup d'attention, mais quand il s'agit de soutenir l'industrie du bois d'oeuvre, le gouvernement devrait investir plus de ressources pour l'aider à obtenir un règlement final.

Les crédits

L'hon. Pierre Pettigrew: C'est très injuste. C'est injuste et faux.

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, j'entends parler le ministre. Il devrait peut-être faire preuve d'un peu de respect car je n'ai pas parlé pendant son intervention.

L'hon. Pierre Pettigrew: Faites preuve d'un peu de respect et cessez de pratiquer une politique semeuse de discorde ou le régionalisme. Je regrette, mais j'en ai assez de cela.

• (1600)

Le vice-président: À l'ordre. J'espère que le député de Peace River pourra terminer son intervention, après quoi nous passerons aux questions et aux observations. D'autres députés pourront alors s'adresser au député de Peace River.

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, je crois avoir touché une corde sensible.

L'industrie aérospatiale et Bombardier semblent intéresser bien davantage les députés que le dossier du bois d'oeuvre. Nous parviendrons peut-être à un accord avec les États-Unis à Washington.

L'hon. Pierre Pettigrew: Vous détestez le Québec.

M. Charlie Penson: S'il vous plaît, monsieur le Président, pouvez-vous demander au ministre de faire preuve de respect?

Le vice-président: La parole n'est donnée qu'à un seul député. Je compte que les députés coopéreront avec la présidence et qu'ils permettront au député de dire ce qu'il a à dire. Il y aura ensuite une période de questions et d'observations, et si d'autres députés veulent alors prendre la parole, la présidence se fera un plaisir de les reconnaître le moment venu.

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, j'espère que les propos du député seront consignés au hansard. Ce qu'il a dit n'était pas très respectueux, à mon avis.

J'espère que les parties parviendront à s'entendre, mais je ne suis pas convaincu que ce sera le cas. Il aurait mieux valu que le premier ministre et notre ambassadeur à l'époque, à savoir le neveu du premier ministre, s'abstiennent, durant les élections présidentielles, d'appuyer Al Gore, souhaitant qu'il devienne président des États-Unis. Je crains qu'ils n'aient coupé quelques ponts à ce moment-là, ce qui n'a guère aidé à faire avancer le dossier du bois d'oeuvre.

Mais il existe d'autres avenues. Nous pourrions même tenter de conclure un accord de libre-échange élargi avec les États-Unis. Le gouvernement aurait pu opter pour un examen quinquennal de l'ALENA. Il a choisi de ne pas élargir ce dernier. Nous avons l'occasion de dire aux États-Unis que nous avons besoin d'une troisième ronde de négociations afin d'élargir l'accord et d'accroître l'intégration, de sorte que les États-Unis abandonneraient leurs lois commerciales, qui font tellement de tort à notre industrie.

• (1605)

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, les remarques du député m'attristent. Franchement, je ne sais pas comment mon collègue, le ministre du Commerce international, réussit à se dominer face à ces sous-entendus, à toute cette politique mesquine qui a pour but de diviser, de dresser les régions les unes contre les autres.

Le député a insinué à plusieurs reprises à la Chambre que, si seulement nous avions un ministre du Commerce international et un premier ministre qui n'étaient pas des francophones du Québec, les intérêts de l'Ouest seraient mieux servis.

C'est une politique mesquine, destructrice, source de discorde, une politique régionaliste, la pire que l'on puisse voir à la Chambre. L'ancien chef de son parti appliquait cette même politique et, franchement, j'espère qu'il va revenir en tant que leader car avec ce genre d'attitude, il n'accèdera jamais au pouvoir dans ce pays, et c'est ce que nous espérons. Nous ne pouvons nous imaginer qu'il puisse accéder au pouvoir avec ce genre de remarques mesquines que le député a toutes appuyées. Il est terrible que la Chambre soit assujettie à de telles idioties.

Le député ne peut-il pas dépasser toute cette mesquinerie et admettre que l'on peut être un ministre et un premier ministre francophones et fiers de l'être et défendre notre pays d'un océan à l'autre, comme le font ces deux hommes? Ne peut-il pas se placer au-dessus de toutes ces mesquineries?

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, je ne sais pas si cela mérite ou non une observation. Le hansard montrera ce que le secrétaire parlementaire et moi avons dit à la Chambre, et les Canadiens en jugeront.

La question du bois d'oeuvre touche tout le Canada. Si je comprends bien, l'Ontario, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, et même le nord de la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont parties à l'accord sur le bois d'oeuvre qui a échoué et aurait désormais accès au libre-échange ou seront victimes d'autres tactiques de harcèlement de la part des États-Unis. La situation est différente dans les Maritimes, en partie parce que les boisés sont privés dans ces provinces.

Il faut peut-être que le Canada apporte des modifications à son système de gestion forestière. Les gouvernements provinciaux sont probablement disposés à le faire.

Les sociétés forestières investissent énormément dans leurs ententes de gestion forestière. Elles investissent dans les routes. Cela n'est pas le cas aux États-Unis. Dans le système américain, les sociétés possèdent des boisés privés et le gouvernement paie l'infrastructure. Leur système diffère donc du nôtre. Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble, il est à peu près le même.

Si nous devions modifier notre système de gestion forestière pour adopter un système privé de vente aux enchères à quelques années d'intervalle, les sociétés qui investissent au Canada disparaîtraient si une nouvelle entente était conclue. Canfor, dans ma circonscription, en est un bon exemple. Elle fait d'énormes investissements dans les routes et dans les services électriques en forêt.

Je ne sais pas au juste ce qui se passe avec le secrétaire parlementaire, mais il semble qu'il soit sur la défensive. J'affirme qu'il y a des forêts au Québec, en Ontario et partout ailleurs dans le pays. Ces gens craignent que le gouvernement ne cède encore une fois devant les États-Unis. Il l'a déjà fait à maintes reprises.

Une chose a changé depuis que nous sommes sortis vainqueurs des différends soumis au groupe spécial de l'ALENA. Il y a quelques années, les États-Unis ont modifié leurs lois. Le Canada aurait du mal à gagner une cause présentée aux termes de l'ALENA. Cela ne veut pas dire qu'il est impossible de conclure une nouvelle entente, et c'est ce que nous espérons tous.

Les crédits

À mon avis, les gens prévoyants devraient aller au-delà de l'actuel ALENA et songer à négocier de nouvelles conditions. Les conditions ont changé. Il se peut que les choses que le Canada protégeait par le passé n'aient plus besoin d'être protégées. Les États-Unis jugent peut-être que leurs lois commerciales ne les servent pas aussi bien qu'ils le pensent et qu'il serait préférable de négocier de nouvelles ententes à l'Organisation mondiale du commerce.

À mon avis, les conditions sont probablement réunies pour favoriser une évolution de l'accord de libre-échange, et les gouvernements dont l'attitude est progressiste devraient y songer, au lieu d'être sur la défensive, comme il semble que ce soit le cas aujourd'hui.

• (1610)

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens à la Chambre au nom des électeurs de Surrey-Centre et des habitants de la Colombie-Britannique en général pour prendre part au débat sur la motion de l'opposition officielle qui porte sur le bois d'oeuvre.

C'est une question qui revêt beaucoup d'importance dans diverses collectivités, particulièrement en Colombie-Britannique où des milliers de personnes ont perdu leur emploi, où des entreprises se sont effondrées et où des collectivités se retrouvent dans une situation pénible en raison de la mauvaise gestion du gouvernement fédéral.

L'Alliance canadienne consacre aujourd'hui sa journée désignée pour débattre de l'importante question du bois d'oeuvre. Il me semble que tous les partis appuient la motion. C'est l'attitude inefficace, faible et servile du gouvernement libéral qui a mené à cette situation chaotique. Le député d'Île de Vancouver-Nord, qui est le porte-parole actuel de l'Alliance canadienne en matière de commerce international, et notre ancien porte-parole en matière de commerce international, le député de Peace River, qui vient de prendre la parole sur cette question, ont tous deux souligné certaines des faiblesses de notre politique commerciale. J'aimerais me pencher sur le fond de cette question.

En 1987, John Turner, qui était alors le chef de l'opposition officielle, a dit que le premier ministre Brian Mulroney avait abandonné ses responsabilités fédérales en proposant l'augmentation du prix du bois d'oeuvre exporté vers les États-Unis. Les libéraux ont également affirmé qu'en proposant une augmentation de prix de 15 p. 100 pour contrer un nouveau tarif douanier américain, Mulroney avait sacrifié l'intérêt national au profit des préoccupations régionales.

À l'époque, Turner avait accusé Mulroney de sacrifier les intérêts nationaux qui exigeaient que le Canada s'oppose aux droits imposés par les Américains en engageant une lutte diplomatique et juridique inflexible. Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux ont exhorté le gouvernement à demander au GATT, l'ancêtre de l'OMC, de trouver une solution plutôt que de traiter de façon bilatérale avec les Américains, qui étaient déterminés à imposer un droit important sur le bois d'oeuvre. C'était le cas lorsque les libéraux étaient dans l'opposition. Pourquoi n'est-ce plus le cas maintenant qu'ils sont au pouvoir?

Des accords sur le bois d'oeuvre avaient été conclus en 1986 et en 1991 mais, lorsque les libéraux ont pris le pouvoir, ils ont conclu l'accord en 1996. Faisant complètement volte-face, le Canada a signé un accord sur le bois d'oeuvre par lequel il convenait de limiter les expéditions canadiennes pour acheter la paix avec les Américains. La paix n'allait pas durer, sinon nous ne débattrions pas de cette question ici aujourd'hui.

Tout cela, parce que le gouvernement libéral n'a pas su intervenir plus tôt, soit avant les années 1996 à 2001, lorsque l'accord sur le bois d'oeuvre a pris fin.

Turner a qualifié cela de plus grande capitulation dans les annales des négociations avec les Américains. Aujourd'hui, on ne dirait pas que c'est du libre-échange, mais du commerce administré dominé par le gros éléphant. Ça a tout l'air d'une capitulation du gouvernement canadien devant les pressions exercées par les intérêts américains du bois d'oeuvre.

L'enjeu, c'est notre souveraineté et notre pouvoir d'établir notre propre politique au Canada. Si la politique du gouvernement ne fonctionne pas, nous devrions probablement songer à réexaminer notre politique en matière de commerce international. Contrairement au gouvernement, les Américains savent qu'ils ont le haut du pavé dans toutes les négociations bilatérales. Pourquoi? Parce que 87 p. 100 de nos exportations sont destinées à leur pays. Notre commerce avec les Américains est le plus grand commerce bilatéral au monde. Le Canada fournit le tiers environ du bois d'oeuvre utilisé aux États-Unis.

• (1615)

Ils tirent avantage de notre commerce, de notre situation économique et de notre dépendance à leur égard. Ils savent que le gouvernement canadien n'emploiera pas de tactiques brutales risquant de compromettre ce commerce dans le domaine du bois d'oeuvre ou dans d'autres industries. Comme l'Alliance canadienne, ils savent que le gouvernement canadien fait preuve de mollesse dans les négociations.

J'ai parlé à un sénateur américain qui s'est dit surpris de la façon dont les Canadiens négocient avec les États-Unis. Il me parlait sous le sceau du secret. Il a dit que les Canadiens ne sont pas préparés lorsqu'ils se présentent à la table des négociations. Quand les Américains s'assoient à cette table, ils sont résolus à triompher dans les négociations, tandis que les Canadiens ne sont pas préparés. Ils ne font pas leurs devoirs correctement, que ce soit dans le dossier des pêches, dans celui du bois d'oeuvre ou dans tout autre dossier.

L'objectif des Américains, motivés par les intérêts de l'industrie américaine du bois de sciage, est d'interdire autant que possible l'accès du bois canadien à leur marché. La seule raison des mesures proposées par les Américains est de faire grimper le prix du bois d'oeuvre canadien par rapport au produit américain afin de réduire l'offre sur le marché américain. C'est une simple question d'offre et de demande. Que ces mesures prennent la forme de droits de coupe ou de droits compensateurs, c'est la même chose.

Le conflit découle en partie de l'appui accordé par l'administration Bush sur l'initiative de l'industrie forestière américaine visant à imposer des droits de plusieurs milliards de dollars sur le bois d'oeuvre canadien. Un droit compensateur de 19,3 p. 100, une sorte de taxe imposée plus tôt cette année aux exportateurs canadiens de produits que le gouvernement américain croit être subventionnés injustement, frappe les exportations canadiennes de bois d'oeuvre au sud de la frontière. Ce droit s'ajoute au droit anti-dumping de 12,57 p. 100 appliqué depuis octobre 2001. Le dumping est un terme employé pour décrire la vente de biens à un autre pays à un prix inférieur au coût de production de ces biens.

Les crédits

Les deux droits ont été appliqués séparément dans la période qui a suivi l'expiration de l'accord entre les gouvernements canadien et américain régissant les exportations, en vigueur du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 2001. En vertu de cet accord, les États-Unis garantissaient pendant cinq ans l'accès de leur marché aux exportateurs canadiens et autorisaient l'importation de 14,7 milliards de pieds-planches par année, libres de droits. Cela équivalait à une valeur de 10 milliards de dollars en bois de sciage fabriqué en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec.

Il y a environ deux ans, avec le député d'Île de Vancouver-Nord, j'ai organisé des assemblées dans ma circonscription et dans celles des environs. Nous avons rencontré des exploitants et des travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre ainsi que des représentants de l'industrie de resciage final. Ces gens ont exprimé des opinions qui m'ont étonné. Ils avaient l'impression que le gouvernement ne faisait pas ce qu'il fallait et ils l'avaient averti. Le porte-parole de l'opposition officielle du Canada en matière de commerce international était alors intervenu à maintes reprises à cet égard, mais les libéraux n'ont rien fait.

Quand la coalition américaine en faveur de justes importations de bois d'oeuvre a intenté des poursuites contre l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, le 2 avril 2001, elle a réclamé l'imposition d'un taux de droit compensateur de 40 p. 100. Quand le département du Commerce a rendu une décision provisoire en août 2001, un droit de 19,3 p. 100 a été imposé.

Dans sa dernière demande, la coalition américaine en faveur de justes importations de bois d'oeuvre réclame l'imposition d'un droit de 50 p. 100. Elle en fait une tactique de négociation. Elle tente ainsi de s'assurer du pouvoir pour intimider le Canada et le forcer à accepter un accord insatisfaisant avant la date butoir du 21 mars. Il ne faudrait pas lui accorder la moindre crédibilité, mais plutôt s'y opposer avec vigueur.

Le 21 mars, le département américain du Commerce rendra sa décision définitive. J'exhorte le gouvernement à tenir bon, à négocier avec les Américains et à défendre fermement la position canadienne, afin de protéger notre industrie du bois d'oeuvre. Nous savons tous que le gouvernement canadien ne peut pas négocier avec les Américains. Au cours du débat sur le projet de loi C-55, la ministre du Patrimoine les a menacés en disant qu'ils nuisaient aux industries de l'acier, du plastique, de l'automobile et du textile. Mais quand ils ont commencé à se défendre, la ministre a abandonné.

Le gouvernement canadien ne doit pas plier devant les Américains. Il devrait protéger les intérêts de la population du Canada, soit de la Colombie-Britannique et d'autres provinces où les moyens de subsistance sont amoindris.

● (1620)

J'exhorte le gouvernement à changer sa politique, si elle ne fonctionne pas.

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, il est important que tous les députés prennent la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet de cette question d'une grande importance, en particulier pour ceux d'entre nous qui représentent la Colombie-Britannique. Je remercie notre collègue, le député d'Île de Vancouver-Nord, d'avoir présenté sa motion à la Chambre. Je remercie également la Chambre d'avoir fait preuve d'unité dans cette cause en exigeant un accès libre et sans entraves au marché américain du bois d'oeuvre. Nous souscrivons assurément tous à cette revendication.

Étant député et ministre de la Colombie-Britannique, cette question me touche tout particulièrement, comme elle touche aussi

mes collègues et députés des autres partis et du gouvernement qui représentent la Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, je partage mon temps avec le député de Chicoutimi—Le Fjord.

Tous les Canadiens sont conscients que le litige du bois d'oeuvre frappe tout particulièrement la Colombie-Britannique. Près de la moitié des exportations canadiennes de bois d'oeuvre vers les États-Unis, d'une valeur de 10 milliards de dollars, proviennent de la Colombie-Britannique. Les barrières qui ont été mises en place, les mesures compensatoires et les sanctions imposées au cours de la dernière année ont entraîné la perte d'environ 16 000 emplois dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique.

Cette situation a des répercussions immédiates et considérables sur les communautés et sur le bien-être et la santé de l'ensemble de la Colombie-Britannique. J'écoutais le député de Peace River parler des répercussions directes de la situation actuelle sur sa circonscription. En fait, toutes les circonscriptions de la Colombie-Britannique, et même ma propre circonscription, Vancouver Quadra, sont considérablement touchées, et le litige a même des répercussions sur l'ensemble de notre économie.

Permettez-moi d'expliquer de quoi il s'agit. La source du problème n'est pas la gestion des terres publiques au Canada, les subventions à l'industrie par le biais de faibles droits de coupe, les mauvaises pratiques d'exploitation forestière ou des pratiques abusives à l'endroit des États-Unis. La véritable cause du problème, c'est le protectionnisme. Des usines américaines inefficaces cherchent à protéger le marché américain. Voilà quelle est la source du problème, et ce que nous devons garder bien présent à l'esprit lorsque nous examinons la question.

En ce moment, nous avons un pays uni: l'industrie, les provinces et le gouvernement fédéral sont unis. Mais cela va plus loin que cela. Mardi, une délégation de 33 Britanno-Colombiens dirigée par le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique et accompagnée par des maires de collectivités dont l'économie repose sur les ressources, des dirigeants des premières nations, des chefs syndicaux et des PDG de sociétés nous ont rendu visite. Ensemble, ils ont remercié notre ministre du Commerce international du leadership dont il fait preuve dans ce dossier et le gouvernement fédéral de l'objectif commun qu'il poursuit à l'échelle de notre pays dans sa lutte pour obtenir un accès illimité aux marchés américains, comme nous en avons le droit aux termes de l'ALENA et selon les règles de l'OMC.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est la bienvenue. Ce débat est pour nous une autre occasion qui tombe à point nommé. Je crois que, depuis un an, c'est la troisième ou la quatrième fois que nous avons à la Chambre un débat ouvert sur ce problème important. Je suis à la Chambre depuis un peu plus d'un an seulement, et aucun autre sujet, pas même les dispositions législatives antiterroristes ni les questions liées aux attentats du 11 septembre, n'a obtenu autant de temps de la part du Parlement et n'est aussi important pour ma province, la Colombie-Britannique.

Les crédits

Nous devons examiner brièvement l'histoire de ce débat. Le député de Surrey-Centre a dit qu'un accord de commerce géré d'une durée de cinq ans est arrivé à échéance à la fin de mars. Il a demandé pourquoi rien n'avait été fait. Rien n'a été fait parce que les États-Unis n'avaient pas officiellement de président. Même après les élections de novembre 2000, il a fallu attendre quasiment jusqu'à la fin de janvier suivant pour savoir qui était le président des États-Unis. Il n'y avait pas de représentant américain du commerce extérieur. Il n'y avait pas de secrétaire au commerce désigné et confirmé. Autrement dit, nous ne savions pas avec qui négocier. Cela mis à part, le plus important, c'est que nous n'avions pas l'intention de négocier.

• (1625)

L'industrie, les provinces et le gouvernement fédéral étaient unanimes à dire qu'ils voulaient le libre-échange et se battraient pour l'avoir. Les gens amassaient des fonds pour défendre leur cause, élaboraient des stratégies et coordonnaient leurs efforts. Il est tout à fait insensé de dire que nous avons négligé ce dossier pendant cinq ans.

Toutefois, depuis un an, depuis que nous savons avec qui nous devons négocier, des efforts ont été consentis non seulement à la Chambre, comme je l'ai dit, mais par le premier ministre et le président des États-Unis, notre ministre du Commerce international et le secrétaire au Commerce, le délégué commercial des États-Unis et l'envoyé spécial du président des États-Unis, pour dénouer l'impasse.

Des discussions interparlementaires ont eu lieu entre le Congrès et le Parlement. Nous avons été nombreux à nous rendre à Washington pour dialoguer directement avec des membres du Congrès et des sénateurs. Nous avons concentré nos efforts. Dans le cadre de très nombreuses discussions tenues à Montréal, à Toronto, à Vancouver et à Washington, nous avons cherché à éduquer les représentants du gouvernement des États-Unis et de l'administration américaine. Nous avons tenté de leur expliquer la logique et la méthode derrière notre gestion efficace de l'industrie canadienne des produits forestiers.

Nous avons entrepris une démarche délicate. Nous espérons en arriver bientôt à un dénouement, mais les députés d'en face et d'autres personnes nous disent depuis un an que nous devrions avoir simplement une taxe à l'exportation. C'est un peu plus compliqué que cela. Opter pour une taxe à l'exportation, c'est comme admettre qu'il existe une subvention. Une telle taxe peut-être envisagée comme une mesure intérimaire, mais il faut bien y réfléchir avant.

Les députés d'en face nous recommandent d'associer le bois d'oeuvre aux ressources pétrolières et gazières. Je dois dire à la Chambre que, en Colombie-Britannique, les recettes publiques provenant de la vente de pétrole et de gaz aux États-Unis sont supérieures à celles provenant du bois d'oeuvre. C'est scier la branche sur laquelle on est assis.

Les députés d'en face nous conseillent d'aborder en même temps toutes les questions commerciales. Le Canada dépend beaucoup de ses échanges commerciaux avec les États-Unis. Nos exportations aux États-Unis représentent 84 p. 100 de notre commerce, tandis que leurs exportations chez nous ne correspondent qu'à 25 p. 100 de leur commerce total. Quel impact cela aurait-il sur nous?

Les gens nous disent de lier ce dossier à notre lutte contre le terrorisme et à notre appui des États-Unis en Afghanistan ou peut-être, plus tard, en Iraq. C'est un flagrant non-sens. Nous avons un mandat très clair des Canadiens et l'appui général du gouvernement pour établir notre propre politique en matière de sécurité. Elle peut être ou non en harmonie avec celle des États-Unis, mais elle ne sera

pas liée à autre chose. C'est une question de sécurité et de souveraineté.

Voyons où nous en sommes aujourd'hui. Petit à petit, nous avons réuni tous les éléments en Colombie-Britannique et dans les autres provinces. Nous étudions comment modifier la façon dont sont prélevés les droits de coupe et la manière dont les forêts domaniales sont gérées; cela fait longtemps que l'on procède à ces discussions avec les différentes provinces, et certainement la Colombie-Britannique. Ce n'est qu'une des multiples pièces de ce puzzle très compliqué qui commence à prendre forme.

Oui, s'il y a un accord provisoire, il se pourrait qu'il y ait une taxe à l'exportation, mais seulement tant que nous n'aurons pas encore fait ce que nous voulions faire de toute façon, c'est-à-dire probablement modifier certaines de nos pratiques de gestion forestière, les droits de coupe et le système de commercialisation. Et cela, parce que c'est bon pour le Canada et non pas parce que l'industrie est subventionnée.

Nous espérons pouvoir parvenir à une solution dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous sommes hautement tributaires de cette industrie. Elle est d'une importance toute spéciale en Colombie-Britannique. C'est pourquoi je suis très fier de faire partie depuis un an d'un gouvernement qui n'a pas divisé le pays, qui a insisté pour que la Colombie-Britannique ne soit pas abandonnée à son sort, pour qu'on rejette l'idée de subventions ou de pratiques forestières inférieures et pour que nous nous serrions les coudes. Nous avons décidé de consulter les instances internationales et de poursuivre les Américains dans le cadre de l'ALENA et devant l'OMC, tout en négociant avec eux, mais en faisant front commun en tant que pays.

Enfin, le Canada ne part pas en guerre contre les États-Unis. Tout cela est dans l'intérêt du consommateur américain, dont le prix d'une maison nouvelle ne cesse d'augmenter et dont l'industrie de la construction domiciliaire et les entreprises de matériaux de construction sont entravées par ce différend. Nous pouvons nous serrer les coudes tout en intentant des poursuites, en négociant et en sensibilisant les Américains au fait que c'est quelque chose de bon pour nos deux pays et que nous y avons droit en vertu de l'accord du libre-échange, l'ALENA, et de l'OMC.

• (1630)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, ayant reconnu que la solution, pour le Canada, consiste à faire preuve de fermeté et à tenir tête aux États-Unis dans ce différend commercial, je reconnais également que l'industrie du bois d'oeuvre, les entreprises et les travailleurs sont dans une très mauvaise passe. Ils s'en ressentent, et nous le savons. On a licencié des milliers de travailleurs un peu partout au Canada, mais surtout en Colombie-Britannique, cela ne fait aucun doute, et peut-être bien au Québec aussi.

Les entreprises touchées ont supplié le gouvernement de mettre en place des programmes qui leur permettraient de tenir le coup pendant le règlement de ce litige, que ce soit par l'OMC ou par l'application des dispositions de l'ALENA prévues à cet effet.

Je suis très curieuse de savoir ce que fait exactement le gouvernement. Qu'a-t-il fait pour régler les problèmes qui lui ont été signalés, et pour s'assurer que seront prises en compte les recommandations précises que lui ont présentés les porte-parole de la coalition en faveur du libre-échange du bois d'oeuvre?

Les crédits

L'hon. Stephen Owen: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face d'avoir soulevé cette question des plus importantes. Comment pouvons-nous, en tant que gouvernement du Canada, aider non pas seulement les entreprises, mais aussi les personnes qui ont été mises à pied et les collectivités qui sont immensément touchées par le ralentissement qu'ont occasionné ces restrictions?

Certes, nous devons être très prudents en tant que gouvernement et ne pas subventionner directement l'industrie afin de compenser les mesures punitives des États-Unis. Si nous le faisons, ces derniers ne feraient qu'ajouter ces sommes aux allégations de subvention et aux droits compensateurs. Il s'ensuivrait purement et simplement une augmentation des recettes que tirent les États-Unis de cette situation, ce qui irait à l'encontre de nos intérêts et de la justice dans les circonstances.

Toutefois, par le truchement des demandes que l'EDC a reçues, nous recherchons des moyens de consentir une aide au taux du marché pour les exigences de garantie qui nous ont été imposées. Je souligne que nous devons être très délicats et veiller à ce que cela ne tourne pas en réelle subvention. Les subventions qui ont été alléguées dans le passé, et sur lesquelles les droits compensateurs ont été basés, étaient fausses. Nous devons faire preuve d'une très grande prudence.

La compassion exige en outre que nous utilisions le plus efficacement possible la moindre mesure de soutien aux particuliers et aux collectivités prévue dans nos programmes de protection sociale.

Nous avons entendu le ministre du Développement des ressources humaines parler des gains en efficacité et aussi des programmes qui ont été rendus accessibles le plus efficacement possible. Nous devons continuer de veiller à ce que toutes les personnes touchées bénéficient de tous les avantages de ces programmes sociaux.

C'est pour cela que nous, les députés ministériels, et certains députés de l'autre côté maintenons que les programmes de protection sociale de notre pays sont une part importante de notre tissu social.

Le vice-président: En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, Les pêches et les océans.

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de partager le temps qui m'est imparti avec mon collègue de la Colombie-Britannique. Il est intéressant de voir toute la solidarité manifestée au pays concernant un dossier aussi important.

Au moment où nous avons une motion unanime à la Chambre des communes, appuyée par tous les partis, n'oublions pas que le premier ministre est à Washington pour essayer de faire progresser le dossier. Je pense qu'il faut faire confiance à ses 39 ans d'expérience à titre d'élu. Évidemment, son expérience, nous l'espérons, nous permettra de sortir gagnants de ce conflit avec notre partenaire principal, le gouvernement américain. Je veux évidemment lui souhaiter bonne chance au nom de tous les Canadiens et particulièrement des gens de ma région.

Cela me permet de rendre hommage non seulement au ministre du Commerce international, mais aussi au secrétaire parlementaire, mon collègue de London—Fanshawe. J'ai vu beaucoup de monde en politique, mais je veux remercier le politicien et le ministre du Commerce international qui, depuis plusieurs mois, a la responsa-

bilité d'un dossier extrêmement important pour chacune de nos petites communautés.

Le ministre du Commerce international était dans ma belle région du Saguenay—Lac-Saint-Jean il y a quelques jours, plus précisément le 4 mars. Nous avons rencontré ensemble des intervenants du secteur forestier. Des onze scieries indépendantes de ma région, nous avons rencontré des représentants de dix d'entre elles. À l'unanimité, tant au sein de la Chambre que chez tous nos concitoyens partout au pays, le ministre a réussi à se gagner le respect de tous par son dévouement à la tâche. Il ne compte pas les heures, tant pour toute la disponibilité qu'il manifeste envers nous tous, qu'envers nos concitoyens qu'il rencontre régulièrement. Je me permets donc de souligner toute l'appréciation de nos concitoyens à son égard, et je veux le remercier encore une fois pour sa visite extrêmement productive dans ma région.

Comme le soulignait mon collègue, en politique, les dossiers ne sont pas toujours très populistes. Il y a parfois des dossiers très importants. Que l'on pense, entre autres, à la recherche qui ne touche pas toujours facilement l'ensemble de nos concitoyens. Cependant, le dossier du bois d'oeuvre touche chacune de nos familles, dans la très grande majorité de nos circonscriptions.

Il me fait plaisir d'avoir l'occasion d'échanger quelques mots avec mes collègues à la Chambre aujourd'hui, évidemment pour illustrer toute l'importance qu'on attache à cette question. Des pertes d'emplois considérables sont actuellement assumées par l'ensemble des travailleurs de ce secteur industriel. Le dernier débat que nous avons eu à la Chambre remonte à quatre ou cinq mois. Il est donc quand même bon de nous rappeler que ce n'est pas le premier dossier au sujet duquel nous avons un litige avec les Américains.

Heureusement, c'est de longue date, et nous avons quand même acquis de l'expérience dans nos conflits avec le gouvernement américain. Je suis persuadé que c'est ce qui fait notre force actuellement. Encore une fois, cela me permet de rendre hommage au travail du ministre. Ce qui fait notre force, c'est le consensus très cimenté avec chacune des provinces canadiennes et des territoires qui ont été attachés par notre ministre et particulièrement avec toute l'industrie canadienne qui travaille dans le secteur forestier du bois d'oeuvre. Il y a une unanimité comme on n'en a pas vu souvent dans l'expérience canadienne.

Lorsque le dossier du bois d'oeuvre aura été réglé, il pourra certainement constituer un exemple éloquent du succès que quelques personnes peuvent atteindre quand elles travaillent d'abord et avant tout à la concertation et s'emploient à dégager des consensus qui nous permettent d'affronter un adversaire économique de taille. Quand les Américains bougent, c'est extrêmement difficile pour notre économie. Dieu sait qu'il est bon de réagir avec un consensus très fort, ici au pays, pour pouvoir leur faire face et de leur faire entendre raison.

Nous essayons de régler le dossier par la voie de la négociation. Nous savons que nous avons des bases légales qui sont fortes; la signature de l'Accord de libre-échange avec le gouvernement américain et l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, nous donnent des outils légaux qui sont dévastateurs pour les prétentions américaines concernant les tarifs supplémentaires et les droits compensateurs.

Les crédits

•(1635)

Étant de bonne foi, nous croyons que la voie de la négociation est la plus productive dans ce dossier, comme elle doit d'ailleurs l'être dans tous les dossiers. C'est pour cela que j'ai énormément confiance au travail que le premier ministre fait aujourd'hui. Je pense qu'on peut se permettre d'avoir une pensée pour lui, parce qu'il représente les intérêts de 30 millions de Canadiens, partout au pays.

Le secteur en litige actuellement nous touche tous et toutes. Il est clair que la présence du premier ministre aujourd'hui à Washington suscite beaucoup d'espoir. J'espère que les jours qui suivront sa rencontre avec M. Bush nous permettront d'avoir des nouvelles positives et constructives pour désamorcer ce litige.

Le moment choisi par les Américains, depuis quelques mois, pour mettre en branle leurs mesures qui émanent strictement d'un protectionnisme absolu, à l'état pur, est très mal venu et dans un contexte qui ne s'y prête pas du tout. Nous sommes dans un contexte économique où, suite aux attentats du 11 septembre, entre autres, toutes les économies occidentales essaient de se relever. Je pense qu'on réussit relativement bien actuellement et ce n'est pas le temps de passer outre à des accords internationaux pour remettre en cause des mesures qui touchent des dizaines de milliers d'emplois. Elles remettent aussi en cause la qualité de nos relations avec les Américains.

Je pense que dans la très grande majorité des cas, on doit reconnaître que l'harmonisation dans nos relations commerciales, par différentes ententes, font de nous, à travers le monde, les deux partenaires les plus importants sur le plan économique. C'est ce que l'on veut continuer de développer et de mettre de l'avant.

Je suis persuadé qu'avec le travail de l'ensemble des représentants de notre gouvernement, particulièrement celui du premier ministre et du ministre du Commerce international, il est intéressant de voir tous les appuis que nous avons des représentants d'associations officielles à l'intérieur des États-Unis, comme l'Association des consommateurs, l'Association des constructeurs espagnols, et plusieurs autres associations. Elles sont en mesure actuellement d'évaluer le dossier avec objectivité et de dire: «Oui, les Canadiens ont raison. Oui, le ministre du Commerce international du Canada, qui passe des heures et des heures à convaincre les Américains du bien-fondé de la relation commerciale que nous avons développée et signée avec eux, a raison.» Je pense que c'est tout à l'honneur du ministre du Commerce international.

Je suis persuadé que le problème de fond réside dans la qualité et l'expertise du secteur industriel que notre ministre défend actuellement devant le gouvernement américain. C'est une question qui met en évidence tout le caractère extrêmement concurrentiel de notre secteur industriel. Je pense que le problème est là. Le secteur industriel que les Américains veulent défendre à coups de droits compensatoires, de tarifs supplémentaires, c'est pour compenser la faiblesse de leur capacité concurrentielle.

Ce n'est évidemment pas par plaisir que nous avons développé les deux voies pour nous permettre d'en arriver à une solution dans ce litige, à la fois la voie de la négociation qui demande un nombre considérable d'heures de travail au gouvernement, particulièrement au ministre, et, il ne faut pas l'oublier, la voie légale.

Heureusement, on se rend compte que des économies comme la nôtre, performantes dans un contexte de libéralisation et de libre-échange, ont absolument besoin d'outils pour leur permettre de défendre leurs revendications lorsque la bonne foi n'existe plus d'un côté de la frontière.

Je suis persuadé que l'on va tirer profit de cette expérience du bois d'oeuvre pour que les Américains puissent en venir à la conclusion que c'est dommage, mais la position canadienne est absolument légale, conforme à l'Accord de libre-échange et à l'Accord de libre-échange nord-américain. Un jour, ils devront s'excuser pour nous avoir fait perdre considérablement de temps pour éclaircir ce litige qui, je l'espère, va se régler par la voie de la négociation.

En terminant, je veux rendre hommage à mon collègue de l'Alliance d'avoir réussi à présenter une motion qui s'est attiré l'appui unanime de la Chambre des communes.

•(1640)

[Traduction]

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir dans le débat concernant cette très importante motion qui est cruciale pour l'avenir économique de bon nombre de collectivités au pays ainsi que pour l'avenir économique d'une industrie historique revêtant une importance cruciale. Je souligne d'emblée que je suis ravi de constater que le gouvernement appuiera la motion.

Lundi, on a profité d'une question à la Chambre pour demander au premier ministre si le fait de préciser la position du Canada dans le cadre d'une résolution de la Chambre des communes donnerait plus de poids aux arguments des négociateurs canadiens. Le premier ministre a répondu avec clarté et fermeté à cette question, un rare contraste par rapport au manque de clarté et aux tergiversations auxquelles on nous a habitués en face.

Je m'excuse, monsieur le Président. Je partagerai mon temps de parole avec le député de Kamloops.

Le premier ministre a dit:

La position du gouvernement canadien est très claire. Nous voulons que le gouvernement américain mette en oeuvre l'accord de libre-échange qu'il a conclu avec nous. Si la Chambre des communes veut se prononcer là-dessus, je suis parfaitement d'accord.

Hier, en réponse à une question du chef de l'opposition, le premier ministre a donné une réponse semblable:

...nous voulons que les Américains respectent l'accord de libre-échange que nous avons avec eux à tous les égards, y compris à l'égard du bois d'oeuvre.

Le premier ministre a fixé la norme. Nous voulons le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre conformément à l'accord de libre-échange intervenu entre le Canada et les États-Unis, et il a invité la Chambre des communes à exprimer son appui en faveur d'un libre-échange sans entraves. Je me réjouis à cette perspective et je me félicite que le gouvernement appuie la motion.

Il y a cependant des rumeurs persistantes selon lesquelles le gouvernement est disposé à conclure une entente particulière négociée avec les États-Unis dans le domaine du bois d'oeuvre. Les membres de notre parti font preuve de réalisme politique et nous savons qu'il pourrait être presque impossible, du moins à court terme, de convaincre le département du Commerce des États-Unis, le lobby du bois des États-Unis et les intérêts protectionnistes du Congrès d'accepter le libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre en vertu de l'ALE.

Nous savons aussi que des travailleurs et entreprises du Canada pourraient faire face à des licenciements et à des faillites si les États-Unis imposent de nouveaux droits antidumping. C'est pourquoi des pressions s'exercent afin que l'on aboutisse à une entente négociée. Toutefois, nous sommes d'avis que nous pourrions faire triompher notre cas à l'OMC ou devant un groupe d'experts de l'ALENA, comme notre pays l'a fait dans le passé à l'occasion de différends semblables.

Les crédits

Le département américain du Commerce préférerait ne pas annoncer sa décision finale sur cette question avant le 21 mars. Il dévoile ainsi son jeu. Les membres de l'OMC font l'objet d'un examen minutieux de la part de groupes d'experts de l'OMC et de l'ALENA. Nous avons une certaine marge de manoeuvre, et aucun tarif douanier ne sera immédiatement imposé, même après le 21 mars. La Commission du commerce international doit encore faire une détermination de préjudice, ce qui nous amène en mai. D'ici là, seuls des droits antidumping de 12,6 p. 100 s'appliquent.

Soyons bien clairs. De notre point de vue, aucune entente sur le bois d'oeuvre n'est acceptable sans certaines garanties précises. Il est impératif que les Américains s'engagent à nous donner enfin un accès libre et sans entraves au marché états-unien. Cela veut dire: pas de tarif douanier, pas de droits spéciaux et pas de quotas.

En second lieu, nous devons obtenir l'assurance que jamais plus le Congrès des États-Unis et l'industrie américaine du bois d'oeuvre ne nous mettront un pistolet sur la tempe en proférant des menaces protectionnistes intolérables.

Il nous faut un mécanisme de règlement des différends qui soit vraiment musclé et qui prime sur la législation commerciale intérieure en cas d'abus attribuable à du harcèlement commercial.

Enfin, si le gouvernement fait des pressions pour la création d'une commission Canada-États-Unis sur le bois d'oeuvre, cette entité doit également avoir de vrais pouvoirs. Elle doit être en mesure d'appliquer des règles contraignantes aux deux parties. Un groupe de travail politisé, uniquement doté de pouvoirs consultatifs pouvant être supplantés par des éléments protectionnistes au sein du Congrès ou du département du Commerce américains, n'est pas acceptable pour notre parti d'opposition, et j'ose espérer qu'il en est de même pour le gouvernement.

Si le libre-échange intégral n'est pas possible et que le gouvernement estime que nous devons conclure une entente pour protéger notre industrie, nous devons veiller à ce que cette entente ne soit pas en fait une autre trahison. Lorsque Pat Carney a accepté la première entente sur le bois d'oeuvre en 1986, les libéraux se sont empressés de clamer que c'était une trahison à l'égard de la souveraineté canadienne et un compromis considérable dans la position de négociation du Canada au chapitre du libre-échange. En fait, le chef de l'opposition de l'époque, John Turner, avait qualifié l'acceptation par le gouvernement Mulroney d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 de la plus grande capitulation dans les annales des négociations sur les échanges commerciaux avec les États-Unis.

• (1645)

Si l'acceptation d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 était la plus grande capitulation dans l'histoire, qu'allons-nous penser de rumeurs parlant d'une taxe à l'exportation approchant les 25 p. 100 que le gouvernement pourrait accepter? La trahison de 1986 n'a fait qu'encourager les protectionnistes américains à poursuivre leur harcèlement du Canada malgré l'Accord de libre-échange de 1988.

Quinze ans plus tard, les choses n'ont pas vraiment changé. Le premier ministre ne peut tout simplement accepter un accord pour avoir la chance de poser avec le président Bush dans un jardin de roses. Nous devons nous assurer que nous aurons un accès garanti au marché américain. Il faut pouvoir compter sur un mécanisme de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures protectionnistes américaines. Nous devons être certains que nos produits comme le cèdre rouge de l'Ouest et nos produits du bois transformé et à valeur ajoutée ne seront pas assujettis à des droits lorsqu'ils entreront aux États-Unis. Ce n'est que dans ces conditions qu'un accord négocié sera bon pour les deux pays.

Si on se contente de signer un accord qui dit que le Canada va imposer une taxe à l'exportation et d'abandonner ses contestations à l'OMC et dans le cadre de l'ALENA simplement pour pouvoir poursuivre les négociations, ce ne sera pas une bonne entente. On aura capitulé dans notre défense des intérêts du Canada et abandonné nos principes de libre-échange.

La motion dont nous sommes saisis précise clairement que nous n'accepterons pas un accord à rabais et que le seul accord négocié acceptable est celui qui nous ferait entrer fermement dans la voie d'un véritable libre-échange.

Je suis heureux que le premier ministre soit à Washington aujourd'hui. Au moins, il est au bon endroit au bon moment. Plus tôt cette année, lorsque le conflit du bois d'oeuvre atteignait un point critique, le premier ministre et le ministre du Commerce international sont partis pour un voyage de deux semaines en Russie et en Allemagne. Pour mettre les choses dans leur contexte, nous avons davantage d'échanges avec les États-Unis en un seul jour qu'avec la Russie durant toute une année.

Le bois d'oeuvre représente 10 milliards de dollars, mais du fait que cette question touche principalement des collectivités de la Colombie-Britannique et du Québec rural qui n'appuient pas le gouvernement, il semble qu'il ne s'en préoccupe pas autant qu'il le devrait.

Les travailleurs et les familles qui vivent dans des localités dépendant de l'exploitation forestière ne sont pas une priorité pour le gouvernement. Les ministériels préfèrent s'envoler pour des destinations exotiques avec Équipe Canada que de rencontrer des gens qui souffrent à Squamish ou Prince George.

Nous avons déjà perdu plus de 10 000 emplois en Colombie-Britannique à cause des droits sur le bois d'oeuvre qui ont été imposés jusqu'à maintenant. L'imposition, le 21 mars, de droits antidumping qui vont donner au total 32 p. 100 pourrait conduire à des milliers d'autres licenciements et à la faillite d'un grand nombre de scieries et d'entreprises qui sont déjà au bord du gouffre.

Le gouvernement a enfin tourné son attention vers cette question alors que nous approchons de l'échéance. Pendant cinq ans, le gouvernement a su que cela s'en venait.

Il y a près de deux ans, en juin 2000, l'Alliance canadienne a proposé une motion à la Chambre demandant au gouvernement d'agir en prévision de la fin de l'Accord sur le bois d'oeuvre. Il ne l'a pas fait. Il a attendu l'expiration de l'accord pour commencer à penser qu'il devrait agir.

Depuis lors, le gouvernement a soufflé le chaud et le froid dans ce dossier, menaçant un jour de s'adresser directement à l'OMC et de défendre cette cause devant les tribunaux, traitant de peureux ceux qui craignaient de perdre leur emploi, et reculant l'autre jour comme un peureux lui-même, en laissant transpirer aux médias qu'il pourrait songer à signer un accord de capitulation pour obtenir une prolongation des pourparlers à court terme.

C'est seulement maintenant, à moins de quinze jours de l'exécution, que le gouvernement se concentre enfin sur la véritable menace qui pèse sur l'industrie du bois d'oeuvre. La motion proposée force le gouvernement à énoncer clairement ses principes sur le libre-échange. Nous suivrons la situation de près pour voir si les gestes viendront, dans les jours à venir, se joindre aux braves paroles prononcées par le premier ministre à la Chambre cette semaine.

Les crédits

En terminant, je voudrais dire à quel point il est décevant, de mon point de vue de député et de membre d'un parti qui appuie fermement notre alliance avec les États-Unis dans les dossiers d'ordre militaire et économique, de voir une administration américaine, ostensiblement en faveur du libre-échange et qui prêche les vertus du libre commerce et du libre-échange dans le monde, se prêter à un tel harcèlement commercial contre son meilleur ami et son meilleur partenaire commercial.

• (1650)

J'espère que nous tous parlementaires ferons notre part de concert avec le gouvernement pour intervenir auprès de ceux que nous connaissons au Congrès et leur demander d'être cohérents par rapport à leurs principes. Si les États-Unis sont en faveur du libre-échange, le temps est venu de le prouver. Assez parlé. Il est temps de conclure un accord exécutoire qui assurera le libre-échange à long terme et la prospérité pour les gens des deux côtés de la frontière.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'intervention de mon collègue. Il a été éloquent comme toujours, mais je pense qu'il cherche à faire attribuer à son parti un peu plus de mérite que ce qui lui est dû. Le gouvernement appuie la motion pour une raison bien simple. Tous les partis à la Chambre appuient la motion. Elle réitère simplement ce qui est depuis longtemps la politique du gouvernement.

Le député dit que la motion nous a forcés à énoncer notre position sur le libre-échange. Or cela fait plusieurs années que le gouvernement du Canada a pour position que le libre-échange doit s'appliquer au bois d'oeuvre. C'est ce que nous avons tâché très clairement d'obtenir. Nous l'aurions à l'heure actuelle et ce débat ne serait pas nécessaire si ce n'avait été des mesures commerciales punitives que les États-Unis ont prises injustement et dont le député a parlé à la fin de son intervention. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Si ces mesures commerciales punitives n'avaient pas été prises à l'égard du libre-échange qui s'est pratiqué durant quelques jours jusqu'à l'intervention américaine, nous aurions le libre-échange.

Le député reproche au ministre du Commerce international et au premier ministre de faire leur travail et d'aller au Mexique et en Allemagne pour mousser nos échanges commerciaux. On ne peut guère parler d'un séjour exotique en plein mois de février. Pendant ce voyage, le sous-ministre était ici à Ottawa pour conduire les négociations avec son homologue de même niveau aux États-Unis.

J'inviterais le député à se montrer un peu plus raisonnable. Le premier ministre et le ministre du Commerce international étaient simplement à l'étranger pour faire leur travail. Tout ce temps là, ils communiquaient quotidiennement avec l'industrie et avec les dirigeants provinciaux.

Je comprends qu'on puisse exprimer des points de vue différents des deux côtés de la Chambre, mais je sais que le député est un homme très intelligent. Il sait sûrement que, longtemps avant cette motion, le gouvernement s'est déclaré publiquement en faveur du libre-échange pour le bois d'oeuvre. Cela me rend quasiment malade de m'entendre le répéter jour après jour à la Chambre des communes en tant que secrétaire parlementaire.

• (1655)

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, j'ai beaucoup d'estime pour le député, surtout pour l'excellente façon qu'il a de défendre une politique du gouvernement particulièrement ardue.

Oui, ce sont les Américains qui sont les coupables. Le gouvernement n'est pas responsable des droits imposés par les Américains, pas plus que le Parlement. Ce que je veux dire, c'est que

nous avons eu des années pour nous préparer. Or cette question commerciale n'est devenue la priorité du gouvernement qu'une fois que l'accord est venu à expiration et que nous avons eu de nouveau les protectionnistes américains sur le dos.

Tout ce que je dis, c'est que nous devrions tirer des enseignements de l'histoire et que nous ne devrions pas refaire les mêmes erreurs. Nous devrions voir les choses à long terme et non pas à court terme, défendre avec fermeté les principes du libre-échange et ne pas céder aux pressions américaines comme nous l'avons fait par le passé sous ce gouvernement et les gouvernements conservateurs qui l'ont précédé.

Nous devons nous concentrer sur les priorités. Les échanges commerciaux avec les États-Unis dans le secteur du bois d'oeuvre excèdent la totalité des échanges commerciaux que nous avons avec la plupart des pays du monde, y compris la plupart des pays où l'équipe Canada se rend en mission.

Pour ce qui est des intérêts économiques réels, tangibles de ce pays, le ministre du Commerce international et le premier ministre devraient passer la majeure partie de leur temps à travailler à des dossiers comme celui-ci au lieu d'effectuer des déplacements qui les font bien paraître mais qui rapportent très peu aux travailleurs canadiens.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC/RD): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais que le député nous dise s'il croit que l'inefficacité du gouvernement quant au règlement des différends liés au bois d'oeuvre vient du fait que son parti s'est battu si férocement contre le libre-échange, lorsqu'il était dans l'opposition, qu'il a mis neuf ans à renverser la vapeur, à tel point qu'il ne fait que commencer à apprendre comment se servir des leviers du libre-échange de façon légitime. J'aimerais entendre les observations du député à cet égard. L'hypocrisie n'étant qu'à moitié un péché mortel, le gouvernement n'en est peut-être plus là.

En second lieu, il a parlé de missions commerciales. Sait-il que, sans exception, l'année suivant presque toutes les missions commerciales du Canada le niveau d'échanges commerciaux avec les pays en cause a en fait décliné? Sait-il que les missions commerciales canadiennes semblent avoir pour effet de réduire le niveau d'échanges commerciaux avec les pays visités par le premier ministre? Je voudrais bien entendre ce qu'il a à dire là-dessus.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, de toute évidence, le député vise en plein dans le mille quand il parle de la crédibilité du Parti libéral et du gouvernement en ce qui concerne le libre-échange et l'hypocrisie. Quelqu'un a déjà dit que l'hypocrisie était un honneur que le vice rendait à la vertu. C'est bon de voir qu'il y a en face de nouveaux convertis au libre-échange, mais j'estime que si on gratte un peu on trouvera de vrais protectionnistes.

Le Canada aurait une bien plus grande crédibilité en matière de libre-échange s'il était dirigé par un gouvernement ayant toujours défendu le libre-échange plutôt que s'y être opposé durant la campagne électorale de 1988.

Toutefois, en ce qui a trait aux missions commerciales du Canada, le député a tout à fait raison. Ces missions n'ont pas donné grand-chose.

Les crédits

J'ai un dernier point à soulever. Je sais que bien des représentants d'entreprises qui participent à ces missions le font pour avoir accès aux ministres de premier plan du gouvernement et aux premiers ministres provinciaux et non pour vendre leurs produits à l'étranger. C'est une grande entreprise de lobbying dont les Canadiens ne profitent guère.

• (1700)

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je serai beaucoup plus aimable que l'ont été certains députés aujourd'hui. Je leur laisse la mesquinerie. Personnellement, je suis heureuse que cette question ait finalement abouti aujourd'hui.

Je crois que les députés d'en face ont enfin commencé à écouter, aujourd'hui, ce que mes collègues et moi-même disons depuis des années. Aujourd'hui, les députés ont unanimement convenus de confirmer les principes du libre-échange dans les négociations sur le bois d'oeuvre. La motion de l'Alliance canadienne a été présentée par mon collègue, le député d'Île de Vancouver-Nord, à qui je suis très fière d'avoir accordé mon appui en appuyant sa motion. Il a fait de l'excellent travail.

Une chose magnifique s'est produite aujourd'hui. Mon seul regret est que le gouvernement ait fait peser un risque sur les résidents de ma circonscription en ne prenant pas la question du bois d'oeuvre au sérieux. J'aborderai la question d'un point de vue plus humain.

Les sociétés de crédit-bail, les banques et autres institutions prêteuses se sont empressées d'exercer leur droit de rétention à l'égard des actifs, maisons et comptes de paye de mes électeurs. Ces institutions se sont retrouvées en difficulté lorsque l'industrie forestière canadienne a dû ralentir ses activités l'automne dernier. En octobre et novembre, les scieries ont refusé des camions pleins de billots.

On ne peut pas blâmer les scieries. Elles ne peuvent pas fonctionner normalement sous la menace de lourds tarifs, droits de coupe et droits d'exportation.

Les gestionnaires et propriétaires de petites et moyennes scieries de ma région ont participé aux négociations sur le bois d'oeuvre. Des ouvriers forestiers et des camionneurs ont effectué du lobbying auprès de tous ceux qu'ils ont pu trouver. Les propriétaires d'entreprises touchés par le ralentissement d'activité de l'industrie ont écrit à leurs députés fédéraux et provinciaux. J'ai moi-même reçu plusieurs de ces personnes à mon bureau et ils m'ont raconté des histoires à vous fendre le coeur.

Ces gens comptent sur nous pour leur assurer un accès libre et sans entraves au marché américain, ce qui veut dire refuser de céder à toutes les exigences des Américains ou de conclure une entente qui imposerait tellement de contraintes aux Canadiens qu'il deviendrait plus facile de laisser les arbres sur pied que de s'y plier.

Les libéraux sont les seuls à ne pas avoir véritablement pris au sérieux cette question cruciale pour les Canadiens, pendant ce difficile hiver. Je suis heureuse de dire que certaines communautés de Colombie-Britannique, province des plus décontractées, sont plus actives à cet égard que le parti ministériel.

Je peux donner quelques exemples. J'ai parcouru ma circonscription et j'ai écouté les préoccupations de mes électeurs. Ils sont exaspérés et en colère à cause de la situation où ils se retrouvent. Dans toutes les localités où je suis passée, les gens m'ont demandé comment ils pouvaient faire connaître leurs difficultés et leurs besoins au gouvernement. Ils m'ont dit qu'ils savaient que je faisais mon travail de représentante élue, mais que le gouvernement

semblait faire la sourde oreille. Ils voulaient savoir ce qu'ils pouvaient faire pour m'appuyer.

Il y a des idées vraiment bonnes qui surviennent à l'improviste. La nôtre a été ce que nous avons appelé la carte verte du bois d'oeuvre. Nous avons imaginé une petite carte verte, pas beaucoup plus grande qu'une carte postale double qui portait un message très simple pour le ministre: «Faites votre travail, sauvez le mien.»

Dans tout ce dossier, la seule bonne chose qui se soit passée ces derniers mois, c'est que le ministre pouvait recevoir 200 de ces cartes un jour, 400 un autre jour, et peut-être 2 000 une autre fois. Ce qu'il y a de bien, avec les bonnes idées, c'est que d'autres personnes bien intentionnées s'en emparent et s'en servent.

Des députés de mon groupe parlementaire ont ramené ces cartes dans leur circonscription et les ont reproduites. C'est avec un grand plaisir que je pense au ministre submergé jusqu'au cou par ces adorables cartes vertes qui disent simplement: «Faites votre travail, sauvez le mien.»

Une fois encore, comme ils l'ont fait bien des fois depuis dix ans, les employeurs et les employés du secteur des ressources, dans ma circonscription, cherchent les moyens de garder leur importante industrie forestière aussi rentable et productive que par le passé. Il s'agit là d'un élément très important de l'économie nationale, et il est particulièrement important dans ma circonscription.

• (1705)

Récemment, des travailleurs forestiers, des membres de la chambre de commerce et d'autres intervenants se sont réunis à Wells Gray afin de discuter d'un plan d'action pour les produits ligneux à valeur ajoutée. La Colombie-Britannique a une part de 16 p. 100 des 35 milliards de dollars des entreprises de produits ligneux bruts alors qu'elle n'a qu'une part de 1 p. 100 des 200 milliards de dollars du secteur des produits ligneux à valeur ajoutée. Je félicite la Colombie-Britannique pour sa prévoyance. Elle fait des plans.

Je suis ravie d'appartenir à mon caucus car nous représentons les gens ordinaires. Nous venons pour la plupart du monde des affaires, certains sont du secteur agricole et d'autres sont avocats ou médecins, économistes ou enseignants, mais nous représentons le Canada dans son essence. Lorsque nous intervenons, nous le faisons au nom de ceux et celles que nous représentons. Nous ne sommes pas ici pour représenter une idéologie, bien que nous ayons de très bonnes idées qui pourraient transformer le pays pour le mieux, mais nous sommes ici pour exprimer les points de vue des gens que nous représentons.

Comme je l'ai dit plus tôt, je suis très heureuse de ce qui s'est produit aujourd'hui. Je ne pourrais pas être plus ravie. J'accepte tous les messages qui visent à sauver la face qui viendront de ce côté de la Chambre, car je sais dans mon coeur que nous avons maintenant ce dont nous avons besoin. J'espère que le message clair que nous avons lancé parviendra à nos frères américains, nos partenaires commerciaux.

Les Américains et les Canadiens sont différents. Aucune explication n'est nécessaire. Les Américains sont plus nombreux et agressifs et, dans ce cas particulier, un petit groupe d'entre eux se battra très fort pour faire en sorte que ce sont eux qui auront le dessus.

Les crédits

Je veux que les représentants du gouvernement et les négociateurs qui prendront place autour de la table de négociation aux États-Unis aient bien en tête tous les travailleurs de ma circonscription et des autres circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada qui s'en remettent à eux. Je veux qu'ils pensent au sort des petits enfants dont les parents perdront leur emploi et la moitié de leurs revenus. Ils ont besoin de nourriture. Ils ont besoin d'éducation. Ils ont besoin de stabilité, et cette stabilité dépend essentiellement du gouvernement et de l'équipe de négociateurs. Je veux que ceux-ci pensent à ces gens et à leur emploi et qu'ils nous aident à protéger le Canada lorsqu'ils s'assoieront à la table de négociation.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les commentaires formulés par ma collègue. Je suis content de voir qu'elle est heureuse que la Chambre appuie la motion. Elle semble considérer qu'il s'agit là d'un genre d'événement historique et qu'une décision très importante a été prise aujourd'hui. Si je peux l'aider dans ce sens, je dirais que ce n'était franchement pas très difficile pour le gouvernement d'appuyer une motion proposée par l'opposition officielle qui reprend et appuie une politique que le gouvernement suit depuis deux ans.

La députée ne comprend-elle pas combien il a été facile pour nous d'appuyer une motion présentée par le porte-parole de l'Alliance qui reprend exactement les termes d'une politique que nous suivions déjà?

La députée a souligné que ses électeurs étaient de vrais Canadiens et qu'elle les appuyait. Mes électeurs, je le souligne, sont également de vrais Canadiens, tout comme le sont les électeurs de votre circonscription, Madame la Présidente.

Elle a mentionné que ses électeurs voulaient savoir ce qu'ils pouvaient faire pour que le gouvernement comprenne. Pourrait-elle aujourd'hui expliquer à ses électeurs et à la Chambre pourquoi, il y a un an, au moment où ce dossier en était à une étape critique, son parti a passé plusieurs semaines sans porte-parole en matière de commerce? Ses électeurs devraient savoir que son parti était alors tellement pris par des divisions internes que l'ancien chef, qui tente d'obtenir de nouveau l'investiture de son parti, n'a pas nommé de porte-parole en matière de commerce. Il est difficile de croire que l'opposition officielle du Canada n'avait pas de porte-parole pour mener ce dossier à un moment crucial dans l'histoire de notre pays. C'est un fait qu'on peut facilement prouver.

J'ai demandé aujourd'hui à l'ancien chef de ce parti de commenter, mais il s'est esquivé. La députée pourrait-elle nous expliquer pourquoi son parti a fait preuve d'un tel manque de disponibilité opérationnelle en ne nommant pas de porte-parole en matière de commerce? Je crois que ses électeurs ont le droit de connaître la réponse à cette question autant que les députés. J'attends sa réponse avec impatience.

● (1710)

Mme Betty Hinton: Madame la Présidente, qu'est-ce que je faisais il y a un an? Nouvellement élue, j'arrivais à peine au Parlement. En véritable néophyte, j'avais tout à apprendre. Que faisais mon parti? Avait-il désigné un porte-parole en cette matière? Peut-être pas à ce moment-là, parce que notre caucus entier jouait ce rôle. Jour après jour, nous intervenions à la Chambre, toujours pour faire valoir les préoccupations de nos électeurs.

Je n'ai jamais prétendu représenter de vrais Canadiens, tandis que les autres députés en représentaient des faux. Nous parlons tous au nom de véritables Canadiens. Il n'y a que la manière de les représenter qui n'est pas la même de part et d'autre de la Chambre.

Comme je l'ai dit hier, nos vis-à-vis peuvent dire ce qu'ils veulent pour sauver la face, mais cela me laisse indifférente. Je suis tellement heureuse qu'ils décident enfin de faire ce qu'il faut; je ne vais pas faire la difficile.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, la question est si importante et je viens d'entendre le secrétaire parlementaire attribuer des pouvoirs à l'opposition officielle, comme si le fait de ne pas avoir un porte-parole en matière de commerce pendant un jour ou deux, une semaine ou peu importe combien de temps, expliquait pourquoi nous sommes impliqués dans un différend sur le bois d'oeuvre et pourquoi il faut absolument progresser dans ce dossier. C'est bien ce qu'il a laissé entendre, d'après moi.

La députée a parfaitement raison. Les députés de la Colombie-Britannique ont soulevé cette question à la Chambre à maintes reprises. D'ici quelques jours, il y aura un an que l'accord sur le bois d'oeuvre a expiré. Le jour de la signature de cet accord, nous savions qu'il allait prendre fin exactement cinq ans plus tard. Il ne faut pas sous-estimer la science infuse pour comprendre que le gouvernement était lamentablement préparé à traiter cette importante question.

M. Pat O'Brien: Foutaise.

M. Grant McNally: Le secrétaire parlementaire dit que c'est ridicule. Je l'invite à venir visiter Hammond Cedar Mill, dans ma circonscription. Il s'agit de la plus vaste usine de bois de cèdre au monde. J'y étais la semaine dernière. Les travailleurs perdent leur emploi. L'usine Hammond vient de rouvrir ses portes, ce qui est un élément positif. Elle cherche une solution au problème et elle appuie cette motion.

Ma collègue ne convient-elle pas avec moi que c'est la réaction lamentable du gouvernement, ces dernières années, qui nous a mis dans cette situation pénible, avec la crise du bois d'oeuvre?

Mme Betty Hinton: Madame la Présidente, j'essaie de ne pas être trop politique, bien que nous soyons dans un milieu politique et que la question soit politique, mais j'ai déjà dit à la Chambre que je suis ravie.

Je tiens à répéter au député, qui vient de me poser la question, que je suis très heureuse de dire—et il y a quelques mois que je n'ai pas eu l'occasion de le lui dire—que j'appuie ses propos de tout coeur.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, je suis enchanté de votre magnifique travail à la présidence. Je rappelle au vice-président, qui vient de partir, qu'il a promis de lire mon allocution ce soir, car il ne pouvait pas être présent. Je ne partage mon temps de parole avec personne, car il n'y a personne avec qui le partager.

M. Grant McNally: Je vais le partager avec le député.

M. Larry Bagnell: Merci de l'offre généreuse. Cela fait toujours plaisir à un nouveau député.

Je remercie le ministre du Commerce international d'avoir écouté les instances du Yukon. Lorsque j'ai entretenu le ministre du grand nombre de préoccupations des représentants des usines et de l'industrie forestière pendant les nombreux mois qu'il a consacrés au dossier, il a été tout disposé à écouter et à s'occuper de notre industrie. Pendant la majeure partie du débat, le ministre était présent à la Chambre pour écouter les propositions de députés de tous les partis.

Je remercie également les députés d'avoir appuyé la motion à l'unanimité.

Les crédits

Un député allianciste a fait observer que les députés ont plus de choses qui les unissent qu'il n'y en a qui les divisent. C'est un microcosme du Canada proprement dit. Nous avons plus de choses qui nous unissent qu'il n'y en a qui nous divisent. Nous visons tous des objectifs semblables. Nous voulons élever notre famille et bien gagner notre vie. C'est fantastique lorsque nous arrivons à nous entendre sur des questions comme celle-ci. Il serait souhaitable que l'on y arrive plus souvent, au Parlement, pour le bénéfice de tous les Canadiens. Nous pourrions intervenir fermement dans le monde pour protéger les intérêts canadiens et faire des progrès. C'est là l'objectif de tous les députés.

Pendant l'enquête sur le commerce menée par les États-Unis, l'industrie canadienne a présenté plus de 100 demandes d'exclusion d'espèces et de produits. On y demandait notamment l'exclusion du cèdre rouge de l'Ouest, des cèdres rouge et blanc et d'une série de produits ayant fait l'objet d'un procédé de fabrication ultérieur. Le gouvernement du Canada a appuyé activement ces demandes pendant le déroulement des enquêtes, déposant de nombreux mémoires qui encourageaient fermement le département du commerce américain à prendre sérieusement en considération toutes les demandes d'exclusion.

L'industrie canadienne a largement plaidé en faveur de ces exclusions, particulièrement en ce qui concerne les espèces de cèdre et de pin de haute valeur. Le département du commerce américain, après avoir étudié de nombreuses demandes venant de sociétés et d'associations, n'a exclu qu'un nombre limité de produits et n'a écarté aucune espèce. C'est une décision arbitraire et injuste. Nous sommes déçus de cette décision, mais les interventions du département du commerce ne constituent rien d'autre que la poursuite des pratiques américaines en matière de négociations.

Le gouvernement du Canada cherche la façon d'assurer un traitement équitable à tous les segments de l'industrie canadienne des produits du bois dans quelque accord que ce soit. Le Canada déposera d'autres mémoires et interviendra à l'occasion d'une audience du département du commerce pour demander avec insistance l'exclusion d'espèces et de produits. Nos négociateurs chercheront également à obtenir d'autres exclusions dans tout accord auquel nous pourrions aboutir avec les États-Unis.

Les producteurs de bois canadiens qui ne bénéficient pas de programmes auxquels s'appliquent les enquêtes américaines peuvent demander à être exemptés des droits. Ces exclusions sont accordées de façon très discrétionnaire par le département américain du Commerce.

Le gouvernement du Canada a travaillé en étroite collaboration avec les sociétés, les associations d'industries ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux afin que les sociétés ayant le droit d'être exclues de l'application de cette mesure commerciale puissent demander une exclusion. Le dossier de quelque 350 sociétés canadiennes a été soumis pour étude en octobre dernier. On y retrouve environ 200 entreprises de nouvelle ouverture, des manufacturiers de bois de sciage secondaires fabriquant des produits à valeur ajoutée.

Le gouvernement fédéral, les territoires, les provinces, les associations industrielles et les entreprises ont fait des efforts extraordinaires pour présenter des demandes exactes, complètes et parfaitement conformes aux règles américaines. Quatre mois plus tard, le département du Commerce annonçait que, sur quelque 350 demandes, il n'était disposé à considérer qu'une poignée de sociétés.

●(1715)

Les 30 entreprises choisies obtiennent leur bois de terres privées, des Maritimes, du Yukon ou des États-Unis. Même si nous sommes heureux que les États-Unis envisagent d'accorder des exemptions à un certain nombre de sociétés, le Canada est extrêmement déçu de la décision de faire abstraction de plus de 320 demandes.

Le département du Commerce a maintenant fini de vérifier les sociétés envisagées. Il annoncera les résultats du processus d'exemption lorsqu'il aboutira à une décision finale au sujet des subventions le 21 mars. Le Canada continue à essayer d'obtenir des exemptions dans les discussions courantes, surtout en ce qui concerne les produits retransformés.

La proposition canadienne reconnaît qu'une mesure frontalière doit être conçue pour éviter de désavantager le secteur du bois de sciage par rapport aux autres producteurs. Les États-Unis n'ont pas encore donné de réponse détaillée aux mesures de transition proposées par le Canada, y compris les mesures d'exemption.

Contrairement à l'attitude déraisonnable adoptée jusqu'ici par les États-Unis dans l'enquête sur les subventions, par exemple en imposant un droit provisoire sur la valeur finale, ce qui est insensé, le Canada a proposé que le droit à l'exportation soit imposé sur la valeur initiale. La valeur initiale reflète le fait que les producteurs de bois de sciage obtiennent leur matière première dans le cadre de transactions sans lien de dépendance. Elle éviterait la taxe à la valeur ajoutée, attribuable aux frais de transports, que ces producteurs et d'autres producteurs secondaires doivent assumer.

Je voudrais m'adresser à nos amis américains, et notamment à ceux qui pourraient être à l'écoute chaque fois que nous tenons ces débats. Nous avons eu de nombreux débats sur le bois d'oeuvre pour exprimer notre point de vue sur ce travesti de justice contre le Canada. Chaque fois que je parle de des Américains qui seraient peut-être à l'écoute, j'espère que quelques-uns de plus comprendront mon message.

J'ai récemment assisté, avec plus de 500 autres personnes, surtout des Américains, à une cérémonie organisée pour célébrer les relations entre les deux pays, l'aide accordée par le Canada lors des événements du 11 septembre et l'aide que nous continuons à donner à leurs effectifs militaires pour les protéger et réaliser nos objectifs communs.

Comment un pays aussi étroitement lié à nous peut-il prendre des décisions commerciales aussi arbitraires, y compris celle qui concerne le bois d'oeuvre? Je sais que la plupart des Américains n'ont rien à voir avec ces décisions. C'est une vieille disposition archaïque de la loi qui n'a pas encore été supprimée et qui permet à quelques petits fonctionnaires d'embarrasser leur pays partout dans le monde en imposant unilatéralement des droits arbitraires et déloyaux comme ceux-ci. Je me demande parfois comment un pays si puissant qu'il peut poser un homme sur la lune ne peut pas se débarrasser d'un petit irritant juridique qui permet à des fonctionnaires subalternes d'embarrasser leur pays.

Je veux seulement dire à quel point c'est embarrassant pour ma circonscription du Yukon, qui est bien sûr touchée, comme le reste du Canada, par les dispositions de cette entente. Celles-ci laissent entendre que les États-Unis, ce grand pays que la plupart des Américains jugent passablement puissant au plan économique et pourvu d'entreprises plutôt solides par rapport aux autres pays, sont effrayés par un endroit modeste appelé Yukon. Permettez-moi de vous décrire cet adversaire que les Américains craignent et évitent comme la peste.

Les crédits

Le Yukon est très éloigné des consommateurs américains qui vont acheter ce bois. La plupart des Américains n'y ont probablement jamais mis les pieds. Il n'en ont probablement jamais entendu parler. Ils ne sont probablement jamais allés visiter cet endroit parce que cela coûte des milliers de dollars pour y aller. Il va de soi, donc, qu'il en coûte des milliers de dollars pour expédier le bois dans leurs magasins pour faire concurrence aux producteurs américains.

Les arbres au Yukon ont des centaines d'années. Ils poussent très haut dans la région arctique nord. À cause du froid, il leur faut beaucoup plus de temps pour grandir que les arbres que les Américains font pousser et vendent dans leurs magasins.

Imaginez maintenant les coûts de la main-d'oeuvre dans l'Arctique. Ils sont bien plus élevés dans cette industrie où la concurrence est très forte.

● (1720)

Pensez aux coûts du chauffage dans cette région. Quand nous avons besoin d'un homme de métier, nous devons aller le chercher à des centaines de milles. On doit parfois faire venir des pièces d'équipement pour les scieries depuis des endroits situés à des milliers de milles. Comment peut-on vraiment concurrencer qui que ce soit? Pourtant, les États-Unis, dans toute leur grandeur, semblent nous craindre et prétendent devoir ajouter des droits de 30 p. 100 pour se protéger contre ce formidable ennemi.

Une bonne partie des terres où s'approvisionnent certaines usines de sciage sont des terres octroyées en vertu d'ententes de règlement des revendications territoriales, qui sont en fait des terres privées et non subventionnées. On ne peut pas subventionner ce genre de propriété.

Une bonne partie des terres dans ce territoire menaçant du Grand Nord sont semi-arides. On n'y trouve pas beaucoup d'eau comparativement aux grandes forêts pluviales des régions côtières américaines. Nos arbres prennent beaucoup de temps à pousser et ils sont de petite taille. On peine à imaginer que nous représentons une menace pour la concurrence.

Imaginons la course vers un magasin aux États-Unis. Voyons qui gagnera la course, qui pourra expédier son bois d'oeuvre à ce magasin au plus bas prix.

Il y a une scierie un peu plus loin sur la même rue. Elle met le bois d'oeuvre sur un camion et le transporte jusqu'au magasin.

Puis il y a l'ennemi dont les Américains sont terrifiés. Il est à des milliers de milles et doit dépenser des centaines et des centaines de dollars pour payer le carburant, le chauffeur de camion et les pièces de camion afin de traverser le Yukon et toute la Colombie-Britannique pour transporter son produit jusqu'au magasin, et c'est la même chose si le transport se fait par bateau. Avec les coûts de main-d'oeuvre plus élevés, les coûts de chauffage plus élevés et les arbres qui ont pris des centaines d'années à pousser, quel genre de concurrence peut-il y avoir?

Nous devrions penser à ce qu'il en coûterait en réalité pour offrir ce bois d'oeuvre dans ce magasin, à côté du produit provenant de la scierie américaine située tout près de là. Cela coûterait tellement plus cher. Pourtant, cette disposition ridicule dit que les Américains devront ajouter 30 p. 100 au coût du produit canadien dans ce magasin s'ils veulent l'acheter.

Si nous ajoutons 30 p. 100 au montant supplémentaire que cela coûterait déjà, pensez au prix que les Américains doivent payer pour le bois d'oeuvre et les matériaux de construction. Il est ridicule qu'une poignée de fonctionnaires subalternes et d'entreprises aux

États-Unis aient permis que cette disposition archaïque soit maintenue.

J'implore les Américains au nom de mes électeurs. Nous ne pouvons pas les aider ici. Les Américains ont leurs membres du Congrès pour protéger les gens pauvres qui doivent payer ces prix exorbitants, pour protéger les magasins de matériaux de construction qui ont besoin de vendre ces produits et les employés de ces magasins, et pour protéger la classe moyenne.

Le prix des logements a beaucoup augmenté à cause des taxes élevées sur le bois d'oeuvre. Les Américains doivent avant tout protéger les gens pauvres—et il y en a dans les deux pays—qui ont besoin d'un logement. Je les implore de faire cela et de demander à leurs membres du Congrès d'éliminer cette disposition ridicule et ces sanctions commerciales arbitraires contre les produits canadiens, parce que nous sommes parmi leurs meilleurs amis au monde.

● (1725)

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je remercie le député de Yukon de son discours. Je sais que cette question lui tient beaucoup à coeur. J'ai trouvé son discours très instructif. Je n'avais pas la moindre idée qu'il y avait une industrie du bois d'oeuvre au Yukon.

Je voudrais, par curiosité personnelle, poser une série de questions au sujet de l'industrie au Yukon, de sa taille, de ses emplois, de ses répercussions et de ses marchés.

Je veux rectifier une chose qu'a dite le député. Je pense qu'il se trompe quand il affirme que les Américains ne connaissent pas le Yukon. J'ai déjà assisté à Seattle à une fête où un groupe de joyeux lurons éméchés ont commencé à réciter *The Shooting of Dan McGrew*; c'est donc plus connu que le député ne le pense.

Le Yukon est évidemment un territoire et non pas une province et, de ce fait, il relève de la compétence fédérale. Je ne sais pas si son secteur forestier est entièrement géré par le biais d'une réglementation territoriale ou si le gouvernement fédéral y joue un rôle quelconque. Cela pourrait nous donner une idée de la situation, car le système là-bas est différent de celui qui existe dans les provinces.

Je m'intéresse au système de réglementation qui est utilisé. Pouvons-nous apprendre quelque chose au sujet des préoccupations que les Américains soulèvent sans cesse et de leur légitimité ou non-légitimité? Le Yukon agit-il différemment ou adopte-t-il, tout simplement, le même genre de méthodes que les Américains dénoncent si fortement lorsqu'ils parlent de certaines de nos autres provinces?

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions. J'ai toujours apprécié sa contribution à la Chambre. J'aime croiser le fer avec lui.

Il a posé plusieurs questions et j'en suis heureux. Il y a plusieurs choses que je n'ai pas dites dans mon discours et qui auraient pu l'éclairer. Il a mentionné *The Shooting of Dan McGrew* de Robert Service, ce grand poète canadien dont les Alaskans raffolent du fait de la ruée vers l'or, et ils essaient de s'approprier de l'un de nos poètes.

Je vais parler un peu de l'industrie et de nos marchés. Comme tout le monde au Canada et aux États-Unis le sait, l'industrie du bois d'oeuvre est hautement compétitive. Nous avons du mal à garder nos scieries ouvertes. Nous en avons plusieurs, mais la majorité ne peuvent rester ouvertes dans ces conditions. Elles ne peuvent ouvrir que la moitié du temps quelles que soient les conditions, alors nous avons très peu de scieries.

Les crédits

Au Yukon, nous avons une association de l'industrie forestière très efficace pour les petites scieries. Il y a quelques semaines, j'ai visité une scierie à Teslin, qui appartient à une Première nation. Elle est située à des centaines de milles de tout et elle est donc difficile à gérer. La plupart des arbres sont soit des épinettes blanches soit des pins tordus. Certains ont 300 ans. Leurs anneaux de croissance sont très rapprochés parce qu'ils mettent très longtemps à pousser dans un environnement froid et sans eau.

La question d'un régime réglementaire est excellente. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, la scierie de Teslin et certaines autres scieries appartiennent à des Premières nations. Ces dernières exploitent des terres qui leur ont été octroyées et qui sont donc privées, ce qui les exempte de tout droit. J'ignore combien de temps il faudra avant que le département américain du Commerce s'en aperçoive, mais cette situation est unique au Yukon.

Comme le député l'a dit, le reste du Yukon est actuellement un territoire, mais la Chambre des communes a adopté à l'unanimité le projet de loi C-39, la Loi sur le Yukon, qui en est maintenant à l'étape de la troisième lecture au Sénat. Il transférerait au Yukon des champs de compétences qui appartiennent actuellement au gouvernement fédéral, même si certaines des dispositions, conditions et régimes réglementaires relevant du gouvernement fédéral sont très similaires à ceux des provinces. Ce dont le département américain du Commerce risque de se plaindre est que bien que les scieries soient dirigées par le gouvernement fédéral, elles risquent, à courte échéance, d'être dirigées par le gouvernement du Yukon et relèveraient donc d'un régime réglementaire qui ne serait aucunement différent de celui des provinces. Le gouvernement du Yukon pourrait alors apporter les mêmes changements, les mêmes modifications et autres arrangements pour rendre l'industrie acceptable.

Comme je le disais, il est absolument ridicule que l'on puisse penser que nous pourrions être une menace pour quiconque. C'est comme si un éléphant et une souris décidaient de se mesurer l'un à l'autre et que l'éléphant demandait une avance de 33 p. 100 pour être sûr de gagner.

• (1730)

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer au débat à ce stade tardif de la journée. Je félicite la Chambre et tous les partis d'avoir consenti à l'unanimité à l'adoption de la motion présentée par l'opposition officielle. Je trouve cela merveilleux.

Je suis particulièrement optimiste à ce sujet. Je suis convaincu que, lorsqu'il est allé voir le président des États-Unis aujourd'hui, le premier ministre s'est demandé de quel soutien il disposait effectivement au Canada concernant la position préconisée dans cette motion.

Avant la fin de la séance d'aujourd'hui, les députés ont convenu à l'unanimité de fournir au premier ministre toutes les munitions nécessaires pour affronter le président des États-Unis. Le premier ministre a pu annoncer en pleine connaissance de cause que la Chambre des communes du Canada lui accordait son soutien plein et entier. Avant, il n'aurait pas pu le faire. Il est réconfortant de voir que l'opposition officielle a enfin pu montrer la voie au gouvernement du Canada et lui indiquer la position à adopter. C'est extraordinaire.

Pour l'information de tous ceux qui nous écoutent en cette fin de journée et qui veulent savoir ce que le président américain entendra de la bouche du premier ministre du Canada, je puis dire qu'il entendra affirmer que les principes et les dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord de

libre-échange nord-américain, y compris du mécanisme de règlement des différends, doivent s'appliquer intégralement au commerce du bois d'oeuvre et qu'on exhortera notre gouvernement à ne pas accepter de règlement négocié.

J'espère que, pour ce différend concernant le bois d'oeuvre, le premier ministre n'acceptera pas de règlement négocié hors de l'ALENA et de l'ALE à moins que ce règlement ne garantisse un accès libre et sans entraves au marché américain et ne comporte des mécanismes de règlement des différends pouvant prévaloir sur les mesures commerciales nationales. Nous nous mettons ainsi en position de force et nous rallions l'industrie et tous les partis de la Chambre. C'est ce qui fait la force de notre position.

Pourquoi cette question nous préoccupe-t-elle tant? Elle représente des occasions d'affaires de 16 milliards de dollars pour la seule province de la Colombie-Britannique. Des milliers de personnes ont perdu leur emploi parce que le gouvernement a refusé de se pencher sur le problème il y a cinq ans. Il savait bien ce qui allait arriver. Il savait bien que l'accord sur le bois d'oeuvre, qui ne faisait pas partie de l'ALENA, viendrait à échéance. Il savait qu'il fallait faire quelque chose.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Rien. Il n'a rien fait d'autre que de faire taire la Chambre. Pendant ce temps, au moins 18 000 personnes ont perdu leur emploi dans la seule province de la Colombie-Britannique. L'industrie a également été durement frappée en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique, en Nouvelle-Écosse et dans toutes les autres provinces au pays.

Une voix: Et au Yukon.

M. Werner Schmidt: Et au Yukon, oui.

Voilà ce qui s'est produit. Il était important de reconnaître alors la gravité de cette question, mais le gouvernement n'a rien fait. Il en est venu à la dernière minute à la conclusion que ce serait une bonne idée d'envoyer le premier ministre aux États-Unis pour faire semblant qu'on faisait quelque chose.

Sans l'appui de l'opposition officielle, le premier ministre n'aurait rien eu à dire aujourd'hui. Je suis heureux qu'il ait eu plusieurs choses à dire aujourd'hui. C'est très important. Le secrétaire d'État dit que c'est vrai, qu'il est grand temps que nous écoutions l'opposition officielle. C'est bien de savoir qu'il est de notre côté cet après-midi.

C'est une question complexe. J'aimerais d'ailleurs préciser officiellement combien elle est grave. Ce conflit avec les États-Unis dans le domaine du bois d'oeuvre est une question très complexe. Elle traîne depuis cinq ans déjà. C'est très long. Le fond du problème du bois d'oeuvre résineux porte sur le libre-échange entre deux pays souverains.

Il ne faut pas oublier que nous sommes deux pays souverains. Nous sommes fiers d'être Canadiens. Nous sommes également fiers que les Américains soient Américains. Nous aimons beaucoup faire des affaires avec eux et ils aiment beaucoup faire des affaires avec nous. Nous aimerions qu'une entente juste et sans entrave soit conclue entre nos deux pays pour nous assurer qu'un groupe de tire pas avantage de l'autre. Nous ne voulons pas en imposer aux Américains et nous ne voulons pas qu'ils nous en imposent non plus. Nous sommes indépendants. Nous sommes souverains. Nous voulons travailler ensemble.

Initiatives parlementaires

●(1735)

La législation commerciale américaine permet à l'industrie de s'attaquer aux importations étrangères dans une mesure qui n'est pas permise par le droit international. Les États-Unis souscrivent au droit international en matière commerciale, mais leurs lois intérieures autorisent le protectionnisme, particulièrement dans le cas d'industries bien établies, puissantes et influentes.

Voilà l'aspect sérieux de la question. Il faut reconnaître que la souveraineté et l'équité sont des enjeux. Il faut reconnaître que la primauté du droit prévaut dans tous les cas. S'il y a contradiction ou conflit entre des lois, comme dans le cas présent entre le droit international et les lois protectionnistes d'un pays, il faut créer un contexte dans lequel il sera possible de survivre sans heurter les intérêts de quiconque et sans favoriser un groupe au détriment d'un autre. Voilà ce qui en est.

L'industrie américaine soutient que notre gouvernement subventionne l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. C'est l'argument qu'elle a utilisé pour s'en prendre à l'industrie canadienne. Or, les Américains prétendent que ce sont les Canadiens qui s'attaquent à leur industrie. Pour les Américains, comme nos pratiques forestières diffèrent des leurs, elles équivalent à une subvention.

Nos terres appartiennent dans une large mesure à l'État. Les prix pour la récolte de bois sont établis par un comité, selon une formule compliquée. Aux États-Unis, les terrains forestiers appartiennent surtout à des intérêts privés. Les propriétaires fonciers américains effectuent souvent la récolte du bois eux-mêmes pour éviter de payer des droits de coupe. En fait, les Américains comparent des éléments qui ne sont pas vraiment comparables.

Il est intéressant de noter que le système d'enchères utilisé par le Service des forêts des États-Unis sur les terres fédérales a dû faire l'objet d'une aide spéciale du Congrès à chaque tentative, dans le passé. Nous n'avons pas le temps d'entrer dans les détails, mais il y a 20 ans, le gouvernement américain a dû renflouer son industrie qui traversait une période difficile.

Le véritable objectif des mesures prises par l'industrie américaine à l'égard du bois d'oeuvre canadien était de limiter la quantité de bois exporté aux États-Unis, mais dans les déclarations publiques, les Américains ont soutenu que les pratiques forestières canadiennes laissaient à désirer et devaient être modifiées. Comme les poursuites judiciaires sont si longues et si coûteuses, le Canada a fait des efforts pour apaiser l'industrie américaine et pour obtenir en contrepartie une part de marché garantie. Toutefois, cela entraîne une perte de souveraineté nationale.

Nous devons rétablir notre souveraineté à titre de nation. Nous devons veiller à comparer des comparables et nous assurer que les droits qu'on nous impose sont légitimes. Nous avons constaté à maintes reprises que les droits qu'on nous imposait auraient probablement été rejetés par le tribunal de l'Organisation mondiale du commerce. Voilà la question. Voilà l'objet de la négociation.

L'industrie canadienne est-elle prête à négocier un accord à n'importe quel prix? La réponse est non. Nous voulons un accord équitable. Nous voulons un commerce sans entraves. Nous voulons notre part du marché américain. Si certaines usines ou scieries ou certains producteurs des États-Unis ne peuvent soutenir la concurrence de nos usines plus compétitives et technologiquement supérieures, c'est leur problème, pas le nôtre.

Nous devons reconnaître que nous pouvons vivre et travailler ensemble. Nous pouvons établir des relations commerciales positives et profitables pour les industries des États-Unis et du Canada. Avant tout, nous devons conclure un accord qui donnera

aux Canadiens des emplois stables et fiables. Nous avons besoin de permanence et de fiabilité. Les entreprises doivent pouvoir concevoir des équipements à la fine pointe de la technologie et investir dans ces équipements. Les gens doivent pouvoir compter sur des emplois durables. Les entreprises doivent aussi pouvoir compter sur la durabilité. C'est seulement dans de telles conditions qu'on pourra avancer.

Nous ne voulons pas d'un accord qui pourrait s'évaporer demain matin ou dans cinq ans. Nous serions alors revenus à la case départ. Nous voulons la permanence. Nous voulons pouvoir prévoir l'avenir et procurer des profits à tous les intervenants et des emplois à tous nos gens.

●(1740)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 17 h 42, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée adoptée.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 17 h 42, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier le paragraphe 231(4) du Code criminel du Canada de façon à étendre la définition de meurtre au premier degré pour inclure la mort d'un pompier dans l'exercice de ses fonctions, et modifier l'article 433 du Code criminel qui traite du crime d'incendie en y ajoutant un passage concernant la mort ou les blessures causées à un pompier qui combat un incendie ou une explosion intentionnels.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole ce soir à la Chambre non seulement au nom de mes électeurs de Surrey-Centre, mais aussi au nom de tous les courageux pompiers canadiens.

Je tiens à remercier le député de Lethbridge d'appuyer ma motion. Il est lui-même un ancien pompier.

Tout le monde reconnaît que les pompiers jouent un rôle important dans la société canadienne, car ils protègent les personnes et les biens en se portant au secours de leurs concitoyens et en éteignant les incendies. Nous avons tous été attristés d'apprendre récemment la mort de six enfants dans un incendie sur l'île de Vancouver. Les pompiers n'ont réussi à arriver sur les lieux qu'une heure et demie après le début de l'incendie. C'était très triste.

En outre, nous reconnaissons tous que la lutte contre les incendies est une occupation dangereuse et comporte le risque inhérent de blessures ou de mort. Combattre les incendies est quatre fois plus dangereux que n'importe quelle autre occupation mais suscite la plus grande confiance dans le public, plus que n'importe quelle autre profession.

Initiatives parlementaires

Le nombre des décès et des blessures dont les pompiers sont victimes continue d'augmenter et la douleur humaine qui en découle est aussi bien réelle. Quand ces décès et ces blessures résultent d'une action délibérée ou de la négligence de la part de membres du public, cela donne lieu à une véritable tragédie.

On a dénombré 13 724 incendies criminels au Canada l'an dernier. J'ai été vraiment alarmé d'apprendre que plus de 30 p. 100 des incendies dans Surrey étaient considérés criminels. Une très forte proportion d'entre eux comportait des pièges. Il y a eu des incendies criminels dans des écoles et de fortes explosions dans des quartiers résidentiels.

Ces incendies sont inquiétants. Certains sont causés purement par malice, mais beaucoup d'autres ont été allumés dans des intentions plus sinistres, pour dissimuler des activités illégales comme la culture de la marijuana ou des laboratoires de fabrication de méta-amphétamines. D'autres fois, les pompiers répondant à des appels découvrent que les lieux sont piégés au moyen d'arbalètes, de bidons de gaz propane prêts à exploser, de sections de plancher enlevées ou d'autres causes de danger graves mais intentionnelles. Ces dispositifs criminels visent à tuer ou à blesser quiconque, y compris les pompiers, s'immisce dans les activités des trafiquants de drogue. Plusieurs cas effrayants ont été découverts, notamment en Colombie-Britannique, où les activités de culture de marijuana augmentent très rapidement, menaçant inutilement la vie et le moral des pompiers.

Le Code criminel du Canada présente une grave lacune, à savoir qu'il n'applique pas aux pompiers qui risquent plus leur vie les mêmes dispositions qu'aux policiers. Il arrive de plus en plus souvent que des pompiers, travaillant de concert avec des policiers, soient envoyés en première ligne pour défoncer des portes lors d'opérations liées au trafic des stupéfiants. Dans ces cas-là, les policiers armés sont derrière les pompiers non armés qui se trouvent directement sur la ligne de feu. La situation empire puisque les opérations de ce genre sont hélas de plus en plus nombreuses. Force est de constater que les conditions de travail des pompiers ont radicalement changé. Il est temps que le Code criminel protège mieux les pompiers que eux-mêmes protègent la population dans l'exercice de leurs fonctions.

• (1745)

Le Code criminel doit être renforcé par l'ajout d'infractions criminelles comme le fait de provoquer délibérément des incendies ou des explosions mettant en danger la vie de pompiers. Il est impératif que des modifications législatives soient apportées le plus rapidement possible pour protéger les gens qui risquent leur vie au service de la population.

Le Code criminel ne prévoit aucune sanction pour les incendies criminels causant la mort de pompiers ou les blessant dans l'exercice de leurs fonctions. Pourtant, le Code criminel renferme des dispositions spéciales pour les policiers. Ceux-ci sont protégés par le Code criminel, mais pas les pompiers qui font un travail semblable dans des circonstances semblables. Tant les pompiers que les policiers protègent régulièrement la population. Il est temps que nos lois reconnaissent que les pompiers courent les mêmes risques dans des situations semblables.

Il est donc clair qu'il nous faut une disposition dans le Code criminel qui ferait en sorte que les criminels y pensent à deux fois avant de provoquer des incendies criminels, de blesser ou de tuer des travailleurs chargés de protéger le public. De toute évidence, nos lois actuelles contre le meurtre, les agressions ou les incendies criminels ne protègent pas les pompiers, quand les criminels pensent pouvoir

provoquer des incendies criminels ou des explosions en toute impunité.

D'aucuns pourraient me demander quelle est la nécessité de ma motion puisque notre Code criminel reconnaît déjà les crimes tels que l'incendie criminel et le meurtre au premier degré. L'Association internationale des pompiers reconnaît que la motion n° 376 vise précisément à modifier le Code criminel de façon à inclure la mort de pompiers combattant un incendie criminel et à assortir cet acte criminel de sanctions plus sévères. En termes légaux, la motion n° 376 prévoit des mesures dissuasives visant à empêcher les actes criminels causant des blessures ou la mort à des pompiers.

Ma motion presse aussi le gouvernement de modifier le paragraphe 231(4) du Code criminel portant sur le meurtre au premier degré et l'article 433 qui traite du crime d'incendie en y précisant qu'une personne reconnue coupable d'un tel crime est passible d'une peine minimale d'emprisonnement à perpétuité. Elle apporte une correction essentielle. Ma motion presse le gouvernement d'inclure la mort de pompiers combattant un incendie criminel.

Il importe aussi de modifier l'article 268, qui porte sur les voies de fait graves, afin de préciser que cet acte criminel est passible d'un emprisonnement maximal de 10 ans. Les pompiers doivent être protégés des voies de fait qui causent des blessures, des mutilations, des défigurations ou qui mettent leur vie en danger dans l'exercice de leurs fonctions. Les interventions liées au commerce illégal de drogues comportent de tels dangers. M. Lorne West, président de l'association des pompiers de Surrey, qui comprend 350 pompiers professionnels de la ville de Surrey, m'a dit savoir que des criminels mal intentionnés utilisaient des engins capables de tuer sans discrimination quiconque se mêlait de ces opérations illégales.

Dans sa réponse à une lettre dans laquelle je lui faisais part de mes préoccupations à cet égard, l'ancienne ministre de la Justice m'a remercié et m'a assuré que ses fonctionnaires se penchaient sur la question. Je dirais que la période d'étude est terminée et qu'il est temps que le gouvernement agisse. Il incombe au gouvernement fédéral, et à lui seul, de modifier le Code criminel afin de protéger les pompiers.

Je crois sincèrement que cette motion aborde un sujet d'un grand intérêt au plan de la politique publique, compte tenu du fait que nos quartiers sont vulnérables aux incendies en tout temps et n'importe où. Ce sont les valeureux pompiers, hommes et femmes, qui protègent nos vies et nos biens dans ces circonstances.

Initiatives parlementaires

● (1750)

J'ai reçu beaucoup de lettres d'appui à ma motion de la part de groupes locaux et nationaux de pompiers. Au nom de ses 17 000 membres canadiens, l'Association internationale des pompiers a dit à bien des reprises qu'elle appuyait ma motion et m'a remercié des efforts que je déploie pour ses membres. La Surrey Firefighters Association, au nom de ses 350 membres, les pompiers de métier de Surrey, m'a remercié et m'a accordé son soutien. L'Association canadienne des chefs de pompiers compte 1 000 membres. Son bureau de direction a unanimement appuyé ma motion et a applaudi mes efforts. Répondant à ma demande d'intervention rapide, l'ancienne ministre de la Justice et procureur général du Canada m'a écrit pour me remercier de lui avoir fait part de mes opinions sur ces questions importantes de politique d'intérêt public.

La motion n° 376 dépasse les questions d'intérêt strictement local. Les pompiers de New York et du Canada méritent la même protection. D'autres instances ont déjà pris des mesures pour protéger leurs pompiers au moyen du droit pénal. Aux États-Unis, par exemple, la Californie, le Nevada, l'Illinois, la Géorgie, l'Idaho, le Massachusetts, le Montana et le Mississippi ont récemment modifié leurs dispositions pénales pour tenir compte des actes qui entraînent la mort d'un pompier ou lui causent des blessures.

La simple logique devrait inciter le Canada à suivre le mouvement en adoptant la motion n° 376 qui est à l'étude. Soit dit en passant, le Canada n'a pas encore établi de programme de prestations pour les agents de la sécurité publique, un fonds qui verserait des prestations aux veuves de pompiers, de policiers et d'autres agents de la sécurité publique qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Il faut mettre sur pied ce genre de programme.

La motion est dénuée de tout esprit de parti et sera utile à toutes les villes et localités, à la totalité des 301 circonscriptions. Elle mérite le soutien de tous les parlementaires de tous les partis, car elle permettra de corriger une injustice dont nos pompiers sont victimes. J'ai bon espoir que la sagesse de tous les députés l'emportera, que nous prendrons des mesures et apporterons au Code criminel les amendements voulus.

J'ai fait inscrire beaucoup de motions et de projets de loi au *Feuilleton* sous la rubrique des initiatives parlementaires, mais j'ai choisi celle-ci parce qu'elle est vraiment importante si nous voulons rendre justice aux pompiers au moyen du Code criminel. Lorsque mon nom a été tiré au hasard, je pouvais choisir n'importe quelle motion, et mon choix s'est arrêté sur celle-ci.

Les événements survenus récemment ont permis de mettre en relief les dangers auxquels sont confrontés les pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. Nous avons vu le nombre de morts qu'ont faits les événements du 11 septembre parmi les pompiers entre autres. Le monde a alors pris conscience des dangers auxquels font face les pompiers lorsqu'ils se portent au secours de leurs concitoyens. Le gouvernement ne rien faire contre les pertes de vie insensées qu'ont provoquées, entre autres parmi les pompiers, les événements du 11 septembre à New York, à Washington et en Pennsylvanie. En revanche, il peut faire quelque chose pour les pompiers au Canada. Il peut amender le Code criminel de façon à assurer une protection aux pompiers. Il peut défendre les intérêts des pompiers en adoptant les mesures réclamées dans la motion n° 376. Les mesures proposées dans la motion ont pour but de dissuader les personnes qui allument délibérément des incendies.

La motion n° 376 faciliterait le travail des pompiers, qui seraient entièrement protégés par la loi. Selon certaines enquêtes, les pompiers, suivis des infirmières, suscitent plus de respect que les

membres de tout autre profession. Les politiciens et les avocats sont loin derrière. Nous devons faire quelque chose pour ceux qui mettent leur vie en danger pour servir nos collectivités.

● (1755)

Il est temps que notre pays protège ceux qui se sacrifient pour le protéger. Mon temps de parole est écoulé et il n'est plus temps d'examiner cette question. Ce qu'il faut, c'est agir. Je demande à tous les députés d'appuyer cette motion.

Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion fasse l'objet d'un vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour que cette question fasse l'objet d'un vote?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de répondre à la motion n° 376 parrainée par le député de Surrey-Centre. La motion propose de modifier le Code criminel de façon à étendre la définition de meurtre au premier degré, afin d'inclure la mort d'un pompier en train de combattre un incendie intentionnel et de modifier la disposition qui traite du crime d'incendie en y ajoutant un passage concernant la mort ou les blessures d'un pompier dans ces circonstances.

Je conviens avec le député que les pompiers jouent un rôle crucial pour protéger des vies humaines et des biens. Je reconnais que leur travail est extrêmement dangereux et, comme tous les Canadiens, je rends hommage à leur bravoure et à leur engagement à fournir un service public.

La première modification proposée viserait le paragraphe 231(4) et aurait pour effet d'étendre la définition de meurtre au premier degré, afin d'inclure la mort d'un pompier en train de combattre un incendie criminel. Quand un officier de police ou un gardien de prison est tué dans l'exercice de ses fonctions, le paragraphe 231(4) assimile ce meurtre au meurtre au premier degré, peu importe qu'il ait été ou non prémédité et délibéré. La modification aurait pour effet d'étendre cette disposition aux pompiers.

Le gouvernement s'est engagé à protéger les pompiers contre les dangers liés aux incendies criminels. Cependant, nous ne croyons pas que les modifications proposées soient conformes à la Constitution. Selon une décision de la Cour suprême, une disposition de la Constitution stipule que, pour qu'un individu soit reconnu coupable de meurtre, il faut qu'il ait eu une intention subjective de tuer avant de le faire.

Un meurtre peut être du premier ou du deuxième degré. Dans la plupart des cas, le meurtre au premier degré est prémédité et délibéré. Cependant, quand un agent de police ou un gardien de prison est victime d'un meurtre dans l'exercice de ses fonctions, il s'agit d'un meurtre au premier degré, peu importe qu'il ait été ou non prémédité ou délibéré.

Initiatives parlementaires

Il est à noter que le paragraphe 231(4) n'accorde aucune protection spéciale à l'officier de police ou au gardien de prison tué dans l'exercice de ses fonctions. Cette disposition ne s'applique que dans les cas où un policier ou un gardien de prison est victime d'un meurtre.

Il n'est pas opportun d'étendre la définition de meurtre au premier degré du paragraphe 231(4) aux pompiers qui périssent en combattant un incendie criminel car, pour qu'il y ait meurtre, il faut habituellement qu'il y ait intention de tuer. La mort d'un pompier en pareille situation serait couverte par l'accusation d'homicide involontaire coupable, où la condition de l'élément mental est la prévisibilité impartiale du risque de dommage corporel qui n'est ni trivial ni transitoire, ou par l'accusation d'incendie criminel causant des dommages corporels.

Toutefois, si l'on planifiait et allumait un incendie dans l'intention de tuer un pompier, on commettrait un meurtre au premier degré car, de par sa nature même, l'acte d'allumer un incendie pour tuer un pompier est planifié et délibéré. Dans ce cas, un pompier qui est la cible d'une ferme intention de tuer est protégé par le Code criminel au même titre qu'un agent de la paix ou un gardien de prison.

J'insiste, le gouvernement ne croit nullement que les pompiers sont moins dignes de protection que les agents de la paix ou les gardiens de prison. Par exemple, si un agent de police était tué en essayant de sauver une personne en danger par suite d'un incendie criminel, l'accusation ne serait pas portée en vertu du paragraphe 231(4). De la même manière, si un agent de police était tué en poursuivant des criminels en voiture, ce ne serait pas un meurtre, car il n'y aurait eu aucune intention de tuer. On n'est pas accusé en vertu du paragraphe 231(4) rien que parce qu'un agent de police a été tué. Il faut qu'on ait eu l'intention de tuer et qu'on ait su que la personne tuée était un agent de police.

●(1800)

La motion prévoit aussi que le gouvernement modifie l'article 433 du Code criminel qui traite du crime d'incendie en y ajoutant un passage concernant la mort ou les blessures causées à un pompier qui combat un incendie ou une explosion intentionnels. Cet article prévoit déjà qu'est passible de l'emprisonnement à perpétuité toute personne qui cause intentionnellement par le feu des lésions corporelles à autrui, et partant à des pompiers.

En 1990, le Parlement a répondu aux préoccupations des pompiers à l'égard du crime d'incendie en apportant plusieurs modifications au Code criminel. L'intérêt de la loi est passé des crimes contre la propriété au danger que le crime d'incendie pose pour la vie, la sécurité et la propriété de tous les Canadiens et en particulier les pompiers. En outre, la peine maximale pour avoir causé des lésions corporelles par crime d'incendie est passée de cinq ans d'emprisonnement à l'emprisonnement à perpétuité.

Nous ne pouvons pas appuyer la motion pour les raisons que je viens d'exposer. Comme le député de Surrey-Centre, le gouvernement se préoccupe de la sécurité des pompiers et les remercie de leur bravoure et de leur engagement à l'égard du service public.

●(1805)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Madame la Présidente, je désire tout d'abord féliciter notre collègue pour son heureuse initiative. Nous connaissons sa sensibilité à ces questions. Je veux d'ailleurs que toutes les motions d'initiatives parlementaires devraient faire l'objet d'un vote. Quand un député se donne la peine de déposer une motion, nous devrions avoir la responsabilité, comme

parlementaires, de nous exprimer par un vote. Je regrette que ce ne soit pas le cas pour cette motion.

Je crois cependant qu'il peut se poser certains problèmes de droit. Si je me rappelle bien mes notions de droit criminel, pour que l'on puisse faire condamner un prévenu ou accuser quelqu'un que l'on souhaite voir sanctionné pour un meurtre au premier degré, deux conditions ont été retenues par la Cour suprême, et avant elle, par différentes cours d'appel des provinces.

Ces deux conditions sont les suivantes: il faut avoir l'*actus reus*, c'est-à-dire qu'il faut avoir eu le comportement; et le plus important —je crois que le secrétaire parlementaire y a référé—il faut avoir la *mens rea*. La *mens rea*, c'est très important en droit criminel; il s'agit de la preuve la plus difficile à établir; c'est au niveau de l'intention, de la disposition d'esprit, de la préméditation, du complot et de l'intention réelle.

Lorsqu'on parle de droit criminel, c'est un coefficient de difficulté élevé devant une cour de justice, ce n'est pas comme lorsqu'on conteste des dispositions en vertu du Code civil. Le droit criminel est sans doute, dans notre système de justice, le plus difficile d'application, parce que ce n'est pas une preuve que l'on fait selon la probabilité des événements. C'est une preuve hors de tout doute. Il faut que l'avocat de la Couronne ou la partie adverse fasse la preuve devant le tribunal que la personne a allumé l'incendie avec l'intention arrêtée, préméditée, définitive, de tuer un pompier.

Je sou mets à notre collègue que sur le plan du droit, une difficulté se pose. Le lien entre allumer un incendie à la suite duquel décède une personne, ce n'est pas la même chose que lorsque quelqu'un tue un policier, par exemple, au cours d'une poursuite. Le lien est beaucoup moins direct lorsqu'on parle d'allumer un incendie et que quelqu'un en décède. Devant une cour de justice, c'est une difficulté qu'on va rencontrer, si le Code criminel est amendé dans le sens que propose notre collègue.

Évidemment, personne ne pense que c'est moins tragique, moins éprouvant sur le plan humain, de perdre quelqu'un qui est décédé dans un incendie que de perdre quelqu'un à la suite d'un attentat, parce qu'on est policier et qu'on intervient sur la scène d'un crime. Personne ne croit cela. Mais on ne peut pas faire complètement abstraction de la Charte des droits, et surtout de ce que les cours de justice ont dit.

Je le rappelle, il y a une difficulté au plan du droit. Il faut avoir la *mens rea*, l'intention coupable. C'est extrêmement difficile à démontrer devant les tribunaux; c'est possible, mais c'est un concept qui a été très bien défini par la Cour suprême et les différentes cours de justice. Il faut aussi avoir l'*actus reus*, expression latine qui signifie comportement actif pour lequel on est sanctionné. C'est la première réalité.

On comprend l'objectif de la motion de notre collègue; c'est de dissuader des incendiaires d'allumer des foyers d'incendie pouvant mettre en danger la sécurité et l'intégrité physique des sapeurs-pompiers. Je crois que tous les partis à la Chambre pourront donner leur consentement à cet objectif. Je me suis demandé s'il ne devrait pas y avoir des dispositions dans le Code criminel pour faire de ce type de comportement une circonstance aggravante, que ce ne soit pas considéré comme un meurtre au premier degré, mais que ce ne soit pas non plus considéré comme un simple homicide.

Initiatives parlementaires

●(1810)

Dans le Code criminel, il y a certaines dispositions à cet effet. Par exemple, en 1995, le gouvernement a fait amender le Code criminel et on a adopté une loi sur les crimes haineux, qui était d'ailleurs réclamée depuis plusieurs années.

On reconnaît donc dans le Code criminel qu'il y a certains crimes qui, lorsqu'on s'en rend coupable, feront l'objet d'une sanction plus sévère. C'est ce qu'on appelle des circonstances aggravantes. Et un juge n'a pas le choix, lorsqu'il est en présence d'un crime comme celui-là, que d'en tenir compte parce que dans le Code criminel, les sanctions sont rarement mathématiques. Il y a toujours un aspect discrétionnaire dans une sentence imposée par un juge et il y a toujours, évidemment, des représentations sur sentence qui sont faites par les avocats.

Notre collègue ne devrait-il pas engager le dialogue non seulement avec les membres du Comité de la justice, mais aussi avec les sapeurs-pompiers et tous ceux qui sont intéressés par cette question, pour voir si la voie des circonstances aggravantes ne peut pas être un moyen de dissuader les gens qui se livrent à des méfaits comme ceux-là? Voilà donc ce qu'il en est de ma deuxième remarque.

Encore une fois, tous les députés qui déposent des motions le font parce qu'ils sont sensibles à une question. On n'a pas tous les mêmes intérêts ni la même sensibilité. Toutefois, il est dommage qu'on ait revu le Règlement de la Chambre des communes sans allonger le temps dévolu aux affaires émanant des députés. Je comprends la déception de notre collègue, à savoir que sa motion ne fera pas l'objet d'un vote. C'est une façon pour les parlementaires d'être plus dynamiques, d'être mieux considérés par nos concitoyens.

On le sait, on vit une crise des institutions. On se doit d'avouer que la confiance que les gens ont à l'endroit des politiciens n'est pas très élevée. Il faut que le fonctionnement des institutions amène nos concitoyens à avoir davantage confiance en notre action. On aurait pu, par exemple, décider d'éliminer la période des questions orales le vendredi et consacrer cette journée aux affaires émanant des députés. Il faut augmenter le nombre d'heures dévolues aux affaires émanant des députés.

C'est sûr que s'il n'y a que cinq heures par semaine consacrées aux affaires émanant des députés, il y aura évidemment peu de motions qui feront l'objet d'un vote. Je serais très favorable, et je plaide avec toutes les convictions que mon caucus me connaît, pour convaincre le député de Roberval qui, lui, convaincra les autres leaders à la Chambre de réaménager les travaux de cette Chambre, de sorte que tous les députés puissent, une fois par année, voir un projet de loi ou une motion faire l'objet d'un vote. De plus, on devrait augmenter le nombre d'heures dévolues aux affaires émanant des députés, pour qu'on fasse cet exercice profondément démocratique.

La motion qui est devant nous est importante. Treize mille foyers d'incendie sont allumés chaque année au Canada. En moyenne, 30 p. 100 de ceux-ci sont d'origine criminelle. Ce n'est pas une petite affaire dans la vie des communautés. C'est donc une question d'intérêt public et c'est une question de sécurité dans les communautés.

Toutefois, si notre collègue voit sa motion mourir au *Feuilleton*, sans dire qu'il a travaillé en vain, il reste que l'on pourrait aller beaucoup plus loin dans l'investigation.

Dans le cas qui nous préoccupe, peut-être que la solution n'est pas de faire d'un incendie, à la suite duquel décède un pompier-sapeur, un meurtre au premier degré, comme on nous le propose. Peut-être y a-t-il d'autres solutions, comme celle d'en faire une circonstance

aggravante ou regarder comment on peut faire pour que ce soit considéré plus que comme un simple homicide. Cependant, quand la motion meurt au *Feuilleton*, cela ne permet évidemment pas la suite des débats.

Est-ce que le temps qui m'était imparti est écoulé, madame la Présidente?

●(1815)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il vous reste 39 secondes.

M. Réal Ménard: Madame la Présidente, pensez à tout ce qu'on peut faire en 39 secondes; je pourrais vous demander en mariage; je pourrais écrire mon testament; je pourrais ramener ici les débats qu'on n'a pas faits au cours des dernières années. En 39 secondes, on peut changer le monde.

Cependant, tout ce que je ferai, c'est de souhaiter que la motion de notre collègue soit déferée au Comité permanent de la justice et que ceux qui sont concernés et ceux qui sont intéressés par cette motion puissent exprimer leur point de vue.

Je félicite notre collègue pour l'initiative qui a été la sienne.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de commenter cette motion d'initiative parlementaire. Il est opportun que nous réfléchissions au risque que prennent ceux qui sont chargés de protéger le public en cette semaine parlementaire où nous avons eu la visite annuelle de l'Association canadienne des policiers, autre groupe de personnes qui, comme les pompiers, sont chargées de la protection du public.

Dans l'ensemble, j'appuie la motion. Je sais qu'elle ne fera pas l'objet d'un vote, mais c'est une motion qui, comme le projet de loi C-419, permet à la Chambre de débattre ce sujet et qui, espérons-le, poussera un jour le gouvernement à réagir aux préoccupations exprimées par la motion n° 376 et par le projet de loi C-419.

Il n'y a pas dans le Code criminel ou, à ce que je sache, dans tout autre texte réglementaire, de dispositions portant spécifiquement sur la mort d'un pompier ou sur des blessures subies par ce dernier dans l'exercice de ses fonctions à la suite d'un acte criminel tel qu'un meurtre ou un incendie criminel. Ajouter des peines supplémentaires au Code criminel pour meurtre ou incendie criminel causant la mort d'un pompier pourrait contribuer à décourager les gens de commettre ce genre de crime.

Je ne suis pas sûr que cela serait utile dans le cas d'adolescents ou des jeunes de 12 ans qui allument des feux dans des garages, mais nous savons que le problème va beaucoup plus que loin que cela. Il y a dans ce pays beaucoup d'adultes qui sont responsables d'incendies criminels. Peut-être que s'ils savaient que, si un pompier était blessé ou tué en combattant un tel incendie, ils seraient tenus beaucoup plus responsables qu'ils ne le sont actuellement par le Code criminel, par les tribunaux et par la société, cela pourrait avoir un effet dissuasif sur eux. Cela aurait un effet bénéfique non seulement pour l'ensemble de la société, mais également pour ceux dont la propriété ne risquerait plus de devenir l'objet d'un incendie criminel, et surtout pour les pompiers eux-mêmes qui ne seraient pas appelés à combattre de tels incendies.

Je félicite les députés d'avoir présenté ces motions. J'espère que le ministre de la Justice trouvera l'inspiration pour agir très bientôt à cet égard. S'il proposait une mesure raisonnable, je suis certain qu'elle obtiendrait l'appui de la majorité, voire de l'ensemble de la Chambre, et son adoption pourrait se faire très rapidement.

Initiatives parlementaires

Je prie particulièrement mes collègues ministériels, qui forment eux-mêmes une majorité à la Chambre, de réfléchir à cela. Année après année, des pompiers se présentent ici pour faire leur lobbying annuel, et des députés leur ont exprimé leur soutien sur certains points. Ils ne devraient donc pas avoir à venir ici chaque année en se demandant pourquoi il ne s'est jamais rien passé. Les pompiers doivent trouver mystérieux d'avoir à revenir pour redemander certaines choses.

Je pense ici aux requêtes faites par les pompiers au cours des années pour qu'on modifie les règles touchant leur pension. J'espère qu'il y a des discussions entre les pompiers et les autres travailleurs qui trouvent que la nature de leurs fonctions, les risques qu'ils prennent et l'exposition à certains dangers les placent dans une situation où il vaut mieux pour eux prendre leur retraite plus tôt que trop tard. Cependant, ils doivent jouir d'un régime de retraite qui leur permette de faire cela sans encourir de pénalité.

C'est une chose que le gouvernement devrait leur accorder et qu'il aurait pu leur accorder il y a des années. On ne sait toujours pas pourquoi ce dossier n'avance pas, et j'exhorte le gouvernement et les députés libéraux d'arrière-ban à se retrousser les manches rapidement.

• (1820)

Ce n'est rien de révolutionnaire. C'est quelque chose qui peut être fait et qui, j'espère, sera fait bientôt. Il faut aussi examiner la question des indemnités aux survivants des agents de la sécurité publique ou un truc du genre. Il s'agit en fait de l'indemnité automatique que reçoit la famille ou les survivants d'un pompier, d'un policier ou de quelqu'un dans une catégorie d'emploi similaire qui perd la vie dans l'exercice de ses fonctions.

Je songe pour un instant à ce qui s'est produit à New York. Puisqu'une loi à cet effet existe aux États-Unis, je dirais que les familles des 300 pompiers ayant trouvé la mort le 11 septembre ont toutes reçu une telle indemnité. Si une catastrophe semblable se produisait ici, Dieu nous en garde, et que nous devions perdre 300, 100, 50 ou 10 pompiers d'un seul coup, les familles de ces victimes ne profiteraient pas de cette indemnité.

Je le répète, je suis ici depuis longtemps et, comme bien d'autres, j'ai écouté les pompiers au fil des ans. Ils viennent à mon bureau et disent que les députés libéraux les appuient et sont en faveur de leurs revendications. Si c'est le cas et s'ils ont l'appui de l'opposition, il devrait se produire quelque chose. C'est pour cela que nous sommes ici. Nous légiférons.

Qui dit à la majorité d'entre nous, une majorité formée de députés de tous les partis, y compris de députés libéraux qui disent aux pompiers qu'ils sont en faveur de ce genre de mesures, que nous ne pouvons pas faire cela? Je pose la question aux députés libéraux: Qui leur dit qu'ils ne peuvent pas ou ne doivent pas faire cela? A-t-on fourni des raisons pour expliquer l'inaction de la part du gouvernement? Qu'on nous en fasse part, afin que nous et les pompiers puissions contester ces raisons et présenter des arguments pour les rejeter.

Pour les pompiers, rien n'est plus frustrant que de voir, année après année, des gens qui hochent la tête en signe d'approbation, qui leur sourient, qui vont à leur réception, qui leur donnent une tape dans le dos et qui leur disent à quel point ils sont extraordinaires, alors que, l'année suivante, rien n'a changé. Aucune disposition législative n'est adoptée à cet égard.

J'estime que le moment est venu d'agir par rapport à un certain nombre de ces questions, des questions soulevées dans cette motion et par la motion d'un député libéral d'arrière-ban, bien que je ne sois

pas certain qu'il soit actuellement un député d'arrière-ban. Il a peut-être été promu secrétaire parlementaire ou quelque chose du genre.

Quoi qu'il en soit, nous sommes saisis de cette question. Nous devons prévoir dans le Code criminel des peines plus sévères pour les auteurs d'incendies criminels qui causent la mort de pompiers dans l'exercice de leurs fonctions. Nous devons modifier les dispositions législatives sur les pensions afin que les pompiers puissent toucher une pleine pension plus tôt. Nous avons besoin d'une prestation pour les agents de la sécurité publique comme celle dont j'ai parlé et qui existe aux États-Unis.

Il n'y a aucune raison pour que nous n'ayons pas ces trois choses. Elles ont l'appui de la Chambre. C'est gênant pour nous tous que, année après année, lorsque les pompiers viennent ici, nous leur disions que nous sommes en faveur de cela, mais qu'il ne se passe ensuite rien. C'est frustrant pour les pompiers et c'est gênant non seulement pour nous, mais aussi, en définitive, pour la démocratie et pour le Parlement. Si nous sommes en faveur — et c'est nous qui faisons les lois — et si, lorsque les pompiers nous demandent de modifier les lois, nous leur disons que nous sommes d'accord, mais qu'il ne se passe rien, de quoi avons-nous l'air? Nous avons l'air impuissants. Nous donnons l'impression de n'avoir aucun réel pouvoir et que quelqu'un d'autre fait la pluie et le beau temps par ici. Je ne sais pas très bien qui. J'ai des soupçons à l'occasion, dépendant de la question.

Cela semble être le genre de choses que nous pourrions faire ensemble en tant que députés. Décidons tout de suite que nous ne débattons pas l'an prochain d'un autre projet de loi d'initiative parlementaire sur ce sujet ou sur d'autres demandes que nous font les pompiers! Espérons que, à ce temps-ci, l'an prochain, nous aurons réglé ce problème et d'autres problèmes qui préoccupent nos pompiers!

Souvenons-nous de ceux qui montaient les escaliers, le 11 septembre, pendant que d'autres les descendaient! C'étaient des pompiers. Nous devons ici la plus grande attention à ces gens-là, et il est à peu près temps que nous la leur accordions.

• (1825)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, il est parfois intimidant de prendre la parole à la suite de mon collègue qui justifie d'une longue expérience au Parlement et qui fait assurément preuve d'un grand bon sens en tout temps. Il en a même à revendre.

Mon collègue, l'auteur de cette motion, n'a cessé de saisir le Parlement de motions comme celle-ci qui amènera des changements très concrets dans l'importante communauté des pompiers, lesquels appuient son initiative, avec raison d'ailleurs, comme nous l'a dit le député. Cette motion vise à mettre l'accent sur la dissuasion pour décourager les individus qui choisissent de se livrer à des activités imprudentes, par exemple les incendiaires qui, en déclenchant volontairement un incendie, mettent des vies en danger.

Les pompiers sont les premiers à devoir intervenir dans ce genre de situation. La motion à l'étude ce soir recommande de modifier, à l'article 231 du Code criminel, la définition de meurtre au premier degré.

Initiatives parlementaires

J'ai écouté attentivement le secrétaire parlementaire. Comme il se doit, il a rappelé les préoccupations d'ordre constitutionnel du ministère de la Justice. Nous sommes tout à fait conscients du caractère réel de ces préoccupations. La crainte de toucher à la Constitution réapparaît constamment dans ce type de débats, sauf dans le cas du projet de loi C-36, où elle a été jetée aux orties. Pourtant, il s'agit bel et bien aujourd'hui de protéger beaucoup mieux la vie des pompiers.

Cette motion ne saurait donner de message plus clair. Comme l'ont indiqué le député et d'autres intervenants avant lui, le Code criminel reconnaît spécifiquement les policiers, les agents de sûreté, les shérifs, les shérifs adjoints, et tous les autres agents qui sont chargés du maintien de l'ordre. Les pompiers entrent certainement dans cette catégorie.

On pense que la dissuasion sera plus forte du fait que la peine prévue pour le meurtre au premier degré est la plus lourde qui soit dans le Code criminel, à savoir la prison à vie. C'est là le principal élément dissuasif de ce changement qu'il est proposé d'apporter au Code criminel.

Mon collègue du Nouveau Parti démocratique de Winnipeg s'est demandé pourquoi cela n'arriverait pas, pourquoi rien ne bouge ici. Il a fait état de ses soupçons. Je serai sans doute un peu plus direct. Il arrive parfois que l'on obtienne de l'aide du cabinet du premier ministre de la part d'un intervenant anonyme et franc. Je ne peux m'imaginer que l'on voudrait faire échouer une initiative semblable à celle-ci, une initiative à l'objectif pur, issue de la bonté et de la bonne volonté se dégageant d'une telle motion.

Ce genre de changement aurait une incidence. Il permettrait aux tribunaux de réagir de façon plus marquante lorsqu'ils font face à de semblables situations. Je n'ai absolument pas l'intention de laisser entendre que c'est une affaire simple. On tranche inévitablement chaque affaire en se fondant sur les faits et sur le fond. Le message que sous-tend cette motion, c'est que les délinquants qui provoquent de manière irréfléchie des préjudices en mettant le feu, en semant la mort et la destruction sur leur passage, seront confrontés à des répercussions réelles et à la menace d'être emprisonnés pour le reste de leur vie.

Une peine minimum prévoyant la perpétuité ne signifie pas toujours qu'une personne passera toute sa vie en prison, comme nous l'avons malheureusement vu trop souvent. Par ailleurs, l'inclure comme circonstance aggravante, comme l'a proposé mon collègue du Bloc, pourrait être une des façons de l'intégrer et de la reconnaître dans la mesure législative en précisant dans le Code criminel du Canada que les pompiers méritent cette reconnaissance spéciale en raison du rôle important qu'ils jouent dans la société et des tâches importantes qu'ils exécutent chaque jour lorsqu'ils se présentent au travail au poste, revêtent leur équipement, se rendent sur les lieux d'incendies à bord de leurs camions et sauvent des vies.

Cette mesure montrerait que leur gouvernement, leur pays ainsi que leurs concitoyens et concitoyennes les appuient également. Elle reconnaîtrait leur travail et le danger mortel auquel ils s'exposent dans le cadre de leurs fonctions.

● (1830)

L'objectif de la motion était admirable. J'ose dire qu'il n'y a aucune hésitation de la part des députés de la coalition conservatrice à appuyer le projet du député. Certaines infractions font déjà l'objet d'annexes spéciales, les crimes haineux étant un des exemples mentionnés plus tôt, et un juge peut infliger une sanction ferme et musclée adaptée aux cas dont il est saisi.

Cette possibilité existe. Pourquoi, grand Dieu, refuserions-nous de codifier une reconnaissance des pompiers? Des allusions claires ont été faites à maintes reprises depuis l'horrible tragédie du 11 septembre et c'est avec une vigueur renouvelée que les sapeurs-pompiers de tout le pays et du monde entier sont devenus le point de mire des situations d'urgence. À cause de ces terribles circonstances, la société a de nouveau pris conscience des risques énormes et des sacrifices incroyables que comporte la vocation de pompier.

En tant qu'infractions criminelles, les incendies criminels sont présentement passibles d'une condamnation maximale de 14 ans d'emprisonnement. La motion vise à élargir les sanctions possibles. Elle ne prévoit pas qu'il en sera ainsi dans tous les cas. Le fardeau de la preuve incombe toujours à l'État. Dans leurs enquêtes, les forces policières doivent présenter aux tribunaux des preuves admissibles. Une condamnation peut ensuite être prononcée et le juge peut recourir à une telle sanction.

Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire; d'une certaine façon, cette motion semble vouloir éviter la question de l'intention, cet élément est quelque peu problématique. C'est pourquoi j'appuie la suggestion sensée et utile de renvoyer la question au Comité de la justice pour étude.

L'équipe d'avocats du gouvernement pourrait se prononcer là-dessus, mais il faudrait que des avocats pratiquant dans ce domaine donnent aussi leur avis. Avant tout, il faudrait donner la parole au lobby des pompiers, car je suis certain que ces gens ont fait assez de recherches et sont suffisamment intéressés pour que la motion devienne réalité.

Cette modification du Code criminel relèverait la barre quant à l'obligation de rendre des comptes. À première vue, il n'est jamais mauvais d'exiger plus de responsabilité et de reddition de compte. C'est un objectif que nous devrions viser et favoriser dans la plupart des mesures législatives.

On a déjà évoqué le fait que ce ne sont pas tous les incendies qui sont allumés dans l'intention de causer des blessures ou la mort. Il est triste de constater que des enfants se livrent souvent à cette activité. Je songe à un cas récent dans le comté de Lunenburg, où la plus vieille église du Canada a été réduite en cendres le soir de l'Halloween à la suite d'un incendie que l'on soupçonne avoir été allumé par des enfants.

En songeant au risque que court une personne accusée d'incendie criminel, nous devons faire preuve d'une certaine prudence en apportant au Code criminel quelque modification que ce soit qui dicte précisément quel sera le châtement. Il ne s'agit pas d'une modification qui oblige à imposer une peine d'emprisonnement à perpétuité dans chaque cas. Ce ne sont sûrement pas tous les incendies qui sont allumés dans l'intention de causer des blessures à autrui.

En conclusion, je dirai au député ainsi qu'aux autres députés présents que nous appuyons son effort. Je trouve encourageant le niveau d'appui qui a été exprimé par les députés, tant à la Chambre que par ceux qui ont communiqué avec le député et l'ont encouragé à poursuivre son effort.

L'ajournement

J'espère que le gouvernement fera montre d'une véritable bonne volonté pour renvoyer cette question au Comité de la justice. J'espère que nous aurons l'occasion de voir la démarche porter fruit pour que les pompiers reçoivent clairement le message que nous voulons leur adresser. Nous apprécions énormément le travail qu'ils accomplissent et respectons la tâche qui leur incombe tous les jours de leur vie pour protéger les Canadiens partout dans le pays.

• (1835)

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai été pompier volontaire pendant 17 ans avant d'être député. Les pompiers sont bien formés et bien équipés pour faire face à toutes sortes de situations, mais tout incendie peut causer la mort d'un pompier, d'un être humain. Tout incendie peut être mortel.

Certes, les propos du secrétaire parlementaire sont bien accueillis. Toutefois, en tant que législateurs et députés, nous devrions, comme le député vient de le dire, tout mettre en oeuvre pour offrir la protection et le soutien nécessaires aux pompiers.

Les événements survenus récemment aux États-Unis ont mis en évidence la valeur des pompiers, leur courage et le fait qu'ils courent vers le danger alors que tous les autres le fuient. Nous devrions tout faire pour mieux protéger les pompiers. Nombre d'incendies criminels sont provoqués par cupidité, pour toucher l'assurance. Certains incendies sont allumés par malice, d'autres par vengeance. Quelle que soit la cause de l'incendie, il peut être mortel. Il faut garder cela à l'esprit quand on parle de ces questions.

J'appuie la motion du député. Je le remercie de l'avoir présentée. Cependant, nous avons beau discuter de ces questions-là, rien ne semble être fait.

Les pompiers de tout le pays ont un puissant lobby. Ils viennent nous rendre visite tous les ans pour nous présenter de bonnes revendications. En tant qu'organe élu, nous devrions prêter davantage attention à ce qu'ils demandent et commencer à leur accorder la protection qu'ils méritent.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je remercie les députés qui sont intervenus sur cette motion. La plupart en ont parlé dans des termes favorables, à l'exception des députés du gouvernement. Je profite de l'occasion pour rendre hommage à tous nos braves pompiers, ces hommes et ces femmes qui protègent des personnes et des biens au risque de leur vie. Je tiens aussi à les féliciter pour l'excellent travail qu'ils font pour nous tous.

En proposant une modification au Code criminel, la motion vise simplement un but dissuasif. C'est que les incendies criminels sont en hausse. Des pièges sont posés pour blesser ou tuer des pompiers. De tels actes ne devraient pas rester impunis. La mise en place d'une mesure de dissuasion est conforme au bon sens. Je m'étonne que ce ne soit pas chose faite.

Cette motion aurait fait beaucoup en inscrivant l'intention dans le Code criminel. Compte tenu des événements tragiques du 11 septembre, cette motion aurait permis de protéger nos pompiers contre les risques auxquels ils sont exposés.

Les ministériels nous ont parlé des tracasseries juridiques sur le plan constitutionnel et de la *mens rea*. Je suis quelque peu déçu. Parfois, nous sommes trop pris par la question. Nous nous concentrons sur la question dans son ensemble. Cependant, lorsqu'on parle de tracasseries juridiques, cela pose un problème. Pour moi, c'est de la constipation constitutionnelle entourant la Charte. Cela empêche d'accomplir le véritable travail nécessaire dans toutes les collectivités où ces gens servent et travaillent.

C'est seulement par bonté, par respect, par courtoisie, par obligation, pour respecter notre sens du devoir et des responsabilités et même de la responsabilité fiduciaire, que nous devons protéger ces gens qui risquent leur vie en protégeant leurs concitoyens et leurs biens. Je déplore que le gouvernement ait choisi de ne pas appuyer cette question.

J'ai parlé beaucoup plus souvent que tout autre député à la Chambre dans le cadre des initiatives parlementaires. Je suis déçu que les initiatives parlementaires n'aillent pas assez loin. C'est simplement une blague, un affront à la démocratie. C'est un peu comme une sucette qu'on donne à un bébé pour qu'il ne pleure plus. Le bébé continue de sucer sa tétine, mais rien n'en sort.

Tous les députés consacrent beaucoup d'efforts aux initiatives parlementaires. Lorsqu'une question ne peut faire l'objet d'un vote, c'est un peu comme une sucette qu'on donnerait aux députés pour les forcer à se taire. Cela ne va pas assez loin.

J'exhorte les députés à donner leur consentement unanime et à recommander, comme d'autres l'ont déjà fait, que la motion n° 376 soit renvoyée au Comité de la justice pour qu'il puisse l'étudier.

Je demande le consentement unanime pour que la motion à laquelle j'ai consacré tant d'efforts et que j'ai débattue avec tant de passion au nom de milliers de pompiers qui servent nos collectivités soit au moins renvoyée au Comité de la justice.

• (1840)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Comme la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

PÊCHES ET OCÉANS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Madame la Présidente, c'est un autre triste jour pour la démocratie. La ville de Canso vit un jour sombre et une triste situation.

Je viens tout juste de m'entretenir avec le maire de Canso, Frank Fraser, qui me disait que le ministre de Pêches et Océans l'a informé par écrit qu'il rejetait la proposition concernant la pêche au sébaste, dans laquelle la population de Canso mettait tant d'espoir depuis quelques mois. Le ministre, qui se trouve actuellement à Boston, publiait au même moment des communiqués pitoyablement suffisants qui faisaient état d'une année record au chapitre des exportations canadiennes de poissons et fruits de mer. Je trouve tout à fait répugnant qu'au moment où il se trouve à l'extérieur du pays le ministre envoie ce message qui forcera littéralement des gens à quitter la ville de Canso. Nous assisterons à un exode.

Le ministre de Pêches et Océans, qui est de la province de la Nouvelle-Écosse et qui vient également d'une communauté de pêcheurs, a laissé tomber Canso. Cet acte impitoyable et insensible provoquera la disparition de la ville. En refusant d'accorder à cette communauté un quota de pêche ou en lui refusant d'accéder de quelque façon que ce soit à cette ressource, le ministre a montré, ou bien qu'il n'a aucune influence au Cabinet ou qu'il est tout à fait indifférent à la situation que vivent les gens de Canso. C'est sans espoir.

Les gens espéraient au moins qu'on leur aurait permis de faire le pont jusqu'à la prochaine rotation et tenir le coup et continuer de vivre dans leur ville en accédant à leur quota de crevettes et de crabes. Si l'usine ferme, c'en est fait d'eux. Il est téméraire et tout à fait insultant de dire que ces gens pourront compter sur d'autres programmes d'aide.

La réalité est que le désespoir s'installe. Les écoles vont fermer. Les commerces ont déjà fermé leurs portes. Rien ne retient plus les gens à Canso.

Dans sa lettre, le ministre laisse entendre que la situation est encore pire à d'autres endroits. Je ne peux imaginer un seul endroit plus mal en point que Canso. Les gens de cette localité ont tenu une vigile l'autre soir. Ils s'agrippaient à l'espoir de recevoir une bonne nouvelle cette semaine. La nouvelle que l'on a apprise aujourd'hui est dévastatrice pour les habitants de Canso et du comté de Guysborough.

Le maire Frank Fraser, le conseil municipal, le député à l'Assemblée législative Ron Chisholm, le gouvernement provincial, les travailleurs de l'usine, la coopérative des équipages de chalutiers, le syndicat des pêcheurs, tout le monde était prêt à négocier une entente quelconque. Il devait exister une solution, mais tous les espoirs se sont envolés à l'annonce faite aujourd'hui par le ministre, un homme qui vient d'une localité de pêcheurs.

Je ne veux pas personnaliser cette affaire, mais on attendait beaucoup du nouveau ministre. Pour la première fois en 40 ans, le ministre des Pêches est quelqu'un originaire de la Nouvelle-Écosse. On espérait qu'il ferait preuve d'un peu de compassion et qu'il comprendrait les difficultés auxquelles se heurtent les gens de Canso. La lettre d'aujourd'hui montre que cela lui a complètement échappé.

Le gouvernement peut trouver 50 millions de dollars en puisant ici et là. Il peut commander des rapports qui disparaissent. Il peut annuler des programmes dont l'annulation coûte des centaines de millions de dollars. Pourtant, il ne peut pas trouver de solution pour des milliers de gens dans un endroit comme Canso, où les gens dépendent d'une seule industrie pour leur survie.

Ce mépris sans pitié, cette façon d'envoyer une lettre annonçant la nouvelle sans proposer de solutions aux gens, sans leur laisser espérer que l'on trouvera une solution pour les sortir de cette pénible situation, il n'y a rien de pire.

L'ajournement

J'espère que le porte-parole du gouvernement aujourd'hui sera au moins en mesure de donner aux habitants de Canso, en Nouvelle-Écosse, une idée de ce que va être la prochaine étape, de ce à quoi ils peuvent...

• (1845)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie a la parole.

[Français]

M. Serge Marcil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, on comprend que la dernière décennie a été une période éprouvante pour les pêcheurs et les collectivités qui avaient toujours compté sur des ressources abondantes de poisson de fond pour assurer leur subsistance.

Avant l'effondrement des stocks de poisson de fond au début des années 1990, cette pêche constituait le principal gagne-pain dans quelques 1 300 petites localités du Canada atlantique. Même si de nombreuses mesures ont été prises pour rétablir les stocks de poisson de fond à des niveaux élevés, la plupart d'entre eux demeurent très faibles.

L'effondrement de la pêche du poisson de fond et les moratoires qui en ont résulté ont eu des conséquences dévastatrices pour les personnes qui en dépendaient pour assurer leur subsistance. En revanche, il a aussi ouvert la voie au changement. En effet, les changements ont été nombreux au sein de l'industrie, et le fait de nous intéresser à d'autres espèces moins traditionnelles nous a permis de continuer de pêcher.

Comme l'a indiqué le ministre à plusieurs reprises au cours des dernières semaines, l'industrie canadienne se doit d'être compétitive sur la scène internationale si l'on souhaite que les collectivités qui dépendent de la pêche soient viables à long terme.

Les pêcheurs et leurs collectivités du Canada atlantique continuent de faire des pressions pour obtenir un accès élargi aux stocks de poisson. Pour la plupart, nous savons que depuis qu'il a assumé ses fonctions au ministère des Pêches et des Océans, il y a deux mois, le ministre a reçu un certain nombre de demandes de collectivités du Canada atlantique pour un accès plus important aux stocks de poisson de fond, de crabe et de crevette.

Ces propositions concernent, entre autres, l'introduction de nouveaux venus dans des pêches existantes, le transfert de quotas de titulaires actuels à de nouveaux titulaires, ainsi qu'un accès à d'autres pêches expérimentales. Le ministre a rencontré un certain nombre de représentants et a examiné soigneusement ces propositions entre-temps.

Même si nous sommes bien conscients de la crise que traversent les collectivités de la Nouvelle-Écosse, les députés de la Chambre doivent comprendre que nous sommes confrontés au problème fondamental posé par des ressources limitées, une capacité excessive et des usines de conditionnement qui en demandent toujours davantage. Les impératifs de conservation nous empêchent également de redistribuer le poisson même si les prix augmentent, puisque cela créerait des pressions indues sur les stocks de poisson.

L'ajournement

Les arguments avancés dans chacune des propositions en faveur d'un accès accru aux ressources pour augmenter ou maintenir le niveau d'emploi n'ont rien de bien différent des nombreuses autres propositions reçues au cours de la dernière décennie. La plupart, sinon toutes les petites localités du Canada atlantique, pourraient faire valoir des arguments semblables pour revendiquer un accès élargi aux ressources.

Même si le ministre comprend la gravité des problèmes que vivent ces collectivités de la Nouvelle-Écosse, il lui est impossible d'approuver ces propositions. Il s'engage cependant à travailler avec son collègue, le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, afin de trouver des façons d'aider ces collectivités.

Il continuera toutefois d'utiliser les ressources du ministère pour trouver des solutions viables à long terme dans le cadre d'une stratégie nationale visant à assurer la compétitivité de l'industrie canadienne des pêches à l'échelle internationale.

[Traduction]

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, j'ai écouté le député d'en face. Malheureusement, le problème de Canso ne se réglera pas avec des solutions à long terme.

Les intérêts des pêcheurs des provinces maritimes servent depuis longtemps de monnaie d'échange afin d'obtenir des avantages pour d'autres régions.

La localité de Canso est aujourd'hui sur le point de sombrer. Il incombe au gouvernement fédéral d'intervenir dans des cas comme celui-là. Il serait vraiment déplorable, pour un pays comme le nôtre, que l'on ait décidé de simplement éliminer le secteur des pêches en laissant littéralement couler des localités comme Canso.

Nous sommes en présence d'une situation pernicieuse. Les provinces démunies se disputent de maigres ressources. Le sébaste peuple nos eaux. Les sébastes sont bel et bien là. Sur la côte est, les quotas de pêche de sébaste n'ont pas tous été attribués. Le gouvernement pourrait intervenir dès à présent, et le ministre des Pêches et des Océans pourrait se montrer proactif.

Il ne suffit pas de dire qu'on cherchera des solutions viables à long terme. Les gens vont littéralement plier bagages. Devant la perspective d'un avenir inexistant dans une petite ville de Nouvelle-Écosse, les jeunes devront quitter les lieux où vivent les leurs depuis des générations.

Toute l'économie de Canso repose sur la pêche. Ses habitants n'ont pas d'autre solution que la pêche. Le gouvernement en est conscient. Le ministre devrait certainement l'être, puisqu'il est originaire de la province et qu'il tient vraiment, du moins je l'espère, à la survie de localités comme Canso.

● (1850)

[Français]

M. Serge Marcil: Madame la Présidente, je sais que Canso est aux prises avec des difficultés, tout comme d'autres collectivités au Canada atlantique et au Québec, où les citoyens dépendent beaucoup des ressources halieutiques.

Le ministre a examiné attentivement diverses options visant à aider la collectivité. Il a décidé qu'il ne peut donner suite à la demande de Seafreez concernant un accès additionnel à des stocks de sébaste. À l'heure actuelle, la meilleure option pour Seafreez serait de tirer profit de son accès au quota hauturier concurrentiel de 867 tonnes.

Le ministre encourage aussi Seafreez à penser à prendre des arrangements avec des compagnies qui voudraient peut-être transférer temporairement leur quota non utilisé.

En augmentant le quota canadien de sébaste pour approuver la demande de Seafreez, nous irions à l'encontre des principes de conservation et des efforts que nous déployons pour veiller à ce que ces stocks ne soient pas surexploités par des pêcheurs étrangers à l'extérieur de notre zone de 200 milles.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. En conséquence, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 14 mars 2002

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Regan 9621

Les délégations interparlementaires

M. Sauvageau 9621

Jean-Paul Riopelle

Mme Copps 9621

M. Abbott 9621

Mme Guay 9622

Mme Lill 9622

M. McNally 9622

Questions au *Feuilleton*

M. Regan 9623

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LES CRÉDITS

Jour désigné — Le bois d'oeuvre

M. Duncan 9623

Motion 9623

M. Bryden 9625

M. Cullen 9625

M. Grewal 9625

M. O'Brien (London—Fanshawe) 9626

M. Asselin 9627

M. Duncan 9628

M. Cullen 9628

M. Duncan 9629

M. Dubé 9630

M. Crête 9630

M. Cullen 9631

M. Duncan 9632

Mme Girard-Bujold 9632

M. Dubé 9633

M. O'Brien (London—Fanshawe) 9634

Mme Desjarlais 9634

M. Grewal 9635

M. Pankiw 9635

M. O'Brien (London—Fanshawe) 9636

M. Duncan 9636

M. Keddy 9636

M. O'Brien (London—Fanshawe) 9638

M. Harris 9638

M. Strahl 9638

M. Bryden 9640

M. Crête 9640

M. Harris 9641

M. O'Brien (London—Fanshawe) 9642

M. Pankiw 9642

M. Casson 9643

M. O'Brien (London—Fanshawe) 9644

M. Bryden 9644

M. Mahoney 9645

Mme Wayne 9646

M. Goodale 9646

Motion 9647

Adoption de la motion 9647

Mme Fry 9647

M. Harris 9648

M. St. Denis 9648

Mme Desjarlais 9649

M. Day 9649

M. Assadourian 9650

M. O'Brien (London—Fanshawe) 9650

M. Bryden 9650

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Supplément de revenu garanti

M. Binet 9651

Le bois d'oeuvre

M. Duncan 9651

L'université York

Mme Sgro 9651

Les Jeux paralympiques d'hiver de 2002

Mme Longfield 9651

Les arts et la culture

M. Scott 9652

L'assurance-emploi

M. Lunn 9652

Israël

Mme Beaumier 9652

Les Rendez-vous de la Francophonie

M. Sauvageau 9652

La Cour pénale internationale

M. Cotler 9652

L'industrie forestière

M. Harris 9653

La Semaine de la sécurité en milieu agricole

Mme Ur 9653

Les arts et la culture

Mme Lill 9653

Les Jeux paralympiques d'hiver

M. Lanctôt 9653

La miniserie *Trudeau*

M. Bélanger 9653

La fête de la Saint-Patrick

Mme Wayne 9654

QUESTIONS ORALES

L'économie

M. Reynolds 9654

M. Manley 9654

M. Reynolds 9654

M. Manley 9654

M. Reynolds 9654

M. Martin (LaSalle—Émard)	9654	M. Pettigrew	9659
M. Kenney	9654	M. Strahl	9659
M. Manley	9654	M. Pettigrew	9659
M. Kenney	9655		
M. Manley	9655	Le Zimbabwe	
La fiscalité		M. Jaffer	9659
M. Duceppe	9655	M. Manley	9659
M. Martin (LaSalle—Émard)	9655	M. Jaffer	9659
M. Duceppe	9655	M. Manley	9659
M. Martin (LaSalle—Émard)	9655	La sécurité dans les aéroports	
M. Loubier	9655	Mme Picard	9660
M. Martin (LaSalle—Émard)	9655	M. Martin (LaSalle—Émard)	9660
M. Loubier	9655	Mme Picard	9660
M. Martin (LaSalle—Émard)	9655	M. Martin (LaSalle—Émard)	9660
L'économie		Le commerce	
Mme McDonough	9656	M. Casson	9660
M. Manley	9656	M. Pettigrew	9660
Mme McDonough	9656	M. Casson	9660
M. Manley	9656	M. Vanclief	9660
M. Brison	9656	Le système de justice pour les jeunes	
M. Manley	9656	Mme Neville	9660
M. Brison	9656	M. Cauchon	9660
M. Manley	9656	La sécurité du transport aérien	
L'assurance-emploi		M. Moore	9661
Mme Skelton	9656	M. Collenette	9661
Mme Stewart	9656	La fiscalité	
Mme Skelton	9656	M. Gauthier	9661
Mme Stewart	9657	M. Martin (LaSalle—Émard)	9661
La fiscalité		La fiscalité	
M. Gauthier	9657	M. McNally	9661
M. Martin (LaSalle—Émard)	9657	Mme Copps	9661
M. Gauthier	9657	La santé	
M. Martin (LaSalle—Émard)	9657	Mme Wasylcia-Leis	9661
L'assurance-emploi		M. Martin (LaSalle—Émard)	9661
M. White (Langley—Abbotsford)	9657	L'industrie de l'acier	
Mme Stewart	9657	M. Bergeron	9661
M. White (Langley—Abbotsford)	9657	M. Pettigrew	9662
Mme Stewart	9657	La sécurité dans les aéroports	
M. Crête	9657	M. Moore	9662
Mme Stewart	9657	M. Collenette	9662
M. Crête	9658	Les anciens combattants	
Mme Stewart	9658	M. MacKay	9662
Les soins de santé		M. Pagtakhan	9662
M. Reid	9658		
M. Martin (LaSalle—Émard)	9658	SANCTION ROYALE	
M. Reid	9658	Le Président	9662
M. Martin (LaSalle—Émard)	9658	Les travaux de la Chambre	
La Société canadienne des postes		M. White (Langley—Abbotsford)	9662
M. Price	9658	M. Goodale	9662
M. Manley	9658	Recours au Règlement	
L'assurance-emploi		Comité mixte permanent d'examen de la réglementation	
M. Godin	9658	M. Pankiw	9663
Mme Stewart	9658		
M. Godin	9659		
Mme Stewart	9659		
Le bois d'oeuvre			
M. Strahl	9659		

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits

Jour désigné—Le bois d'oeuvre

Motion	9663
M. Lunn	9663
M. Comuzzi	9664
M. Pettigrew	9665
M. Duncan	9667
M. Crête	9668
M. Penson	9668
M. O'Brien (London—Fanshawe)	9670
M. Grewal	9671
M. Owen (Vancouver Quadra)	9672
Mme Desjarlais	9673
M. Harvey	9674
M. Kenney	9675
M. O'Brien (London—Fanshawe)	9677
M. Brison	9677
Mme Hinton	9678
M. O'Brien (London—Fanshawe)	9679
M. McNally	9679

M. Bagnell	9679
M. Reid	9681
M. Schmidt	9682
Adoption de la motion	9683

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

M. Grewal	9683
Motion	9683
M. Macklin	9685
M. Ménard	9686
M. Blaikie	9687
M. MacKay	9688
M. Casson	9690
M. Grewal	9690
Le président suppléant (Mme Bakopanos)	9690

MOTION D'AJOURNEMENT

Pêches et Océans

M. MacKay	9690
M. Marcil	9691

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**